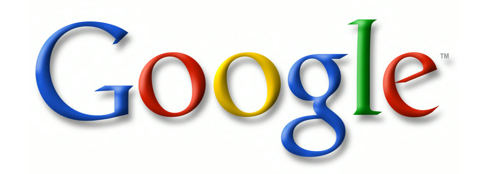
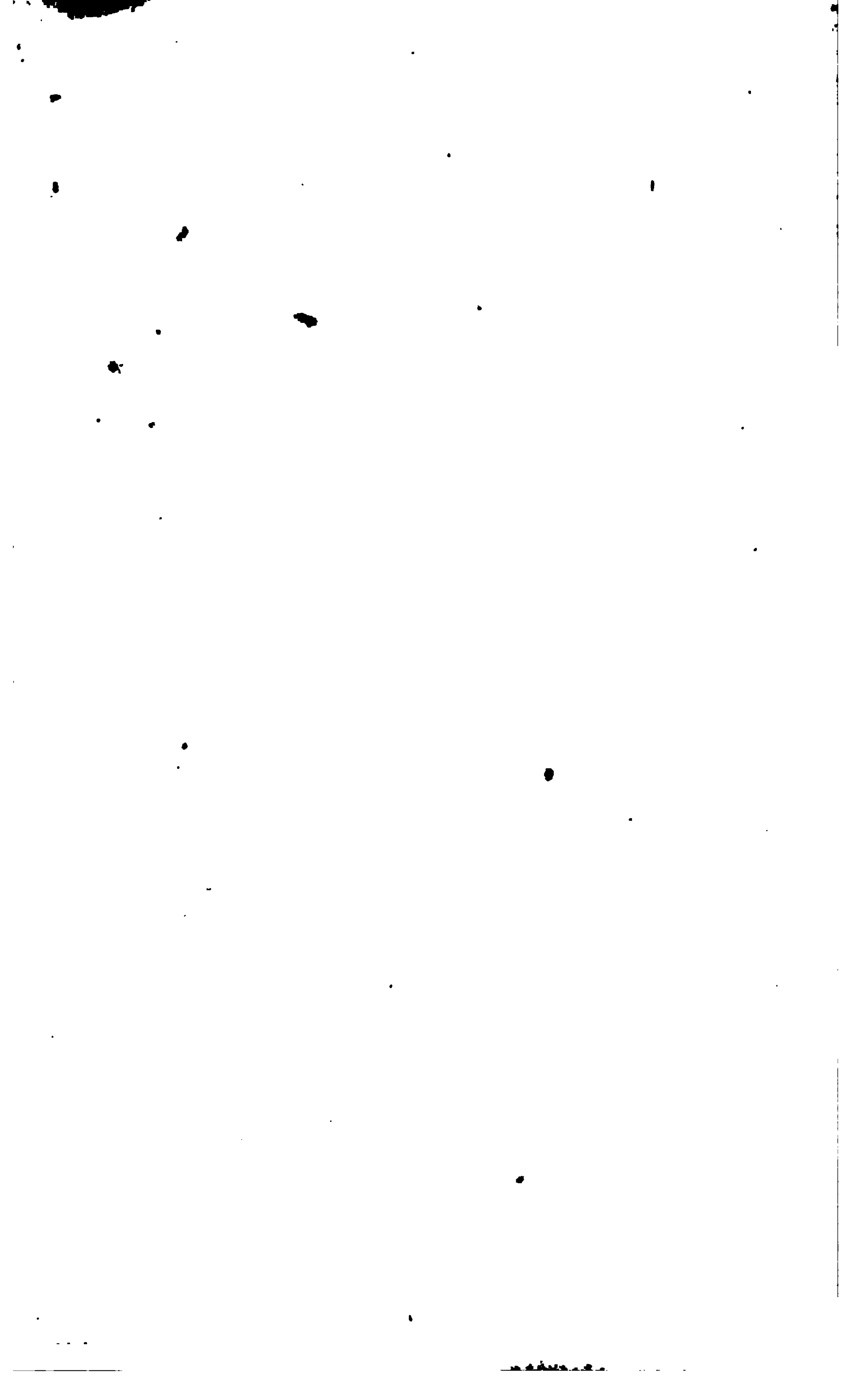








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

TOME IX

AVEC ONZE PLANCHES GRAVÉES.



AMIENS.

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, PLACE PÉRIGORD, 1.

1848.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUERARD, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUIN 1846.

MESSIEURS,

En présence des progrès que l'étude de l'histoire a faits parmi nous, en présence des développements qu'elle a reçus depuis trente ans, il n'est plus besoin aujourd'hui de démontrer l'utilité de cette science. Si cependant, malgré l'impulsion donnée aux études historiques, il était encore des esprits assez aveugles pour en contester les avantages, il me suffirait sans doute, pour les convaincre d'erreur, de rappeler ici la définition que donnait autrefois de l'histoire un homme aussi profond philosophe que grand orateur, et de dire avec Cicéron, l'histoire est

la lumière des temps, la dépositaire des événements, le témoin fidèle de la vérité, la source des bons conseils et de la prudence, la règle de la conduite et des mœurs. Comme de tout temps on a été forcé de reconnaître que, sans le secours de l'histoire, l'homme renfermé dans les bornes étroites de son siècle, abandonné à ses propres réflexions, à ses connaissances particulières, serait demeuré dans une espèce d'enfance et dans l'ignorance de tout ce qui l'a précédé, il est évident que l'utilité de l'histoire n'a pas plus besoin d'être démontrée, que l'utilité de la connaissance des hommes, qui s'acquiert en grande partie par l'étude de ce qui est arrivé dans les diverses sociétés entre lesquelles la providence a partagé l'univers.

C'était donc avec juste raison que le chancelier d'Aguessau la regardait comme la science la plus digne de l'homme, et particulièrement de l'homme public; qu'il en recommandait à son fils l'étude avec tant d'instances, et ne rougissait pas de lui avouer qu'il s'était toujours repenti de ne pas avoir étudié l'histoire avec autant de suite et d'exactitude qu'il aurait pu le faire.

Lorsque j'entends un homme aussi recommandable, un magistrat aussi illustre, donner à cette science la prééminence sur toutes les autres; lorsque que je l'entends même avouer que le charme des belles-lettres avait été pour lui une espèce de débauche d'esprit, que le goût de la philosophie avait souvent usurpé dans son âme une préférence injuste sur l'étude d'une science dont on sent de plus en plus le besoin à mesure qu'on avance en âge et en connaissances, et qui, lorsqu'elle est faite avec les réflexions nécessaires, réunit la douceur des belles-lettres

à l'utilité de la philosophie ; lors, dis-je, que j'entends ce savant magistrat tenir un si noble langage, je ne suis plus étonné de voir, qu'à la suite des diverses commotions politiques auxquelles la France a été en proie depuis un demi siècle, l'étude de l'histoire ait avec la paix repris parmi nous son empire : et je puis dire avec vérité que si aujourd'hui cette science est en quelque sorte devenue populaire, c'est que jamais on n'en a autant senti le besoin.

Déjà, dans les siècles derniers, il s'était rencontré des hommes pénétrés de cette grande vérité, pour qui l'histoire de la France avait été l'objet d'une longue, d'une laborieuse investigation, et dont les volumineux ouvrages attestent encore de nos jours l'immensité des recherches auxquelles ils ont consacré leur vie. Mais, tout en rendant hommage à leurs nobles travaux, tout en reconnaissant les services éminents qu'ils ont rendus à la science, il est juste de remarquer aussi que généralement ils se sont beaucoup plus occupés des faits matériels que des faits moraux : or, comme dans cette dernière classe rentre tout ce qui a rapport aux mœurs, aux sciences et aux arts ; que ces faits ne sont pas moins réels et du domaine de l'histoire que les premiers ; et que pour travailler utilement à la refonte de nos institutions, il était de toute nécessité de les connaître ; on conviendra sans peine que dans l'état où se trouve aujourd'hui la France, les études historiques devaient recevoir une direction nouvelle. Ainsi, tout en cherchant à compléter ces collections déjà si vastes que nous avaient laissées ces ordres religieux qui ont tant fait pour la patrie, il fallait remonter vers ces sources

fécondes où ils avaient été puiser ; il fallait de nouveau s'enfoncer avec eux dans la nuit des temps, et, le flambeau de la science à la main, rechercher avec soin l'origine des institutions antiques, mettre au grand jour les mœurs, les usages des peuples qui nous ont précédés.

C'est à vous, Messieurs, que cette mission honorable a été confiée ; l'amour de la science vous l'a fait accepter avec empressement, et depuis dix années vous y travaillez avec une sainte et noble émulation. Lors donc qu'aujourd'hui je suis appelé à prendre la parole devant vous, il me sera permis de vous entretenir de l'utilité de l'étude des cérémonies religieuses comparées dans leur institution avec les mœurs des peuples qui les ont vues naître.

Tous les fondateurs des empires, les législateurs de l'antiquité, ont compris, avant de porter des lois, la nécessité d'appeler la religion au secours de la politique. Pour donner plus de force à leurs institutions naissantes, pour en assurer à jamais l'exécution et la durée, ils n'ont pas trouvé de moyen plus efficace, plus certain, que de les mettre sous l'égide de la divinité et d'apprendre aux peuples à craindre les dieux. Telle fut autrefois, en effet, la pensée qui dirigea un Zoroaste chez les Perses, un Minos en Crête, un Solon à Athènes, un Zeleucus chez les Locriens, un Numa chez les Romains. Eh ! qui de nous, en entendant rappeler ces noms célèbres, pourrait avoir oublié que le dernier avait fait de Rome la ville sacrée pour en faire la ville éternelle.

Pour ces hommes, tant renommés par leur sagesse, comme pour les Platon, les Socrate, et tous les philosophes de la Grèce et de Rome, la nécessité d'une reli-

gion dépendait de la nécessité d'une morale, parce que tous ils étaient convaincus qu'il n'est point de société qui puisse subsister sans elle ; et que l'idée d'un dieu législateur est aussi essentielle au monde intelligent que l'est au monde physique celle d'un dieu créateur. Un des grands avantages qu'ils trouvaient encore à ce mélange de religion et de politique, était évidemment celui de lier la morale à des rits, à des cérémonies, à des pratiques qui devaient en être l'appui. Ils savaient qu'une religion purement intellectuelle ne peut jamais devenir nationale ni populaire, si un culte public extérieur ne vient l'empêcher de s'affaiblir ; car, pour conserver l'empire des âmes, il faut quelque chose qui parle aux sens, à l'imagination ; et la morale ne serait, pour ainsi dire, qu'un vain mot, si reléguée dans les hautes régions des sciences, les institutions religieuses ne l'en faisaient descendre pour la rendre sensible au vulgaire. Les rits, les cérémonies sont donc aux religions en général, ce que les formes juciaires sont à la justice, et comme le disait, au commencement de ce siècle, un des plus grands hommes des temps modernes, nier l'utilité des rits et des pratiques religieuses en matière de morale, ce serait nier l'empire des notions sensibles sur des êtres qui ne sont pas de purs esprits, ce serait nier la force de l'habitude. Ainsi quelque ridicules, quelque bizarres que nous paraissent aujourd'hui les dogmes religieux des peuples répandus autrefois sur la surface du globe, soit que rassemblant les débris du passé, et l'histoire à la main, nous nous plaisions à parcourir les antiques et vastes empires des Egyptiens, des Assyriens, des Perses et des Mèdes, soit que nous

à Rome, dans le Tibre; chez les Gaulois, dans les rivières, et qu'Achille passait pour invulnérable pour avoir été plongé dans les eaux du Styx. N'était-ce pas aussi par le bain, qu'au rapport de Tertullien, les Néophytes étaient initiés aux mystères d'Isis, de Mithras et des autres divinités du paganisme. Suivant Ovide, n'était-il pas passé en proverbe chez les Grecs, que l'eau effaçait les fautes des mortels ; enfin, si j'ouvre le code des Hébreux, n'était-ce pas aussi par l'usage de l'eau que ce peuple se purifiait du contact des personnes et des choses déclarées impures par la loi ; et n'en vois-je pas une preuve irrécusable dans l'ordre qui lui fut donné autrefois par Moïse de se purifier, de laver ses habits pour se disposer à recevoir les tables de la loi au pied du mont Sinaï. Le baptême n'était donc pas plus inconnu des juifs que des autres peuples, je dirai même qu'il était usité parmi eux, dans certains cas et pour certaines personnes. C'est ainsi, par exemple, que les femmes, déclarées immondes par la loi, étaient purifiées par le baptême, et que cette cérémonie remplaçait à leur égard celle de la circoncision ; C'est ainsi qu'étaient purifiés les étrangers qui se convertissaient au judaïsme, de même que ceux qui voulaient simplement fixer leur domicile dans le pays; mais il y avait entre eux cette différence, que les premiers, appelés prosélytes de justice, étaient en outre circoncis quelques jours auparavant, tandis que les seconds, désignés sous le nom de prosélytes de domicile, ne reçevaient que le baptême. Je pourrais ajouter encore que les Esséniens, qui étaient comme les juifs réformés, baptisaient même les autres juifs qui venaient parmi eux, tandis que les

Pharisiens n'en usaient ainsi qu'à l'usage des idolâtres. Et comme on ne peut faire un pas dans l'antiquité sans trouver l'origine de ce qui se passe de nos jours, je ferai remarquer ici, en passant, que cette pratique des Esséniens a donné naissance à l'usage admis chez les religieux de faire recommencer le noviciat et la profession à ceux qu'on appelle anciens, à leur entrée dans une nouvelle observance; de même que, suivant un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques, cette secte fameuse des philosophes juifs, dont les opinions s'accordaient sur tant d'articles avec celles des Pythagoriciens, a enfanté plus tard l'état monastique parmi les chrétiens.

Admis chez tous les peuples, de précepte dans toutes les religions, on ne peut plus douter que le baptême ait été considéré partout comme un signe de purification, une nouvelle naissance. Or, cette signification qui lui avait été donnée dans tous les temps, loin d'éprouver quelque changement, quelque diminution à l'apparition du christianisme, n'en reçut au contraire que plus de force, et devenu désormais la marque distinctive du chrétien, le baptême eut plus que jamais, aux yeux de ceux qui embrassèrent cette religion naissante, la vertu d'effacer les fautes des mortels. Mais ce n'était point assez de lui attribuer cette vertu morale, il fallait encore la rendre sensible au vulgaire, et l'entourer pour cela de cérémonies propres à en graver les effets dans les esprits les plus grossiers. Aussi suffit-il de jeter les yeux sur celles qui ont été admises, pour se convaincre qu'elles ont été prises dans les mœurs du temps, qu'elles nous retracent tout à la fois la manière dont les anciens prenaient le bain, et

les usages pratiqués dans les familles à la naissance des enfants.

Le baptistère dans lequel on plongeait le cathécumène, qu'était-il autre chose, en effet, que cette cuve destinée à prendre le bain et qui se trouvait placée à Rome dans tous les établissements de ce genre. L'huile que l'on répandait sur son corps avant de le plonger dans l'eau, ne me rappelle-t-elle pas ce que dit Horace dans le premier livre de ses satyres; qu'il se faisait frotter d'huile, et que lorsque le soleil, devenu plus ardent, l'avertissait qu'il était temps de se baigner, il allait se délasser dans le bain. Le saint chrême n'est-il pas aussi cette huile parfumée, ces essences, dont Suzanne se servait à la sortie du bain, et que les Romains employaient tous les jours pour donner plus de souplesse à la peau; enfin la robe blanche qu'on donnait aux nouveaux baptisés peut-elle être autre chose que les vêtements blancs dont on se revêtait après s'être nettoyé le corps, et dont la propreté faisait un devoir. J'avais donc raison de dire que nous retrouvions dans les cérémonies du baptême la manière dont les anciens prenaient le bain. Maintenant, si je jette les yeux sur ce qui se passait à Rome, à la naissance des enfants, je ne serai pas moins convaincu que ces usages y sont aussi retracés tout entier.

C'était un jour de fête pour les Romains, que celui de la naissance d'un enfant dans une famille. La joie s'annonçait publiquement par la décoration extérieure de la maison, et les portes étaient ornées avec des couronnes et des guirlandes de fleurs. A peine sorti du sein de sa mère, le corps de l'enfant était purifié dans l'eau,

frotté de sel, entouré de bandelettes trempées dans une eau salée, enfin enveloppé de langes.

On en usait ainsi à l'extérieur, nous dit Pline, pour donner plus de force à la peau, empêcher toute corruption; tandis qu'on le fortifiait à l'intérieur en lui faisant prendre du lait et du miel, ainsi que cela se pratiquait plus généralement en Orient; ou en lui donnant du vin, ainsi que saint Jérôme et saint Clément d'Alexandrie disent l'avoir vu pratiquer, de leur temps, en Occident.

Le huitième jour, quand c'était une fille, le neuvième quand c'était un garçon, on purifiait le nouveau né, on lui imposait un nom, de même que chez les juifs la Circoncision avait lieu huit jours après la naissance de l'enfant. A Rome, ce jour s'appelait le jour *lustrique*, c'est-à dire celui de la purification. Cette cérémonie se faisait en présence de toute la famille; c'était à la plus vieille des parentes qu'il appartenait de prendre l'enfant dans son berceau, et avec le doigt du milieu de lui frotter le front de salive pour le purifier et écarter de lui tout maléfice. Telle était, en effet, la propriété, qu'au rapport de Pline encore, les anciens attribuaient à la salive. Les nourrices, les matrônes y mettaient aussi de la terre, et en composaient une espèce de boue dont elles frottaient l'enfant. Quelquefois même, ainsi que saint Jean Chrysostôme nous l'atteste, elles se servaient du limon de son bain, parce qu'il était communément d'usage d'employer de la terre imbibée de salive dans les lustrations, dans les expiations solennelles, et que ceux qui avaient été souillés de quelques crimes ne pouvaient s'en purifier qu'en allant se tremper dans la boue.

Ces usages connus, si je les compare à ce qui se passait dans les cérémonies du baptême, ne serai-je pas bientôt frappé de la ressemblance qui existe entre eux. Ne vois-je pas, en effet, dans les uns comme dans les autres, l'emploi du sel, de la salive, du lait et du miel, comme à la naissance des enfants. Les parrains et les marraines chargés de conduire, d'accompagner le cathécumène pour l'aider à entrer dans le bain ou à en sortir, ne me rappellent-ils pas aussi les personnes désignées à Rome sous les noms de *patrime* et de *matrime* qui, dans les cérémonies des noces, avaient pour mission de conduire l'épouse, de l'accompagner, et de la tenir par la main, tandis qu'une autre marchait en avant avec un flambeau. Enfin quand je vois, à Rome comme chez les juifs, tous ces usages en vigueur à l'époque de l'établissement du christianisme, ne suis-je pas fondé à dire que les cérémonies du baptême n'en sont que la figure ; qu'elles ont été tirées des mœurs des peuples dès le principe, et qu'elles n'ont été admises que pour démontrer d'une manière plus sensible au vulgaire les effets de ce sacrement, et le but pour lequel il a été institué. Que dans la suite des temps, et lorsque après avoir grandi le christianisme fut parvenu à l'état d'institution, des esprits élevés, pour détourner les nouveaux convertis des idées du paganisme, et les leur faire oublier à jamais, aient voulu symboliser ces actions, comme par exemple, leur représenter l'huile répandue sur la tête du cathécumène, non comme l'huile dont on se frottait avant le bain, mais bien comme celle que Jacob avait autrefois répandue sur la pierre du désert pour la consacrer à Dieu ; c'est un fait dont on ne peut

pas plus douter, qu'on ne peut en contester les avantages au point de vue religieux ; mais il n'en est pas moins vrai, historiquement parlant, que telle n'a point été l'intention première des fondateurs, qu'ils ont voulu au contraire représenter, dans les cérémonies du baptême, les actions ordinaires de la vie, et particulièrement celles dont l'analogie était la plus frappante, pour en démontrer les effets. C'est donc avec raison que je puis dire ici comme saint Jérôme, on s'est servi de sel et de salive parce que tous deux étaient employés à la naissance des enfants, l'un comme moyen physique pour la conservation du corps, l'autre comme symbole religieux pour la purification de l'âme.

Après avoir parlé des cérémonies du baptême, si je jette les yeux sur les pénitences publiques imposées aux premiers chrétiens, quelle analogie ne trouverai-je point encore entre elles et ce qui se passait chez tous les peuples.

Longtemps avant le christianisme, en effet, il était passé en usage chez les Juifs, les Egyptiens et les Romains, et tous les peuples en général, de se couvrir de cendre et de poussière dans les jours d'affliction, de deuil et d'expiation, de même que dans les temps de calamités extraordinaires on cherchait à apaiser la colère des dieux par des jeûnes publics. C'est ainsi qu'anciennement on avait vu Josué et tous les anciens d'Israël, après avoir été battus devant Haï, se prosterner et se couvrir la tête de cendres ; les Ninivites, après la prédication de Jonas, faire pénitence avec le sac et la cendre ; et que Virgile en son Enéïde nous représente Latinus épouvanté de la destinée

de son épouse et des désastres prochains dont la ville était menacée, couvrant de poussière ses cheveux blancs.

Les jeûnes étaient aussi très fréquents chez les Hébreux. Dans les grandes calamités ils en publiaient d'extraordinaires, et faisaient même jeûner les enfants à la mamelle. Les Phéniciens, les Egyptiens, avaient aussi des jeûnes sacrés; en Egypte, par exemple, on jeûnait solennellement en l'honneur d'Isis; chez les Athéniens, il y avait aussi plusieurs fêtes, entr'autres celles d'Eleusis et des Thermophorices dont l'observation était accompagnée de jeûnes, et particulièrement pour les femmes qui passaient un jour entier dans un appareil lugubre sans prendre aucune nourriture. Les Romains, beaucoup plus superstitieux que les Grecs, poussèrent encore plus loin l'usage des jeûnes. Numa en observait de périodiques avant les sacrifices qu'il offrait chaque année pour les biens de la terre, et je lis dans Tite-Live que les décemvirs ayant consulté, par ordre du Sénat, les livres de la Sybille, à l'occasion de plusieurs prodiges arrivés coup sur coup, déclarèrent que pour en arrêter les suites, il fallait fixer un jeûne public en l'honneur de Cérès, et l'observer de cinq ans en cinq ans.

Ces usages consacrés par l'église ne sont donc évidemment que la reproduction des habitudes des peuples, puisque, comme on vient de le voir, ils étaient en vigueur à l'époque de l'établissement du christianisme, et si quelque doute pouvait s'élever sur ce dernier point, Virgile nous en donnerait encore une preuve irrécusable en faisant dire à un berger que les animaux même jeûnèrent à la mort de César.

Si des pénitences publiques je passe aux fêtes célébrées par les premiers chrétiens en l'honneur des Saints, je ne puis m'empêcher de me reporter aussitôt aux fêtes qui avaient lieu à Rome le jour de l'anniversaire de la naissance des citoyens, et à celles ordonnées par les triumvirs à l'anniversaire de la naissance des Empereurs. L'Eglise, en se servant du mot *natalitia* pour désigner le jour de la mort des défenseurs de la foi, comme celui de leur naissance céleste, me rappelle le jour natal des Romains, et ce qui se pratiquait chez eux dans ces féries instituées pour resserrer de temps à autre les liens d'amitié, d'amour et de parenté, qui font le charme de la vie. A Rome comme chez les Chrétiens, je vois la première partie du jour employé à des exercices religieux, comme aussi je vois le reste de la journée consacré aux plaisirs, aux danses, aux festins; et je suis trop frappé de l'analogie qui existe entre ce qui se passait chez les Romains, et ce qui avait lieu dans l'Eglise primitive, pour ne pas être convaincu que les cérémonies, les usages pratiqués à la fête des Saints ont été tirés de ceux admis à l'époque du jour natal. Eh! comment pourrai-je me refuser d'y croire, quand d'un côté, je vois les chrétiens se rendre en foule aux tombeaux des martyrs, les enrichir de présents, et que d'un autre, au IV.e siècle, j'entends saint Basile tonner contre les plaisirs auxquels se livraient les fidèles après la prière, et leur reprocher amèrement de faire de ces saints lieux des places de marchés et de foires. C'est ici surtout, Messieurs, que je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer tous les enseignements que comportent avec elles les cérémonies religieuses, et de constater la

fidélité avec laquelle l'Eglise nous a conservé les usages des anciens. Car si, comme on n'en peut douter, le jour natal a donné naissance aux fêtes en l'honneur des Saints, il m'est impossible de méconnaître, dans ce qui se passait aux tombeaux des martyrs, l'origine de ces marchés, de ces foires qui se font encore dans nos villes, dans nos campagnes, à la fête d'un patron; et je puis ajouter, en outre, que de ces visites fréquentes faites par les fidèles aux tombeaux des martyrs est née la coutume des pélerinages contre laquelle saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, s'élevait jadis avec tant d'énergie; qu'il regardait comme la source du relâchement de la discipline, et qui, malgré les efforts de Charlemagne, a fini par passer dans nos mœurs à tel point, qu'en 1305 on voit Philippe-le-Bel, après avoir donné la paix aux Flamands, se réserver le droit de punir les habitants de Bruges à son choix, en les envoyant en pélerinage, savoir : mille outre mer, et deux mille de côté et d'autre, dans les trois mois à compter du jour où ils en seront requis.

Si maintenant, je jette les yeux sur les illustrations chrétiennes, substituées aux fêtes des payens pour détourner les chrétiens des idées du paganisme, quels enseignements ne trouverai-je point encore dans leurs institutions? La fête de la Circoncision, par exemple, m'apprendra que ce n'est qu'au milieu du VII.e siècle qu'elle a été établie; qu'elle n'a été fixée au 1.er janvier que pour détourner les nouveaux convertis du culte de Janus, des hommages qu'ils rendaient à la déesse des Etrennes, et des libertés qu'ils se permettaient dans les saturnales,

de même que dans les autres fêtes célébrées pendant les calendes de janvier. En effet, si j'ouvre l'histoire des Conciles de France, je verrai que l'Eglise ordonnait à Tours d'opposer en ce jour le chant des litanies aux plaisirs bruyants des païens, et si j'ouvre les Pères de l'Eglise, Saint Eloi m'apprendra qu'on n'en agissait ainsi que pour empêcher nos pères de se déguiser en bêtes. Pour peu que je veuille continuer mes investigations, je verrai la fête de la Purification succéder aux Lupercales établies par Romulus, et abolies par le Pape Gelase. La procession qui se fait le même jour avec des vêtements blancs, des cierges allumés, me rappellera, suivant le témoignage de saint Ildelfonse de Tolède, et d'Innocent III, la magnifique procession que faisaient les dames romaines pour représenter le voyage de Cérès à la recherche de sa fille dont elle pleure l'enlèvement. M'attachant plus spécialement à notre belle patrie, dans les feux de saint Jean, je retrouverai la fête des Solstices; dans les Quatre-Temps, celle des saisons; dans l'hostie renfermée dans le tombeau des morts, la pièce de monnaie destinée au portier des enfers; et le culte des arbres et des fontaines m'apparaîtra tout entier dans l'invocation des saints dont on y aura placé les images. Enfin, dans la fixation au 18 février de la fête de la Chaire de Saint Pierre, instituée jadis à Antioche pour perpétuer la mémoire de la résurrection du fils que Théophile pleurait depuis 14 ans, je reconnaîtrai l'abolition de ces solennités que célébraient nos pères en l'honneur des morts, sous le nom de *Caristies*, et dans lesquelles ils portaient des viandes sur les tombeaux, persuadés que les mânes venaient s'en nourrir.

Arrivé au moyen-âge, à l'époque où le symbolisme, admis dans nos mœurs, gravait en caractères allégoriques l'histoire du passé sur les murs et les portails de nos églises, je ne tarde pas à m'apercevoir de son influence dans l'établissement des cérémonies, et, en y réfléchissant un peu, je ne puis m'empêcher d'y reconnaître l'esprit du temps. Alors je vois les légendes populaires mises en action, et le clergé lui-même s'attacher d'une manière toute particulière à vivifier, pour ainsi dire, les paroles de l'Office Divin. C'est ainsi qu'à cette époque, et même jusqu'à la fin du XVII.e siècle, pour imiter la descente du Saint Esprit, le jour de la Pentecôte, on lançait un pigeon blanc, on faisait tomber, du haut de la voûte des églises, des étoupes enflammées, au chant du *Veni Creator*. C'est ainsi qu'à Péronne, le jour de Saint Furcy, le chantre en entonnant l'Antienne *De fructu*, présentait au doyen et au sous-chantre un bassin rempli de fruits : de même qu'à Amiens, le jour de l'invention du corps de Saint Firmin, les chanoines venaient au chœur, en costume d'été, un bouquet de fleurs à la main, pour représenter ce qui s'était passé dans l'hiver où Saint Salve découvrit le tombeau de l'Apôtre de cette cité. C'est aussi par suite de cet esprit du temps que, le jour de Noël à l'Office, on n'allumait les cierges de la Crèche qu'au mot *lumen*, et qu'à la Procession du dimanche des Rameaux, les chanoines se divisaient en deux parties à la sortie de l'église pour se rendre à la station par des rues différentes, afin d'imiter la signification du mot *circumruunt*, qui commençait l'Antienne qu'on devait y chanter.

Enfin, Messieurs, à quelqu'époque que puissent se rat-

tacher les cérémonies religieuses qui frappent mes regards, soit qu'elles appartiennent à l'origine du christianisme, soit qu'elles me rappellent ces siècles brillants qu'illustra jadis l'éloquence des Pères de l'Eglise, soit enfin, qu'enfantées dans les siècles d'ignorance et de barbarie, elles me retracent les légendes et les superstitions du moyen-âge, toujours il me suffira de les examiner avec un peu d'attention pour avoir la preuve évidente des usages qui leur ont donné naissance, et de l'esprit qui les a dictées. J'avais donc raison de dire en commençant, qu'entre les cérémonies religieuses et les usages particuliers des peuples, il existe une analogie si frappante, qu'il est impossible de ne pas reconnaître en elles les mœurs de l'époque à laquelle elles ont été établies. S'il en est ainsi, qui donc aujourd'hui pourrait contester les avantages d'une étude aussi intéressante et aussi nécessaire, lorsque de toutes parts on redouble d'efforts pour faire revivre le passé, pour travailler avec fruit à la refonte de nos institutions, à l'avancement des sciences et aux progrès de la civilisation des peuples.

Eh! qui mieux que vous, Messieurs, pourrait comprendre les charmes de cette étude, l'intérêt puissant qui s'y rattache, quand déjà plus d'une fois, dans le cours de vos travaux, vous en avez goûté les douceurs; quand plus d'une fois aussi, en fouillant les archives de nos antiques abbayes, vous avez admiré les trésors d'érudition qu'elles renferment. Grâce à ces congrégations savantes qui ont tant fait pour la patrie, l'histoire du monde s'est enfin déroulée toute entière à vos yeux. A la voix d'un Mabillon, d'un Martène, d'un Montfaucon, sont sur-

gies devant vous toutes les traditions du passé : ils vous en ont fait connaître l'esprit, l'origine, l'antiquité, et jetant avec eux un regard scrutateur sur nos cérémonies, vous avez facilement reconnu l'exactitude et la fidélité avec laquelle elles nous ont transmis les usages des anciens. Où pourrait on, en effet, en trouver des exemples plus frappants que dans celles que j'ai fait passer sous vos yeux, et dans ces cérémonies funèbres, où l'on voit le dogme de l'immortalité de l'âme, traversant les siècles, perpétuer dans le cœur des peuples le respect pour les morts, et les honneurs rendus à leur mémoire. Si pendant trop longtemps, peut-être, ces usages ont été méconnus parmi nous, c'est à vous qu'il appartenait, Messieurs, de les faire revivre, de relever les autels des grands hommes, et d'éterniser les noms de ceux qui ont illustré cette province.

Déja le bronze s'apprête à reproduire les traits de celui que vous avez choisi pour guide, et dont l'Europe savante ne prononce le nom qu'avec respect. Grâce à votre sollicitude, la ville d'Amiens ne tardera plus longtemps à voir élever dans ses murs, un monument à la gloire de Du Cange. Mais ce n'était point assez pour votre zèle ; et le sculpteur habile qui, dans le XVII.e siècle, honoré de la confiance du grand Condé, avait enrichi nos églises de ces chefs-d'œuvre que les étrangers nous envient, devait bientôt encore avoir droit à vos hommages.

Lors donc, qu'en ce jour solennel, vous allez procéder à l'inauguration du buste de Blasset, et placer sur sa tête la couronne de l'immortalité, qui de vous ne se rappellerait avec orgueil, que c'est dans vos rangs que s'est

trouvé la main habile qui a retracé ses nobles traits? Chaque habitant de cette cité n'a-t-il pas aussi le droit d'être fier de compter au nombre de ses concitoyens celui qui, jeune encore dans la carrière, mais marchant de succès en succès, se signale chaque année par de nouveaux travaux, et consacre désormais sa vie à reproduire les traits de ceux qui ont illustré notre beau pays. Si dans tous les temps on a pu remarquer la force et la puissance que l'exemple a exercé sur les âmes, espérons qu'un si beau dévouement ne restera pas sans imitateurs; espérons qu'à la vue des honneurs que vous décernez au génie, du zèle que vous déployez pour l'avancement des sciences et les progrès des arts, il se trouvera parmi vous des artistes qui, comme autrefois Carrache, à la vue des chefs-d'œuvre de l'Italie, pourront encore s'écrier de nos jours: *je suis peintre aussi.*



RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. J. GARNIER, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1845—1846.

Lu à la séance publique du 27 juin 1846.

MESSIEURS,

L'étude de l'Histoire est sans contredit la principale mission de notre époque, et cette tendance est facile à expliquer en présence des causes diverses manquant jusqu'ici, qui en ont hâté le développement. Les révolutions successives des gouvernements, le jeu de leur divers rouages, ont fait comprendre une foule d'institutions, de faits, d'événements, de passions, d'intérêts qui n'avaient point encore été compris ; surtout ils ont fait disparaître nombre de préjugés qui n'étaient pas les moindres obstacles aux progrès des études historiques. L'archéologie a eu aussi sa grande part dans ce développement ; l'étude

de monuments jusqu'alors inconnus ou négligés, méprisés même, des recherches plus approfondies et plus exactes, ont donné de l'antiquité une idée plus juste et plus vraie. Si l'on réfléchit maintenant que l'Histoire a besoin de trois ordres de travaux indispensables, l'érudition patiente qui recherche les titres, la critique qui en discute la valeur, et la composition qui résume les recherches, pour en tirer l'image fidèle des temps et des hommes, on comprendra le rôle que peuvent remplir dans leur sphère toute modeste qu'elle puisse être, les sociétés comme la nôtre.

Ces simples réflexions nous conduisent naturellement à vous parler de nos travaux, dont je dois vous présenter l'analyse ; si de hautes questions n'ont point été traitées, de grands événements décrits et racontés, nous espérons du moins vous convaincre de l'utilité de nos recherches et de la sagesse de nos doctrines en ce qui concerne la conservation et la restauration de nos monuments.

La division de la Société en comités et en membres libres, fournit d'elle-même l'ordre de ce rapport.

Je parlerai d'abord de travaux des comités.

— Celui de Compiègne ne vous à point adressé les procès-verbaux de ses séances, mais M. de Cayrol dont vous connaissez le goût pour les livres et les autographes, vous a communiqué deux lettres inédites d'un haut intérêt de l'abbé Prevost d'Exiles, le célèbre auteur de *Manon Lescaut*. Dans l'une adressée au R. P. général, quand il quitte furtivement l'abbaye de St.-Germain-des-Prés où il s'était jeté à 22 ans, pour passer à Cluny où la règle était moins sévère, il expose les motifs de ce départ précipité. Dans l'autre adressée de La Haye en 1731, bien

certainement au P. de la Rue, (*Carolus Ruæus*) il parle de sa conduite en Hollande où il vit toujours inviolablement attaché à ses vieilles maximes de droiture et d'honneur, sans regrètter la fuite d'un état où le respect humain eût été, dit-il, capable de le retenir, s'il n'eût fait réflexion que la moitié du monde vaut bien l'autre. Ces deux lettres ajouteront quelques traits de plus à la biographie de l'ancien bénédictin.

— Une nouvelle impulsion a été donnée aux travaux du comité de Noyon : M. le docteur Richard a tracé la biographie de Dom Blampin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Noyon en 1640. L'appréciation des travaux du savant et modeste éditeur de l'édition de saint Augustin qu'avait commencée Dom Delfau ; l'histoire des persécutions que lui valut ce beau travail, la polémique engagée à ce sujet par les jésuites et surtout pour l'analyse du traité d'Arnaud de la Conception et de la Grâce ; quelques détails anecdotiques choisis avec autant d'esprit que de jugement, ont donné à cette notice un intérêt tout nouveau.

Nous regrettons qu'une indisposition ait empêché notre collègue de venir la faire entendre à cette séance, comme il nous l'avait promis.

— Enfin, Messieurs, la ville de Noyon devra bientôt au zèle éclairé de plusieurs de nos collègues du Comité, l'usage de l'ancienne bibliothèque du chapitre qui, malgré de nombreuses déprédations et les ravages du temps, ne laisse pas de former encore un fonds précieux que de généreux citoyens, nous n'en doutons pas, s'empresseront d'augmenter et d'enrichir.

— Le Comité de Beauvais dont l'activité ne s'est pas démentie, a, cette année encore, ajouté de nouveaux documents historiques à ceux qu'il a déjà réunis. En enrichissant le Musée qu'il a fondé d'objets qui se recommandent à un double titre, leur valeur propre et leur intérêt de localité, les membres ont pris occasion d'éclairer quelques points de l'histoire et de la géographie locales ; c'est ainsi que la découverte de médailles à N.-D. du Thil signale plus exactement la direction de la route romaine de Beauvais à Eu ; que la destruction des remparts hâte l'exécution d'un plan graphique de l'enceinte de l'antique cité ; que des descriptions et des dessins conservent les vieilles maisons, curieux monuments de l'architecture civile du moyen-âge que d'utiles et indispensables communications font disparaître chaque jour ; là un crayon habile relève une croix, précieux travail bizantin qui décorait l'église de Montmille ; ici les pierres tumulaires rapportées de différents points, donnent naissance à de curieuses notices sur les personnages dont elles portent les noms, ou bien sur les usages où l'on étaient d'inhumer dans les églises, les titres qui donnaient droit à cet honneur, et les diverses modifications qu'éprouvèrent dans chaque période de temps le style et la forme des inscriptions : ailleurs, un plomb beauvaisin au type de sainte Angadrême et de saint Michel, fournit à M. Rouger une note pleine d'intérêt que la *Revue numismatique* s'empresse de publier ; l'héraldique n'est point négligée, et les amateurs de cette étude si utile, qui a élucidé tant de faits douteux, ajouté tant de noms nouveaux à la liste des donateurs et des bienfaiteurs de nos églises, applaudiront à l'heureuse idée qu'a eue le

Comité de réunir les armoiries des anciens maires de Beauvais ; depuis Simon Le Bastier, en 1394, 153 maires ont été nommés, les armes de 109, formant 56 blasons, ont pu déjà être retrouvés. C'est un heureux succès que s'empresseront de compléter, nous n'en doutons pas, ceux à qui le hasard ou l'étude aura fait connaître quelques-uns des blasons encore inconnus.

C'est ainsi que l'étude de l'Histoire trouve un aliment utile dans cette collection que nos collègues mettent tant de soin à augmenter, et dans laquelle on trouvera bientôt les seuls spécimens conservés de ces sculptures barbares ou élégantes, capricieuses ou symboliques, caractéristiques de l'art ou de l'esprit de nos ancêtres.

— Plus heureux que nous, nos collègues doivent à la munificence éclairée du conseil général de l'Oise, un local spacieux qui assure à leur collection un emplacement spécial et définitif dans un édifice qui se recommande lui-même par ses caractères architectoniques et archéologiques ; ils ne sont plus réduits à entasser dans un étroit et misérable local des objets pleins d'importance et d'intérêt ; aussi la générosité dont ils ont déjà rencontré tant de preuves, continue-t-elle chaque jour d'enrichir leur Musée de trésors scientifiques naguère disséminés dans les collections particulières.

— Si nous avons, dans une analyse rapide, confondu les travaux pour ainsi dire collectifs, des membres du Comité, nous devons une mention toute spéciale à M. le docteur Daniel, qui a continué son long travail sur la ville de Beauvais avant 1789. Déjà dans notre précédent rapport, nous avions dit combien la première partie de ce mémoire

était riche en faits et en renseignements inédits. M. Daniel, poursuivant la tâche qu'il avait entreprise et qui comprenait les paroisses *extra* et *intra-muros*, nous a fait connaître dans cette seconde partie les riches abbayes, les nombreux couvents, les établissements militaires, de charité et d'instruction que la ville possédait. On aime à le suivre dans ses promenades à travers les rues dont la physionomie s'est conservée dans quelques rares quartiers, et s'est transformée tout-à-fait dans d'autres, et à le voir reconstruire là ces forteresses qui défendaient la ville militaire, ici les nombreux édifices qui faisaient la gloire de la ville religieuse ou l'opulence de ses riches bourgeois ; et plus encore à l'entendre, narrateur plein de bonhomie et de raison, raconter les faits qui intéressent les divers quartiers qu'il parcourt ; et mêler à cette description sommaire des églises et des monuments, les renseignements que lui fournissent les annales, ou qu'il a puisés dans ses souvenirs et ceux de ses amis, et composer ainsi, sous un titre modeste, une véritable statistique géographique, architecturale, commerciale et administrative de la ville de Beauvais.

Les cryptes du palais de justice ont aussi fourni à notre collègue le sujet d'une notice que nous ne ferons que rappeler, car elle vient d'être l'objet de la part de l'auteur, d'une publication particulière.

— C'est aussi au Comité de Beauvais qu'appartient le savant mémoire sur la Ligue que nous couronnons aujourd'hui, et dont l'appréciation sera faite tout à l'heure devant vous.

— N'oublions pas non plus la savante et critique bio-

graphie du grammairien Restaut due à notre nouveau collègue M. le docteur Paringault.

— Vous apprécierez vous même le goût et le talent qui distinguent la nouvelle notice sur Coligny que notre collègue M. Dupont-White doit lire à cette séance.

— Les membres libres de la Société n'ont point non plus été inactifs.

— M. Darcy a appelé votre attention sur une tombelle appelée *grande motte*, située à un kilomètre et demi de Gamaches, à une faible distance de la Bresle. Non-seulement il a décrit la forme extérieure, mais il a fouillé les entrailles et fait connaître les différentes couches dont se compose ce monument qui offre avec les borrows anglais et bretons de nombreux points de ressemblance. Vous avez voulu vous associer à ces fouilles et vous vous êtes félicités d'avoir un auxiliaire aussi actif qu'intelligent dans une exploration qui, peu fructueuse pour votre Musée, n'en à pas moins été d'un haut intérêt sous une foule d'autres rapports.

— M. l'abbé Corblet vous a donné la description d'une médaille de billon frappée en 1556, pour perpétuer le souvenir du siège que soutint Péronne en 1536, contre les impériaux. Dans le cavalier armé qui dirige l'attaque, M. Corblet reconnaît le maréchal Philippe de la Marke qui fit au comte de Nassau si glorieuse résistance. Dans le revers, une femme à la chevelure flottante, une palme à la main, assise près d'une rivière, il voit la célèbre héroïne Marie Fourré, un symbole de la victoire, ou la ville de Péronne. Cette dernière interprétation nous semble seule admissible, surtout avec la devise *urbs nescia vinci* qui compose l'exergue.

—Quelques médailles trouvées près d'Ennemain ont été recueillies par M. l'abbé De Cagny et ont fourni la matière d'une note curieuse au savant auteur de la statistique de l'arrondissement de Péronne. Vous lui devez aussi des recherches relatives aux armures découvertes entre Nesle et Péronne, le 15 mars 1841 ; elles confirment l'opinion déjà émise par ceux d'entre vous qui ont admiré le rare travail de ces objets, qu'ils doivent être d'origine asiatique, et peuvent être attribués à un des chefs des hordes des kans qui jusqu'au x.e siècle ont ravagé la Gaule et une partie de la Belgique.

— J'arrive aux travaux des membres du Comité central. Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction pubique du 27 juillet 1845, sollicitait des Sociétés savantes une notice abrégée, mais exacte et autant que possible complète, sur leur origine, leur but, leurs ressources et leurs travaux les plus remarquables ; ces documents étaient demandés pour l'annuaire des Sociétés savantes qui devait être publié sous les auspices du département de l'instruction publique conformément à l'ordonnance du roi du 27 juillet. M. Bouthors, chargé de répondre à cette demande, retraça dans une notice succincte l'histoire et le but de la Société ; en même temps il présenta dans un tableau statistique les résultats de ses travaux et les ressources dont elle jouit. Pourquoi faut-il que cette pensée si heureuse de résumer en un seul tableau les travaux de la province, de faire connaître tout ce que le zèle et l'amour des lettres et des sciences produit chaque année en France d'œuvres qui méritent de ne pas rester inconnues et circonscrites ; tableau qui devait être, selon l'expres-

sion si vive du ministre, les archives de l'esprit français dans ses efforts éclairés et libres, s'est-elle réduite aux proportions mesquines d'une spéculation de librairie? Pourquoi ces notices, qui partout ont dû être rédigées avec autant de soin que de conscience, ont-elles abouti à la création d'un livre qui ne contient ni la moindre analyse des travaux des académies ni même l'indication de leurs mémoires, mais une éternelle et monotone nomenclature de statuts, et une série non moins longue de noms plus ou moins exacte.

— Les monnaies picardes du XI.e et du XII.e siècles, étaient presque totalement inconnues il y a quelques années; pour la première fois elles ont été signalées par M. Desains dans ses recherches sur les monnaies de Laon; vint ensuite la notice formant le supplément au tome IV de nos Mémoires qui décrit la précieuse découverte faite par M. Mallet. Depuis M. Legros, médecin à Marquais, communiqua à M. le docteur Rigollot de nouvelles pièces trouvées à Longavène; elles ont été, avec quelques autres appartenant à notre collègue M. le docteur Woillemier, l'objet d'un nouveau travail de M. Rigollot. La plus grande partie des pièces de Longavène est attribuée au roi Robert et à l'évêque de Laon Adalberon, quelques autres à Soissons, Senlis, Abbeville, Saint-Quentin et Corbie, les plus remarquables à Amiens; c'est à cette ville dont elles portent le nom plus ou moins altéré, qu'il faut attribuer aussi celles de M. Woillemier, lesquelles se rapportent à deux séries où l'on paraît avoir choisi un même monogramme placé tantôt dans un sens tantôt dans l'autre. L'examen de ces mailles fait penser à l'auteur que dans le cours du

XI.e siècle, sous les rois de la troisième race, à une époque d'anarchie générale, on avait frappé à Amiens au moins quatre espèces de monnaies différentes dont les types offraient une imitation plus ou moins grossière des deniers royaux depuis longtemps en circulation ; que le monogramme était plutôt un signe de confiance emprunté à d'anciennes monnaies de bon aloi qu'une marque locale, puisqu'on le retrouve sur des pièces mêmes inscrites d'un nom royal, et que cette adoption en fit des types locaux ou municipaux qui suppléèrent à la pénurie si grande alors du numéraire royal.

Dans une notice antérieure, M. Rigollot avait émis l'opinion que les pièces sur lesquelles se trouve le nom de Simon, concurremment avec celui de Philippe, avaient été faites pour Amiens. Un nouveau denier sur lequel on lit le nom de Simon, regardé communément comme un simple monétaire, et celui de la ville d'Amiens, confirme cette opinion et fournit une nouvelle preuve qu'Amiens jouissait au XII.e siècle du droit de battre monnaie, droit que la légende *Moneta civium* avait déjà du reste fait suffisemment connaître.

— Une église peu importante d'ailleurs, celle du village d'Ailly-le-haut-Clocher, avait été menacée d'être dépouillée de la flèche aérienne qui lui a donné son nom. Vous avez émis le vœu qu'elle fût conservée et vous n'avez pas appris sans satisfaction qu'une réparation dont la commune et l'État partagent les charges, en assure la consolidation. M. Duval a pensé que dans ces circonstances, quelques extraits des comptes de la fabrique ne seraient pas sans intérêt. C'est dans le compte de 1556 à

1557 que figure le traité qui a pour objet la construction d'une flèche et les dépenses exigées pour cet œuvre entreprise par le charpentier François Glassant, et à laquelle le roi avait contribué pour une somme qui figurait sans doute sur les feuillets manquants du compte de 1557-1558. A cette époque le village porte le nom d'Ailly-en-Ponthieu ; le registre de 1571-1572 emploie pour la première fois la dénomination nouvelle que l'on trouve unie à l'ancienne, Ailly-le-haut-Clocher en Ponthieu, dans le compte de 1572-1573 ; mais elle disparaît jusqu'au commencement du XVII.ᵉ siècle (1601), où elle ne cesse d'être employée concurremment avec l'ancienne qui n'est jamais complètement abandonnée. Dès 1571 le clocher exigeait des réparations considérables, réparations renouvellées en 1611 et qui, à cette époque, vu leur importance, semblent être bien plutôt une réédification, au point qu'il n'est pas possible, dit notre collègue, de nous vanter, comme nous le voudrions peut-être, en notre qualité d'antiquaires, de posséder dans la flèche d'Ailly le clocher que construisit François Glassant en 1557 ; et qu'il faut nous résigner à reconnaître dans ce monument la main des ouvriers de 1611.

— La commune de Saint-Maulvis, canton d'Oisemont, a été moins heureuse. Notre pays à fait une perte vraiment regrettable au point de vue archéologique et historique dans l'église de cette commune qui s'est écroulée au mois de novembre dernier. M. Jourdain, qui a visité les ruines de ce monument, a redoublé vos regrets par la description qu'il vous a faite de cette belle et spacieuse église du XII.ᵉ siècle.

Saint-Maulvis avec ses trois nefs parfaitement proportionnées, ses colonnes d'un fût principal cantonné de quatre plus petits, son plan de la période ogivale primitive, son triforium composé d'un double fenestral à ogive brisée inscrite dans un plein cintre, sa série de grandes et hautes fenêtres d'où le jour tombait dans toute la nef centrale, accusait d'une manière bien marquée le passage du roman à l'ogive. Mais il fallait surtout remarquer la forme du sanctuaire qui, au lieu d'être arrondi ou polygone, présentait un rectangle ouvert de toute la largeur de la nef centrale, et beaucoup plus large que profond, percé de trois jours superposés à trois étages, trois grandes lancettes, une rosace et deux petites fenêtres accolées. La simplicité de l'ornementation, de légers crochets, des volutes, s'accordent également avec l'âge qu'assigne à l'église M. l'abbé Jourdain. De cette belle église le clocher seul, masse imposante de la fin du XVI.ᵉ siècle, est resté debout.

Recherchant les causes de la caducité de l'église, que la solidité de sa construction primitive eût fait braver les siècles, l'auteur du mémoire les trouve dans l'action d'un violent incendie dont les fouilles ont démontré l'existence, et dans la restauration inintelligente de 1777 où l'on dégrossit les colonnes brûlées pour les revêtir d'une enveloppe de pierres plus épaisse que solide. Ajoutons, sans crainte d'être démenti, que les atteintes portées à ces mêmes pilliers, il y a quelques années, par le maire et le conseil de fabrique pour élargir les travées et gagner quelques places, furent la cause déterminante d'une ruine que l'ancien vandalisme avait préparée. Ce monument

n'est donc plus qu'un souvenir, que nous devions recueillir dans nos archives.

Il ne nous appartient pas, sans doute, de faire des plans et d'élever des églises, toutefois nous avons accueilli avec empressement le vœu émis par notre collégue, de voir le monument renaître pour ainsi dire de ses ruines. Par ce que le style ogival est préférable pour un édifice religieux; par ce que, dans le cas présent, l'église peut-être considérée comme déjà commencée et en voie d'exécution, puisque le clocher subsiste, expression de la volonté de la génération aïeule de la nôtre, de construire ou de léguer à construire une église ogivale.

— La Société a reçu un nouveau témoignage de confiance dans la double mission dont l'a chargée M. le Préfet du département, de surveiller la restauration des peintures de l'histoire de saint Salve et des vitraux de la cathédrale d'Amiens. C'est surtout, Messieurs, quand elle est consultée sur des travaux de cette nature, qu'une Société comme la nôtre doit se mettre en garde contre tout esprit d'exagération et d'exclusion. Aussi a-t-elle besoin de faire hautement connaître ses doctrines, pour ne point qu'il lui soit fait une part de responsabilité plus grande que celle qu'elle peut et doit accepter dans l'œuvre de réhabilitation qu'elle admet et dirige.

Une église n'est pas pour nous un musée où doivent se conserver des ruines et des débris. Les convenances et la destination exigent que la décoration et l'architecture soient entretenues, restaurées; mais la science à besoin aussi de garanties contre une irréparable confusion, car la profanation artistique et les restaurations maladroites

sont autant à redouter pour le monument que le temps et l'ennemi qui les ruinent.

En ce qui concerne les peintures, le rapport que vous avez adressé avait un triple objet, la nature des moyens à employer, l'évaluation de la dépense, les précautions à prendre pour assurer une exécution convenable. Sur le premier point, la Société, qui avait approuvé les procédés employés l'an dernier par M. Lebel dans les peintures de saint Jean, n'ayant point à se repentir, après une année d'épreuve, des résultats que le temps seul peut faire apprécier définitivement, les accepte encore pour le nouveau travail. Mais cette présomption en faveur d'un artiste n'est point une raison pour repousser les offres d'un autre. Votre commission ne l'a point pensé. Une bonne fortune, jointe à un égal talent, peut faire rencontrer des procédés plus parfaits ; ne point admettre l'épreuve d'un autre talent n'était-ce pas compromettre l'intérêt de la restauration et en même temps la gloire artistique du concurrent. Aux meilleurs talents enfin, comme aux plus médiocres, ne faut-il point fournir l'occasion de se mettre à leur place, à ceux-là par un succès, aux autres par une fâcheuse et salutaire défaite.

Quant à la dépense, les demandes des artistes n'ont point paru exagérées, car une restauration consciencieuse, exacte, ne saurait être médiocrement rémunérée. Quant aux précautions, vous avez insisté comme vous l'aviez déjà fait dans un précédent travail sur les réparations des fautes commises dans la restauration des sculptures des médaillons ; vous voulez aussi que les artistes se gardent bien de toucher aux peintures anciennes, sinon pour les laver,

et les nettoyer; mais ils s'attacheront, dans l'application des peintures neuves, a obtenir un raccord parfait. On pourra rétablir les épithaphes de Ferry de Beauvoir et d'Adrien de Henencourt, rétablir leurs armoiries sur deux des blasons les plus rapprochées des tombes de l'évêque et du pieux chanoine ; pour les autres, ils resteront dépouillés de leurs couleurs héraldiques, car d'heureuses recherches peuvent amener la découverte des noms perdus. Nous n'admettons pas qu'on puisse les attribuer aux familles mêmes les plus illustres de la province, sans se jeter dans un système malheureux d'apocryphes ; et nous pensons, avec l'auteur du rapport, qu'il vaut mieux laisser ces blasons muets se taire longtemps encore, que de les exposer à mentir.

Mais la Société n'a point seulement la mission de conserver et d'étudier, mais le devoir de connaître ce qu'elle conserve. Elle a donc dû se préoccuper gravement non pas seulement de garder les peintures anciennes, car y toucher c'est les détruire, mais d'un intérêt non moins grave, la valeur monumentale de la peinture, l'intérêt archéologique, quand un raccord parfait, une harmonie complète de couleur peut rendre impossible de distinguer le pinceau du XVI.e siècle de celui du XIXe. Votre commission a donc demandé qu'il fût exécuté préalablement un dessin graphique destiné à rappeler l'état antérieur des bas reliefs, et à leur conserver leur mérite artistique et archéologique, tout en leur rendant leur harmonie et leur beauté primitives. C'est ainsi qu'elle a pensé pouvoir concourir pour sa part avec l'administration à assurer une réparation sage et convenable des injures faites par le

temps et l'anarchie à l'un des plus beaux temples du monde.

— La Commission des vitraux vous a soumis les règles de conduite qu'elle se propose de suivre, eu égard à la nature des travaux à exécuter aux verrières et à la qualité de l'adjudicataire. L'administration, en effet, avait donné suffisamment à connaître, dans le choix qu'elle avait fait d'un vitrier, qu'il s'agissait de simples réparations d'entretien et de consolidation et non pas d'une restauration proprement dite. La Commission, placée à ce point de vue, s'est donc prononcée contre tout genre de travaux qui exigeraient le talent d'un peintre verrier, tels que la reconstruction des scènes et des personnages mutilés, la restitution de leur vêtement ou des détails d'ornementation accessoires ; cette tentative, périlleuse dans tout autre cas, se trouvant dans les circonstances actuelles absurde et impossible. On se bornera donc ici au nettoyage, au raccommodage et à la consolidation. La première opération n'exige que des soins et des précautions, un lavage à la brosse dure et à grande eau, mais point de sable. Dans la seconde, on devra reproduire jusqu'aux moindres détails tout ce système de fer et de plomb dont la composition fait partie intégrante de toute cette œuvre du XIII.e siècle. Ici l'intelligence et le soin suffisent, ces garanties nous les possédons. La partie du travail la plus difficile est sans contredit le raccommodage. Où trouver des têtes et des corps pour substituer aux têtes et aux jambes perdues, des vêtements de même forme, de même couleur que ceux qui ont péri, et tout ce mobilier brisé comment le remplacer. Quelquefois on a pu glaner heureusement une pièce dans d'autres dé-

bris sans emploi ; mais c'est une rare exception et ce procédé malheureux ne peut que jeter le désordre et la confusion dans l'ensemble d'une verrière. A plus forte raison la commission s'est-elle élevée contre un misérable barbouillage à l'huile qui aurait rempli les lacunes laissées par le verre blanc.

Il n'y a donc à son avis d'autre parti à prendre actuellement que de remplir, comme on l'a fait à Chartres, les grands vides avec du verre blanc ; les plus petits avec une simple ardoise qui conserve à la verrière l'harmonie de ses tons vigoureux, sans frayer à la lumière un passage qui fait tache au tableau.

S'occupant enfin des précautions à prendre pour prévenir les mauvaises chances qui pourraient réduire nos richesses artistiques que l'incurie des hommes et l'injure du temps n'ont que trop amoindries, la Commission a émis le vœu qu'un treillage en fil de fer, ou simplement en osier, qui ne ferait rien perdre à leur transparence, protégeât ces fragiles décorations contre les accidents extérieurs dont plusieurs d'entre vous ont pu être les témoins.

— Les rapports ne sont pas la partie la moins importante de nos travaux, ils nous font apprécier les œuvres des sociétés avec lesquelles nous sommes en relation, et appellent plus particulièrement l'attention de quelques-uns sur des notices ou des mémoires qui eussent pu passer tout à fait inconnus, car le temps dont chacun de nous dispose ne saurait suffire pour la lecture de la nombreuse correspondance que cette année a vu s'accroître encore. Nous ne ferons que rappeler cependant le rapport de M. Har-

douin sur les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1844, et celui que nous vous avons présenté nous même sur le recueil publié à Londres, par M. Roach Smith, sous le titre de *Collectanea antiqua.*

— Deux personnes étrangères à la Société, M. l'abbé Bourlon et M. Goze ont bien voulu lui faire part de leurs travaux.

M. l'abbé Bourlon, dans une notice historique et archéologique sur Orville, petit village distant de Doullens de huit kilomètres environ, a su tracer d'une plume élégante un tableau animée des vicissitudes diverses qu'éprouva l'*Odrica villa* déjà célèbre sous les Francs, résidence des rois de la seconde race, tombée enfin au nombre des 128 villages à clocher qui forment en 918 le nouveau comté de Saint-Pol, et soumise dès-lors, ou comme mouvance ou comme propriété, aux différentes maisons qui se succédèrent dans la possession de ce comté. Une tradition rapporte que le château qu'habitèrent nos premiers rois sur les bords de l'Authie était situé à Caumesnil, village peu distant d'Orville, et quelques archéologues ont accueilli cette assertion. M. Bourlon, après avoir décrit les ruines du fort de Caumesnil, discute ce point et, démontrant le peu d'antiquité de Caumesnil dont il n'est question qu'en 1050 où Roger XI, comte de Saint-Pol, le fait entrer dans sa donation à la collégiale de Saint-Sauveur, il signale l'enceinte encore reconnaissable du vieux château d'Orville et ne laisse aucun doute sur la fausse attribution qui a été faite à nos rois d'un fort bâti sans doute par les comtes de Saint-Pol vers la fin du XIe ou le commencement du XIIe siècle.

— M. Goze, qui a fait une étude approfondie de l'héraldique de la Picardie, vous a fait connaître les blasons qui décorent une vieille maison située Marché-aux-Herbes, dans une propriété appartenant à M. Gossart; ce sont ceux de France, d'Amiens, de Nicolas Fauvel, seigneur d'Estrées, et de Lannoy, mayeur d'Amiens en 1488 pour la première fois, lequel portait d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre étoiles d'or. — Une curieuse construction du XVI.e siècle, située rue de Metz, ancienne maison Langlier, dont la charpente historiée, les plafonds formés d'une boiserie voûtée en berceau, seul monument complet de cette époque qui reste à Amiens, avait fixé votre attention; M. Goze vous a donné l'explication des écussons qui la décorent, et qui appartiennent l'un à la famille Le Couvreur, seigneur de Vraignes, l'autre à celle des Clabeau qui figure si honorablement dans la liste des mayeurs de la ville d'Amiens,

— Là, Messieurs, ne se sont point bornés nos travaux, il y aurait injustice à ne point parler de la Commission du Musée, de son activité incessante pour enrichir une collection déjà précieuse, et à laquelle un emplacement digne d'elle donnerait un bien plus grand prix.

Je profiterai donc de cette circonstance solennelle pour remercier les personnes qui veulent bien concourir avec nous à cette partie de notre mission.

Citons d'abord M. Bournel auquel nous devons une charmante statuette en bronze de Midas qu'a décrite M. Rigollot. Notre collègue, après avoir rappelé l'histoire des rois de Phrygie qui ont porté le nom de Midas, et les récits légendaires sur lesquels repose le fait des longues

oreilles, passe en revue les monuments qui les concernent, et ne doute pas que cette statue ne représente Midas, mais d'une manière nouvelle. C'est pour lui un bronze romain de la belle époque, celle d'Auguste, exécuté peut-être dans les Gaules par quelque artiste de talent, mais quand déjà les traditions étant perdues, les artistes se donnaient une grande latitude dans la composition de ces petits ouvrages. —M. Brunet, de Liomer, vous a fait don d'un Christ en cuivre émaillé, curieux spécimen de l'art bizantin; M. Daillard, d'un ceinturon, d'agraffes, de grains de collier de l'époque Mérovingienne; MM. Rigollot, Machart, Bazin, Woilez, Garçon ont aussi contribué à l'accroissement du Musée; mais vous devez un témoignage particulier de reconnaissance à M. Bazaine, ingénieur en chef du chemin de fer de Boulogne, qui a si bien compris l'importance des objets antiques dont les travaux peuvent amener la découverte, et qui, devançant le vœu que vous aviez émis, et que les Sociétés archéologiques d'Angleterre avaient déjà formulé, a réservé tous les objets, et en à fait généreusement l'abandon au Musée; c'est qu'en en effet ces vases si variés, ces haches, ces instruments en fer, en os, en bronze ont un double prix quand ils sont réunis dans la localité qui les a fournis et sont les éléments les plus certains d'une histoire encore à faire de l'art chez les peuples qui nous ont précédés.

— La Société n'a pas seulement appelé dans son sein des hommes à qui leurs études ont donné le droit d'écrire l'Histoire, d'en rechercher ou d'en apprécier les documents, elle s'est aussi empressée d'ouvrir ses rangs à des hommes plus habiles à manier le crayon ou le ciseau que

la plume de l'écrivain. Tous dans la sphère de leur talent, ont travaillé pour le même but. Vous avez entendu naguère l'un de nos collègues, dans sa savante histoire de l'art en Picardie, s'applaudir d'avoir trouvé dans le crayon de M. Duthoit l'interprète de sa pensée, le fidèle reproducteur du style et des types si variés des œuvres des imagiers et des peintres anciens. Un autre de nos collègues dont les débuts ont été l'objet de la distinction la plus honorable, a consacré son ciseau à l'illustration des gloires dont s'honore le pays. L'an dernier, il reproduisait les traits du célèbre astronome auquel Amiens est fier d'avoir donné le jour ; aujourd'hui, vous lui devez le buste admis à la dernière exposition d'un artiste qui, lui aussi, voua son talent à son pays et dont les œuvres ont été presque toutes destinées à la décoration de notre cathédrale et des autres églises qui l'entouraient.

Nicolas Blasset, dont M. Forceville vient d'exécuter le buste pour la Société, naquit à Amiens en 1587, d'Abraham Blasset, bourgeois et marchand. Il mourut le 2 mars 1659 et fut enterré dans l'église de Saint-Firmin-le-Confesseur dont il était l'un des marguilliers. Comme la plupart des artistes, Blasset n'est guère connu que par ses œuvres, et quand, en 1635, nous le voyons maître de la confrérie du Puy ; une vierge de marbre présentant une clé avec la devise : *Clef de salut pour le rachat des âmes*, offrande du nouveau maître, ne nous montre encore que le sculpteur. Je n'essaierai pas d'apprécier ici ni de rappeler les œuvres si nombreuses et si diverses dues à notre illustre compatriote ; qu'il nous suffise de citer son Assomption de la Vierge qu'il exécuta en 1637 pour François Dufresne

RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS DE 1846,

Par M. H. HARDOUIN, Membre résidant,

Lu dans la séance publique du 28 juin 1846.

MESSIEURS,

Votre commission s'était livrée à un examen approfondi des trois mémoires adressés au concours de cette année ; elle avait même désigné, comme rapporteur, l'un de nos collègues, dont le talent et le savoir bien connus font autorité dans nos rangs. Un empêchement survenu, contre toute prévision, à ce collègue, nous a privés du travail sur lequel nous avions compté, circonstance d'autant plus regrettable, qu'un rapport rédigé d'urgence, et par conséquent, sans qu'il ait été possible d'y consacrer le temps et les soins nécessaires, va remplacer celui qui eût em-

prunté à la haute expérience de son auteur, un caractère que ne saurait présenter notre essai dont la commission a dû se contenter, faute de mieux.

L'extrême indulgence à laquelle vous nous avez accoutumé, dès long-temps, nous devient donc plus nécessaire que jamais.

Félicitons-nous tout d'abord, de ce que votre appel aux amis des études historiques ait été si bien entendu, que trois concurrents y ont fait réponse ; — heureux résultat de la mesure toute prévoyante qui avait consacré, pour cette fois, le principe du libre choix du sujet.

I.

Le premier des trois mémoires qui nous ont été adressés, porte le titre suivant : ***Transfiguration de l'évêché de Beauvais en Palais de Justice***, avec cette épigraphe empruntée à Delille :

> Mais de ces monuments la brillante gaîté,
> D'un auguste débris valent-ils la vieillesse.

Le début de l'auteur caractérise parfaitement la pensée dominante de son œuvre, et donne, en même temps, une fidèle idée des qualités et des défauts de son style. — Voici ce début :

« Amants des arts, accourez dans cette vieille cité des » Bellovaques où de nouveaux arrêts de destruction vont » s'accomplir ; venez recevoir le dernier soupir de l'un » des plus beaux monuments du passé, ou durant tant » de siècles, s'est déployée une puissance rivale de celle » des rois.

» Entendez-vous l'illustre condamné gémir sous les
» coups répétés du démolisseur? Vous seuls pouvez être
» touchés du cri de détresse que lui aussi semble jeter au
» milieu de ces barbares qui, souriant à son agonie, se
» montrent si jaloux d'établir leur froid positif sur les
» trésors des siècles. Accourez donc sur l'aile des vents,
» car demain il ne sera plus temps; demain le vénéra-
» ble édifice ressemblera au corps dont la hache renverse
» la tête, ou plutôt au mort refroidi dans la tombe.

» Vains efforts ! nul ne répond à mon appel, et la pio-
» che et le marteau redoublent de vigueur! Il va donc
» s'abattre l'auguste manoir, s'abattre loin de toute sym-
» pathie, de tout regret et sous les mains les plus vul-
» gaires ! Quoi ! les fantômes de ces comtes superbes, qui
» jadis les remplissaient du choc de leurs armes, de l'é-
» clat de leur vaillance, de l'immensité de leur pouvoir,
» ne se lèveront pas pour le défendre ! Quoi ! moi qui n'ai
» pour science que le simple instinct du cœur, je serai
» l'unique témoin de ses dernières convulsions ?... »

Après avoir cimenté une étroite alliance entre vos principes et ceux que l'auteur du mémoire n.° 1 professe, avec une conviction aussi ardente que sincère, en fait de conservation des monuments historiques, et après avoir rendu hommage aux connaissances architectoniques qu'il paraît posséder, ainsi qu'à l'exactitude du sommaire ou extrait de l'histoire des évêques de Beauvais qui sert d'argument à sa proposition principale, votre commission se voit dans la nécessité de vous soumettre quelques réflexions et sur la forme et sur le fond de l'ouvrage.

Vif et coloré comme la pensée qu'il traduit, le style

de l'auteur exagère parfois ces qualités. Nous regrettons, par exemple, que le portrait, d'ailleurs très-fidèle, qu'il a tracé d'un célèbre comte-évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, soit précédé de la phrase que voici : « Quelle » ombre géante s'agite au milieu de tant d'ombres céles- » tes? c'est le César, le Napoléon des évêques ! »

Une grande simplicité de style est la première règle à suivre dans la composition des ouvrages d'histoire ou d'archéologie, et l'auteur s'écarte trop souvent de cette règle.

Nous avons dû nous demander aussi si son travail n'était pas plutôt un opuscule de circonstance et du genre de ceux qui empruntent leur principale utilité à leur publication immédiate dans une feuille périodique, qu'un mémoire de concours. L'étendue des recherches y est-elle proportionnée au nombre, à la variété, à l'importance des divers sujets que l'auteur s'est proposé de passer en revue? ne les a-t-il pas plutôt indiqués ou effleurés que traités? Si nul anachronisme, si nulle erreur n'est à signaler dans le mémoire, accuse-t-il cependant autre chose qu'une connaisance *ordinaire* des principales sources *publiées* de l'histoire de Beauvais? Votre commission ne l'a point pensé. Enfin y rencontre-t-on, sinon des faits nouveaux et des documents inédits, au moins quelques essais de vérification et de critique des faits connus? Ici encore, nous répondrons négativement. En toute occasion, vous vous montrez sévères sur l'accomplissement de l'une ou de l'autre de ces conditions (sinon de toutes deux), dans les ouvrages qui vous sont soumis. Est-ce là un excès de rigueur? Non, car vous ne faites, en agis-

sant ainsi, que tenir état des heureux progrès de la science, que prendre souci de la mission qui vous est dévolue. Or, le mémoire dont nous parlons laisse beaucoup à désirer sous le rapport double des recherches et de la critique historique.

Somme toute, en vous proposant de témoigner à l'auteur une encourageante sympathie pour son zèle et pour la sincérité de ses convictions, votre commission croit acquitter le seul tribut exigé par les qualités du mémoire, de même qu'elle considère les observations précédemment faites, comme un blâme très suffisant des défauts qu'elle a dû vous signaler.

II.

Au sujet du mémoire n.° 2, la tâche de votre commission a été difficile, pénible même, à l'excès. D'un côté, un travail très-volumineux, fruit de longues veilles, de recherches opiniâtres, et une érudition vraiment remarquable, soit qu'elle s'applique à des détails de topographie historique, soit qu'elle cherche à pénétrer les secrets de la philologie comparée; de l'autre, une thèse conjecturale, ardue, obscure au dernier degré.

Ce que l'auteur a dépensé d'efforts pour arriver à ne traiter qu'en partie un sujet fort extraordinaire, est véritablement incalculable; et, s'il était permis de résister aux prédilections des personnes instruites et laborieuses, au lieu de leur maintenir, comme on doit toujours le faire, une entière liberté pour le choix des sujets qu'elles veulent étudier, nous témoignerions hautement le regret que le

savant concurrent ait usé ou plutôt abusé de la somme de connaissances dont il dispose pour vous soumettre le travail qu'il a intitulé : *Fragment pour servir à une nouvelle histoire universelle ou la Picardie colonisée par les Indoux.*

Ce mémoire, qui ne compte pas moins de 500 pages, est divisé en 6 chapitres dont voici les sommaires :

« Du culte des pierres et de la religion dont les mo-
» nolythes ont été les simulacres. —Les druides savaient
» traditionnellement et disaient qu'ils étaient originaires
» de l'Inde.—Arrivée des Indoux en Picardie par l'embou-
» chure de la Somme. —Les Indiens remontent la Somme
» et fondent Abbeville. — Picquigny, ville d'origine in-
» dienne, a bien réellement donné son nom à la Picardie.
» — La belle cathédrale d'Amiens a été construite sur la
» colline où brillèrent autrefois les feux d'un monolythe
» consacré au soleil qui servait de fanal à l'ancien port de
» cette ville. »

Voici maintenant une citation qui pourra donner une idée des bases du système sur lequel repose le travail que nous examinons :

« Les prêtres de ces temps profondément reculés, mais
» non pas primitifs, allumant des feux sur ces mono-
» lythes consacrés *au Père commun* de tout ce qui a vie
» dans la nature, disaient, en les faisant refléter sur la
» surface ou plutôt dans le sein des eaux, qu'ils réu-
» nissaient l'époux à l'épouse, le père à la mère, et
» que, faisant en cela ce qui était le plus agréable aux
» deux causes efficientes, aux deux instruments im-
» mortels de l'Être suprême qui dirigeait tout, et avec

» lequel ils ne faisaient qu'un, ils méritaient, en agis-
» sant ainsi, la bienveillance de la divinité et le favo-
» rable accueil de leurs prières.

» Ce culte reçut le nom de Palingénésie. »

L'auteur, sans avoir égard à l'étymologie grecque de ce mot, le décompose par des procédés plus ou moins ingénieux, mais tels que la philologie ne saurait les accepter, et il finit par découvrir que la première syllabe signifiait *pilier;* la deuxième, *eau;* la troisième, *génération*, et la quatrième, *Soleil.* « Il en résulte, dit-il, que ce mot ne
» signifie pas, comme on l'a cru jusqu'ici, *naître de*
» *nouveau*, mais qu'il dénomme, avec le plus admira-
» ble laconisme et le phonétisme le plus élégant, la
» religion par laquelle le Soleil, justement considéré
» comme le reproducteur de toute chose au moyen de
» son contact avec la nature humide, était adoré sous
» la forme de feux allumés sur des monolythes au
bord *des eaux.* »

Ce n'est qu'à la 189.e page de son mémoire que l'auteur s'occupe enfin du sujet qu'il s'était proposé, c'est-à-dire de la colonisation de la Picardie par les Indoux. Tout ce qui précède le chapitre 3 peut être considéré comme la préface d'un travail qui échappe véritablement à l'analyse et dont il faut bien cependant donner un faible aperçu.

Comment l'auteur établit-il en fait l'existence de cette colonisation, jusqu'alors non soupçonnée, de la Picardie? c'est en faisant un rapprochement entre la position que le Hâvre-de-Grâce et Saint-Valery occupent sur nos côtes. Dans le voisinage du port ouvert à l'embouchure de la

Seine, se trouve Ingouville, qui, pour l'auteur, est la même chose qu'*Indouville*, ou ville indienne. « Or, dit-il, » comme il existe dans la Manche deux courants de ma- » rée, les Indiens poussés par l'un d'eux vers la Seine » ont dû, cédant à la puissance de l'autre, se diriger vers » la baie de Somme. »

Une fois que l'auteur a fait aborder les Indiens au Crotoy, sans pouvoir, bien entendu, citer le moindre texte historique à l'appui de son assertion, il rentre bientôt dans un dédale d'étymologies où il nous serait impossible de le suivre sans nous égarer avec lui.

Lorsque nous avons parlé de données conjecturales, de résultats problématiques et bizarres, avons-nous entendu faire le procès au principe même des études philologiques, et nier qu'on en puisse tirer un parti avantageux? Nullement; pour être ardues, ces études n'en sont que plus dignes de l'attention de l'archéologue. Les débris des anciens idiômes ne sont-ils pas aussi des monuments précieux qu'il faut rechercher, décrire et classer comme les autres, avant tous les autres même? et cette tâche n'a-t-elle point exercé, n'exerce-t-elle point, chaque jour encore, la sagacité, le génie d'écrivains et d'érudits célèbres de toutes les nations? Loin de les proscrire, nous appelons donc de tous nos vœux les recherches philologiques; elles font partie intégrante des travaux que nous avons mission d'entreprendre et d'encourager, mais cette déclaration faite, et à part, bien entendu, la sympathie qui est toujours due aux œuvres consciencieuses, est-il possible d'accorder soit une approbation, soit même une discussion immédiate, à un mémoire où,

en dépit des plus volumineux développements et de l'érudition la plus prodigue, un sujet véritablement historique manque absolument ? Votre commission ne l'a point pensé. L'auteur s'est proposé, comme vous l'avez vu, de retracer, à l'aide des plus aventureux procédés étymologiques, l'histoire primitive de la Picardie : or, sans avoir besoin de citer aucune des étymologies qui servent de point de départ ou de démonstration à chacune de ses assertions, qu'il nous soit permis de faire remarquer que les travaux de Bullet, base fondamentale du mémoire n.° 2, ont été suivis de beaucoup d'autres dont l'auteur ne manquera sans doute pas de faire bon usage, pour continuer ou plutôt pour réviser son travail. Nous parlons ici des ouvrages dus à la plume des Renouard, des Fauriel, des Pictet, des Legonidec, des Du Méril, et de ce *Cosmos*, création de l'illustre M. de Humbolt, qui se dessine déjà à l'horizon vers l'autre bord du Rhin. Quel état tous ces maîtres de la science ont-ils fait des travaux de leurs devanciers en philologie ? Que restera-t-il des étymologies de Bullet et de ses systêmes après qu'ils auront été soumis à la critique dont les ouvrages cités contiennent les éléments ? Telles sont, Messieurs, les questions que votre commission adresse à l'auteur du mémoire n.° 2 qui connaît, à coup sûr, ces ouvrages, mais qui n'a pas cru devoir les faire servir à la *légitimation* de ses idées.

En résumé, la vaste érudition déployée dans le mémoire n.° 2 ne nous a pas paru pouvoir racheter des défauts tels que le manque de méthode et de clarté, l'abus perpétuel des dernières hardiesses de l'art étymologique et, par dessus tout, l'absence d'un sujet admissible.

III.

Il nous reste à vous entretenir du mémoire n.° 3. *La ligue à Beauvais*, 1585 *à* 1594 — tel est le titre de ce mémoire avec l'épigraphe que voici empruntée à Salluste : « *Quos omnes eadem cupere, eadem odisse, eadem me-*
» *tuere in unum coegit : sed hœc inter bonos amicitia, in-*
» *ter malos factio est.* »

Laissons l'auteur entrer lui-même en matière.

Il s'exprime ainsi : « Dans la lutte qui allait s'ouvrir » entre l'avenir et le passé, leurs antécédens attachaient » de cœur les Beauvaisins aux vieilles coûtumes féodales » qui leur avaient été à la fois tutélaires et glorieuses.

» Sur toutes les habitudes de cette démocratie féodale, » le catholicisme avait mis une forte empreinte. On tient » que l'acte d'émancipation de la commune avait été juré » dans une église. Il n'était si chétive corporation qui n'y » marchât sous la bannière d'un saint patron, et on s'y » rappelait avec orgueil qu'au plus fort du grand assaut, » la châsse de sainte Angadrême avait glorieusement » paru sur les remparts. On peut donc se figurer l'hor- » reur qu'inspiraient à cette population catholique les des- » tructions iconoclastes et les profanations des Huguenots ; » à leurs yeux ils différaient peu des payens et des canni- » bales.

» Ce zèle religieux des Beauvaisins était encore accru » par une haine de voisinage. Il y avait, entre la bour- » geoisie de Beauvais et les châteaux des environs, un » vieux levain de rivalité que l'anarchie des derniers tems » avait fait violemment fermenter. Quand jadis la com-

» mune, véritable seigneurie allodiale, s'était établie,
» protégée par ses remparts, appelant au son de la cloche
» ses communiers sous sa bannière pour défendre ses pri-
» vilèges et protéger son négoce, elle avait eu pour enne-
» mis naturels tous les gentilshommes du voisinage. De-
» puis ils n'avaient pu voir sans jalousie ces bourgeois
» enrichis par le commerce, se faisant compter et craindre,
» achetant des terres nobles, portant l'épée et s'alliant
» parfois jusque dans leurs familles; la haine de caste
» venait donc s'ajouter à la haine religieuse.

» Mais il existait dans la ville, à côté de cette bour-
» geoisie municipale, une puissance non moins influente
» et qui s'y rattachait par de nombreuses affinités, c'était
» le clergé. Indépendamment de son évêché-pairie, Bau-
» vais renfermait de vastes couvens, des collégiales nom-
» breuses et bien dotées, douze paroisses, des fondations
» hospitalières; à ses portes s'élevaient de puissantes
» abbayes.

» Sur toutes ces forces ecclésiastiques dominait le cha-
» pitre de la cathédrale. Unissant de grandes richesses à
» des privilèges naguère immenses et toujours imposans,
» propriétaires d'une partie de la ville, collectivement
» haut-justiciers, les chanoines de Saint-Pierre vivaient
» en seigneurs dans leurs maisons canoniales. De tout
» temps ce chapitre s'était surtout recruté dans la haute
» bourgeoisie de Beauvais. Il avait compté des hommes
» célèbres par leurs vertus comme Nicolas Pastour, par
» leur science profonde comme Claude Despenses, une des
» lumières du concile de Trente. On y avait vu souvent
» briller des noms historiques à côté de ceux des plus

» puissantes familles parlementaires, car les temps n'é-
» taient pas loin où l'élection des évêques appartenait aux
» chanoines, et où les riches bénéfices en commende étaient
» dévolus presque exclusivement à l'épiscopat. Aussi le
» le chapitre revendiquait-il énergiquement ses antiques
» priviléges. Le concordat, cette politique concession des
» papes au pouvoir croissant de la royauté, ne pouvait
» être apprécié par cette corporation au point de vue élevé
» de la cour de Rome. Dans cette transaction qui intéres-
» sait la couronne au maintien de l'antique croyance, le
» chapitre ne pouvait voir qu'une odieuse spoliation. »

Voici maintenant l'aride sommaire que nous sommes contraints, à notre grand regret, de substituer à une lecture intégrale du mémoire, et même à une analyse détaillée que ne comporte point le cadre restreint de notre travail.

Dans la puissante commune dont l'auteur nous a si bien décrit l'organisation, le manifeste d'Humières ne fut point, comme pour un grand nombre d'autres villes du royaume, un signal de troubles et d'anarchie. Il rencontrait, à Beauvais, trop peu de contradicteurs pour éveiller d'autres sentiments que ceux d'une adhésion calme et résolue. Ce qui suivit ne tarda point, du reste, à révéler combien était ardent le fanatisme qui avait été quelque temps déguisé sous les dehors de cette apparente tranquillité.

Il est permis d'affirmer que les ligueurs de Paris ne rencontrèrent point en France de partisans plus dévoués, d'alliés plus fidèles que les habitants de Beauvais. Ce ne fut point seulement une faction puissante, ce fut la population tout entière qui lutta avec l'inflexibilité du désespoir contre les armes et contre la politique des réformés et, en

dernier lieu, contre la royauté elle-même. La résistance se prolongea cinq ans, au sein des plus extrêmes périls, au prix des plus douloureux sacrifices, sans que le cœur faillît un seul instant aux conseils de la cité, à ses hommes d'armes, à son clergé, à la multitude décimée par la contagion et par la plus horrible misère; sans que les mots de paix ou de capitulation sortissent d'une seule bouche; et cependant, chaque jour, l'ennemi était aux portes de la ville, tantôt l'armée royale ou quelqu'une de ses plus redoutables phalanges quittant ou reprenant le siége de Paris, tantôt quelque hardi partisan sorti d'un refuge voisin pour intercepter les convois, pour tenter quelque surprise, quelque embuscade, et porter, jusqu'au pied des murailles, la dévastation et le carnage.

Le gouvernement absolu de la cité s'était de bonne heure concentré entre les mains, étroitement unies, de trois hommes remarquables à des titres divers, le mayeur Godin, le chanoine théologal Luquin, Saisseval enfin, vaillant et loyal guerrier. Si le premier était la tête de la ligue à Beauvais, le second en était le cœur, et le troisième le bras. Simple plébéien, chez lequel la fierté du gentilhomme s'unissait à l'esprit d'ordre du commerçant, redevable de son élévation plutôt encore à l'instinct populaire qui, de bonne heure, avait pressenti ce que l'on pouvait attendre de son énergie, qu'à une ambition qu'eussent d'ailleurs légitimée un mérite éminent et son dévouement à la cité, Godin, dans l'exercice d'une dictature qu'il tenait de la gravité de la situation tout autant que de l'ascendant de son caractère, fut plutôt sévère et redouté que cruel. Il associait à la rigidité du sectaire, la prévoyance du plus habile ad-

ministrateur et la fermeté du magistrat, ne tolérant guères d'autres excès que ceux qu'il n'était au pouvoir de personne d'empêcher ou de réprimer dans un temps de fanatisme religieux et sous un régime de terreur; grand citoyen après tout qui ne déclina point la plus redoutable mission qu'un simple particulier pût assurer en un pareil temps, celle de maintenir l'ordre au sein même des discordes civiles et de l'anarchie : Godin mourut sur la terre d'exil, oublié, mais inébranlable en sa foi. Il avait dédaigné les faveurs d'une généreuse et profitable amnistie à l'instant où une paix honorable fit enfin cesser une lutte durant laquelle tout avait péri pour les habitants, sauf leurs franchises municipales et leur courage.

A côté du dictateur de la cité ligueuse, se place son prédicateur, le chanoine Luquin, l'un des plus fougeux fanatiques du temps, le fauteur, l'orateur obligé de toutes les émotions populaires, présent partout où *la cause sainte* pouvait réclamer un champion qui ne connût ni fatigue, ni crainte, ni frein; ne quittant Godin, la place publique ou les chaires paroissiales de Beauvais, que pour les conciliabules des Seize ses patrons, les délibérations des Etats, ou les conseils des Guises, du légat et de l'ambassadeur d'Espagne. Voici du reste un court passage concernant la plus célèbre de ses prédications, celle qui suivit la nouvelle de la sanglante tragédie du château de Blois :

« Guillaume Luquin, docteur de Sorbonne, chanoine
» théologal et principal du collége de Beauvais, avait été
» à Paris l'émule de Vincestre, Pigenat, Aubry, Bou-
» cher, ces prêtres fanatiques, chargés par l'Espagne et
» les Guises de détruire dans le peuple le respect de la

» royauté. Fils d'un bahutier du pont Notre-Dame, il de-
» vait sa fortune à sa science et à son éloquente parole.
» Le théologal avait importé à Beauvais ces factieuses
» prédications qui retentissaient alors d'un bout à l'autre
» de la France, furieuse propagande dont aujourd'hui on
» ne saurait donner une juste idée, qu'en disant qu'elle
» unissait à l'éclat de la tribune l'entraînement du club,
» la périodicité du journal et une virulence qui n'apparte-
» nait qu'à elle... Chaque jour, sans doute, sa voix avait
» crié vengeance, mais jamais avec de pareils accents.
» S'inspirant de la haine, de la pitié, de la crainte qui agi-
» taient son auditoire, il trouva, dit-on, de déterminantes
» paroles, de ces éclats de passion qui font vibrer la fibre
» populaire. Son récit faisait entendre les derniers soupirs
» du héros catholique; il comptait ses blessures, les fai-
» sait pour ainsi dire saigner à tous les yeux. Mais l'in-
» vective et l'anathème sortaient de ses lèvres en traits de
» feu, quand, au nom de Dieu et des hommes, il maudis-
» sait ce Valois sacrilége immolant l'oint du Seigneur, ce
» grand cardinal de Guise, image, selon lui, du martyre
» réservé à l'église de France! Il montrait, si l'on ne s'ar-
» mait à l'instant, les Huguenots bientôt maîtres de la ville,
» profanant les choses saintes, et traînant après eux le
» pillage et les massacres. Puis s'appuyant sur le décret
» de la Sorbonne, promettant des récompenses éternelles
» à ceux qui combattraient pour le service de Dieu, il
» prouvait, l'évangile à la main, que l'union avec les
» villes révoltées était la plus sainte des entreprises et
» l'unique chance de salut.

» La tradition a conservé l'effet que produisit ce dis-

» cours. Il fut immense. A l'instant même l'union fut si-
» gnée d'enthousiasme par toute la milice urbaine. »

La mission qu'accomplissait le chef des milices Beauvaisiennes, était, sans doute, moins populaire que celle du fougueux prédicateur, moins difficile civiquement parlant, que celle du mayeur Godin, mais il eut la gloire d'être le pacificateur de la commune au service de laquelle il avait consacré sa vaillante épée. Les bourgeois de Beauvais n'eurent point, auprès du Béarnais conquérant de Paris, un défenseur plus zélé que leur loyal capitaine Saisseval. Il fut l'intermédiaire de l'honorable transaction qui mit fin à la lutte le 4 septembre 1594. (Dès le 22 mars de l'année précédente Henri s'était rendu maître de Paris.)

Dans le travail dont nous venons de vous donner une bien incomplète idée, l'élégante simplicité d'un style qui reflète avec bonheur toutes les teintes, toutes les nuances du sujet, et conserve à chaque objet décrit son coloris local et vrai, à chacun des acteurs du drame, ses traits, sa physionomie, nous ont frappés moins vivement encore que l'usage habile et judicieux d'un grand nombre de documents et de détails inédits qui jettent, sur l'ensemble de l'histoire de la ligue, les plus vives clartés. C'est aussi avec un tact exquis que l'auteur a su se maintenir généralement dans les conditions de la plus sévère impartialité, en traitant un sujet sur lequel toutes les controverses sont loin d'avoir cessé, d'être même amorties. Les réflexions générales, les comparaisons, les rapprochements, les allusions politiques sur la pente desquelles ce sujet entraîne tout naturellement, ont été sagement évitées. Le précepte

scribitur ad narrandum a rarement été suivi avec une aussi rigoureuse fidélité.

Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, d'entendre votre commission vous proposer, à l'unanimité, de décerner la palme du concours au mémoire n.° 3; se féliciter d'avoir été appelée à apprécier ce mémoire; émettre enfin, dans l'intérêt des études historiques, dans celui de notre association tout entière, le vœu que l'exemple donné cette année, trouve de nombreux imitateurs.

Si maintenant quelques observations critiques ne sont pas omises ici, c'est que le talent, véritablement remarquable de l'auteur, a dû rendre votre commission fort exigeante.

Un très-petit nombre d'appréciations qui se rattachent aux faits généraux de l'histoire de la ligue, source à laquelle l'auteur n'a très sagement puisé que ce qu'exigeait son récit; quelques citations; enfin la conclusion du mémoire; tels sont les points sur lesquels nous avons à appeler un instant votre attention.

Votre commission ne saurait admettre, dans un sens aussi absolu que celui qu'adopte l'auteur, la double proposition que l'initiative de la ligue émanait de Rome, et que le renversement des Valois ainsi que l'exclusion des Bourbons non catholiques, auraient été le but envisagé dès l'origine de l'union.

Quant à l'initiative pontificale, il nous semble, au contraire, démontré jusqu'à l'évidence, que si, sous la triple action des Guises, des Seize et de l'Espagne, le St.-Siége, dont la conduite fut longtemps circonspecte et qui paraissait ne poursuivre avec vigueur qu'une seule idée, l'introduc-

tion des canons du fameux Concile de Trente, finit par s'associer sans réserve au mouvement de la ligue, il n'avait cependant point provoqué ce mouvement. Il fut tout national. Le clergé de tous les rangs, et la majeure partie de la noblesse défendait contre la réforme, ses richesses, ses priviléges, son influence dans l'état. Ils rencontraient un puissant secours dans les classes populaires dévouées de cœur à leur antique croyance et d'autant plus accessibles aux incitations de cette classe supérieure qui briguait maintenant le concours de ceux-là mêmes qu'elle avait si longtemps opprimés. Quoique catholique, la royauté devint de bonne heure suspecte à la ligue, parce que la cour se trouvait fatalement condamnée, pour conserver quelque indépendance, pour éviter l'intolérante tutelle de l'une ou de l'autre faction, de louvoyer entr'elles, d'adopter une politique d'indécision sinon de neutralité consistant à équilibrer la domination du parti victorieux, par l'assistance momentanément donnée au plus faible.

L'union n'avait sérieusement prétendu d'abord qu'à diriger le sceptre vacillant de cette royauté contre les réformés, sans vouloir le briser dans la main de celui qui le tenait de ses pères. L'insurrection violente, les complots contre le trône, la déchéance, le régicide furent les accidents de la lutte, mais nullement son but originaire. Les premières instructions du légat Gaetan furent circonspectes : ni Guise, ni Mayenne ne crurent destinée à leur front la couronne dont ils semblaient être dépositaires ; et s'il fallut l'abjuration d'Henri pour la consolider sur sa tête, il faut reconnaître avec tous les historiens du temps, que le seul fait d'une alliance durable entre le roi de Navarre,

huguenot, et le roi catholique dont il était l'héritier présomptif, avait menacé la ligue d'un coup mortel dont ne l'eussent préservée ni les foudres du Vatican, ni les subsides et soldats d'Espagne. Le poignard de Jacques Clément eut seul cette puissance.

Nous ne pensons point non plus que l'autorité du manuscrit de Ste.-Geneviève suffise pour élever, à la hauteur d'une vérité historique, l'assertion que *le plus clair résultat de la sanglante tragédie de Blois, fut de sauver la France d'un partage du royaume entre le monarque légitime, Guise et le Béarnais,* combinaison qui, si elle vint, comme tant d'autres, à l'esprit surexcité de quelques politiques de ces temps de troubles, était une idée mort-née. Un partage ! trois rois en France ! Mais où les Etats, où les sujets, dans un pays où pas une province, pas une ville, pas une maison n'était exempte de divisions religieuses ?

Nous n'admettons point non plus qu'en 1589, au jour de la signature à Beauvais, du fameux pacte d'union et des premières processions solennelles, la ligue fût, suivant les expressions de l'auteur, *pure encore de tout excès.* Les premières barricades, l'insolente requête de Nancy, l'entrée de Guise à Paris, les Seize, les secondes barricades, et les coups de feu tirés sur l'escorte du roi fuyant une inévitable incarcération, étaient autant de sinistres préliminaires des insurrections, des proscriptions, des sanglants excès qui bientôt survinrent.

Entr'autres citations, accessoires du reste, dont votre commission a cru devoir aussi contester l'autorité, il est surtout un passage de Montaigne qui ne lui a point paru digne de trouver place dans un récit jusqu'alors empreint

d'un caractère de louable impartialité. L'esprit de parti n'est point, en histoire, l'unique ennemi de la vérité. Le scepticisme et son amère ironie jouent aussi ce rôle.

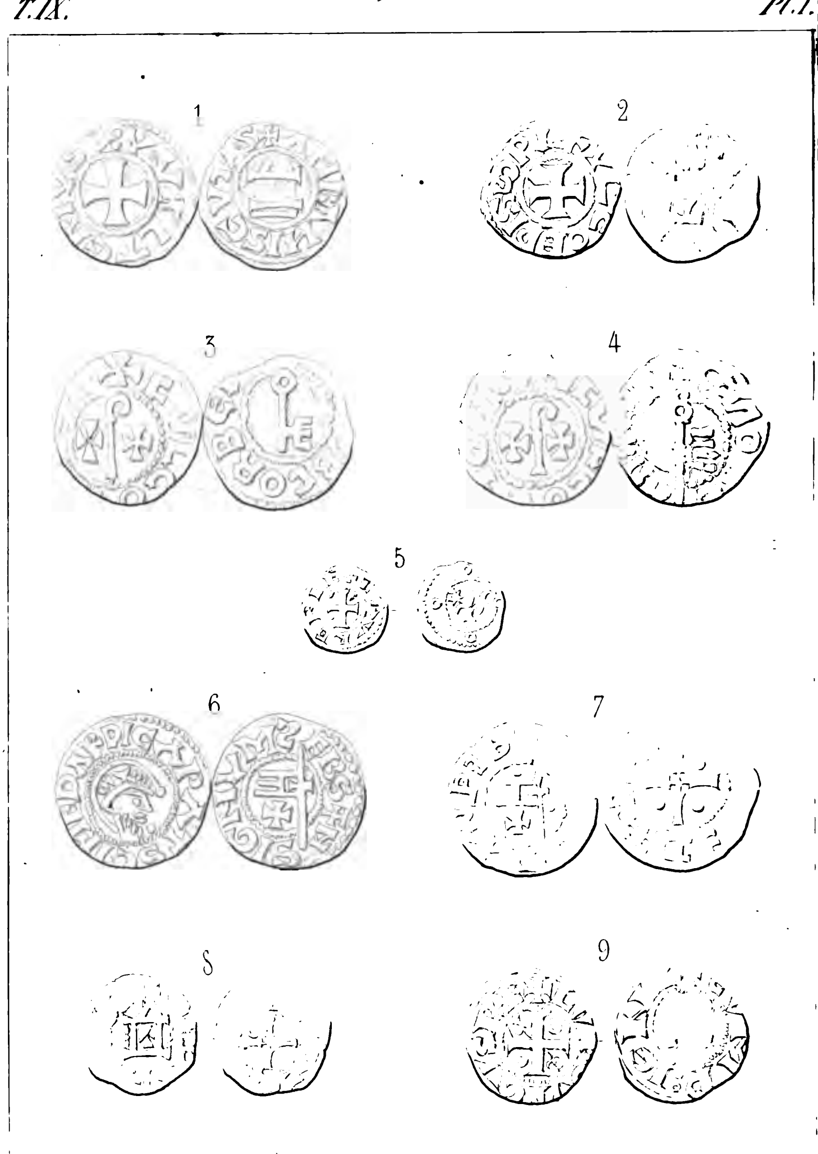
Nous reprocherions enfin à la conclusion du mémoire sa trop grande généralité et son insuffisance, si le but évident de l'auteur n'était plutôt de raconter les évènements que de les juger.

En résumé, votre commission ne peut que persister dans les éloges décernés à l'érudition dont l'auteur du mémoire n.° 3 a fait preuve, aux mérites de son style, à l'agencement de son récit où ne faiblissent point, même dans les détails purement locaux, l'intérêt, l'animation, le coloris.

Elle réclame donc, de rechef, pour ce remarquable travail, la palme qu'il a si bien méritée (1).

(1) La Société a adopté les conclusions du rapport. — Le mémoire couronné a été imprimé à Beauvais sous le titre : *la Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White ; ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie et précédé d'une introduction. Beauvais, Ach. Desjardins. — Paris, Dumoulin, 1846. 1 vol. CVI p. et 272 p. in-8°.





E. Cartier del. et sc.

MONNAIES DE PICARDIE.

DESCRIPTION

DE QUELQUES MONNAIES DE PICARDIE,

PAR M. ADRIEN DE LONGPÉRIER,

CONSERVATEUR DES ANTIQUES DU MUSÉE ROYAL DU LOUVRE,
MEMBRE CORRESPONDANT.

Le zèle infatigable avec lequel les antiquaires des villes de la Picardie recherchent les monnaies frappées au moyen-âge dans cette belle province, a déjà procuré à la science de nombreux résultats. La numismatique de douze villes, Abbeville, Amiens, Beauvais, Boulogne, Corbie, Laon, Montreuil, Noyon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, s'est enrichie, en moins de dix années, de types variés, dont quelques-uns sont extrêmement importants pour l'histoire du pays. L'absence de nom d'hom-

me sur les deniers de plusieurs de ces villes est un fait, qui, tout embarrassant qu'il ait paru d'abord, n'en n'a pas moins été très-profitable à la science en général. L'exemple de Duby et de tous les numismatistes qui conservent sa méthode, prouve combien la lecture pure et simple des noms d'hommes sur les monnaies est une ressource insuffisante pour établir une classification. Les monnaies anonymes, au contraire, ont excité l'esprit d'investigation et le désir que l'on a éprouvé de les classer, en forçant à étudier le *style de la fabrique*, a préparé les découvertes les plus intéressantes. L'examen attentif de la composition des trésors monétaires, substitué à l'observation individuelle des monuments, a révélé l'âge véritable d'un grand nombre de pièces qui paraissaient incertaines; c'est une méthode qui, appliquée au classement des deniers consulaires, par MM. Cavedoni et Borghesi, avait réussi d'une façon remarquable, et l'on devait naturellement compter sur un égal succès, dès que l'on voudrait l'adopter pour l'intelligence des monnaies de notre pays. On en est arrivé à pouvoir dire d'un ensemble de monnaies, qu'il appartient à tel ou tel siècle de notre histoire, à en juger seulement par le *style*, et abstraction faite de la lecture des légendes. La discordance apparente que celles-ci présentent quelquefois avec l'âge des monuments qui les portent, et dont l'époque est fixée préalablement par l'appréciation *extérieure* de la fabrique, a fait acquérir une notion nouvelle. On s'est bientôt aperçu que certaines légendes nominales, certains monogrammes, se sont conservés, perpétués pour ainsi dire, dans la localité qui les avait une première fois adoptés et qui s'y était habi-

tuée comme à un type convenu. Ainsi donc un denier peut porter le nom, le monogramme, la formule royale de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire, et n'appartenir en aucune manière au règne de ces princes, être postérieur de deux ou trois siècles à leur mort. En définitive, l'étude des monnaies anonymes a servi à contrôler l'attribution de celles qui présentent des noms de princes, et de la sorte ce qui paraissait un grave obstacle à l'avancement de la science, a singulièrement contribué à son perfectionnement.

Les numismatistes de la Picardie ont été sans doute frappés, comme moi, des avantages qu'offre la connaissance des curieuses monnaies de leur province, et la conscience de cette utilité explique la persévérance si louable avec laquelle ils les rassemblent et les publient.

Je rends grâce à l'heureux hasard qui me permet de leur venir en aide en donnant ici la description de quelques monnaies inédites dont l'importance a déjà été appréciée par notre savant ami M. le docteur Rigollot.

En publiant ces monnaies, je ne donnerai, en fait de détails historiques, que ce qui sera strictement nécessaire pour établir les attributions que je propose ; faire plus serait peut-être au-dessus de mes forces et probablement inutile, puisque j'adresse ce travail à ceux-là même qui sont le plus compétents pour en tirer parti. A mes yeux le devoir de l'antiquaire consiste surtout à classer le plus exactement possible les monuments qui nous restent des siècles passés. A l'historien revient la tâche de composer, comme un patient mosaïste, de grands tableaux avec les parcelles que nous lui préparons.

COMTES D'AMIENS.

GAUTIER III (1035—1063).

⁝ VVALTERIVS C ; croix.

℞ + ANBANIS CIVTAS. Temple sur deux degrés.

Denier d'argent poids 1, 12 gramm. pl. 1.re, n.o 1.

Waleran, comte de Vexin, que l'on croit descendant de Charlemagne, épousa Hildegarde, fille, soit d'Arnoul, comte de Flandre, et d'Alix, fille d'Herbert, comte de Vermandois, soit de Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, et de Liutgarde, autre fille du même Herbert; quoi qu'il en soit cette princesse apporta en dot à Waleran les comtés d'Amiens et de Crépy en Valois.

Ce seigneur eut un fils du nom de Gautier, qui lui succéda vers 965, et qui, étant venu à Amiens en 985, y prononça sur quelques difficultés qui s'étaient élevées entre l'abbaye de Corbie et les vicomtes Roricon et Saxwalon; ce Gautier prend dans les chartes le titre de *Comes Ambianensis.*

Gautier II, surnommé *le Blanc*, fils du précédent, lui succéda vers 990; il était avoué de Jumieges, et mourut en 1027, laissant de sa femme Alix, fille d'Herbert, comte de Senlis, issu de Charlemagne, quatre fils, dont l'aîné, nommé Dreux, devint comte de Vexin et d'Amiens; deux autres : Foulques et Gui, furent évêques de cette ville.

Le roi Henri I.er ayant cédé à Robert I.er, duc de Normandie, la suzeraineté du Vexin français, le comte Dreux devint feudataire de ce dernier prince auquel il

était allié par les femmes. Robert et Dreux conçurent une vive amitié l'un pour l'autre, et firent ensemble le pélerinage de Jérusalem. Tous deux moururent empoisonnés, en Bithynie, au mois de juin 1035. Dreux avait épousé Edith, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, dont il eut Gautier III, Raoul, Foulques (qui devint évêque d'Amiens, après ses oncles Foulques et Gui), et Amaury.

Gautier III, fils aîné de Dreux, eut en partage le Vexin et le pays d'Amiens. Il s'affranchit de la suzeraineté du duc de Normandie Guillaume-le-Conquérant, et prit parti pour le roi de France.

Gautier voulut s'emparer du Maine, en 1062, après la mort d'Herbert II, son beau-frère ; mais le duc de Normandie, dont le fils Robert était fiancé à Marguerite, fille unique d'Herbert, défendit les intérêts de cette jeune femme, et vint en 1063 mettre le siége devant la ville du Mans, dont il se rendit maître. Gautier, tombé au pouvoir de Guillaume, fit en vain avec lui un traité ; conduit à Falaise, il mourut par le poison, à ce que l'on pense, et sans laisser de postérité.

Après la mort de Gautier III, ses possessions furent partagées. Raoul, comte de Crépy, petit-fils de Gautier II, en recueillit la plus grande partie. Waleran II, comte de Meulant, eut une portion de Mantes. Le *temporel* d'Amiens fut laissé à Gui, qui était évêque de cette ville.

—

J'attribue au troisième Gautier la monnaie que j'ai plus haut décrite, parce que son style me paraît se rapporter complètement au XI.e siècle (1035—1063), et que d'ail-

EVÊQUES D'AMIENS.

FOULQUES II (1031—1058).

FVLCO EPISCOPI. Croix.

℟ AMBC. ? Type composé de deux frontons de temple, opposés, entre lesquels sont deux T.

Denier d'argent bas. poids 0, 70 gramm. pl. 1.re, n.° 2.

Ce qui frappe au premier coup-d'œil, dans ce denier, c'est sa ressemblance avec les deniers de Normandie qui se trouvaient en assez grande quantité dans le trésor de Rome. Ces monnaies, qui remplissent deux planches de la *Revue numismatique* (1), présentent des légendes barbares, dans lesquelles, en comparant entre elles toutes les variétés, on reconnaît le nom de Richard, extraordinairement altéré, accompagnant un temple tellement déformé qu'il serait méconnaissable, sur plusieurs deniers, si l'on n'avait pas de points de comparaison. On admettra sans peine qu'il a fallu, pour que ce type monétaire dégénérât de cette façon, un temps assez considérable, et l'on comprendra par conséquent la raison qui me fait attribuer ces deniers aux princes Richard III, Robert et Guillaume-le-Conquérant (1027—1087).

Maintenant, s'il eut existé parmi les archevêques de Rouen du XI.e siècle un prélat nommé Foulques, on aurait pu revendiquer pour lui la monnaie que j'ai précédemment décrite, et dont la légende, au revers, est, il faut le dire, tellement usée qu'on ne peut en tirer de motif *certain* en faveur d'aucune ville. Mais dans la liste des

(1) Article sous presse.

archevêques de Rouen on ne trouve pas de Foulques, et parmi les évêques suffragants, d'Avranches, de Bayeux, de Coutances, d'Evreux, de Lisieux et de Seez, on ne connaît qu'un Foulques, à Lisieux, en 1250, et un autre prélat du même nom, à Avranches, en 1358, dates beaucoup trop modernes pour notre monnaie. Dans les évêchés voisins de la Normandie, le nom de Foulques est tout aussi rare; et l'évêque de Beauvais qui l'a porté pourrait seul nous arrêter, quoique l'époque à laquelle il a vécu (1089—1095) soit peut-être un peu récente.

Que l'on considère, d'un autre côté, les dates extrêmes de Foulques II, d'Amiens (1031—1058), qui coïncident d'une manière si exacte avec celles des princes dont les monnaies composent le trésor de Rome, l'origine de ce prélat qui était fils de Dreux, comte de Vexin, et neveu d'Édouard, roi d'Angleterre, frère de Gautier III, comte d'Amiens, par conséquent un puissant seigneur, et l'on ne s'étonnera pas de cette attribution qui lui donne une monnaie, trouvée avec celles de son frère et de son oncle et portant un type en usage chez le duc de Normandie, suzerain des comtes d'Amiens.

Je ne parle pas de la légende du revers parce que, ainsi que je l'ai déjà fait observer, elle est trop fruste pour fournir une preuve; telle qu'elle est cependant, elle ne détruit aucunement ma conjecture, puisque les débris de caractères que l'on y reconnaît semblent la favoriser. Le seul fait embarrassant qui surgisse dans cette question, c'est l'existence parallèle des deux monnairies, du comte et de l'évêque, dans la même ville, surtout lorsqu'on lit dans une charte de Henri I.er (1050) : *adhortante nos*

Fulcone, episcopo Ambianensi et Galtero comite, ad quem Ambianicæ civitatis administratio pertinebat, concedente. A moins toutefois que les *priviléges* mentionnés dans cet acte ne comprennent le droit de monnayage que semble impliquer l'administration de la cité. On se rappellera aussi qu'à Reims, à Narbonne, à Carcassonne, les droits monétaires ont été exercés par les comtes et les évêques.

ABBÉS DE CORBIE.

Foulques (1048—1085).

+ FVLCO...... Crosse entre deux croisettes.
℞ CORBEI.... Clef.
Denier de billon. pl. 1.re, n.o 3.

+ FVLCO...... Crosse entre deux croisettes.
℞+CENOB.COЯBE. Clef.
Denier de billon. poids. 1, 30 gramm. pl. 1.re, n.o 4.

Il y a deux Foulques parmi les abbés de Corbie; l'un dont les dates extrêmes sont indiquées en tête de ce paragraphe; l'autre qui a gouverné l'abbaye de 1198 à 1200. Il suffit d'examiner les deniers qui portent le nom de Jean (1158—1172) et de Josse (1187—1193), pour se convaincre de l'impossibilité qu'il y a d'attribuer au second Foulques des pièces d'un style aussi ancien que celles qui viennent d'être décrites. Je n'hésite donc nullement sur l'époque qu'il s'agit de leur assigner; ce sont bien sûrement des monnaies de cet abbé pendant l'absence prolongée duquel Évrard se fit mettre à la tête de la communauté.

La première de ces pièces m'est depuis longtemps connue ; je l'ai découverte parmi des monnaies incertaines appartenant à M. Dassy, et j'en avais pris une copie avant la mort de cet amateur regretté. J'ai trouvé la seconde tout récemment chez M. Rousseau. Malheureusement elles sont toutes deux en mauvaise condition ; l'une est considérablement rognée ; l'autre porte une empreinte trèflée par le ressaut des coins. Aussi est-ce avec la plus grande réserve que je proposerai la lecture de la légende *Cenob.. Corbe..* quoiqu'elle n'ait rien d'extraordinaire en elle-même, puisque les deniers de Cluny nous fournissent *Cluniaco cenobio.* C'est là ce que, sans prévention aucune, je crois apercevoir et l'existence de monnaies semblables mieux conservées peut seule décider si je me suis trompé ; dans tous les cas le mot CORBEI est certain sur le denier appartenant à M. Dassy, et l'altération de la légende de plusieurs monnaies de l'abbé Évrard justifie l'état barbare de la légende *Cenob... Corbe...* dans laquelle on trouve trois lettres retournées.

Les deniers d'Évrard publiés par MM. Rigollot et Desains, nous montrent au revers le nom de saint Pierre, patron de l'abbaye ; sur les pièces que je fais connaître ici, le type de la clef supplée le nom du grand apôtre.

Avant d'abandonner le chapitre de Corbie, me sera-t-il permis d'oser proposer une restitution qui enrichirait encore la numismatique de la célèbre abbaye? Ce n'est pas sans hésitation, on le concevra facilement, que j'émettrai une opinion nouvelle sur un monument qui a déjà passé sous les yeux des plus habiles antiquaires, et que je ne connais que par le dessin qu'en a publié mon excellent

ami le docteur Rigollot (1). Je veux parler d'une petite maille du XII.e siècle sur laquelle on a lu jusqu'à présent LAVREBIE, et qui me paraît porter en réalité : CAVREBIE, c'est-à-dire le nom de Corbie écrit en français, avec une substitution de voyelles analogues pour le son, inverse de celle qui a fait *Orléans*, d'*Aurelianis*. Les mailles d'Amiens sont assez connues pour qu'il soit inutile de les citer ici à l'appui de ma nouvelle attribution (2). Quant à l'emploi de la forme française *Caurebie*, bien qu'elle soit fort défectueuse, elle n'étonnera que médiocrement ceux qui se rappelleront les deniers de Philippe-Auguste, avec les noms d'*Arras*, de *Mouturuel*, de *Perone* et de *Seint-Omer*.

SAINT MÉDARD DE SOISSONS.

CAPAT.SCI MEDARDI. Tête de saint Médard tournée à droite.

℟ SIGNVM ƧEBSTN. Lance avec flamme, dont la hampe coupe le grenetis circulaire ; dans le champ, une croisette.

Denier de billon. pl. 1.re, n.o 6.

Lorsqu'en 1841, M. Rigollot s'occupait de la publication de son intéressante *Notice* sur des monnaies picardes du XI.e siècle, je fus assez heureux pour lui communiquer le dessin d'une monnaie qu'il jugea utile à son tra-

(1) *Notice sur une découverte de monnaies picardes du* XI.e *siècle* etc. n.o 90 des planches.

(2) On se souvient du règlement de l'abbé Evrard qui établit la monnaie de Corbie *juxta legem et pondus Ambianensis monetæ.* L'existence des mailles d'Amiens, fait supposer la fabrication d'une monnaie de même valeur à Corbie.

vail, et dont en effet il donna une excellente explication. Cette monnaie (pl. 1 n° 7), dont les légendes jusqu'à présent inexpliquées, sont formées de sigles, a pour type une lance, qu'il est naturel de rapprocher de celle qui se voit sur les deniers de l'abbaye de Saint-Médard, soit tenue par une main, soit accompagnant une crosse, mais toujours entourée des mots SCSBASTIAN'. En effet « cette » lance, dit M. Rigollot, est celle de saint Sébastien, qui » rendait jadis des services signalés à l'abbaye. On con» naît l'histoire de Gothelon, duc de Lorraine, à qui la » peur de la lance dont saint Sébastien le menaça dans » une vision, fit restituer à saint Médard, vers l'an » 1039 ou 1040, la propriété de Donchery-sur-Meuse, » que le roi de France Henri lui avait concédée. » (1)

Cependant mon attribution conjecturale et l'explication du docteur Rigollot avaient besoin, pour être acceptées par tout le monde, d'une preuve décisive, évidente même pour ceux qui, tout en aimant nos antiquités nationales, n'ont pu en faire une étude assez approfondie pour se laisser convaincre par des arguments de *style*. Or, le hasard, cette providence des antiquaires, vient de me mettre en possession de cette preuve. M. le prince Théophile Gagarine, qui a la bonté de me tenir au courant de tout ce qu'il découvre à Pétersbourg en fait de monuments inédits, m'a envoyé un cliché d'un très-beau denier dont j'ai donné

(1) *Notice* précitée p. 50. C'est peut-être en mémoire de cet événement que le type de la lance a été adopté sur la monnaie. Il serait peut-être trop recherché de voir dans le mot *signum* un double sens d'*enseigne* et de *prodige* ? Certainement la monnaie a été frappée à une époque bien voisine de l'événement miraculeux qui impressionna si vivement le duc de Lorraine.

plus haut la description, et sur lequel une lance, *exactement* semblable à celle que M. Rigollot a si bien interprétée, se voit, accompagnée, non plus de sigles obscures, mais des mots caractéristiques : SIGNVM SEBASTIANI. Sur l'autre face, le *chief sainct Médard* désigne parfaitement l'abbaye. Il n'y a donc plus à hésiter sur la patrie qu'il convient d'assigner à ces deniers avec légendes composées de ligatures, et qui ont pour type un temple. Ils ont très-certainement été fabriqués à Soissons tout comme la *variété* qui représente une lance ; M. Rigollot a donc encore raison sur ce point. Je joins ici (v. la pl. 1.re, n.° 8) la figure d'une obole inédite, portant un temple et au revers la croix qui paraît formée de quatre I liés par une croisette, entre deux bras de laquelle est la lettre S (1).

Un autre denier de Soissons publié sous le n.° 77 dans la *Notice sur les monnaies picardes du XI.e siècle*, est également chargé d'un temple avec la légende SVESIO CIVIT, et, au revers, d'une croix entourée de caractères dans lesquels M. Rigollot a cru distinguer les traces du nom de Guillaume, tandis qu'il me semble n'y voir que le mot CORONATUS rétrograde. Ce qui donne quelque consistance à cette supposition c'est que dans le *Mémoire sur de*

(1) Je ferai remarquer que dans son *Mémoire sur de nouvelles découvertes de Monnaies picardes* p. 7, M. Rigollot me fait honneur de l'attribution à l'évêque de Soissons Ursion (1079-1083) de quelques deniers avec la légende TRINITAS. Or je n'ai fait qu'emprunter au savant docteur une opinion qu'il a consignée dans sa *Notice* aux pag. 54 et 56, opinion présentée par lui avec beaucoup de réserve, mais qui ne m'en a pas moins paru très-ingénieuse.

nouvelles découvertes de monnaies picardes, je remarque l'indication d'une seconde pièce au même type sur laquelle on lit VNO SVT, ce qui pourrait bien n'être que la fin de [COR]ONATVS. Si cette lecture était admise, il faudrait appliquer cette épithète à saint Sébastien que d'anciens monuments représentent avec le caractère de *Martyr couronné* (1). Devrait-on encore laisser à la ville de Saint-Quentin les monnaies avec un saint tenant une lance à banderolle, au revers desquelles on trouve pour toute légende : MARTIR CORONATVS ?

COMPIÈGNE.

+ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée de deux annelets et de deux fleurs de lis.

℟ + CVMP:IENE. Temple déformé? ou Château.
Denier de billon. pl. 1.re, n.o 9.

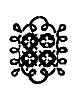
La monnaie carlovingienne de Compiègne est depuis longtemps connue, sa légende COMPENDIO PALACIO indique suffisamment le lieu précis où elle a été frappée et l'autorité dont elle émanait. Cependant on sait qu'en 917 Charles-le-Simple confirma la donation que Frédérune sa femme avait faite à l'église de Compiègne de la moitié de la monnaie; donation qu'en 1120, Louis-le-Gros renouvela (2).

(1) V. Séroux d'Agincourt *peintures* pl. CLVIII n.o 5. St.-Quentin était diacre, peut-être même évêque, comment serait-il représenté tenant une lance à banderolle, un étendard ? Il est vrai que la figure est assise et qu'un sceau du chapitre de St.-Quentin montre le saint cloué par quatre clous sur un siége.

(2) V. Mabillon *Diplomatique* p. 562 et 598.

Faut-il entendre par cette moitié de la monnaie le partage des bénéfices que procurait l'émission du numéraire, ou bien le droit de frapper un nombre de deniers et d'oboles égal à celui que le *château* mettait en circulation ? On sera en droit de se décider pour la première alternative tant que l'on n'aura pas trouvé de monnaie avec le nom de Saint-Corneille ou de quelque abbé. La monnaie unique que je publie ici et que j'ai trouvée parmi des *incertaines* appartenant à M. Alfred Caron (1), me semble frappée, comme les deniers de Charles-le-Chauve, *in palacio*. Le type n'offre aucun élément religieux et si le champ du côté du nom de la ville n'était pas malheureusement si usé au centre, on distinguerait très-probablement, ce que je ne puis que soupçonner, un *castrum* analogue à celui qui se voit sur les deniers des rois de Castille, au commencement du XIII.e siècle. Les deux fleurs de lis qui cantonnent la croix et l'aspect général de la pièce me portent à la classer au règne de Louis VII.

(1) Cette pièce est entrée depuis cette époque dans la riche collection de M. Gonault qui l'a acquise à un prix très-élevé.



NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE VILLAGE D'ORVILLE ET SUR SES DÉPENDANCES,

PAR M. L'ABBÉ BOURLON,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

I.

Qui de nous n'a parcouru avec délices, à l'est de la petite ville de Doullens, cette vallée sinueuse où l'Authie serpente et se joue au milieu des prairies fécondées par ses eaux ? Là sont assis et comme cachés dans des berceaux de verdure de charmants villages qui ne se révèlent au voyageur qu'à l'instant où il peut franchir le seuil de leurs demeures hospitalières. En effet, rien qui trahisse au loin leur tranquille existence. Tout au plus, à travers les arbres qui les entourent de leur riante ceinture, votre œil aperçoit-il quelque flèche de clocher surmonté d'un

mystérieux symbole ; ou bien suit-il les capricieuses ondulations de la fumée qui s'échappe d'un toit pour se perdre dans les marécages. Quelque touriste nous les peindrait comme des roses au milieu des buissons, des nids dans l'aubépine, un Eden souriant sur des bords émaillés de fleurs ; et ce serait justice à lui, puisque l'habitude qui avilit tout, n'a pu encore flétrir à nos yeux toutes ces beautés, ni éteindre en nous l'admiration dont elles sont l'objet. Nous aimerons donc toujours ces collines boisées qui dominent les deux rives, ces sites variés qu'elles ombragent, qu'elles enlacent, ces magnifiques tableaux qu'elles déroulent. Quand le soleil se sera abaissé sous ces dômes de feuillage comme pour y chercher son repos, à cette heure où le calme domine la vallée et s'accroît avec la brume, nous aimerons à promener nos rêveries sur ces bords, à nous pencher sur les flots pour entendre les bruits lointains qui glissent sur leur surface avec les soupirs de la brise.

Mais si la vallée de l'Authie offre des sujets si dignes d'admiration à l'ami des beautés de la nature, elle mérite aussi à tous égards de fixer l'attention des hommes qui aiment à converser avec le passé. C'est qu'en effet elle a été le théâtre d'évènements remarquables. Depuis les temps où elle eut des châteaux pour nos rois, jusqu'aux jours plus modestes de son existence actuelle, elle a subi ses petites révolutions ; elle est passée comme toutes choses par ces phases diverses, enfance, grandeur, décadence. Son histoire nous offre donc comme un tableau où se peint la vie de chaque peuple ; une scène où toute la société se reflète, objet de prédilection ou de colère sous

la main de celui dont la volonté suprême nous conduit. Ce sera donc pour nous un charme véritable de raviver son passé dans notre esprit, et s'il est vrai que l'on traverse les mers avec joie pour visiter des ruines lointaines et célèbres, nous étudierons au moins avec une jouissance égale les débris historiques du sol que notre enfance a foulé.

Sans doute tous les villages de cette partie de la vallée dont nous parlons n'ont pas acquis la même célébrité. Parmi eux, Orville, Thièvres et Pas sont ceux qui doivent naturellement nous intéresser le plus. Notre désir eût été de les faire entrer dans une même notice historique et archéologique ; mais outre que cette méthode nous eût embarassé dans l'exécution, d'autres motifs nous ont forcé de renoncer à ce plan. Nous ne nous occuperons donc aujourd'hui que de l'histoire d'Orville. Nous en donnerons une monographie aussi complète que possible, et pour atteindre ce but, nous ne négligerons pas plus les traditions recueillies par nous-même sur les lieux que les faits dont les documents de l'histoire nous garantissent l'authenticité.

II.

Orville est maintenant un petit village distant de Doullens d'environ huit kilomètres (1). Il est bâti sur le versant d'une colline couronnée de bois sur une longueur considé-

(1) *Odreïa villa.... posita est ad dextram Alteiæ ripam æquali duorum millium spatio, media inter Donencum seu Dulendium ad occidentem et Alteiam vicum versùs Orientem.* — D. Michel Germain, dans la diplomat. de Mabillon. Lib. IV. n.° 107,

rable. Au pied coule l'Authie qui se cache sous les saules des marais. Cette rivière avait autrefois une largeur presque égale à celle de son bassin. Auxy-le-Château pouvait ressentir les flots de l'équinoxe qui la refoulaient et en battaient les rivages jusqu'à cinq ou six lieues de l'embouchure. Comme celui de la Canche et de la Somme le courant de l'Authie s'est resserré et se resserre encore tous les jours. Le temps menace de réduire cette rivière à l'état d'un ruisseau couvert par ses bords. Obstruées par les roseaux et par les autres plantes aquatiques qu'elles nourrissaient, ses eaux se gonflaient pour prendre leur niveau et donnaient naissance à de vastes étangs. Les endroits que ces étangs occupèrent ont conservé le nom de *Viviers*. Une de ces nappes d'eaux couvrait encore, au VII.e siècle, la vallée que domine Orville, et se prolongeait sous le nom de *Dom lac* ou *Lac du domaine royal* (1) jusqu'aux lieux où s'élève aujourd'hui Doullens, qui semble avoir consacré dans son étymologie ce souvenir de la topographie ancienne du pays (2). On a pu douter quelque temps de cette importance du cours de l'Au-

(1) *Dominicus lacus*. C'est la dénomination sous laquelle cette partie du courant de la rivière est connue dans le diplôme de fondation de l'abbaye de Corbie en 662. *Usque in Dominico laco*.

(2) Pour prouver que Doullens remonte à la période celtique, on a prétendu que Frodoard lui donne le nom de *Donencum* (*dun* et *hinc* *élévation* ou *château*). Frodoard, il est vrai, raconte qu'en 931, Raoul, duc de Bourgogne, secondé par Hugues-le-Grand, duc de France, enleva le château de *Donencum* à Herbert II, comte de Vermandois. Mais il parait certain que ce *Donencum*, dont parle Frodoard, est le village de Doingt, près Péronne.

thie ; on a pu douter surtout qu'elle ait jamais été navigable, mais la science géologique, l'histoire et les monuments les plus certains sont venus au secours de la tradition populaire pour entourer cette vérité d'une certitude inébranlable.

Orville touche aux limites d'un ancien territoire forestier d'une vaste étendue (1). Les bois qui le dominent se rattachaient à la forêt d'Arrouaise, près Bapaume, et s'allongeaient dans un immense circuit jusqu'au delà du vieux *Lucovium*, aujourd'hui Lucheux. Aussi, la plupart des villages compris dans les descriptions des cantons de Bapaume, d'Albert, d'Avesnes-le-Comte, d'Auxy-le-Château, etc., rappellent-ils par leurs noms cet état primitif de la contrée (2). Les rois de France firent plus tard la conces-

(1) *Ordreïa villa quam cum adjacente silvâ, cognomine Orreville etiam nunc vocant.* D. Michel Germain. Loco. cit.

(2) Citons en quelques exemples pris des villages qui nous environnent:

Canton de Bapaume.—Le Sart; de *exartare*, *exartus*, *essartum*, basse latinité, défricher.

Canton de Pas. — Sarton, même étymologie. — Halloy ; vieux mot, lieu couvert, bois. De *hall*, nous est venu le mot français *hallier*. — Pas a dû son nom au *passage* unique qu'il livrait au sein de ces forêts pour communiquer du pays des *Ambiens* au territoire des *Attrébates*.

Canton de Doullens. — Ransart ; de *rain*, en celtique, lisière du bois et *sart* défrichement. — Lucheux, *Lucovium*, *Luciatum*, de *lucus*, bois.

Canton d'Acheux. — Acheux ; de *haya*, haie, par extension, bois. *Raincheval*, *Rainvallis*. Vallée. Ransart, Beausart, Martinsart.—Clairfay, Quesnoy, Fresnoy, Epinoy, Trannoy ou Trambloie, Sauchoi, Rouval, dont les noms se retrouvent partout; de *Clarofagetum*, lieu planté de hêtres ; *Quercetum*, de chênes ; *Fraxinetum*, de frênes ; *Spinetum*, d'épines ; *Tramuletum*, de trembles ; *Sambucetum*, de sureaux ; *Robo-*

sion de ces forêts, à la charge de *exartandi* et les sartaires du moyen-âge apprirent à nos aïeux à promener la charrue dans nos bois défrichés (1).

L'ortographe du nom d'Orville a subi une foule de variantes qui peuvent servir à fixer l'époque de fondation de ce village. En remontant successivement le cours des siècles, on trouve *Oreville*, *Orreville*, *Aurea villa*, (la ville d'or,) *Ortevilla*, *Audriaca et Odriaca villa*. Les chartes et autres documents les plus anciens qui le concernent ont écrit *Odreïa et Ordreïa villa*. Il appartient donc à la période celtique par l'étymologie de son nom : *Or*, rivière, ou *Odre*, bord, rivage ; nom, comme on le voit, de pure situation. La période romaine y est venue ajouter la terminaison *villa*, maison de campagne et par extension, village, bourgade, ville. Orville est donc de la plus haute antiquité. Bourgade de la tribu des celtes, ou *coillte*, (habitants des forêts), son origine se perd dans la nuit des temps. Cette période, non plus que celle de la domination romaine, ne nous en a laissé rien d'historique ; seulement, des traditions se rattachent aux dénominations de quelques parties de son territoire. Ainsi, une clairière qui a retenu jusqu'à ce jour le nom de *salle des fées*, semble nous au-

retum, de rouvres (variété de chêne) ; on a fait aussi Rouvroy. Rouval signifie, vallée des chênes.—Nous ne finirions point, si nous voulions tout citer.

(1) Ces *sartaires* étaient des troupes de frères religieux dont l'occupation était de défricher les bois et les bruyères. C'est de là qu'ils prirent leur nom. Nous leur sommes redevables des grands défrichements opérés au XI et au XII siècle. Ainsi, ce sont des religieux qui, les premiers, ont donné l'impulsion à l'art agricole aujourd'hui si développé dans nos contrées.

toriser à croire que les bois voisins ont servi aux mystères sanglants du culte druidique. Un chemin aussi a conservé le nom de *chemin des morts*. L'auteur du *Mémorial de l'Artois* (1), a cru y voir une nouvelle preuve de l'opinion que nous avançons après lui ; mais nous pensons que ce chemin doit son nom à un hospice ou maladrerie (2) qui aurait existé à Orville dans le cours du XIIe siècle et du XIIIe. C'est par ce chemin que l'on aurait transporté les *ladres* défunts jusqu'au lieu de leur sépulture, afin de soustraire à leur contact d'outre-tombe les défunts ordinaires.

III.

Dès les temps les plus reculés, Orville avait fait partie de la province des Attrébates. Après la conquêtes des Gaules par César, il dut profiter, comme les autres bourgades déjà florissantes, des heureux changements apportés par la civilisation de l'Italie. A cette époque, grâce à des desséchements et à des défrichements, la vallée de l'Authie fut assainie et livrée au commerce. La belle voie romaine d'Amiens à Arras facilita les communications. La prospérité de Rome s'était assise aux foyers de nos pères, et nous devons penser qu'Orville ne fut point étranger à ces avantages.

Plus tard, à la fin du IVe siècle, le christianisme avait jeté quelques racines dans nos contrées, grâce au zèle de quelques apôtres qui vinrent y chercher le martyre.

(1) M. Harbaville.

(2) Les revenus affectés à cet hospice n'ont cessé d'être appliqués au soulagement des pauvres que depuis la révolution de 1793.

St. Martin (1) consolida leur ouvrage, et au v.e siècle, la résidence de nos rois à Orville le rendit durable pour toujours. L'humanité s'avançait. Comme le druidisme avait été étouffé par les dieux des romains victorieux, le polytheisme, à son tour, expirait vaincu par le catholicisme (2).

A cette même époque, et à la suite d'une invasion de Huns et de Vandales qui promènent le carnage et la dévastation sur tout le nord de la Gaule, les Franks se jettent sur cette partie de la seconde Belgique que nous habitons, et Clodion-le-Chevelu court la contrée jusqu'à la Somme. (428.) Vingt ans plus tard, leur domination y est assurée sans retour.

(1) L'église a conservé le vocable de ce saint; ce qui paraît confirmer la tradition, qu'un temple consacré à Bellone aurait autrefois existé à Orville, sur l'emplacement de l'église actuelle.

(2) Il ne faut cependant pas croire que le paganisme eût si tôt déserté nos campagnes. Ainsi, au VIIIe siècle, les deux fréres St. Justus et St. Arthemius, issus de parents idolâtres, s'étant retirés dans la forêt située entre *Hesdin* et *St.-Pol*, pour y vivre dans la perfection chrétienne, y furent massacrés par les émissaires de leurs parents qui les voulaient regagner à l'idolâtrie. (*Malbrancq* et *Monimenta ecclesiæ Ambianensis*). Duchesne, dans la vie de St. Loup, dit que cet évêque relégué à Ansenne, près Gamache, vers l'an 623, par Clotaire II, profita de cette disgrâce que lui avaient attirée les calomnies de Fariulfe, pour faire passer ces habitants du Vimeux des ténèbres du paganisme aux lumières de la vraie foi.

Le christianisme ayant d'abord pénétré dans les villes, trouva une vive résistance dans les campagnes; leur opposition fut longue, et dans l'esprit de l'habitant des villes, l'idée de payen se confondit avec celle de villageois. On les appela *pagani*, payens, mot qui s'est maintenu dans celui de *paysan*. (Digby, Ages of faith.)

Ces jours commencent la gloire d'Orville. Selon toutes les probabilités, le troisième général des Franks, Mérovée, y occupa un château bâti par les romains. C'est ainsi, que son prédécesseur, repoussé des rives de la Somme par les armes d'Ætius, alla occuper sur la Scarpe le château de Vitry. Sous les successeurs de ces princes, ces deux forteresses devinrent des habitations royales transitoires ; car nos premiers rois, toujours sous les armes pour agrandir ou pour défendre le territoire qu'ils venaient d'envahir, n'eurent point de demeures fixes. Ils eurent leurs *villa* à la manière des romains qu'ils avaient vaincus, et partagèrent leur résidence entre ces diverses maisons de plaisance (1). Elles étaient situées le plus souvent dans les villes les plus considérables d'un domaine particulier (2). Le château d'Orville a donc été, pendant la période franke, le théâtre d'évènements dont, à juste titre, nous devons regretter de ne pas posséder l'histoire. Il n'est pas probable que les mérovingiens n'y soient venus que pour se livrer exclusivement aux exercices de la chasse. Sans doute, la forêt alors remplie de daims, de chevreuils et d'autres bêtes fauves inconnues aujourd'hui à nos climats, a dû naturellement les y attirer ; ils ont pu y satisfaire largement leur amour excessif pour ces sortes de plaisirs. Mais nous ne pouvons nous décider à croire que le château d'Orville, devenu en quelque sorte le berceau de la monarchie, n'ait pas mérité leur préférence

(1) Les maisons royales d'Artois et de Picardie furent à des époques différentes ; Orville, Vitry, Aire, Baisieux, etc.

(2) Dom Mabillon. *De re diplomaticâ. De domib. regal.* 4 vol.

marquée. « Ils avaient raison de s'y plaire, dit l'auteur de l'*histoire du doyenné de Doullens* (1) : en effet, le sol en est bon, les terres en sont fertiles, les vues très-belles ; un pont construit sur l'Authie ouvrait la campagne sur la gauche et la forêt, alors pleine de gibier, fournissait des plaisirs qu'il n'était pas aisé de se procurer ailleurs. » Aussi, comme nous le verrons tout à l'heure, nos rois de la seconde race ne dédaignèrent-ils pas d'y fixer leur résidence. Or, il eût été beau de voir ce qui s'y passait à l'époque de la décadence des Mérovingiens, alors que les fils de Clotaire, armés les uns contre les autres, couvrirent le royaume de carnage et condamnèrent l'histoire à redire à la postérité des crimes que la fable osait à peine proposer à notre incrédulité dans l'*histoire des Pélopides*. Plus tard, la faiblesse des derniers rois nous y eût découvert des scènes orientales. Sans doute, nous y eussions aussi trouvé des actes héroïques de vertu. En effet, d'après une tradition qui, toutefois, n'est appuyée, que nous sachions, sur aucun document historique, le château d'Orville aurait abrité pendant une nuit de l'an 678 (2) l'illustre victime du farouche Ebroïn, St. Léger, évêque d'Autun. Ce nom est comme un météore brillant de civilisation au milieu de la barbarie franke.

La famille d'Héristal venait de triompher de la race de Mérovée dans la personne de Pépin. Ce prince et Berthe son épouse affectionnèrent le séjour d'Orville qui leur servit de demeure concurremment avec la ville d'Aire. A ce titre,

(1) Le père Daire.

(2) D'après l'auteur du vocabulaire hagiologique.

Orville ne pourrait-il pas revendiquer, lui aussi, la gloire si disputée d'avoir vu naître le plus grand génie politique et militaire du moyen-âge, Charlemagne (1)? Que d'autres plus savants résolvent ce problème historique, si jamais il peut être résolu (2).. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs enfants de Pépin ont été élevés à Orville; c'est que le savant Alcuin, précepteur du maître de l'Europe, cet autre génie qui ressuscita pour un jour la littérature antique, a médité sur les rives de l'Authie; c'est que Charlemagne lui-même y a rêvé ses conquêtes; qu'empereur, il y a signé entr'autres actes, une charte en faveur d'Adon, abbé de Corbie (3).

Dès-lors, le palais d'Orville devint le domaine chéri de nos rois. Louis-le-Débonnaire y séjourna avec son épouse (4), et sans doute y trouva dans la contemplation paisible des beautés de la nature et dans son amour pour l'étude, les consolations que demandait le caractère mélancolique de ce monarque infortuné.

En 865, les Normands pillent le littoral et finissent par faire des courses dans l'intérieur des terres. Charles-le-Chauve qui leur avait opposé l'or au lieu de fer, craint que cette lâche précaution ne le mette pas à l'abri d'un

(1) La plupart des historiens ont fait naître Charlemagne au château d'Eingelheim, mais la critique moderne est loin d'admettre cette assertion gratuite. D'autres opinions ne sont pas mieux fondées

(2) M. le comte de Boubers a fait, dit-on, sur ce point, des recherches curieuses.

(3) Dom Mabillon fait mention de cette charte. *De re diplomaticâ*, t. 4.

(4) Eginhardi Epist. 52.

futur coup de main de la part de ces farouches dévastateurs. Il ordonne de fortifier les côtes et vient au mois de septembre s'ensevelir au château d'Orville pour s'y livrer aux plaisirs de la chasse (1). Nous l'y retrouvons encore l'année suivante. « Il convoque un synode à Troyes pour le 24 septembre, au nom du pape Nicolas; puis, voulant passer l'automne et s'exercer à la chasse, il se détermine à séjourner à l'abbaye de Saint-Vaast (d'Arras), à Orville et dans les environs (2). » C'est pendant ce temps que le vaillant Robert-le-Fort, dont la descendance courageuse doit occuper un jour le trône avili par les faiblesses de Charles et de ses enfants, se fait tuer à Brisserte par Hastings, aventurier de la colonie normande de Noirmoutiers (3). Quant à Charles, il laisse bientôt son royaume en proie aux fureurs des hommes du Nord, et marche à la conquête de l'Italie (876). Voulant se réserver spécialement la forêt d'Orville et en faire une grairie décente et giboyeuse, il ordonne à son départ, à son fils Louis, résidant alors dans cette maison royale, de n'y point recevoir de porcs comme on faisait dans les autres forêts du domaine, et de n'y chasser qu'en passant. *Ut*

(1) *Et deputatis custodibus qui utrasque ripas custodirent, ad* Odriacam villam, *medio mense septembri, venandi gratià pergit.* Dom Bouquet. T. 7. *Annales Bertiniani.* 865.

(2) *Carolus synodum apud Trecas VIII Kalendas novembris, auctoritate Nicolai papæ indicit, et causâ venandi ac expendendi autumnale tempus, in abbatiâ S. Vedasti et in Audriacâ villâ ac circùm circâ morari disponit. ibid.*

(3) Petit Baroncourt. *Hist. du moyen-âge.*

in Odriacâ villâ porcos non accipiat et non ibi caccet nisi in transeundo (1). Louis-le-Bègue était encore à Orville lorsqu'il apprit la mort de son père, laquelle arriva au pied du mont Cénis en 877. Il quitte le château et se rendit à Saint-Denis pour y prendre la couronne.

(1) Annales Bertiniani. Dom Bouquet. T. 7. — Voyez pour l'intelligence de ce passage, le capitulaire de *villis fisci*. « Il y aura toujours dans les métairies royales des moutons et des cochons gras... Les intendants feront saler le lard... Il faut, pour la dignité des maisons royales, que les intendants y élèvent des laies, des faisans, des sarcelles, des perdrix, des tourterelles... On vendra au marché, au profit de l'empereur, les œufs surabondants des métairies et les poissons des viviers... Art. 59, 65, *passim.* — La frugalité fut longtemps l'apanage des maisons royales. Pendant bien dés siècles, on ne servit sur la table de nos rois que trois plats humectés des vins de leurs vignobles, c'est-à-dire, de l'Orléanais, les moins estimés de tous. — Tout le monde connaît la *loi somptuaire*, publiée par Philippe-le-Bel. — Henri VIII, qui régna sur l'Angleterre trente-huit ans, pendant lesquels on compta soixante-douze mille exécutions à mort, ce prodige de débauche et de cruauté, fit cependant pour sa maison un réglement exemplaire. Il est peu connu et nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques articles. — 4°. Aucune viande ne sera servie sur la table du roi au-delà d'un prix convenable. (Par le XIV.e acte du parlement publié en 1533, le prix de la livre de bœuf et de porc fut fixé à un demi-sou et la livre de veau à trois liards.) — 5.° La vaisselle d'étain est d'un trop grand prix pour servir à l'usage journalier. On aura le plus grand soin des assiettes de bois et des cuillers d'étain. — 12.° Les valets d'écurie ne voleront point la paille de S. M. pour la mettre dans leurs lits, parce qu'il leur en a été suffisamment accordé. — 16.° Les dames d'honneur de la reine auront une miche de pain blanc et une échine de bœuf pour leur déjeûné. — *Les singularités, par le pseudonyme philomneste*, pag. 250 et sqq. Il y a loin de ce dispositif au *confortable* du plus modeste *Gentleman* de nos jours...

IV.

Orville va bientôt cesser d'être une maison royale. « La France dévastée par les guerres civiles que les enfants de Louis-le-Débonnaire s'étaient faites entre eux, était devenue la proie des Normands. Les seigneurs français, obligés de se défendre chacun sur son territoire, s'y fortifièrent (1), » s'y créèrent une existence indépendante, grâce à l'affaiblissement de la puissance royale. Ainsi naquit la féodalité. Charles-le-Chauve en avait d'ailleurs consacré le principe par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (2), en autorisant sous certaines conditions la transmission des comtés et des duchés. Par là fut rendue légale l'aliénation du pouvoir des rois. Aux trois comtés et aux quatre duchés alors établis (3), furent ajoutés une foule de comtés et de duchés jouissant des mêmes privilèges. D'abord bénéfices et titres, ces biens devinrent ensuite propriétés de familles et les Leudes qui les obtinrent firent succéder à ce nom le titre de vassaux.

La ville de St.-Pol profita de cette disposition. En 918, elle fut érigée en comté arrière-fief de Flandre, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Beaudoin-bras-de-Fer et frère d'Arnould-le-Grand, comte de Flandre. Orville tomba au nombre des 128 villages à *clocher* compris dans la descrip-

(1) Feller. *Dict. hist.* art. Charles-le-Chauve.

(2) Châteaubriant, *Etudes historiques.*

(3) Les trois comtés étaient ceux de Vermandois, de Toulouse et de Flandre. Les quatre duchés étaient ceux de France, de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie. Ces deux derniers furent créés postérieurement.

tion du nouveau comté. Du reste, il dépendait déjà de St.-Pol en vertu des capitulaires de Charles-le-Chauve. Il fut érigé en seigneurie, baronie, pairie et châtellenie avec le titre de *ville*, honneur qu'il partagea avec Pas, Frévent, Lisbourg, Pernes, St.-Pol et Erny-St.-Julien (1). C'est ainsi qu'il fut soumis successivement, ou comme mouvance, ou comme propriété, aux différentes maisons qui se succédèrent dans la possession du comté de St.-Pol; d'abord à la famille des Campdavaine, ensuite aux comtes de Châtillon, de Luxembourg, de Bourbon, de Nemours, et enfin à la maison princière d'Epinoy.

Dès-lors, il n'est plus question d'Orville qu'à de rares intervalles.

L'an 1096, la chrétienté s'ébranle aux prédications du gentilhomme picard Pierre l'Hermite. A la convocation du comte d'Ostrevent, trois cents chevaliers se rendent de toutes les parties de l'Artois à l'abbaye d'Anchin. Un tournois doit célébrer l'établissement de ce nouveau *moustier*. Le chevalier Ernold, châtelain d'Orville, participe à cette fête religieuse et militaire tout à la fois. Après avoir laissé à l'abbaye naissante des marques de leur libéralité, les chevaliers font vœu à *Dieu* et à *Notre-Dame* de prendre la croix rouge, et, le 14 août de la même année, le sire d'Orville allait avec la noblesse artésienne, sous les murs d'Abbeville, vouer sa fortune à l'étendard de l'immortel Godefroy de Bouillon.

(1) Ces villages ont titre de villes dans plusieurs documents. Pas est qualifié d'*Oppidulum* dans Malbrancq, (De Morinis t. 1.) Au IX siècle, Pernes est appelé *Oppidum Pernense*, ibid. et dans Turpin. Il en était ainsi des autres.

En 1050, Roger II, comte de St.-Pol, avait fondé au château de cette ville une collégiale du titre de St. Sauveur, pour douze chanoines. Il lui avait accordé, entre autres revenus, l'autel d'Orville et la terre de Caumaisnil (1). Le 7 des kalendes du mois d'août 1175, le pape Alexandre III confirme cette donation. En 1191, un descendant d'Ernold-le-Croisé et portant le même nom, y ajoute une partie des dîmes qui lui revenaient de sa châtellenie d'Orville. Le père Daire, d'après les manuscrits de la fabrique qu'il avait compulsés, fait mention d'un troisième seigneur d'Orville, du sire Hugues d'Aubigny dont la femme Gertrude donna au chapitre d'Amiens deux muids de blé à prendre sur le moulin (2).

Un quatrième, Beaudoin d'Aubigny, sire d'Orville, céda, en 1532, l'hommage que lui devait la terre de Beauquesne, moyennant cinq sous parisis et à condition que ses habitants seraient bannaux de son moulin.

Au treizième siècle, Orville, comme la plupart des autres localités, profita de l'ère de liberté que les croisades avaient fait lever sur la France. Il obtint une charte de commune et l'institution d'un échevinage pour exercer la police et défendre ses droits. Les noms de deux maïeurs sont seuls parvenus jusqu'à nous. Jean de Rigauville apparaît sous ce titre dans les registres de la fabrique, à la date de 1500, et Pierre Choquet, deux ans plus tard. A cette époque, la ville était encore défendue par une enceinte de murailles, munie de fossés et de portes. Le fléau

(1) Turpin.

(2) *Histoire du Doyenné de Doullens.*

de la guerre qui ravagea nos campagnes au commencement du XVII.e siècle a complètement rasé ces fortifications. Le château-fort, composé des débris de l'ancienne maison royale et de quelques additions d'époque plus récente fut détruit, ainsi que celui d'Ampliers, en **1595**, par l'armée espagnole sous la conduite du comte Fuentez. Il ne se releva jamais depuis de ses ruines.

Le **26** juillet **1507**, la comtesse de Vendôme et de St.-Pol, dame d'Orville, présente au bailliage d'Amiens le cahier de rédaction des coutumes de la châtellenie (1). En vertu de ces coutumes, quarante habitants payaient annuellement au châtelain quatre *mesures* d'avoine (2). En revanche, la terre était chargée de quelques renvois envers l'abbaye de St.-Michel de Doullens, le curé et le chapelain de Lucheux, le chapitre d'Amiens, le curé d'Orville, et d'une somme payable à la jeunesse pour la troisième fête de la pentecôte.

Au mois de juillet **1595**, les Espagnols s'étaient emparés de Doullens et le comte Fuentez y avait placé pour gouverneur Hernand-Tello-Porto-Carrero, « homme de petite taille, mais d'un grand cœur (3) ». Pendant son séjour à Doullens, ce gentilhomme castillan avait conçu de l'inclination pour la dame de Monchy, noble et riche veuve qui habitait le village de Talmas. Il résolut de lui demander sa main. L'astucieuse veuve lui répondit qu'étant sujette de Henri IV et lui soumis à Philippe II, elle

(1) Coutumier picard. — Procès-verbal de l'assemblée générale.

(2) Environ un hectolitre.

(3) *Hist. d'Amiens.*

ne pouvait accéder à sa demande qu'autant qu'il remettrait Doullens au roi de France ou rendrait la Picardie espagnole en s'emparant d'Amiens. Tello, aussi ambitieux de la gloire dont le couronnait l'exécution d'un pareil projet que jaloux de la main de la dame, communique aussitôt à l'archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-bas pour le roi d'Espagne, le dessein qu'il a conçu de s'emparer d'Amiens. Celui-ci met à la disposition d'Hernand-Tello cinq mille hommes de pied et trois cents chevaux. On feint de réunir ces troupes pour faire rentrer dans le devoir la garnison de St.-Pol; et, à la faveur du faux avis, l'armée espagnole se rassemble à Orville vers le soir. De là elle marche la nuit suivante sur Amiens. Chacun sait le reste de l'histoire: Tello s'empara par surprise d'une ville qu'il n'eût jamais emportée de vive force.

—Orville était situé dans le comté de Corbie et ressortissait au bailliage de Saint-Pol, suivant la coutume particulière du bailliage d'Amiens, observée en amont de l'Authie. La terre comprenait des bois très-vastes, un droit de chasse fort étendu, un champart considérable, un moulin dans le village, un autre à Beauquesne, des censives et haute, moyenne et basse justice.

Dix-sept fiefs mouvaient de la châtellenie; c'étaient:

— La terre et seigneurie de Caumaisnil. Elle consistait en un chef-lieu, en redevance de blé et d'avoine, en champart, en censives, en mouvances de fief et en rôture, avec toute justice et droit de collation d'un bénéfice de 800 livres. Ce hameau ne comptait que cinq ou six habitations dans le dernier siècle. Nous en parlerons tout à l'heure plus amplement a l'occasion de son château.

— Le fief du Pré, situé à Orville, consistait en mouvances, censives, redevances de blé et d'avoine, en quatre journaux de bois avec droit de chasse.

— Les fiefs Delecourt et de la Corgne, situés au village d'Halloy, dont la seigneurie, comme celle de Caumaïsnil, était inféodée à la châtellenie d'Orville.

— Les fiefs de Pontimecourt, d'Ampliers, de Clauvais, de Traismesnil, celui de la Motte, relevant de Caumaisnil.

— Ceux de Pierre Gotte, de Caty, de la Rue, de Thiénout, du Crocq, du Rogerou à Thiénout, de Pitisis et le fief du château de Saint-Pol, sis à Orville; il consistait en terres tenues en fiefs, en menues censives, en droits seigneuriaux et en reliefs.

V.

Ce village n'a conservé aucun monument qui nous rappelle la gloire dont il a joui. Château, murailles, maison de ville, tout a disparu sous les coups du temps dont les inflexibles caprices ont pris sur eux de régler la durée de toutes nos institutions. Seule et presque jusqu'à nos jours, l'église avait survécu à ces nobles débris, jusqu'à ce que, débris elle-même, elle est tombée dans le même oubli. Cet édifice que des additions et des réparations plus ou moins sagement exécutées avaient rendu disparate par le défaut d'homogénéité, offrait quelques caractères d'une construction très-ancienne. La corniche de la nef, souvent rompue, était formée de feuillages enroulés ; deux

fenêtres à plein-ceintre, une autre à l'étroite ogive parcourue par un bizeau et un tore et d'autres caractères architectoniques du XI.e siècle, auraient pu en faire dater la construction de cette époque. Cette église renfermait, dit-on, quelques objets d'art assez précieux que le vandalisme des septembriseurs campagnards a détruits. En 1825 le chœur seul restait, menaçant ruine. La commune ne pouvant subvenir seule aux frais exigés par une construction nouvelle, M. Havransart, desservant actuel de la paroisse, profita du passage à Doullens de madame la duchesse de Berry, pour demander à cette princesse la coopération de son zèle. On fit justice au placet qu'il présenta. Sa Majesté, par une ordonnance du 5 octobre 1825, autorisa la commune d'Orville à vendre quelques-unes de ses propriétés et permit l'imposition spéciale de 2,471 fr. votés par le conseil municipal pour la reconstruction de l'église. Le nouvel édifice, bâti sur l'emplacement de l'ancien dont le souvenir le fait regretter à ceux mêmes qui l'ont démoli, est une construction simple, sans bas-côtés ni chapelles.

VI.

Orville a donné son nom à une famille assez connue dans la contrée. Nous avons déjà pu remarquer le chevalier Ernold, luttant au tournois de l'abbaye d'Anchin-en-Ostrevent. Il fut le chef de la maison d'Orville. Bien que peu de ses descendants paraissent avoir possédé la châtellenie, comme nous tenons à ne rien omettre de ce qui se rattache à la localité, nous allons retracer leur généalogie, autant qu'il est possible de le faire, d'après des

documents épars et les indications sans date de Le Carpentier (1).

La famille d'Orville était sortie de celle de Lesdaing, laquelle tirait elle-même son origine de celle de Wallincourt (2). Aussi avait-elle conservé le souvenir de cette extraction dans son cri de guerre *Lesdaing-Wallincourt* et dans les pièces de ses armoiries. Elle portait d'abord de sable au lion d'argent et au quartier dextre d'or ; depuis, elle adopta le même champ au lion d'argent, cantonné de quatre pattes de lion.

Au nombre des enfants de Gilles de Lesdaing se trouvait:

Ernold I, ou Arnould, tige de la maison d'Orville qui paraît sous le titre de *Miles d'Orreville* au tournois d'Anchin, 1096. — Son fils ou petit-fils

Ernold II, sire et châtelain d'Orville, gouverneur d'Arleux, 1191, est le même qui céda aux chanoines de St.-Pol « *plusieurs beaux biens et prérogatives* (3). » Du consentement de Gilotte de Fontaine-lès-Gobert, son épouse, et de ses enfants, il fit à l'abbaye de St.-Aubert de Cambray la donation de six mencaudées de terre situées au terroir de Fontaine-lès-Gobert, « *joignant les voies fourkiées et les terres des capelains, non loin des terres du Fresnoy* (4). »

Il eut de Gilotte trois fils: Ernold qui suit, Eustache et

(1) Histoire du Cambraisis, Etat de la noblesse, tom. II.

(2) Village situé auprés de Cambray.

(3) Le Carpentier, ibid.

(4) Ibid.

Gilles. Eustache suivit la carrière ecclésiastique et fut moine à St-Aubert de Cambray.

Ernold III, sieur d'Orville, capitaine de Prémont, 1236, vendit à l'abbé de St.-Aubert trois *mencaudées* de terre, sises à Fontaine-les-Gobert dont il possédait encore la seigneurie. Il eut d'Usilie d'Audencout, son épouse, Guillaume qui suit et Agnès, alliée au sire Hugues du Flocquet, écuyer, sieur de Hovelin-en-Artois.

Guillaume d'Orville, sieur de Winay-en-Artois, des Bruyères-en-Cambrésis, paraît être le dernier du nom qui ait possédé Orville. La ville passa entre les mains de l'opulente maison de Châtillon. Selon Rozel, il épousa Béatrix d'Elincourt dont il eut trois fils : Gilbert, Josse et Rasse.

Gilbert d'Orville sieur des Bruyères et Montoy épouse la dame Joye de Beaulieu, d'où Simon d'Orville dont la postérité qu'il est impossible de démêler, s'allie avec les maisons d'Hommechies, du Quesnoy, de Quiévrechain, de Remy, de Verdier, de Moulart (1), de Le Mesureur, de La Walle, de Chrestien, de Balique, de Hennin, de Caron, de Louverval, etc. Dans le XVI.e siècle, les membres les plus puissants de cette famille ayant embrassé avec trop de chaleur les intérêts de la prétendue Réforme, furent dépouillés de leur biens et contraints de se livrer au négoce pour se relever de leurs disgrâces.

(1) Matthieu Moulart, né de parents pauvres, à St.-Martin-sur-Cojeul, petit village d'Artois, en 1520, avait acquis une belle illustration à sa famille en devenant évêque d'Arras. Il fut l'un des plus savants évêques de cette ville. Le célèbre Martin Rythove, évêque d'Ypres, le déclara son élève le plus instruit. Moulart mourut à Bruxelles, le 2 juillet 1600.

Laurent Leblond remarque encore dans cette famille :

Jacques d'Orville, écuyer, qui épousa Jehanne d'Hespel dont il eut Guillaume II.

Guillaume II d'Orville eut de son épouse, Isabeau de la Walle ; 1.° Jacques II qui suit ; 2.° Guillaume mort à marier ; 3.° Robinette qui épousa en premières noces Philippe de Belleforière, chevalier, et en secondes noces, Pierre Le Prévost, sieur de Soulesches ; 4.° Marie, alliée à Pierre de France, dit Tréghi.

Jacques II d'Orville, épouse en premières noces Simone Le Chrestien et en deuxièmes, Jacqueline Le Mesureur. De ce double mariage naquirent sept enfants : 1.° Philippe qui suit ; 2.° Guillaume, époux de Marie Walerand ; 3.° Jean, mort sans lignée ; 4.° Jacques, époux de Jeanne Le Meunier ; 5.° Robert, allié à Jeanne Soreau ; 6.° Charles, écuyer, bailly d'Aimery, marié avec Marie de Bosne, 7.° Claire, religieuse.

Philippe d'Orville, épouse Anne Le Mesureur et en obtient six enfants : 1.° Ferry qui suit ; 2.° Philippe, époux d'Anne d'Arragen ; 3.° Marie, alliée à Jean Heren ; 4.° Samuelle, épouse d'Etienne Ségard ; 5.° Jeanne, mariée à Jean d'Illier ; 6.° N. morte sans postérité (1).

Ferry d'Orville, écuyer, eut d'Anne Godin, Daniel qui suit.

Daniel I d'Orville, épouse en premières noces Suzanne Dragon, et en deuxièmes Isabelle Pergers. Ses enfants furent : 1.° Daniel II qui suit ; 2.° Anne qu'épousa Paul Toussaint ; 3.° Marie, conjointe avec Nicolas Philippy.

(1) Il est le premier de la famille qui ait embrassé le calvinisme. Les mésalliances suivirent de près son apostasie.

Daniel II d'Orville eut trois enfants : 1.° Daniel qui suit ; 2.° N. qui épousa Olivier de Rassolis d'Orange ; 3.° Magdeleine, morte sans hoirs.

Daniel III d'Orville, allié à Suzanne de Famars, etc. etc.

Cette famille doit subsister encore. Dans ces derniers temps, Constant d'Orville a aidé puissamment M. de Paulmy d'Argenson dans la rédaction d'un ouvrage important, qui a pour titre : *Mélanges tirés d'une grande bibliothéque.*

VII.

CAUMAISNIL.

Quittons Orville par le chemin *des morts* et franchissons le bois qui le domine ; nous nous trouvons en face d'une de ses dépendances, du hameau de Caumaisnil. Là encore c'est un nom de situation. D'après Ménage (1) les mots *masnile, masnilium, manile,* que nous avons traduits par *maisnil, mesnil* et *mainil,* ont toujours eu, dans le moyen-âge, la signification de maison. Ils paraissent du reste avoir une dérivation commune avec ce mot, *mansio, mas,* etc., *cau* est une abréviation de *calidus.* De la langue d'Oyl, *cau* est passé dans la langue française, adouci par une aspiration, *(chaud),* comme une foule de mots qui lui ressemblent.

Caumaisnil, au premier aspect, n'offre rien d'intéressant. Il faut l'avoir foulé dans toutes les directions pour s'apercevoir que ce sol, lui aussi, est un sol travaillé par des révolutions. C'est au milieu de jardins régulièrement

(1) *Dict. étymologique.*

tracés, d'alignements symétriques d'arbres fruitiers, de haies d'une luxuriante verdure, qu'on y retrouve les stériles débris d'un vieux château. Un bruit vague circula que la forteresse qu'avaient habitée nos premiers rois sur les bords de l'Authie était située à Caumaisnil ; et sans plus s'inquiéter si cette assertion était fondée, quelques archéologues l'ont accueillie et répétée depuis dans des notices. Or cette assertion, nous la croyons fausse et nous tâcherons de le démontrer. Nous avons apporté dans nos investigations sur ce point une scrupuleuse exactitude et nous en communiquerons le fruit à nos lecteurs avec la même sincérité.

Ce n'est que depuis la révolution de 1789 que le chateau de Caumaisnil a été égalé au sol. Quelques années avant et même pendant le cataclysme, deux énormes pans de murailles restaient encore debout, ainsi qu'une grosse tour démantelée, un portique et une chapelle (1) tombant en ruines. Cette tour n'avait pas moins de soixante à soixante-dix pieds d'élévation. Quoiqu'elle ne fût plus qu'un débris, fière encore pourtant, elle levait son front dépourvu de créneaux comme une tête chauve de vieillard, au-dessus des grands chênes qui l'environnaient. L'œil du voyageur qui traversait les pays situés sur la rive gauche de l'Authie, la voyait de bien loin, dessinant sa blanche silhouette sur les flancs bleuâtres des nuages,

(1) La chapelle était un constant appendice des châteaux du moyen-âge. On a vu des seigneurs en bâtir deux. (Digby, Ages of faith. loc. cit.) Dans le vaste château de Marcoussy, bâti par Jean de Montaigu, étaient deux chapelles dans la tour du donjon. (L'abbé Lebœuf. *Hist. de Paris*, t. 9. p. 271.)

et il se signait au souvenir de la jeune captive qu'elle avait renfermée pendant sept ans (1). Bientôt, l'orage politique gronda : chacun vint détacher une pierre ; le débris disparut et nos bons villageois crurent, on le leur disait, qu'ils respiraient plus libres auprès du monument détruit. Ils avaient perdu le souvenir que sous la protection de ces créneaux, leurs pères avaient conquis leurs libertés sur l'invasion. Les lumières de notre siècle n'ont pas encore pu étouffer entiérement ces préjugés iniques, fruit d'une philosophie qui ne voulait rien apprendre de nos vieilles institutions, mais les dénigrer toutes. Or il est nécessaire d'insister sur ce point pour rentrer dans le vrai, « Pour détruire les préventions de ceux qui se sont habitués à considérer un château-fort comme un nid à tyrans, dont le maître ne sort que pour s'abbattre comme un faucon sur une proie timide et tremblante, sur le marchand et sur le voyageur. Sans doute, ces vieux manoirs ont été témoins d'actes arbitraires ; mais il faut reléguer dans les romans les *puits sans fond*, la *machine à rasoirs* et autres appareils fantastiques de tyrannie. Il est bien temps aussi de relever de leur corvée apocryphe tous ces vilains qui, armés d'une longue gaule, battaient l'eau des fossés pour empêcher les grenouilles de troubler par leur coassement importun le sommeil des châtelaines. On a cru tout cela sérieusement et bien d'autres choses plus absurdes et plus honteuses encore ; sans penser que des actes isolés de brigandage, d'immoralité ou d'orgueil stupide, n'ont jamais

(1) C'était la fille du duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, décapité à Paris par ordre de Louis XI, le 4 août 1477. (*Commines. Mém.* et *la chroniqne scandaleuse.*)

pu être la règle, mais bien l'exception (1). » En effet, aucune institution n'a adopté des droits contraires aux mœurs (2).

Une haie épaisse couvre aujourd'hui les murailles du château de Caumaisnil, maçonnerie en silex unie par un ciment solide et qui en quelques endroits s'élève encore à la hauteur d'un mètre. Ces murs forment un parallélogramme flanqué de ses quatre tours et d'une longueur d'environ vingt mètres sur autant de largeur. L'intérieur est maintenant une prairie cultivée. Des ais de chêne grossièrement assemblés remplacent l'ancien portique; *sic transit gloria mundi*. On a achevé, il y a quelques années, de combler un des fossés. Depuis longtemps les décombres avaient commencé ce travail. Des restes de murailles sillonnent les champs voisins. Plus d'une fois le soc de la charrue les heurta et le laboureur s'arrêta étonné de tracer des sillons sur le front de l'édifice écroulé.

A l'angle-nord, emplacement de l'ancienne chapelle, est l'ouverture d'un souterrain-refuge qui se ramifie dans toutes les directions et sous un grand espace de terrain (3). C'est dans ces souterrains vulgairement appelés *muches* que les villageois se cachèrent pendant les guerres du XVI.ᵉ et du XVII.ᵉ siècles, pour se soustraire à la rapacité et aux violences des soldats. Trop faibles pour résister, au premier signal d'alarme, ils y déposaient ce qu'ils pouvaient emporter de plus précieux. Ce souterrain a aussi

(1) Harbaville. *Mémorial de l'Artois.*

(2) Voltaire. *Dict. philosoph.*

(3) Ces souterrains avaient ordinairement leur ouverture principale dans les églises dont la tour servait de guet.

servi comme une foule d'autres aux joyeuses veillées des *fileuses* pendant l'hiver. Pour en faciliter l'entrée on avait pratiqué des issues sur les caves des particuliers. (1).

Tels se montrent à l'antiquaire les débris du château de Caumaisnil. Aprés avoir suivi par l'imagination ses diverses phases de gloire, en face de ces ruines, en face de l'anéantissement d'une maison royale qu'il avoisinait, on se replie sur nos jours, poursuivi par des idées de destruction, et l'on se demande involontairement si nous n'avons pas des ruines morales pires que celles-là...

VIII.

Venons maintenant à la question que nous avons promis de résoudre. Le château de Caumaisnil est-il, comme on l'a dit, celui qu'ont habité nos rois de la première race et de la seconde? Nous nous sommes déjà prononcé pour la négative et nous allons soumettre ici quelques réflexions toutes simples qui paraissent assurer une certitude complète à notre assertion.

Nous remarquons d'abord qu'aucun document fourni par l'histoire ne donne à cette maison royale le titre de *château de Caumaisnil*. Le nom d'Orville seul est connu. Mais, objectera-on, bâti dans une dépendance d'Orville, le fort a dû naturellement prendre le nom de ce village. Nous répondrons que la distance qui les sépare est assez grande pour que l'objection n'ait rien que de spécieux. D'ailleurs, on ne peut nullement prouver que Caumaisnil ait alors été une dépendance d'Orville. L'époque la plus

(1) Voyez l'ouvrage de M. Bouthors, sur les cryptes de Picardie; *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. 1.

ancienne où l'on en fasse mention n'est pas antérieure à 1050, alors que Roger II, comte de St.-Pol, le fit entrer dans sa donation à la collégiale de St.-Sauveur. Or, à cette époque, Caumaisnil ne dépendait point d'Orville. En effet, celui-ci était possédé par le châtelain Ernold dont nous avons parlé, et le comte Roger avait Caumaisnil en propriété, de sorte que ce hameau était soumis à la juridiction immédiate des comtes de St.-Pol. Nous dirons plus : à la fin du dernier siècle, en 1784, ces deux localités étaient encore bien distinctes et par leur titre et par leur propriétaire respectif. La *terre seigneurie, baronie* et *pairie* d'Orville était tenue par le duc de Créqui, dernier rejeton de l'illustre famille artésienne de ce nom. Il y possédait 380 journaux de terre avec un droit de chasse sur une étendue de deux lieues de pays. La *seigneurie* de Caumaisnil était propriété de M. Gigault. Nous serions presque en droit de conclure que la distinction territoriale a toujours été maintenue.

Une autre raison suffirait elle seule, ce semble, pour faire triompher la vérité de notre opinion. Des bourgades florissantes se sont élevées auprès des différents châteaux de nos premiers rois, et nous le concevons comme une suite nécessaire du séjour que ces princes y firent. Or, si Caumaisnil avait joui de cette faveur, est-il probable que, contrairement aux autres villa royales signalées par nos chroniques, il fût resté étranger aux accroissements nécessités par cette première cause jointe à celle du développement progressif de la population ?

Un membre distingué des Sociétés archéologiques de Picardie et de Morinie, M. Harbaville que déjà nous avons

eu l'occasion de citer, avoue qu'il est question de Caumaisnil pour la première fois en 1050. Il nous paraît difficile de concilier cet aveu avec une phrase précédente du même auteur. « On croit, dit-il, que le château était situé à Caumaisnil où l'on vit longtemps une grosse tour ». Si l'existence de la maison royale à Caumaisnil est un fait dont la réalité réponde à cette croyance, comment l'histoire a-t-elle attendu jusqu'à la seconde moitié du onzième siècle pour nous apprendre le nom de ce hameau ? L'importance bien antérieure qu'on lui suppose eût dû, ce semble, être un motif puissant de nous le révéler plus tôt. Trois siècles auparavant, le nom d'Orville était écrit dans les chartes de nos rois et dans les autres monuments historiques de la nation. Mais remarquons qu'il n'en pouvait être de même pour Caumaisnil qui, selon toutes les probabilités n'existait pas encore. En effet, par l'étymologie de son nom, il ne remonte pas au-delà de la période française et pour y transporter un château de période franke, il faudrait supposer qu'il eût changé de dénomination au XI.e siècle et lui infliger gratuitement ce nouveau baptême.

Mais nous produirons une autre preuve qui nous paraît péremptoire. C'est qu'Orville possède encore des traces reconnaissables de son vieux château. Le côteau resserré entre le *chemin des morts* et la rue dite des *marguettes* en était l'emplacement. Le centre est creusé en forme de bassin. Les extrémités offrent des accidents de terrain que la culture tend à niveler tous les jours. Au sud serpente un chemin qui a retenu le nom de *chemin des fossés* et dont la disposition ne permet plus d'élever aucun doute sur la vérité de notre assertion.

Ces vestiges du monument royal étaient encore frappants dans le dernier siècle. Voici ce qu'en écrivait le père Daire en 1783 : « Au-dessus de ce village qui a cent cinquante feux, est une espèce de *côteau* entouré de fossés à demi comblés sur lequel le palais de nos monarques était construit (1). » Nous ne saurions mieux confirmer que par cette citation du célèbre historien picard l'opinion dont nous nous sommes constitué le défenseur. Si en effet la maison royale s'élevait sur un *côteau au-dessus* d'Orville, n'allons point en chercher les débris à deux kilomètres de là sur le *plateau* de Caumaisnil.

Orville a donc été, nous n'en saurions douter, une *villa* de nos monarques Franks. Après cela, nous pensons que le château de Caumaisnil aurait été bâti par les comtes de St.-Pol vers la fin du XI.e siècle ou au commencement du XIIe.

En face des ruines de ce château est une petite maison de campagne construite dans le dernier siècle. C'est dans le jardin de cette modeste habitation que repose sans tombeau le dernier des Créqui. La ruine de cette famille qui s'était placée à la tête de la Picardie et de l'Artois, et par elle-même, et par la noblesse de ses alliances, a précédé de bien peu la ruine de toutes les autres familles, l'époque fatale de 1789. Le dernier des Créqui mourut empoisonné, dit-on, par son épouse, jeune irlandaise qui regagna son île, emportant avec elle le fruit de son crime, tristes débris d'une fortune autrefois colossale.

(1) *Histoire du doyenné de Doullens.*

ICONOGRAPHIE

DES PLANTES AROÏDES FIGURÉES AU MOYEN AGE EN PICARDIE,

ET CONSIDÉRÉES COMME ORIGINE DE LA FLEUR DE LIS DE FRANCE;

PAR LE D.r EUG.-J. WOILLEZ,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

L'archéologie, considérée en elle-même, est, comme on l'a dit avec raison, la base la plus inébranlable de l'histoire ; on pourrait ajouter que les faits archéologiques *expliqués* en constituent le flambeau, en ranimant de leur vie sociale propre les restes de la civilisation passée. Les œuvres de l'homme, outre leur forme et leur aspect matériels, ont, en effet, une signification comprise tout d'abord par les autres hommes de la même époque, parce qu'il y a, entre eux tous, une communauté de pensées et de sentiments qui se reflètent spontanément sur leurs

ouvrages. Laissez passer quelques siècles, et ce reflet s'éteint, si le sens symbolique de l'œuvre, retrouvé puis expliqué, ne lui rend en quelque sorte son existence d'autrefois.

Ce sens symbolique, nous le savons, a été récemment nié, on peut dire avec quelque solemnité, par des archéologues qui ne voient dans l'ornementation des monuments du moyen-âge que le résultat accidentel d'un caprice irréfléchi (1); cependant l'on a droit de s'étonner de rencontrer encore des partisans de ce principe anti-historique, en présence des faits qui s'expliquent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes. Félicitons-nous tous d'adopter une doctrine contraire, plus conforme à l'étude consciencieuse de l'archéologie.

Parmi les caractères qui distinguent spécialement les œuvres artistiques d'une époque, ceux puisés dans leur ornementation sont sans contredit des plus importants. Que les éléments figurés de cette ornementation soient empruntés au règne animal, et constituent l'ornementation que l'on est convenu d'appeler *historiée;* qu'ils soient choisis plus modestement parmi les plantes et concourent

(1) Vitruve exigeait de tout homme adonné à l'architecture une masse de connaissances qu'aujourd'hui nous appellerions encyclopédiques. On sera certainement peu disposé à reconnaître que les artistes du moyen-âge pûssent remplir complètement ces conditions de l'auteur romain ; et pourtant, on doit le remarquer, ces artistes, qui furent des moines pendant plusieurs siècles, représentèrent d'abord tout ce qu'il y avait de connaissances humaines sauvées du naufrage du grand empire. C'est ce qui explique comment l'on en vient à se convaincre de plus en plus, avec le progrès des travaux historiques et en faisant la part des naïves croyances, de l'intelligente raison qui a conçu et dirigé l'exécution de leurs œuvres

à l'ornementation *végétale*, jamais le hasard aveugle n'a déterminé leur emploi. C'est à notre faible intelligence qu'il appartient de distinguer la règle de l'arbitraire. La règle (qui existait bien certainement), c'était non seulement *le choix du sujet* lui-même, imposé à l'artiste par les usages reçus de son temps et conformément à des traditions vivaces ayant des racines séculaires dans le passé, mais encore *la partie de l'exécution soumise à des principes de convention*. L'arbitraire n'avait pour se débattre que cette partie manuelle de l'exécution artistique confiée exclusivement à l'habileté personnelle de l'artiste, en dehors de tout symbole. Dans le premier cas s'épanche, en quelque sorte, l'expression de l'existence sociale de l'époque ; dans le second se formule le talent particulier de l'artiste.

Parmi les plantes qui ont été figurées sur les monuments du moyen-âge, les aroïdes, que je crois avoir été le premier à signaler dans cette condition (1), jouent un rôle d'autant plus important, qu'on les retrouve, durant certains siècles, à peu près partout où il existe une ornementation végétale un peu étendue.

Il viendra sans doute un temps où la reproduction artistique de tous les végétaux figurés au moyen-âge sera comprise et enfin expliquée. L'espèce de monographie que je soumets à l'appréciation des archéologues, n'est qu'un essai tenté dans cette voie difficile, dont l'exploration complète serait d'une si haute importance.

(1) C'est en 1840, lors de la publication de la deuxième livraison de mon *Archéologie des mon. relig. de l'ancien Beauvoisis*, que j'ai mentionné les aroïdes pour la première fois. (Article *Cambronne*. p. 8.)

Mon mémoire, ainsi que l'indique son titre, est consacré à l'histoire iconologique des plantes aroïdes figurées sur les monuments de la province au moyen-âge ; il se divise en cinq § qui ont pour objet :

1.° *Des considérations botaniques sur les plantes aroïdes;*

2.° *La constatation de l'identité des aroïdes monumentales ;*

3.° *Leur description au point de vue chronologique ;*

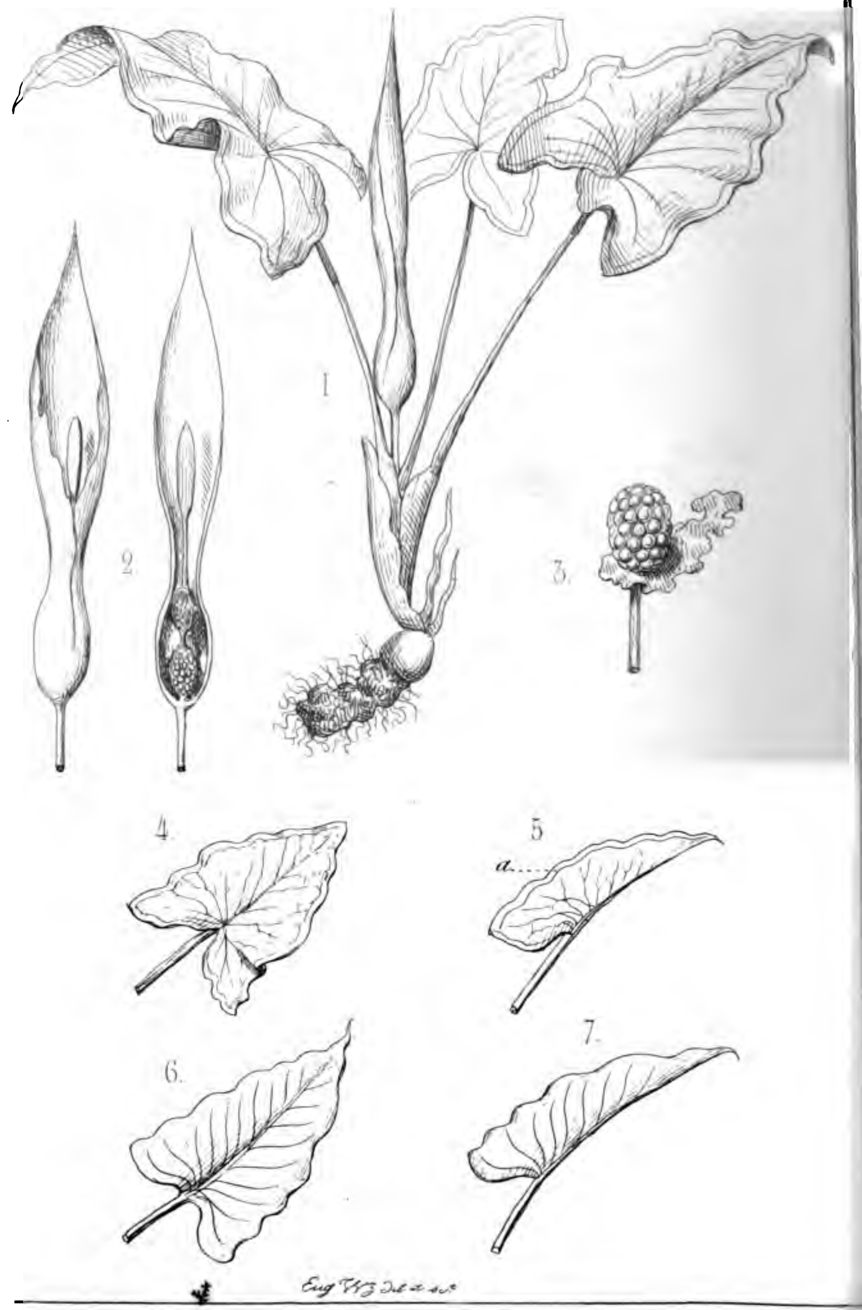
4.° *La preuve de leur identité comme origine de la fleur de lis de France ;*

5.° *Enfin, l'explication de leur sens symbolique.*

§. Ier. Considérations botaniques.

On a fait remarquer qu'il ne fallait pas chercher dans la flore des monuments du moyen âge, la copie servile des caractères botaniques des végétaux reproduits. On a eu raison en tant qu'on n'a pas pris de faux exemples. Sans avoir la prétention d'élucider complètement la question, je crois pouvoir avancer que, parmi ces caractères, plusieurs sont habituellement bien plus explicites qu'on ne pense, mais qu'il faut de toute nécessité ne se prononcer qu'après avoir étudié la plus grande quantité possible de faits, pour préciser les altérations nécessaires que le goût et les circonstances matérielles ont dû leur faire éprouver.

Je suis dans la nécessité d'entrer dans quelques détails botaniques préliminaires ; je le ferai toutefois aussi brièvement que possible.


1
2.
3.
4.
5
a
6.
7.

Le type de la famille des aroïdes est le *gouet* ou *pied de veau*, ARUM MACULATUM. (Planche II, Fig. 1, 2, 3). C'est une plante monocotylédone, à racine tubéreuse, sans tige, à feuilles radicales hastées, légèrement sineuses, et engaînant la hampe qui suporte les fleurs agglomérées en *spadice*. A ce spadice, entouré d'un involucre membraneux appelé *spathe* (Fig. 2) et qui constitue seul l'enveloppe florale, succèdent les fruits : petites baies d'une belle couleur rouge, réunies en une masse ovoïde (Fig. 3).

Tels sont les caractères botaniques dans toute leur concision ; mais ils ne suffisent pas ici, où je dois attirer plus spécialement l'attention sur quelques-uns de ceux que j'aurai plus souvent à rappeler.

Les feuilles du gouet, habituellement au nombre de trois, ont une forme hastée (Fig. 4), qui doit surtout être remarquée, ainsi que l'existence d'une nervure périphérique longeant leurs bords (Fig. 4 et 5, *a.*), et à laquelle viennent se rallier les nervures secondaires partant de la nervure centrale. Les fleurs, ou plutôt le spadice, passent par plusieurs transformations. Lorsqu'il apparaît au milieu des pétioles des feuilles qui l'engaînent, il a une forme conique très-aiguë, produite par la spathe enroulée qui l'entoure (Fig. 1); bientôt il se dégage et se dresse sur sa hampe, renflé vers sa base et encore complètement enveloppé par son involucre membraneux (sa spathe). L'époque de la fécondation arrive; le spadice, jusqu'alors verdâtre, prend une teinte d'un beau violet foncé à laquelle participe en partie la spathe elle-même, en même temps que sa température s'élève sensi-

blement. La spathe s'entr'ouvre alors en oublie (Fig. 2) et bientôt se flétrit et se dessèche avec les organes floraux, à mesure que se développe l'ensemble des fruits. Ces derniers, même après leur maturité, peuvent rester incomplètement cachés par les restes desséchés de la spathe. Le rôle que joue cette membrane durant le développement entier de l'*arum* est intéressant à retenir quand on examine les monuments picards du moyen-âge, ainsi que nous allons le voir.

Nous trouverons plus loin que les formes bizarres du gouet, qui ont préoccupé les magiciens du moyen-âge, lui ont attiré jusqu'à nos jours les dénominations les plus extraordinaires.

§. II. Identité des aroïdes figurées sur les monuments.

J'ai à prouver dans ce § l'identité des aroïdes figurées sur les monuments de la Picardie. Le fruit, la feuille et plus rarement le spadice sont les parties que l'on y retrouve, et si l'on a méconnu jusqu'à présent la véritable nature du fruit, trop souvent reproduit sur les œuvres d'architecture pour qu'il ait échappé à l'observation, c'est qu'on l'a pris tantôt pour du raisin et tantôt pour des pommes de pin. M. Ch. Desmoulins, dans ses intéressantes *Considérations sur la flore murale* (1), a adopté ces idées reçues. « Quoi de plus obscur, » dit l'auteur, « en l'absence » du sarment garni de ses feuilles, que la *grappe de raisin*

(1) *Considérations sur la flore murale, et principalement sur les végétaux sculptés, figurés par M. de Caumont.* (Bulletin monumental, 11.e vol. p. 348 et suiv.)

» *romane*? Il arrive, dans ce cas, qu'on hésite entre elle et
» la *pomme de pin*, comme cela m'est arrivé à Moissac et
» ailleurs. » Je n'en doute nullement : si l'archéologue que je viens de citer avait sous les yeux les monuments qu'il m'a été donné d'explorer, il modifierait son opinion au sujet de la grappe de raisin romane. Sa sagacité la lui fait voir aussi dans le fruit considéré habituellement comme une pomme de pin qui est, en effet, la reproduction d'un fruit à baies charnues; mais ces baies appartiennent à un *arum*.

Considérée en elle-même, la grappe aroïde se rencontre partout avec des caractères propres. Elle n'a de commun avec le raisin que l'agglomération des baies ou des grains qui la constitue. Sa forme générale assez régulièrement ovoïde (Fig. 3 et 29), quelquefois aiguë en même temps, comme sur un chapiteau de l'église de Foulangues (Fig. 16), se dresse dans beaucoup de cas (caractère fort remarquable) sur une hampe roide et droite (Fig. 14 *bis*, 16, 23, 26 et 29). Si l'on voit dans ce fruit une grappe de raisin, on doit la trouver, en effet, profondément défigurée ; qu'on le compare, au contraire, à celui de l'*arum maculatum* ou gouet, et l'on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'exactitude de l'imitation.

Il ne faut donc pas trop accuser les sculpteurs du moyen-âge, qu'on me permette de le répéter, d'altérer essentiellement leurs modèles dans toutes leurs parties, avant de bien connaître la nature de ces modèles. Sans doute, durant certains siècles, cette imitation n'est pas servile, parce que l'art exige une liberté d'exécution qui en fait toute la puissance ; mais cette liberté même, avons-nous dit déjà, n'exclut nullement les règles ou les principes

qui sont connus de la plupart des artistes d'une même époque. Ces principes nous expliquent pourquoi l'on trouve le même détail reproduit sur une foule de monuments éloignés et certainement élevés vers le même temps par des architectes étrangers les uns aux autres ; et il n'est nullement besoin d'admettre comme essentielles ces pérégrinations de sculpteurs formant au moyen âge des sortes de caravanes, dont les œuvres se dispersaient dans les provinces, pour expliquer la conformité de beaucoup de détails architectoniques : celle des plantes aroïdes, par exemple.

En Picardie, où j'ai seulement à les signaler et à les décrire, on trouve, sans avoir égard au point de vue chronologique, sur lequel j'insisterai dans le §. suivant, on trouve, dis-je, les plantes aroïdes avec leurs caractères tantôt naturels et tantôt modifiés ou pervertis.

La figure 37 (Pl. VIII) reproduit un chapiteau que l'on voit dans le collatéral du chœur de l'église si remarquable de Cambronne, et qui m'a mis sur la voie de ces recherches iconologiques. Le fruit qui y est représenté est bien celui d'une aroïde, ainsi que le prouve son aspect général et la hampe radicale qui le supporte. Les deux feuilles qui l'accompagnent pourraient bien, vu leur forme laciniée, être prise pour celle de la vigne, mais elles sont radicales comme les hampes des fruits, et l'une d'elles présente, bien marquée, la trace de la nervure périphérique que j'ai signalée sur les feuilles du gouet : je les crois donc d'une espèce voisine de cette dernière plante. Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que, dans la même église de Cambronne et non loin du chapiteau

dont je viens de parler (à l'extrémité du collatéral gauche du chœur), il se trouve trois autres chapiteaux géminés de la même époque, sans contestation possible, et dont l'ornementation pour chaque corbeille consiste en deux feuilles de ce gouet, si commun dans nos contrées (Fig. 38, Pl. VIII). Ce sont bien là les feuilles radicales et franchement hastées de cette plante. Par une attention ingénieuse de l'artiste peut-être, et comme s'il eut voulu que le caractère de ces feuilles demeurât incontestable, deux d'entre elles sont comme soulevées à leur centre par un corps ovoïde ou sphérique qui ne peut être qu'une grappe d'arum.

L'identité de cette plante, ne peut, il me semble, être plus clairement démontrée sur les monuments que par ces faits, si ce n'est toutefois par le chapiteau si remarquable de St.-Evremont, de Creil, figuré à la planche VI (Fig. 29) de ce mémoire. Les faits qui suivent et que je vais rappeler en traitant des fruits, des fleurs et des feuilles, ainsi que de leurs supports, ne feront d'ailleurs que corroborer encore cette identité.

1.° *Fruits aroïdes.* — Les fruits aroïdes présentent sur les monuments sculptés d'architecture, trois aspects bien tranchés. Ils se composent, en effet,

Soit de granulations agglomérées figurant une masse en relief de forme ovoïde ;

Soit d'une saillie analogue à cette dernière, mais dont la surface, au lieu d'être granulée, offre des lignes tracées en creux et entrecroisées en losange ;

Soit enfin de simples saillies ovoïdes à surface uniforme, sans granulations ni lignes croisées.

La première variété est remarquable à Cambronne sur le chapiteau dont j'ai parlé (Fig. 37), à Foulangue (Fig. 16), à Avrechy (Fig. 23), à St.-Evremont, de Creil (Fig. 29), à St.-Leu-d'Esserent (Fig. 35), à Montataire (Fig. 36) où le fruit aroïde est à moitié enveloppé de sa spathe, etc. C'est la prétendue grappe de raisin romane.

La deuxième variété est franchement reproduite à St.-Evremont, de Creil (Fig. 20), à Bury (Fig. 24 et 26), à Villers-St.-Paul et dans une foule d'autres églises. C'est dans des cas semblables que l'on a vu des *pommes de pin* figurées ; mais il suffit de jeter les yeux sur les chapiteaux qui représentent ces deux premières variétés, pour reconnaître sur les uns comme sur les autres une feuille analogue, de la configuration de laquelle je parlerai bientôt. Il y a donc eu conformité d'intention pour l'objet à reproduire de part et d'autre. Il ne serait d'ailleurs pas logique de supposer que les sculpteurs du moyen âge, quelque dévergondage d'imitation qu'on se plaise à leur supposer, aient inséré des pommes de pin sur des tiges portant des feuilles larges et charnues comme celles qui les accompagnent sur les figures que je viens de citer. Notons que ce mélange hétérogène s'est effectué avec une insistance si persévérante qu'il ne peut être considéré comme fait accidentel, mais bien plutôt comme conséquence obligatoire, pour ainsi dire, de l'éducation artistique habituelle des sculpteurs de l'époque. La masse du fruit aroïde ébauchée, les hâchures croisées étaient simplement une manière expéditive d'imiter les granulations : voilà comment, bien involontairement sans aucun doute,

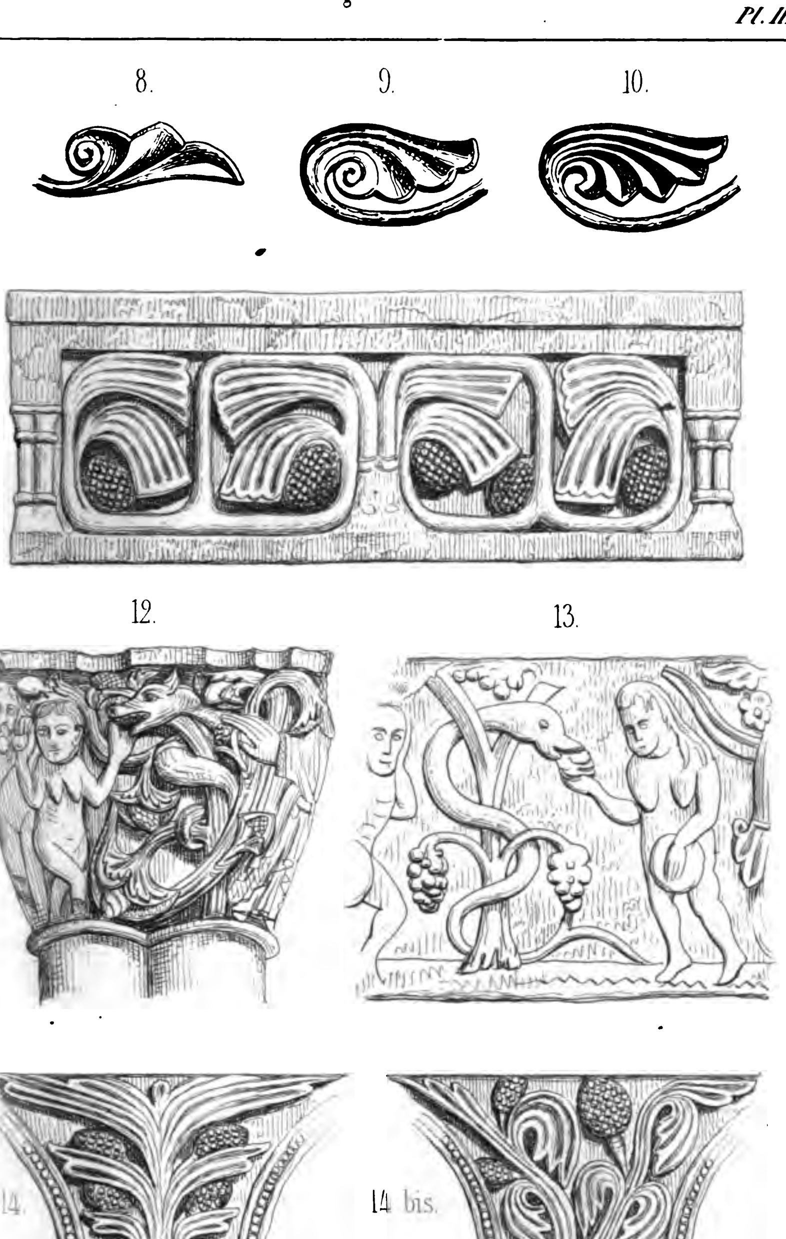
ils ont fait des fruits aroïdes que l'on prend aujourd'hui pour des pommes de pin. Veut-on une dernière preuve des plus concluantes? que l'on jette les yeux sur le chapiteau de St.-Evremont, de Creil, que j'ai figuré sous le n.° 19 des planches, et que l'on juge si les deux masses convexes à hâchures croisées, l'une et l'autre comme à demi-cachées, ne sont pas des fruits aroïdes encore à moitié enveloppés de leur spathe? Comment s'expliquerait-on l'existence de cet involucre entr'ouvert en admettant des pommes de pin?

Enfin la troisième variété des fruits aroïdes sculptés dont je m'occupe, c'est-à-dire, formant un ensemble semi-ovoïde saillant à surface uniforme, comme on le constate en une foule de cas, et notamment à Bury (F. 24 *a*) et à St.-Evremont, de Creil (Fig. 18), me paraît être l'imitation de la grappe aroïde, entièrement coiffée encore de sa spathe persistante. Dans l'exemple de Bury (Fig. 24), on doit remarquer que trois de ces fruits entièrement uniformes, sont accompagnés sur la même frise (au portail principal) de trois autres fruits de la deuxième variété, coïncidence qui vient à l'appui de ce que j'ai dit tout-à-l'heure à propos de cette deuxiéme variété. Il pourrait bien se faire au reste que, dans quelques cas particuliers, la troisième variété ne fut qu'apparente, et le simple résultat d'un travail interrompu. A Bury, par exemple, certains ornements simplement épannelés du portail où j'ai pris la fig. 24, autoriseraient cette supposition.

2.° *Fleurs aroïdes.* — J'ai précédemment rappelé que les fleurs aroïdes constituaient par leur ensemble un *spadice* dont l'extrémité supérieure se dégageait au moment

de la fécondation par le déroulement de son involucre membraneux (spathe). L'église de Noïntel (Oise) présente un exemple bien curieux de ce fait, sur un chapiteau encore encastré dans la nef de l'édifice. Ce fait est le seul, parce qu'il est concluant, que je me contenterai de rappeler ici (Fig. 21). C'est sur la corbeille de ce chapiteau, et au niveau de chaque angle du tailloir, que se dessine bien nettement l'extrémité fusiforme du spadice aroïde renversé, et protégé, soit par la spathe entr'ouverte, que le sculpteur aurait comme plissée sur sa longueur, soit par deux feuilles presque accolées. L'œuvre est encore intacte; il ne peut y avoir le moindre doute sur sa signification, surtout si je fais observer que les mêmes feuilles que j'ai montrées déjà accompagnant les fruits, se retrouvent encore ici. On conçoit, en effet, qu'elles doivent accompagner la fleur.

3.° *Feuilles d'aroïdes.* — J'ai signalé l'imitation exacte à Cambronne de la feuille hastée de l'*arum maculatum* (gouet). On la trouve avec ce caractère fondamental à la figure 29 (St.-Evremont, de Creil); quoique beaucoup plus étroite et plus allongée, on doit la reconnaître encore à Avrechy (Oise) sur un des chapiteaux du chœur de sa petite église (Fig. 23). A Cambronne comme à Avrechy, les feuilles sont vues de face; il en est de même sur la frise de St.-Evremont, représentée fig. 18, où l'on trouve la feuille naturelle complètement modifiée, et à Villers St.-Paul sur un des chapiteaux de la nef de l'église (Fig. 32). Si j'excepte ces faits (ils ne sont sans doute pas les seuls), j'ai trouvé partout les feuilles qui accompagnent le fruit, comme pliées et sculptées de profil. La feuille


8.
9.
10.
11
12.
13.
14.
14 bis.

aroïde figurée le plus communément, et la plus élégante en même temps, est celle qui affecte les types reproduits sous les n.os 8, 9 et 10 de la planche III.

Que l'on déploie par la pensée ces différentes feuilles pliées sur elles-mêmes et vues de profil, et l'on aura, comme sur un chapiteau de la nef de Villers St.-Paul (Fig. 32), une feuille franchement hastée, à nervures régulières non ramifiées ou à peu près parallèles (ce qui est un caractère précieux) (1), et des bords crénelés. La feuille du *calla ethiopica*, plante aroïde d'origine orientale, et cultivée dans les serres de nos climats (Fig. 6 et 7) est aussi hastée; ses nervures ne sont pas ramifiées et ses bords présentent des ondulations manifestes. Que l'on accentue franchement ce dernier caractère, en crénelant les bords ondulés de la feuille, et l'on produira une feuille identique à celles que je viens de figurer, soit qu'on l'examine de profil et pliée, soit qu'on l'examine de face. Il ne peut donc, selon moi, exister de doute: c'est bien la famille du *calla ethiopica* que nous avons retrouvée soit accompagnant le fruit ou la fleur déjà décrits, soit employée seule à l'ornementation monumentale comme la représentent les figures 17 (chapiteau de St.-Evremont, de Creil) et 34 (chapiteau de Villers-St.-Paul). Ces exemples sont pris entre cent autres; car rien n'est plus commun que l'emploi figuré de cette feuille.

(1) Les plantes *monocotylédones* ont pour un de leurs caractères principaux le parallélisme des nervures de leurs feuilles. Il s'agit donc ici de plantes figurées de cette classe.

4.° *Supports des différentes parties des plantes aroïdes.* — Il n'existe pas, comme je l'ai dit, de tige proprement dite dans le gouet, c'est-à-dire, de support unique ou ramifié, sur lequel s'insèrent à la fois les feuilles et le spadice, et par conséquent le fruit composé qui lui succède. Il en est de même du *calla ethiopica* dont je viens de parler. Je n'ai pas à chercher par conséquent dans les rinceaux sur lesquels s'insérent le plus souvent les différentes parties des plantes aroïdes, et sur l'étude desquels je reviendrai dans le §. suivant, des preuves de l'identité de ces plantes sur les monuments de la Picardie. Qu'on me permette de croire que la question de cette identité se trouve victorieusement résolue par ce qui précède.

§. III. Histoire chronologique des aroïdes figurées en Picardie.

Maintenant que j'ai pu faire connaître, à l'aide des seuls monuments sculptés d'architecture, les éléments essentiels de la question principale que je vais aborder : l'*histoire chronologique des plantes aroïdes figurées au moyen âge en Picardie*, je puiserai à toutes les sources artistiques que la province pourra me fournir, et principalement dans les œuvres de sculpture archi
et de peinture, sans négliger cependant quelques
fournis par l'art de l'orfévrerie et celui de la serrurer.
Telle était, en effet, la fréquence de la reproduction de cet élément d'ornementation artistique qu'on le trouve, à certaines époques du moyen-âge, employé presque partout.

La figuration des aroïdes doit donc être considérée comme un des éléments les plus importants de l'ornementation végétale.

Si, pour les étudier, l'on porte ses investigations sur les productions archéologiques de notre province, il faut dès l'abord séparer les monuments fixes des monuments meubles, car c'est lorsque, sur les premiers, les aroïdes figurées deviennent rares, puis disparaissent dans le cours du XIII.e siècle, qu'elles se multiplient au contraire sur les seconds, pour ne disparaître définitivement que plusieurs siècles plus tard, en laissant comme dernier résultat de leur passage à travers la civilisation du moyen-âge, un emblême royal resté debout jusqu'à notre XIX.e siècle : je veux parler de la fleur de lis.

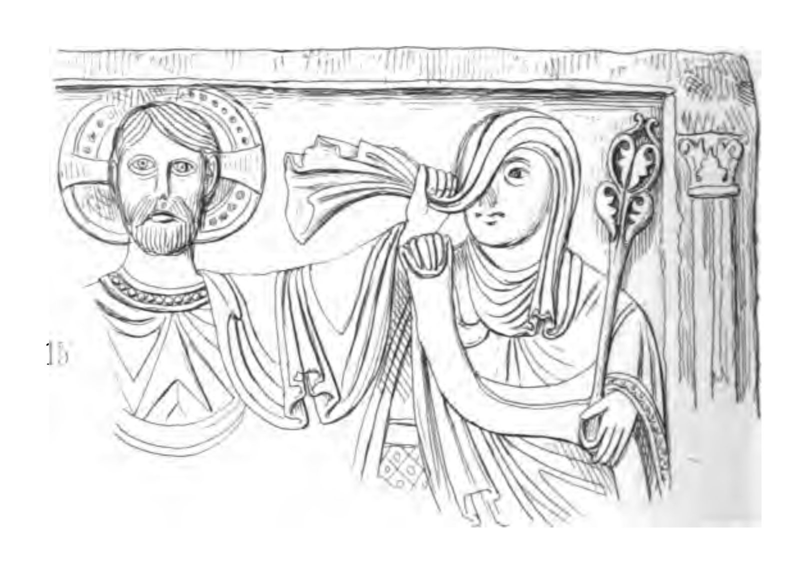
Parmi les monuments fixes de la Picardie, on comprend que je n'ai à examiner ici que les œuvres d'architecture, elles seules offrant une ornementation qui se soit prêtée convenablement à la reproduction artistique des aroïdes. Les cuves baptismales, quelques frises ornées, et surtout les chapiteaux des nombreuses colonnes engagées qui existent dans les nombreux édifices religieux du pays, ou qui sont passés dans les collections particulières, sont les seules parties où j'ai à examiner cet élément d'ornementation. La Picardie ne possédant pas de monuments fixes antérieurs à la fin du X.e siècle et que je doive rappeler ici, je n'ai que les XI.e, XII.e et XIII.e siècles à passer en revue.

XI.e SIÈCLE. On admet généralement, et c'est une opinion que viendra confirmer le contenu de ce mémoire, que les végétaux figurés sur les monuments du moyen-

âge furent de nature exotique avant le XIII.e siècle, et plus spécialement d'origine orientale. Ce n'est point, en effet, avant le XIII.e siècle que nous pouvons trouver notre gouet indigène figuré en Picardie.

Quels sont les végétaux aroïdes reproduits par les artistes du XI.e siècle ? On doit d'abord se poser cette question quand on constate, sur le peu de monuments à examiner, une diversité de formes qui ne peuvent, selon moi, appartenir qu'à des aroïdes, mais qu'il serait difficile, vu l'inexpérience artistique des sculpteurs de l'époque, de spécifier en particulier. Pourtant, dans l'état actuel des choses, la flore orientale pourrait peut-être nous donner la clef de l'explication, que je n'ai pas la prétention de compléter. Il me suffira, laissant de côté la détermination du genre et de l'espèce, de dire que les végétaux en question sont des aroïdes.

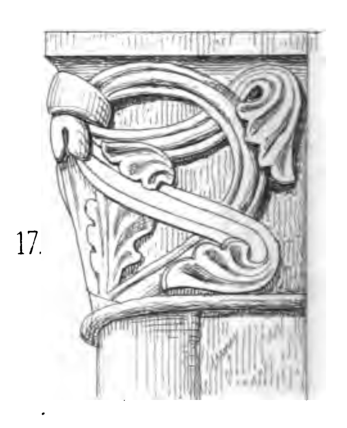
La partie supérieure de la cuve baptismale de St.-Just-en-Chaussée (Oise) (Fig. 11) présente, sur deux de ses faces opposées, des plantes de cette nature, dont une tige formant par ses expansions des compartiments carrés, supporte les feuilles et les fruits. Les grappes, granulées, ont le caractère que nous leur connaissons; mais les feuilles, coupées carrément, ont une forme qui semble avoir été déterminée par l'espace laissé libre entre la tige et le fruit. Nous retrouvons du reste dans ces feuilles les nervures parallèles, et la nervure périphérique crénelée de certaines aroïdes dont j'ai déjà parlé. Nous voyons dans cet exemple curieux une tige d'une forme tout-à-fait arbitraire ; je reviendrai sur cette circonstance à propos des monuments du siècle suivant, où j'aurai à entrer



15



16.



17.

18

à ce sujet dans des considérations plus étendues. Je ne fais non plus qu'indiquer les chapiteaux de l'ancien portail du prieuré de Bulles et un fragment de la cuve baptismale de l'église d'Auviller (Oise), près-Clermont, sur lesquels on voit des feuilles aroïdes accolées par leurs bords. Ces faits sont également du XI.e siècle. Les fruits caractéristiques manquent ici, mais je crois avoir établi précédemment qu'il ne saurait y avoir de doute relativement à l'identité de ces feuilles.

Le fruit est parfaitement caractérisé sur les fonts baptismaux de Mogneville (Fig. 14, 14 *bis*), où la disposition de la plante, comme à St.-Just, semble avoir été motivée par l'espace à ornementer. La figure 14 montre des feuilles très-allongées, comme rubanées ; la suivante (Fig. 14 *bis*) permet, au contraire, de constater, sur le même monument, des feuilles laciniées analogues aux types des fig. 9 et 10.

Il me reste enfin à parler du beau chapiteau historié de l'ancienne abbaye de Corbie, que l'on regarde comme étant du XI.e siècle, et que possède le musée de la Société à Amiens. Ce chapiteau, surmontant jadis deux colonnes géminées, représente la chute du premier homme ; son développement entier est reproduit par M. Rigollot, à la planche 11 du tome III des mémoires de la Société, pour son beau travail sur *les arts du dessin en Picardie*. Ce savant considère l'arbre du bien et du mal qui porte le fruit défendu et qui est sculpté sur ce petit monument (Fig. 12), « comme le bananier ou figuier d'Adam » *(musa paradisiaca vel ficus indica)* qui, selon les » chrétiens d'Orient, portait le fruit défendu (p. 349). »

J'ai le regret de ne pouvoir admettre cette opinion ; je crois que l'on doit voir encore ici une plante aroïde. Ce qui me porte à admettre cette explication, c'est que les trois variétés du fruit que j'ai signalées s'y remarquent toutes parfaitement reproduites. Ainsi un fruit *granulé* se trouve sous la main du père éternel ; le fruit *lisse* et celui à *hachures croisées* se voient également ça et là ; et, dans tous les cas, ce fruit est comme à moitié enveloppé d'un involucre qui rappelle la spathe aroïde. La réunion de ces différents caractères s'expliquerait difficilement en admettant que la plante est un végétal de tout autre nature.

Indépendamment de ces preuves, je crois devoir en citer une empruntée à l'antique abbaye de Ste.-Geneviève. M. Alb. Lenoir, dans sa statistique monumentale de Paris, a reproduit plusieurs chapiteaux de l'église de ce monastère, et sur l'un d'eux (Pl. XI de celles relatives à ce monument), nous retrouvons encore la chute d'Adam. Par une coïncidence remarquable, la disposition de la scène est, à peu de chose près, la même que sur le chapiteau de Corbie. Le serpent enlace l'arbre du bien et du mal, sur le caractère duquel il n'y a pas à se tromper : c'est bien évidemment un végétal aroïde avec ses grappes granulées. Quoique pendantes, ces grappes ne peuvent être du raisin, dont on reconnaitrait facilement les feuilles, tandis que le type de celles-ci se trouve, à ne pas s'y méprendre, parmi ceux que j'ai précédemment reproduits comme des types de feuilles aroïdes. Le chapiteau de Corbie prouve d'ailleurs, par les variétés de forme que j'ai signalées à propos des fruits de l'arbre, que ces fruits ne peuvent être du raisin.

Il existe au portail de Berteaucourt-les-Dames (Somme) un chapiteau assez fruste (Fig. 27) où l'on voit cependant bien distincts deux personnages, séparés par une plante aroïde, sur les caractères de laquelle on ne pourrait se méprendre. La pose de l'une de ces figures, qui semble vouloir cacher sa nudité, ferait croire qu'il s'agit encore ici du péché originel ? S'il en était ainsi, ce serait un nouvel exemple de l'emploi d'une aroïde pour représenter l'arbre du bien et du mal.

Le petit nombre de faits que j'ai pu réunir pour le XI.e siècle rend difficiles, sinon impossibles, des déductions générales satisfaisantes. On peut établir peut-être (en tenant compte des données étrangères à la Picardie) que le fruit, à cette époque, est presque constamment granulé; que la feuille est lourde, comme *fanée* (à St.-Just, à Berteaucourt-les-Dames, à Mogneville), coupée carrément dans plusieurs cas ; et que l'un et l'autre sont insérés sur une tige imaginaire, disposée ou enroulée suivant le goût personnel du sculpteur.

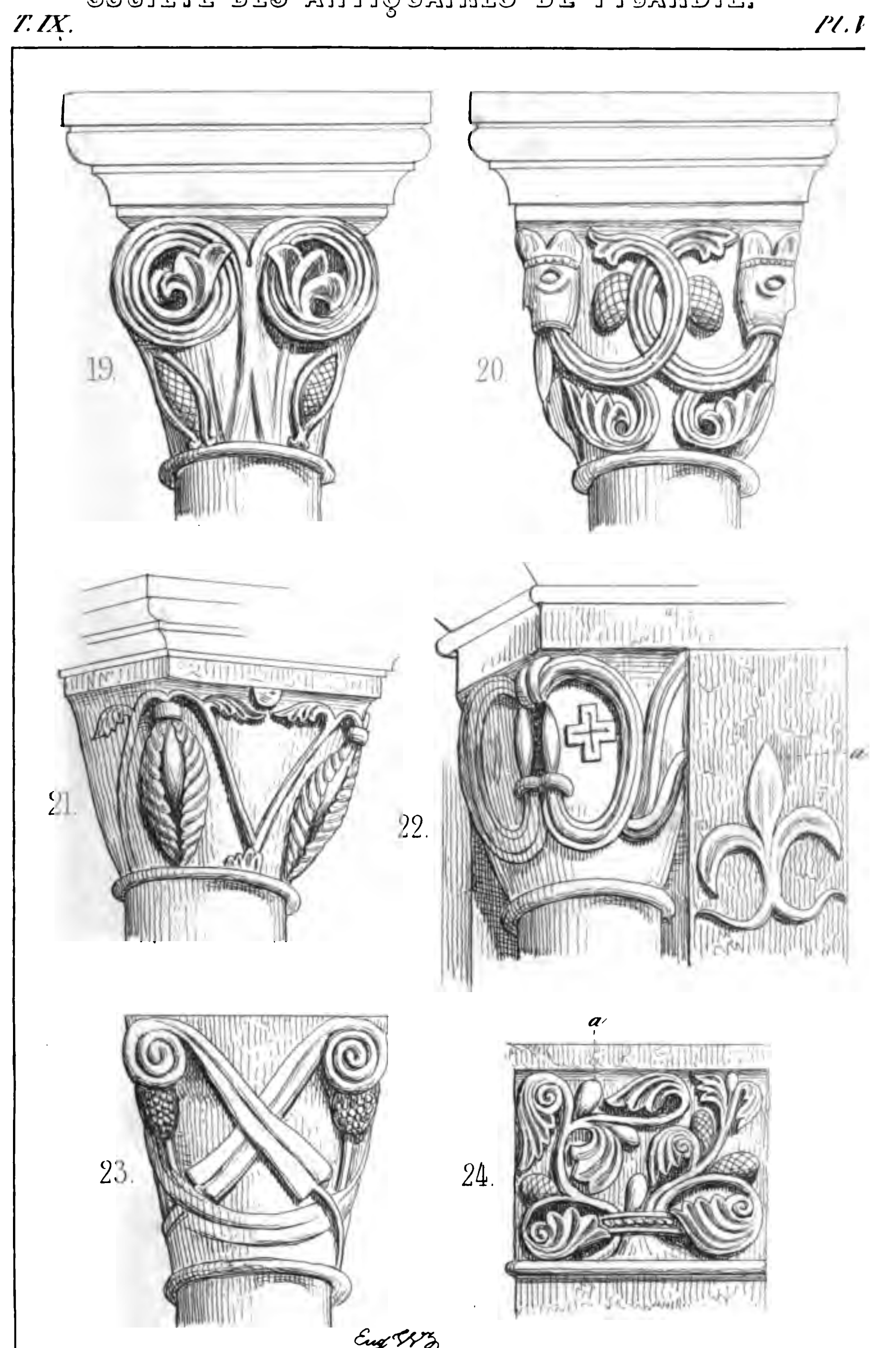
XII.e SIÈCLE. — Le XII.e siécle est celui où nous pouvons retrouver les aroïdes multipliées sur presque tous les monuments où il existe une ornementation végétale. On peut signaler à cette époque un progrès artistique évident, non dans la figuration plus exacte des plantes naturelles, mais dans l'exécution des formes qui ont servi aux sculpteurs à formuler leur image, assez diversifiée sans doute, mais facile cependant à distinguer.

Considérée dans son ensemble, la représentation des aroïdes n'étant pas une copie très-exacte de la nature, c'est surtout dans l'agencement de leurs différentes par-

ties que l'on observe autant de variétés, pour ainsi dire, que l'on rencontre d'exemples d'aroïdes figurées sur les monuments d'architecture. Hors de là, on constate, à quelques exceptions près, une régularité et une conformité manifestes pour l'exécution des mêmes détails dans les localités les plus éloignées. Dans tous les cas, la surface sculptée devait offrir un fond sur lequel, par le travail du tailleur d'images, chacune des parties de la plante avait à se détacher en un relief plus ou moins saillant.

Les fruits présentent à cette époque les trois variétés que j'ai indiquées précédemment ; celle qui simule la pomme de pin est peut-être la plus fréquente. Ordinairement isolé des parties avoisinantes, le fruit aroïde se voit encore, à demi engagé sous l'enroulement en spirale de l'extrémité des feuilles (à Avrechy, fig. 23); ou comme enchâssé, soit dans sa spathe entr'ouverte (à Creil, fig. 19), soit entre deux feuilles opposées (à Villers-Saint-Paul, fig. 30 et 31), soit enfin contourné seulement par une tige (même église, fig. 32). Tantôt on constate l'insertion sessile du fruit (Fig. 20, 24, 25, 33, et 35), tantôt on le trouve érigé sur une hampe droite (Fig. 16, 18, 23 et 29), ou à l'extrémité d'une tige capricieusement contournée (Fig. 30, 31 et 32).

C'est au XIIe siècle qu'a été sculptée la fleur aroïde que j'ai signalée sur le chapiteau de l'église de Nointel (Fig. 21). Ce fait, sur lequel j'ai précédemment insisté, n'est pas unique : l'église de Bettencourt, près Crépy (Oise), nous en offre encore un exemple précieux (Fig. 22) sur un chapiteau de son portail. On y remarque sur sa corbeille, non seulement un double spadice sculpté en saillie,


19.
20.
21.
22.
a
23.
24.
a
Eug. Lhz

mais encore, tout à côté de cette corbeille et sculptée sur le mur, une plante aroïde complète et isolée, composée d'un spadice central environné de sa spathe et de deux feuilles latérales. Cet ensemble figure admirablement une fleur de lis. C'est sans doute une fleur et un fruit aroïdes qu'on voit encore à gauche et à droite d'un chapiteau de Villers-St.-Paul (Fig. 33).

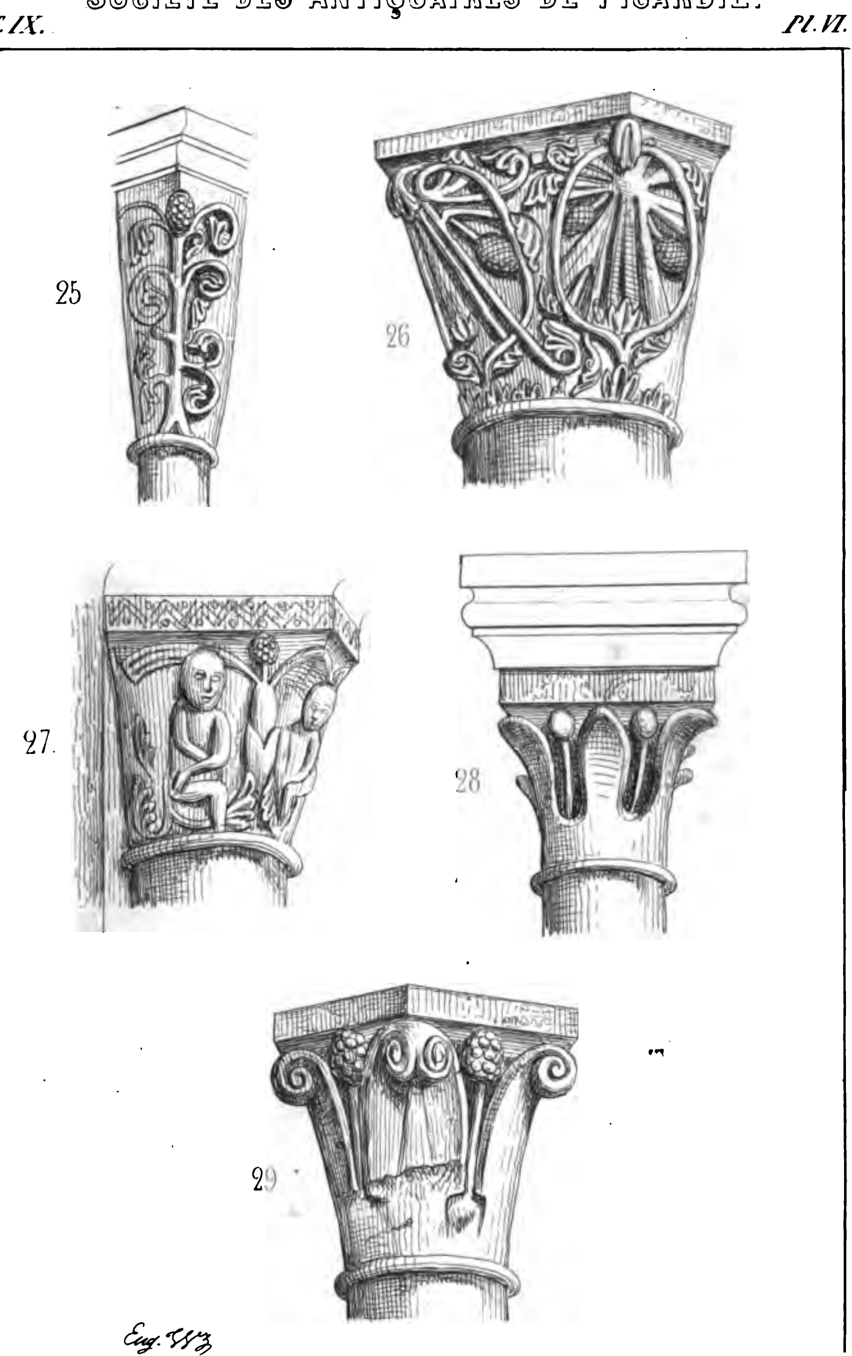
C'est également dans le courant de ce XII[e] siècle qu'ont été exécutés la plupart des types de feuilles aroïdes que j'ai figurées, et principalement ceux auxquels a donné lieu l'imitation du *calla ethiopica*. Ces feuilles, vues le plus souvent de profil ou diversement contournées (Fig. 34), et quelquefois vues de face (Fig. 32), ont pour caractère général de présenter, sur les monuments de cette époque, des nervures hardiment indiquées par des saillies en arête, alternant avec des creux anguleux (1). En dehors de ces faits, les plus multipliés, on en trouve d'autres où ce caractère manque, parce que la feuille n'a plus la même forme ni la même disposition. Sur la frise de St.-Evremont (Fig. 18), la nervure centrale est seule indiquée, sans doute pour ne pas allourdir les détails de cette frise, sculptée à l'intérieur de l'église ; il en est de même sur le chapiteau d'Avrechy, où les feuilles hastées ne sont plus celle du *calla ethiopica*. Aucune trace de nervures ne se voit sur le chapiteau de l'ancienne église des Minimes de Compiègne, (Fig. 28), où le fruit se montre entre des expansions végétales larges qui appartiennent peut-être à une

(1) Dans un cas, à Villers-St.-Paul (Fig. 32), j'ai trouvé le fond de ces nervures orné d'une rangée de perles.

plante sinon aroïde, du moins d'une famille voisine (1). Enfin, je pense que les enroulements végétaux placés invariablement en quelque sorte, dès la fin du XII.e siècle, sous les angles des tailloirs des chapiteaux, sont fréquemment, à leur origine, des enroulements de feuilles aroïdes. M. Houbigant possède le chapiteau (Fig. 29) provenant de la collégiale de St.-Evremont, de Creil, et sur lequel j'ai retrouvé le fruit aroïde accompagné de feuilles hastées dont l'enroulement forme la crosse de chaque angle du tailloir. Le chapiteau du chœur d'Avrechy est aussi concluant, puisque chacune des feuilles attribuées à la plante est franchement hastée et forme par son extrémité, également sous chaque angle du tailloir, un enroulement en spirale ou en volute (Fig. 23).

Les tiges ou supports qui servent à l'insertion de ces feuilles et de ces fruits présentent deux choses à considérer: leur forme propre et leur disposition générale. Leur forme peut être ramenée à six types distincts. La tige est, en effet:

(1) L'emploi des larges feuilles plates que l'on appelle *feuilles d'eau* sur les chapiteaux du XI.e et surtout du XII.e siècle, du nénuphar figuré à la même époque, des végétaux à baies en grappe analogue à celle des aroïdes, mais accompagnées de feuilles plus laciniées, que l'on trouve élégamment sculptées dès la fin du XII.e siècle, et surtout dans le courant du XIII.e sur les chapiteaux des monuments religieux, nous mettent sur la voie pour reconnaître la nature des végétaux figurés sur les édifices de ces différents siècles. Ce sont en général des plantes monocotylédones, qu'il faut rechercher dans les premières familles de ce groupe botanique, c'est-à-dire, parmi celles dont les genres se rencontrent dans les eaux ou dans les lieux humides et ombragés. On y trouve les aroïdes placées entre des genres aquatiques: les *Nayades*, les *Typhinées*, etc.


25
26
27.
28
29

1.° *Simple et arrondie*, telle qu'on la trouve à Bury, (Fig. 24 et 25), à Nointel, (Fig. 21), etc.;

2.° *Arrondie et rayée*, comme sur le chapiteau de Corbie, (Fig. 12), qu'on me permettra de rappeler ici, bien qu'on lui assigne la date du XI[e] siècle;

3.° *Aplatie et rayée*, dont les divisions longitudinales sont d'égale largeur, comme à St.-Evremont, de Creil, (Fig. 20);

4.° *Aplatie et granulée ou perlée*, comme à Foulangues (Fig. 16), (1);

5.° *Doublement renflée*, c'est-à-dire, présentant l'aspect de trois tiges simples accolées, la moyenne sensiblement plus forte que les deux latérales (St.-Evremont, de Creil, Fig. 17), Villers-St.-Paul, (Fig. 34), etc.;

6.° *En arête mousse*, sur toute sa longueur, (Villers-St.-Paul, Fig. 30);

7.° Et enfin *irrégulière*, ou composée d'expansions diverses, comme sur le chapiteau de la Fig. 26 (à Bury).

Au reste, cette terminologie que je propose pourrait être modifiée ou complétée par une étude plus générale des aroïdes figurées dans les autres provinces. Je ferai remarquer en passant que j'ai compris sous la dénomina-

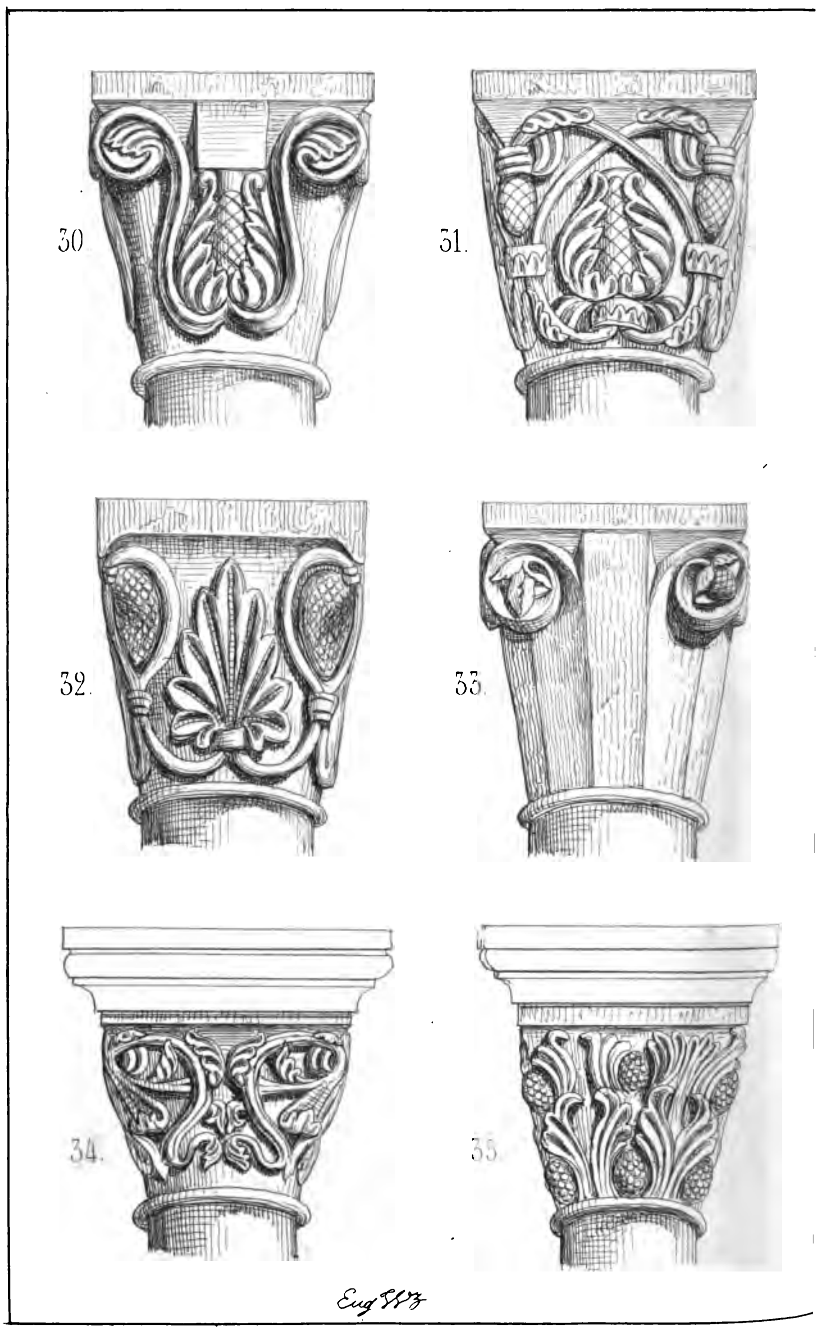
(1) Il y aurait à examiner si les granulations dont il est ici question et que l'on considère comme une imitation des perles du style byzantin, ne seraient pas, dans les cas où les aroïdes sont seules figurées, une série de baies de ces plantes symétriquement alignées? c'est au reste une simple hypothèse que je mets en avant à l'état de question.

On rencontre fréquemment aux XI.[e] et XII.[e] siècles cette forme granulée de la tige, comme à Bulles, par exemple.

tion de *tige* toutes les expansions qui servent de supports soit aux feuilles, soit aux fruits, soit enfin aux fleurs ou au spadice ; car c'eut été compliquer bien inutilement la question que de s'attacher, dans la description générale de figures végétales capricieusement modifiées dans leurs supports, à distinguer le pétiole, le pédoncule, etc., comme s'il s'agissait des faits réguliers de la nature.

Rien, en effet, n'est plus varié que la disposition générale de ces tiges, qui constituent, pour ainsi dire, l'*ossature* de l'ornementation aroïde, dans beaucoup de cas. Ici les tailleurs d'images du XIIe siècle, tout en subissant l'influence de certaines règles ou de certaines traditions antérieures, les disposaient en rinceaux plus ou moins gracieux, suivant leur goût personnel et la convenance des surfaces à orner. Ils reliaient, suivant le besoin, les enroulements de ces expansions arbitraires par des ligatures annelées qui semblent, soit les étreindre à leur point de départ (à Bury, Fig. 24), soit les suspendre en les maintenant contre la corbeille des chapiteaux, comme à Bettancourt, (Fig. 22) ; soit enfin, les lier ensemble à leurs points de contact. Le chapiteau de Foulangues (Fig. 16) présente un bel exemple de ce dernier agencement. Ce que j'ai dit des formes des tiges peut d'ailleurs s'appliquer parfaitement à ces ligatures annelées.

L'inspiration des sculpteurs les faisait sans doute écarter dans leurs œuvres du type naturel du végétal figuré, mais l'ornementation ne pouvait souvent qu'y gagner comme produit artistique. Il s'agissait pour eux de contourner et d'entrelacer les supports de manière à former des rinceaux plus ou moins élégants, tout en disposant dans les inter-


30.
31.
32.
33.
34.
35.

valles les feuilles et les fruits aroïdes; c'est là que l'on trouvait le cachet, ou le faire particulier à chaque sculpteur. Il est facile, par exemple, d'apprécier la supériorité de composition des chapiteaux de St.-Evremont, de Creil, (Fig. 17, 19, 20 et 29) et de Foulangues (Fig. 16) sur ceux de Bury, (Fig. 25 et 26), etc. Dans les premiers, il y a une simplicité élégante et harmonieuse qui plaît au premier coup d'œil; le tracé des seconds, au contraire, a été tourmenté et difficile.

Il résultait de cette liberté artistique (on voit maintenant quelles étaient sa latitude et ses limites), des combinaisons souvent heureuses des éléments aroïdes avec les éléments d'ornementation historiée : combinaisons dont le sens nous échappe malheureusement aujourd'hui en grande partie. Les caractères des aroïdes figurées, tels que je les ai indiqués, pourront servir à en constater l'existence dans bien des cas où existe leur mélange avec les éléments d'une ornementation animale ou historiée. Je ne puis que signaler sommairement ce mode d'emploi, qui est très-fréquent au XIIe siècle, sans prétendre en donner une description détaillée; celle-ci serait même à peu près impossible, puisqu'il faudrait décrire autant de dispositions diverses que de faits particuliers. Le portail latéral de l'église St.-Étienne de Beauvais, offre, au niveau de son tympan et de ses arcades en retraite, un curieux exemple de la combinaison des aroïdes avec des figures animales ou humaines. A ce propos, je ne dois pas oublier de rappeler une disposition trop fréquemment répétée pour que je la passe sous silence: je veux parler des rinceaux aroïdes qui garnissent les corbeilles d'une foule de chapiteaux, et

qui partent de la bouche d'une tête placée sous l'angle de chaque tailloir. Ici les aroïdes sont caractérisées uniquement par des feuilles, comme à Nointel, (chapiteaux du portail) et à Ansacq, près Clermont ; ou par des feuilles et des fruits comme à St.-Evremont, de Creil, (Fig. 20).

XIII.ᵉ SIÈCLE.— Lorsqu'une architecture nouvelle eut, dès la fin du XII.ᵉ siècle, succédé à celle de la métamorphose romane, les aroïdes se montrèrent encore quelque temps, comme l'un des derniers anneaux du passé, attestant sa parenté originelle avec la nouvelle métamorphose. Leur reproduction, qui cessa entièrement sur les monuments d'architecture dans le courant du XIII.ᵉ siècle, se montre à cette époque sous des formes nouvelles. La configuration aroïde que j'ai indiquée comme une imitation du *calla ethiopica* a complètement disparu avec le siècle précédent ; cependant la tradition persiste, et les aroïdes se montrent encore ; mais, conformément aux idées de l'époque, qu'il serait trop long de développer, c'est comme copie de végétaux indigènes qu'on les retrouve. C'est ainsi que nous avons rencontré le gouet à Cambronne.

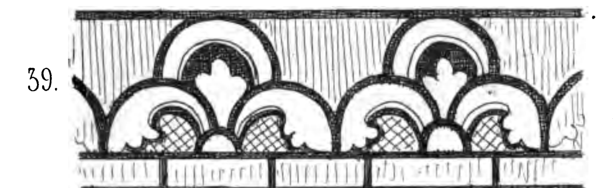
Dans la première moitié de ce siècle, on rencontre fréquemment de beaux végétaux sculptés avec des fruits granulés analogues à ceux de l'*arum* ; mais la foliation en est très-élégante et toute spéciale, et je crois, comme je l'ai dit à la page 136 (*note* 1), qu'il ne s'agit pas ici d'aroïdes proprement dites, mais de plantes des familles voisines.

Ainsi que je l'ai avancé plus haut, alors même que l'élément d'ornementation que j'étudie disparaît des monuments d'architecture dans le cours du XIII.ᵉ siècle, on le voit


36.


37.


38.


39.

en même temps se multiplier à profusion sur les autres monuments artistiques dont il va être question, et y persister encore.

Sans m'arrêter aux époques antérieures au XII.e siècle, durant lesquelles les aroïdes ont été employées, mais dont il ne nous reste pas assez de monuments meubles pour pouvoir y étudier convenablement leur emploi artistique, je signalerai, dès le XII.e siècle, les peintures sur vélin et sur verre, les œuvres d'orfévrerie et celles de serrurerie (qui était alors un art), comme formant une nouvelle et importante collection de matériaux pour l'étude de notre élément d'ornementation.

Pour le XII.e siècle, j'ai d'abord à parler, comme fait principal, de la magnifique crosse émaillée que possède le musée de la Société. On reconnaît très-bien un fruit aroïde à l'extrémité de la queue de l'animal fantastique fixé sur la concavité de la crosse, et des branches d'une plante analogue formant aussi l'extrémité caudale (1) d'animaux semblables sur le renflement qui sert de point de départ à l'enroulement principal.

Dans ses *Annales Archéologiques*, M. Didron a publié la gravure d'un encensoir en cuivre ciselé, dont j'ai pu admirer l'original, et dont l'ornementation remarquable n'a pour éléments que des aroïdes et des oiseaux ; ces derniers, symétriquement disposés, saisissent entre leur bec

(1) Il est très-ordinaire de voir des feuilles aroïdes diversement disposées former des appendices végétaux aux figures les plus variées. La corniche extérieure si curieuse de la nef de l'église de Villers-St.-Paul (XII.e siècle) en offre des exemples multipliés. (Voy. mon *Arch. des mon. rel. du Beauvoisis*, 17.e livraison.)

les fruits de la plante, bien reconnaissables à leur forme générale, et aux hachures croisées en losange de leur surface.

La peinture sur verre fit, au XII.ᵉ siècle, un fréquent emploi des végétaux qui m'occupent, et pour n'en rappeler qu'un exemple pris dans la Picardie, je citerai une antique verrière de la petite église de Breuil-le-Vert (Oise), dont la bordure se compose d'un ornement végétal reproduit Fig. 40, et qui me paraît n'être autre chose qu'une plante aroïde. Chacune des deux feuilles latérales recourbées sur elles-mêmes circonscrit un espace ou champ, occupé par des hachures croisées, qui représentent sans doute les fruits.

XIII.ᵉ SIÈCLE.—C'est la peinture sur vélin qui nous fournit ici le plus grand nombre de faits. Dans les belles miniatures ou lettres initiales des manuscrits possédés par la bibliothèque d'Amiens, et que M. Rigollot a fait connaître dans son mémoire déjà cité, on trouve fréquemment la feuille et le fruit aroïdes.

La vierge du zodiaque, figure tirée d'un *psalterium* de Corbie (Mém. de M. Rigollot, Pl. XIX, Fig. 52), est accompagnée de deux fruits qui sont pour moi des aroïdes. Je reviendrai ailleurs sur ce fait.

Un autre manuscrit, provenant de la même abbaye, nous montre une initiale commençant le livre d'Esther (Ibid. Pl. IX, Fig. 49), et dont l'aroïde, en dehors des trois médaillons historiés, fait tous les frais d'ornementation. On ne peut, en effet, s'y méprendre : les feuilles accolées et isolées sont bien celles que nous connaissons déjà ; et le fruit, quoiqu'il ne soit qu'accessoirement in-

diqué, n'en est pas moins reconnaissable aux hachures croisées que l'on voit dans les enroulements supérieur et inférieur de la lettre. Dans le même manuscrit, il existe une autre lettre représentant Saint-Jacques qui foule aux pieds un animal à tête humaine et à queue terminée par une tige ornée de feuilles aroïdes et de la fleur, sinon du fruit d'ailleurs défiguré.

On remarque la même disposition pour les figures qui encadrent le sujet reproduit sous le n.° 57 (Pl. XXII) du mémoire de M. Rigollot, et qui se terminent toutes par une queue végétale dans laquelle on doit voir la reproduction figurée d'une plante de l'ordre des aroïdes, comme dans l'exemple précédent.

XIV.e SIÈCLE. — Si nous passons au XIV.e siècle, nous rencontrons le fait le plus évident et par conséquent un des plus remarquables de tous ceux que j'ai à examiner dans le cours de ce travail. Il est extrait du manuscrit de Gratien et se voit encore imprimé à la planche XXXII (Fig. 78) dans le mémoire de M. Rigollot, où j'ai puisé le plus grand nombre des faits qui m'occupent maintenant. Il s'àgît d'une plante aroïde entière, surmontant le sceptre d'un roi ou d'un empereur, et caractérisée par des feuilles radicales renversées et par deux autres feuilles qui embrassent exactement la fleur, enveloppée elle-même de sa spathe, ainsi que je l'ai figurée sous le n.° 47 de la planche XI de ce travail.

Il ne saurait y avoir le plus léger doute. Il en est de même au sujet de l'aroïde qui est reproduite sur un ciboire émaillé possédé par M. l'abbé Barraud (Fig. 43). Le fruit aroïde, dégagé, à sa partie antérieure seule-

ment, de son involucre membraneux, est accompagné ici de deux feuilles latérales. Des rosaces et des tiges disposées en rinceaux et formant des compartiments, complètent l'ornementation remarquable de ce ciboire.

Après avoir constaté ces faits, on ne pourrait douter que les belles pentures du portail de l'église St.-Etienne de Beauvais ne soient artistiquement façonnées dans le but de reproduire aussi des feuilles et des fruits aroïdes (Fig. 44). On doit admirer avec quel bonheur l'artiste a su exécuter son œuvre, et faire concourir à un but essentiel, la solidité, la forme même de son travail. Ces pentures rappellent, sans cependant avoir une égale valeur artistique, celles de l'église Sainte-Madeleine de Vézelay (voy. *Ann. Archéol.*, t. 1, Pl. de la page 121) et celles de la porte Ste.-Anne de Notre-Dame de Paris (Alb. Lenoir, *Statist. Monum. de Paris*, Pl. X et XI). Leur ornementation si riche n'a pour élément que des aroïdes.

Ainsi, là où l'on ne voulait voir qu'un simple caprice de l'ouvrier *dans le choix des ornements*, il y a eu d'abord de sa part soumission à un principe fondamental, ou, si l'on veut, à un usage reçu : *la reproduction figurée des aroïdes.*

XV.e SIÈCLE. — Ce que je viens de dire pourrait bien s'appliquer à un fait qui nous est encore fourni par cette même église de St.-Etienne, si remarquable à tant de titres. Parmi les anciens tableaux sur bois que l'on a rétablis il y a peu de temps dans l'intérieur de l'édifice, on en remarque un représentant le couronnement de la Vierge, et dans lequel Jésus-Christ (Fig. 40) a la tête environnée d'une gloire composée de rayons d'or divergens et sy-

métriquement disposés latéralement et au sommet de la tête, de trois groupes également dorés, de trois feuilles chacun, dont la disposition et la forme démontrent la nature aroïde. Cette assertion trouvera de nouvelles preuves dans le paragraphe suivant.

§. IV. — Les aroïdes origine de la fleur de lis de France.

Bien que la plupart des données qui m'ont servi à résoudre le problème dont il est question soient étrangères à la Picardie, je crois qu'il est convenable, ce problème ayant un assez grand intérêt, d'en comprendre la discussion rapide dans ce travail dont la source première m'a été fournie par les monuments de cette ancienne province.

Cela posé, rappelons que l'origine de cet emblème royal a soulevé de longues discussions, et donné lieu par conséquent à des suppositions diverses, qui n'ont pas, à mon avis, résolu le problème (1).

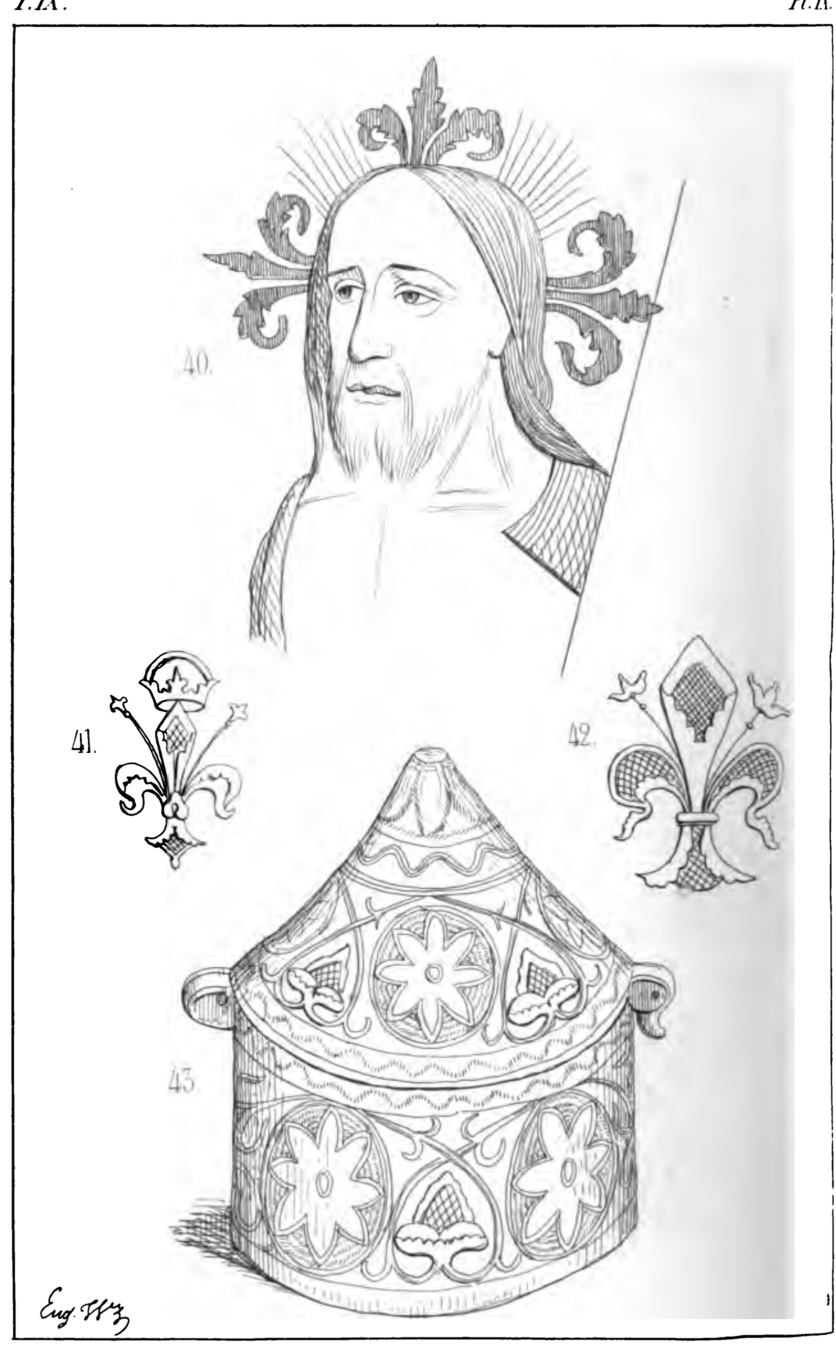
(1) Dans son *Véritable art du blason* (1673 p. 263 et suiv.), le Père Ménétrier rappelle les différentes opinions émises par les auteurs au sujet des fleurs de lis. Tous, dit-il, conviennent en définitive que ce sont des fleurs de lis, mais il reste à décider si ce sont des lis de jardin, des bouts de sceptres, des pertuisanes françoises (*sic*) nommées *Francises* ou des Pavillées. Le P. Ménétrier rejette toutes ces opinions et admet que les fleurs de lis ne sont pas de véritables lis, mais des fleurs d'iris ou de glaieul. On les avait précédemment attribuées à la reproduction de croissans transformés par Clovis, de couronnes, d'abeilles, de crapauds, etc. Cette diversité d'opinions jusqu'au P. Ménétrier prouve leur peu de solidité ; celle de cet auteur n'est pas plus soutenable.

La véritable origine de la fleur de lis est la reproduction figurée d'une plante aroïde.

Si l'on examine qu'elle est la place occupée primitivement par la fleur de lis sur les monuments les plus anciens où elle a été le plus évidemment constatée, on reconnaît que c'est à l'extrémité des sceptres des rois. Un rapprochement curieux à faire de cette donnée, c'est que nous avons trouvé la plante aroïde bien caractérisée dans la même condition. Je veux parler d'abord du roi ou de l'empereur tenant son sceptre surmonté d'un *arum en fleur*, que j'ai signalé plus haut sur un manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, puis de la figure de l'hérésie sculptée sur un des bas-reliefs de la cuve baptismale de l'abbaye de Sainte Larme, et qui se trouve dans le musée de la Société. Le sceptre qui constitue, dans ce cas, l'attribut de la puissance de l'hérésie, à laquelle J. C. arrache son voile (Fig. 15 et 48), est surmonté de quatre feuilles aroïdes bien caractérisées. Ce monument paraît être du XI.e siècle.

Ce rapprochement n'est sans doute pas une démonstration directe de l'identité de la fleur de lis et de la plante aroïde, mais il m'a mis sur la voie de preuves irrécusables par leur enchaînement.

D'un côté j'avais la fleur de lis comme emblême du sceptre royal, et de l'autre une plante aroïde employée dans la même condition. Si la première n'était que la seconde défigurée par une suite de transformations, je devais trouver, sinon dans la Picardie même, du moins ailleurs, des preuves de ces transformations, soit par des


40.
41.
42.
43.
Eug. Woz

exemples de l'altération progressive de la forme primitive de la plante, soit par la fusion, dans un seul cas, des caractères de la plante et de ceux de la figure de convention appelée *fleur de lis*.

C'est d'abord en parcourant les planches du glossaire de Du Cange, sur lesquelles se trouvent des monnaies rangées par ordre chronologique, que j'ai remarqué la forme du *lis florentin* sur un gros denier blanc, dit *à la fleur de lis* (Fig. 41), et sur un florin d'or de Charles V, encore dauphin (Fig. 42). La division supérieure de cet emblème est composée d'une partie centrale à hachures entre-croisées, et enveloppée à demi d'un involucre membraneux en forme de cornet; les expansions latérales sont analogues, excepté sur la première pièce, où elles ne sont formées que de feuilles.

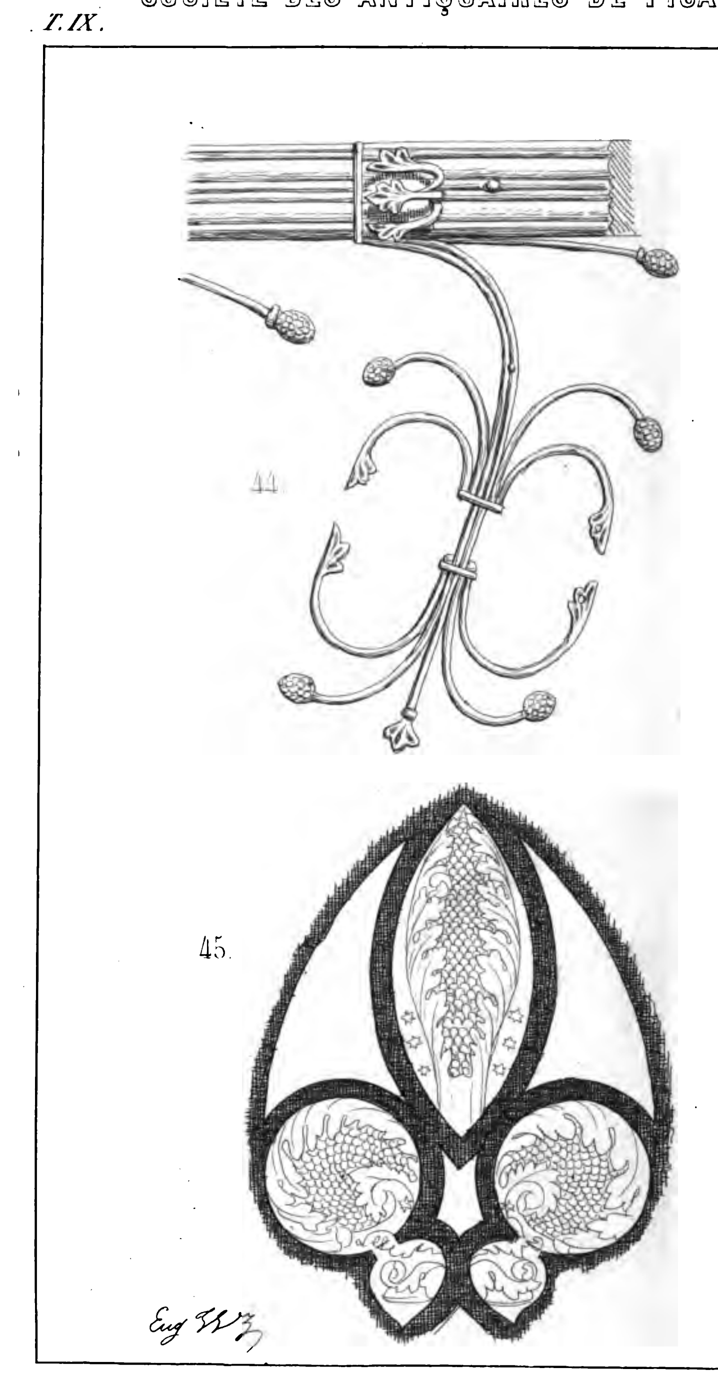
Ces hachures croisées, la disposition de leur enveloppe, me persuadèrent dès le premier abord que j'avais affaire encore ici à un fruit aroïde enveloppé de sa spathe, mais dénaturé seulement par la forme de convention en laquelle on était parvenu à transformer la plante qui l'avait fourni.

Il y avait pourtant à douter. Aucun autre indice que les hachures croisées et leur enveloppe incomplète n'existait dans ce cas; il fallait trouver un exemple mieux caractérisé. Cette preuve ne me fit pas défaut; quoique rencontrée sur un monument éloigné de la Picardie, dans la cathédrale d'Auch, elle n'en est pas moins concluante. Elle s'y remarque sur les beaux vitraux du XVI.e siècle de la chapelle centrale du pourtour du chœur. Chacune des trois verrières qui décorent cette chapelle, appelée

du Saint Sacrement, est surmontée d'une grande fleur de lis (Fig. 45) analogue à celles dont je viens de parler; seulement tout ce qui est hachures entre croisées sur celles-ci, est rcmplacé sur celle-là *par des granulations* pressées très-bien dessinées, et dont la masse est entourée de feuilles, ou plutôt d'une spathe gracieusement découpée.

Enfin, si nous ouvrons Montfaucon, nous y trouvons, surmontant les sceptres royaux, des granulations aroïdes accompagnées ou non de feuilles; des fleurs de lis franchement dessinées à partir de Philippe-Auguste, et, comme intermédiaires, des figures douteuses tenant de l'une et de l'autre forme, qui servent de transition. On ne peut douter que plusieurs de ces figures n'eussent été plus nettement dessinées dans les planches de l'ouvrage de Monfaucon, si leur nature eût été connue. Je donne, sous le n.° 46, planche XI, une série de ces sceptres royaux.

En s'en rapportant directement à des monuments authentiques, on s'explique très-facilement comment, d'un végétal aroïde, on a fait la fleur de lis que nous connaissons. Pour ne citer qu'un exemple, je rappellerai la plante aroïde sculptée au XII.ᵉ siècle (peut-être même au XI.ᵉ) au portail de Bettancourt et que j'ai reproduite (Fig. 22 *a*); c'est à la fois l'ensemble de la plante et la forme exacte de l'emblême royal, à l'exception du lien annelé que nous connaissons à celui-ci. Je pourrais rappeler cependant encore une belle miniature extraite d'un manuscrit du IX.ᵉ siècle de la bibliothèque d'Angers, et qui représente David jouant du psaltérion (*Ann. arch. de M. Didron, t. III, p.* 77). Sur sa tête se trouve une


44
45.
Eug ...

couronne (Fig. 49); dans laquelle on distingue aisément, en deux endroits différents, deux feuilles aroïdes juxtaposées par leur bord libre et accompagnées de deux feuilles latérales recourbées. C'est évidemment là une fleur de lis rudimentaire. Au XIII.e siècle, nous retrouvons la même disposition d'une plante aroïde sur la miniature du manuscrit de Corbie déjà cité. Plus tard encore, comme aux XIV.e et au XVI.e siècles, on entr'ouvre les feuilles pour y intercaler le fruit avec ses granulations caractéristiques. Il est donc aisé de concevoir comment, dès la fin du XII.e siècle, l'on s'est arrêté à la forme de convention que nous lui connaissons, pour en faire un élément héraldique et un attribut royal.

Je n'ai cité qu'un petit nombre de faits à l'appui de mon opinion, mais le nombre en est certainement considérable, et je ne saurais douter que, l'attention des archéologues étant fixée désormais sur ce point intéressant, ils ne trouvent une foule de preuves plus concluantes encore. Toutes les parties de ce mémoire se liant entre elles, et les preuves s'y prêtant un mutuel secours qui en accroît la force, je pense que ce qui suit dissipera les doutes qui pourraient persister dans l'esprit du lecteur.

§ V. — SENS SYMBOLIQUE DES AROÏDES.

Je sais tout ce que l'archéologue doit éprouver de défiance en lui-même lorsqu'il cherche à donner droit de domicile dans le domaine de la science historique à une idée iconologique nouvelle. Aussi, n'est-ce qu'après une hésitation bien naturelle, et après m'être convaincu que

mon opinion se trouvait suffisamment étayée par les faits généraux de l'histoire et les faits particuliers puisés dans celle de la Picardie, que je me suis décidé à l'exposer. Quelque inattendus que puissent être les développements dans lesquels je vais entrer, j'espère qu'on les suivra avec quelque intérêt, soit dans le cas où l'on y verrait l'expression de la vérité, soit, au pis aller, dans celui où l'on n'y trouverait que l'indication d'une source de recherches nouvelles.

Les plantes aroïdes ont été figurées au moyen-âge comme attribut symbolique de la puissance.

Telle est la proposition que j'ai à démontrer dans ce dernier paragraphe.

Si, antérieurement à la fusion des éléments sociaux si divers qui s'est effectuée sur notre sol à la chute de l'Empire romain, nous examinons d'abord quel attribut essentiel caractérisait la puissance divine, puissance par excellence aux yeux des anciens peuples, nous trouvons que c'est le pouvoir créateur ou générateur.

L'Inde, encore si peu connue, mais considérée à bon droit comme le berceau des religions de l'univers, avait une théogonie dans laquelle la puissance génératrice divine jouait un rôle immense. L'Être suprême, unique, ainsi qu'on le lit dans les *Lois de Manou*, ayant voulu faire émaner de sa substance les divines créatures, se fit d'abord naître de lui-même sous la forme de Brahmâ, l'aïeul de tous les êtres, auquel s'enchaîna un panthéisme secondaire très-compliqué et très-étendu, que je n'ai pas à

examiner. La métempsycose, qui jouait ici un grand rôle, s'opérait au moyen de transmigrations incessantes depuis Brahmâ jusqu'aux végétaux les plus humbles, doués tous d'une conscience intérieure. C'est dans le Brahmanisme qu'on trouve l'origine des gnomes, des géans, des vampires, des dragons, etc., et d'une foule d'autres conceptions qui forme la base de la plupart des idées superstitieuses si profondément enracinées dans les mœurs du peuple du moyen-âge. Mais ce qui nous importe surtout de constater, c'est que toutes ces conceptions idolâtriques, ainsi que le remarque un auteur moderne (1), se présentent chez les Indous, comme enchaînées à une idée génératrice, et forment un système suivi et régulier.

C'est à cette même source primitive que nous trouvons le mythe de Bacchus avec sa légende la plus antique, qui passa, peu modifiée au fond, chez les Egyptiens, chez les Grecs, et plus tard enfin dans cet empire romain, dont les traditions sociales sont restées, surtout au midi de la Gaule, comme le canevas nécessaire de notre civilisation du moyen âge.

Quels que soient les lieux, et ils étaient innombrables dans l'antiquité, où l'on célébrait le culte de Bacchus, l'idée symbolique de ce dieu, analogue d'Osiris chez les Egyptiens, comme de Siva dans l'Inde, est un emblême de cette force qui tue et ranime, de la puissance génératrice qui féconde la nature et la fait sans cesse renaître de sa propre destruction. Comme symbole du soleil, tour à tour énergique et inerte, c'est la chaleur fécondante et la lu-

(1) P. Leroux, article *Brahmanisme* dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

mière ; c'est la vie qui anime les êtres, change le germe en animal et détermine la végétation. Le phalle est l'attribut essentiel du dieu ; « il devient, » dit un autre auteur de l'ouvrage précédemment cité, « la forme symbolique la plus appropriée à toute idée de fécondation, et le peuple interprêtant par extension ces idées selon ses goûts, le phalle, les processions itiphalliques, les bacchanales et tous les excès libidineux, viennent en Grèce, comme en Asie, comme en Egypte, concourir à la célébration des fêtes de ce dieu, en mémoire de sa résurrection, ou, en d'autres termes de la résurrection du soleil et de la nature au printemps (1). »

Il n'entre pas dans mon plan de retracer le tableau des fêtes auxquelles donnait lieu le culte de Bacchus; mais je dois les rappeler comme étant généralement répandues dans l'empire romain, où elles favorisaient les excès les plus honteux.

Le phalle figurait avec honneur dans ces cérémonies licencieuses, contre lesquelles Saint Augustin s'indigne sans succès. Les progrès du christianisme furent longtemps impuissants à faire disparaître ces fêtes des mœurs du peuple, dans lesquelles elles s'étaient trop profondément enracinées. Et cependant, le pouvoir de l'église une fois établi dans les Gaules, et forcé en quelque sorte de pactiser avec ces coutumes désordonnées comme avec plusieurs autres, ne pouvait accepter le phalle comme attribut figuré habituel de la puissance génératrice, et il dut lui faire subir ou en adopter une transfiguration, de même que la légende de saint Bac, la fête des fous, les processions et

(1) N. L'Hôte. Art. *Bacchus*, ibid.

les flagellations publiques servirent à remplacer la légende de Bacchus, les bacchanales, et les orgies en l'honneur du Dieu. (1).

Je pense que le gouet, type actuel de la famille botanique des aroïdes, ou une autre plante du même genre, devint en quelque sorte le phalle transfiguré par le christianisme. La simple appellation rustique de la première plante dans certains lieux de la Picardie et notamment dans les environs de Clermont, a suffi pour me suggérer d'abord cette opinion. Je savais que ce végétal, caché dans les bois humides et ombragés, bizarre dans ses formes extérieures, était en grand crédit parmi les magiciens et les enchanteurs du moyen âge (2), lorsque j'appris sa dénomination la plus vulgaire. Cette qualification, que la langue française ne me permet pas de vous faire connaître dans sa brutale concision, correspond aux mots latins *presbiteri phallus* ; le spadice enveloppé de sa spathe verte est encore appelé *vicaire*, tandis que, au moment de la fécondation, et lorsque ce spadice a pris une teinte violette, c'est un *curé*.

Quant à l'analogie qui peut exister entre le gouet et le simulacre en question, on peut la saisir facilement.

Le phalle, qui fut de tout temps en Orient un emblême des forces fécondantes de la nature, était porté en triomphe comme symbole de sa résurrection dès l'apparition du

(1) C'est sans doute par suite de la persistance des traditions de cette nature que s'établit au moyen-âge l'usage de figurer des obscénités avec certains mets, dans les grands festins.

(2) Du côté de Liancourt (Oise), on appelle encore les gouets des *madames*, mot qui rappelle les *dames* ou *fées*.

printemps ; c'était l'attribut de la puissance génératrice, puissance impérissable toujours nouvelle et, par extension, l'attribut de la puissance en général. Les Romains, qui sculptaient le phalle sur leurs monuments, figuraient autour de lui la foudre avec des armes de guerre (Cazalis, *De rom. rit. p.* 84).

Le gouet, que l'on pourrait appeler le phalle végétal (1), est une des premières plantes qui annoncent le retour de la végétation, ou, comme le phalle proprement dit, le réveil de la nature ; il peut bien être l'expression ou l'emblème de la puissance génératrice impérissable, puisque, chaque année, sans culture préalable, on le voit percer la terre, puis disparaître après la fructification, pour reparaître après l'hiver suivant. Mais il y a plus : de même que le phalle, il a été figuré comme l'attribut de la puissance en général, ce qui prouverait son identité avec lui (2).

(1) La forme en cône du spadice de cette plante avant sa fécondation me rappelle les pierres coniques consacrées à Astarté ou Astaroth, sorte de Vénus ou Bacchus femelle des Phéniciens, monuments considérés par quelques auteurs comme ayant donné lieu à la figuration du phalle. Notons en passant que les bois ombragés où se voit la plante aroïde étaient consacrés à Astarté.

(2) Il est assez curieux de rappeler ici la notice du docteur Colson, de Noyon, (Mém. de la Société, tom. VIII, p. 245.) sur une médaille de Julia Mamée, au revers de laquelle on voit Junon tenant un *phallus* ou *phalle* d'une main, et *un lis* de l'autre. Ce *lis* est plutôt une plante aroïde, symbole de puissance ; on la trouve dans cette condition au moyen-âge, soit entre les mains de la Vierge (porche de la cathédrale d'Amiens), soit auprès d'elle, comme on le constate pour la Vierge du zodiaque qui est représentée dans le *psalterium* de Corbie (Voy. les Fig. 51 et 52 de l'atlas du t. III.ᵉ des mém. de la Société).



46.

47.

48.

49.

50.

51.

Je n'en fournirai qu'un petit nombre de preuves, mais elles me paraissent concluantes.

Il me suffit de rappeler, en effet, qu'au moyen-âge la fleur, le fruit, ou simplement les feuilles aroïdes, tels que nous les connaissons par ce qui précède, ont été placés à l'extrémité des sceptres royaux, figurés alors comme signes ou attribut de la puissance temporelle. J'en ai fourni des exemples suffisants dans le précédent §, et parmi eux, l'on peut avoir encore présents à la pensée le sceptre avec sa fleur aroïde du roi peint dans le *psalterium* de Corbie, et celui de l'hérésie avec ses feuilles aroïdes, sculpté sur la cuve baptismale de l'abbaye de Sainte-Larme, (Fig. 47 et 48). Si, de plus, je suis parvenu à démontrer que la fleur de lis, emblème royal des anciens rois de France, a son origine dans l'image défigurée d'une aroïde, c'est encore un fait qu'il m'est permis d'invoquer ici comme preuve du sens symbolique que j'assigne aux aroïdes. Je puis citer encore ce tableau de St.-Etienne, de Beauvais, où la gloire qui entoure la tête du Christ, et qui indique sa puissance divine, est principalement composée de feuilles d'aroïde groupées trois par trois, et disposées comme la moitié supérieure de trois fleurs de lis. Enfin, je terminerai l'énumération de mes preuves en signalant, comme une des plus importantes, la sculpture historiée du XIII.e siècle, que j'ai découverte sur un des piliers de l'égise de Montataire, près Creil. Un oiseau à tête de reine ornée d'un diadème, et un bipède fantastique surmonté d'une tête d'homme barbu, maintiennent entr'eux une hampe qui porte à son sommet une grappe aroïde encore enveloppée en partie de sa spathe.

Ici la plante me paraît être à la fois l'attribut de la puissance génératrice des deux sexes et celui de la puissance mondaine, personnifiée dans la figure couronnée.

Quoiqu'il en soit, les aroïdes, symbole de la puissance, surmontant le sceptre de l'hérésie comme celui des rois chrétiens, s'attribuait également à toute puissance bonne ou mauvaise ; c'est ce qui explique comment elles figurent, ainsi que nous l'avons vu, l'arbre du bien et du mal, ou leur mélange aux figures de nature si diverse, que l'on rencontre dans les œuvres artistiques du moyen-âge.

Adoptée sur les monuments du culte, la plante aroïde pourrait avoir été figurée d'abord par le pouvoir ecclésiastique comme caractérisant la puissance impérissable de l'église, puis par habitude, comme simple élément d'ornementation. Cependant l'idée symbolique ne paraît s'être perdue que fort tard, puisque aux XIV.e et XV.e siècles, on en trouve encore des preuves.

Les aroïdes ou les plantes analogues, car on ne peut, à propos du moyen-âge, s'astreindre à une division botanique bien précise, offrent un sujet d'étude bien imparfaitement ébauché dans ce mémoire, qui ne concerne que la Picardie. Il n'y a nul doute que le reste de la France, et surtout que les pays orientaux, où les monuments anciens, parmi les nombreux végétaux figurés qu'ils présentent, montrent évidemment des plantes de la nature de celles qui nous occupent (1), il n'y a nul doute, dis-je,

(1) Je crois qu'on ne peut voir autre chose qu'une fleur de plante aroïde (ou analogue aux aroïdes) dans la figure 51 (Pl. XI), prise sur un chapiteau publié par M. Tessier, dans son ouvrage sur l'Asie mineure (Pl. CXXXIX bis, chapiteau de Milet). Je vois également le fruit d'un

qu'ils ne fournissent un magnifique sujet d'investigations archéologiques entièrement nouvelles, et trop négligées au point de vue de l'ornementation végétale.

végétal du même ordre (Fig. 50, Pl. XI) dans celui qui surmonte la tête de trois divinités perses dessinées à Tak-i-Bostan, par M. Flandin, et publiées par M. Coste et lui, dans leur *voyage en Perse.* Ces fruits sont certainement ici un symbole de puissance divine.



EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE II.

Fig. 1, 2, 3, 4, 5 : Ensemble et détails du gouet commun (*arum maculatum*). — 6, 7 : Feuilles du *calla ethiopica*.

PLANCHE III.

Fig. 8, 9, 10 : Types de feuilles aroïdes figurées au XII.e siècle. — 11 : Frise des fonts baptismaux de St.-Just-en-Chaussée (Oise). — 12 : Ancien chapiteau de l'abbaye de Corbie conservé au musée de la Société. — 13 : Fragment d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Ste.-Geneviève de Paris, représentant le même sujet. — 14, 14 *bis* : Fragments dessinés sur les fonts baptismaux de Mogneville, près Clermont (Oise).

PLANCHE IV.

Fig. 15 : Détail d'une des faces des fonts baptismaux de S.te-Larme conservés au musée de la Société, et qui représente l'hérésie démasquée par le Christ. — 16 : Chapiteau de l'église de Foulangues. — 17 : Chapiteau de la collégiale St.-Evremont, à Creil. — 18 : Frise intérieure de la même église.

PLANCHE V.

Fig. 19, 20 : Chapiteaux de l'église St.-Evremont, à Creil. — 21 : Chapiteau de Nointel (Oise). — 22 : Chapiteau du portail de Bettancourt, près Crépy-en-Valois. — 23 : Chapiteau de l'église d'Avrechy. — 24 : Détail du portail de l'église de Bury (Oise).

PLANCHE VI.

Fig. 25, 26 : Chapiteaux de la nef de l'église de Bury. — 27 : Chapiteau de Berteaucourt-les-Dames. — 28 : Chapiteau des Minimes, de Compiègne. — 29 : Chapiteau de la collégiale St.-Evremont, de Creil, conservé par M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges.

PLANCHE VII.

Fig. 30, 31, 32, 33 : Chapiteaux de la nef de l'église de Villers-St.-Paul (Oise). — 34 : Chapiteau du portail de la même église. — 35 : Chapiteau de St.-Leu d'Esserent.

PLANCHE VIII.

Fig. 36 : Ornementation d'un des piliers de la nef de Montataire. — 37, 38 : Chapiteaux des collatéraux du chœur de Cambronne. — 39 : Détail d'une ancienne verrière de Breuil-le-Vert (Oise).

PLANCHE IX.

Fig. 40: Tête de christ, peinte au xv.e siècle (église St.-Etienne de Beauvais). — 41, 42 : *Lys Florentin.* — 43: Ciborium possédé par M. l'abbé Barreau, à Beauvais.

PLANCHE X.

Fig. 44 : Détail de la penture du portail de l'église de St.-Etienne, à Beauvais. — 45 : Fleur de lis des fenêtres de la chapelle centrale du pourtour du chœur, à Auch.

PLANCHE XI.

Fig. 46 : Série de sceptres royaux, figurés dans Montfaucon. — 47 : Sceptre royal, figuré dans le manuscrit de Gratien (*bibl. d'Amiens*) et représentant une plante aroïde en fleur. — 48 : Sceptre de l'hérésie figurée sous le n.o 15 (Pl. IV). — 49 : Couronne du roi David avec des aroïdes en fleurs de lis (*Ann. archéol.* de M. Didron). — 50 : Divinités perses figurées à Tak-i-Bostan (*voyage en Perse*, par MM. Flandin et Coste). — 51 : Fleur aroïde sculptée sur un chapiteau de Milet (Asie mineure), reproduit par M. Tessier.

LES CLOTURES

DU CHOEUR

DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS,

PAR MM. JOURDAIN ET DUVAL,

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

Le but de cette notice n'est pas, le titre l'indique, de traiter de l'histoire des clôtures de chœurs en général, mais de protéger contre toute chance d'oubli ce qui reste, dans notre cathédrale d'Amiens, d'un de ses plus curieux et plus splendides monuments. Qui sait les causes de destruction et de ruine que cachent toujours dans leur sein le génie des révolutions politiques, le génie des révolutions artistiques et le génie des restaurations inutiles ou inintelligentes? Contre tous ces mauvais génies, nous n'avons que notre plume, servons-nous en ; et, de tous ces

naufrages successifs qui engloutissent les belles œuvres de nos pères, n'aurions-nous sauvé que des souvenirs, on trouvera peut-être que nous avons bien mérité de nos neveux. Si avant le sac général des tombeaux, verrières et peintures qui se fit, dans notre cathédrale, au commencement et au milieu du siècle dernier, on avait inventorié avec plus de soin et de détail qu'on ne l'a fait toutes les richesses qui ont disparu, si les habiles et savants chroniqueurs dont nous bénissons la mémoire s'étaient faits en même temps descripteurs aussi patients et monographes aussi minutieux que nous l'avons été dans notre travail sur *les Stalles d'Amiens*, sur *le Portail St.-Honoré* et sur *les Sybilles peintes sur mur dans la chapelle St.-Eloi*, notre connaissance du passé ne se bornerait pas à pouvoir dire : Il y avait ici tel mausolée, là telle vître, en avant du chœur un jubé historié de la vie de Jésus-Christ, autour du sanctuaire une enceinte de murailles sur lesquelles étaient sculptées les images des apôtres, celles des docteurs et les actes des saints martyrs diocésains. Ces renseignements sont déjà précieux sans doute comme histoire générale ; mais ne serions-nous pas plus heureux encore de pouvoir redire et refaire aussi jusque dans tous leurs détails, ces histoires de l'ancien et du nouveau testament, et ces vies de saints dont nous ne connaissons plus que les titres ! Ce qu'on n'a pas fait pour nous, nous désirons le faire pour d'autres, et c'est là ce qui explique la longueur des développements dans lesquels nous entrons d'ordinaire sur des sujets matériellement fort circonscrits, c'est ce qui explique comment nous allons consacrer plusieurs feuilles d'impression, à la pure et simple mono-

graphie de ces deux pans de muraille, seuls restes de la vaste et magnifique clôture à laquelle s'adossaient jadis toutes les décorations intérieures du sanctuaire et qui n'ont échappé peut-être eux-mêmes, que par ce qu'ils servent de point d'appui aux dossiers élancés des stalles.

Nous avons dit ailleurs les raisons qu'il y a de désapprouver la suppression des clôtures qui fut consommée vers 1750 ; nous tenons à les rappeler ici par manière de protestation nouvelle contre cet acte de vandalisme. Ce n'est pas seulement un monument que Mr. de la Motte a démoli, c'est encore un souvenir de l'ancienne liturgie.

Il fut un temps où les saints mystères se traitaient mystérieusement, tout le monde le sait ; tout le monde sait que dans les églises mêmes qui n'avaient pas d'enceinte réservée et de chœur clôturé, de riches étoffes s'étendaient en épais rideaux autour de l'autel, pour dérober aux yeux des assistants le prêtre qui consacrait le pain et le vin. Le motif de préserver du froid de l'hiver et de la nuit les chanoines qui chantaient au chœur toutes les heures des offices divins, peut bien être entré pour quelque chose, sinon dans l'invention, du moins dans le développement des clôtures ; mais assurément, il y entrait aussi des raisons mystiques qui n'ont pas tout-à-fait cessé d'exister aujourd'hui. Le fond du christianisme est toujours Jésus-Christ et la grâce présents et agissants sous des voiles sacramentels. Tout le culte doit participer de cette condition ; et en effet, il a d'autant plus d'action sur l'esprit du peuple, et il est d'autant plus respecté, qu'il est plus mystérieux et qu'il s'accomplit plus loin des regards de la foule. Puisque Dieu ne se montre pas dans le sanctuaire, il ne faut

pas en sa place y faire voir des hommes, quelque saints que soient leurs vêtements, leurs actions, leurs prières et leur dignité. Des chants dont le signal vient de derrière des murailles sacrées sont toujours plus beaux et plus célestes, des prières que la rubrique défend de voir réciter, comme elle défend de les entendre, sont bien plus sacrées et plus divines, des rites et des cérémonies auxquels on n'est initié que rarement et dans des circonstances solennelles, comme celles des processions, sont bien plus imposants et bien mieux appréciés. Le mot de S. Augustin *Assueta vilescunt*, que l'on peut traduire par cette maxime vulgaire : *Près de l'autel loin de Dieu*, est plein de vérité ; et en matière de religion, comme en toute autre matière, il n'est pas bon que le peuple soit mêlé à tout, parce que bientôt il se mêle de tout, touche à tout, jusqu'à l'arche sainte, au risque d'être foudroyé par elle comme Oza, c'est-à-dire au moins, de périr dans sa foi et dans son respect pour les choses saintes. Donc il y a, selon nous, inconsidération au point de vue liturgique comme au point de vue archéologique, à réclamer le dégagement des chœurs des cathédrales. Il serait au contraire plus sage et plus logique de provoquer le rétablissement des murs de clôture là où on les a supprimés, comme à Bourges, à Rouen, à Reims, etc. ; ce serait l'occasion et le moyen de relever en même temps les hauts dossiers de stalles, ce bel ornement des anciens chœurs d'église qu'on vient apprendre chez nous à admirer. Pour Amiens, nous ne redemandons pas toutes nos clôtures démolies. Les grilles qui les remplacent autour du sanctuaire, sont un bel ouvrage de serrurerie qu'il faut conserver

à son tour; nous demandons seulement en grâce que les deux précieux restes de muraille historiée auxquels on n'a pas pu substituer des grilles, soient désormais mieux respectés qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Tels qu'ils sont, même après la restauration qui vient d'être commise, ils méritent encore le titre de monument remarquable.

La description que nous publions aujourd'hui a été faite au moment même de la restauration que l'œuvre a subie. Assez heureux pour avoir disputé avec succès au marteau des sculpteurs et à la brosse des peintres les faits iconographiques qu'ils menacaient de détruire, d'ensevelir, ou du moins de dénaturer à jamais, nous avons la confiance d'offrir un état véridique de cette curieuse décoration et un guide sûr pour quiconque serait avide de rechercher quel était primitivement son caractère artistique et quel est encore son sens légendaire. Les obscurités qu'on ne nous a pas laissé le temps d'éclaircir sont en petit nombre. Nous les signalons au zèle et à la science de plus capables que nous.

Le sujet de cette notice est donc renfermé dans les deux premières travées du bas-chœur que remplissent les stalles elles-mêmes, à droite et à gauche; et c'est dans les nefs latérales qu'il faut s'arrêter, pour embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble de tous ces sujets sculptés et peints, et juger de leur effet. Ils se divisent en deux parties étagées; la première est le soubassement ou stylobate relevé par des médaillons en menu relief, ou revêtu de peintures à plat, et percé au côté méridional seulement de deux niches tombales; la seconde partie qui est l'étage supérieur, consiste en une série d'arcades profondément creu-

sées, et remplie de personnages en ronde bosse sur le premier plan, en demi-relief sur les plans intermédiaires, en simple peinture appliquée sur les murs du fond. Il va sans dire que la peinture revêt également toutes les parties de l'ouvrage, et parois du soubassement, et scènes animées du haut en bas, de telle sorte que le nom d'enluminure convient tout aussi bien à cette œuvre que celui de bas-relief qu'on lui donne habituellement.

L'ordre topographique de notre étude nous conduira à parcourir successivement 1.° le côté méridional du chœur ou l'histoire de S. Firmin; 2.° le côté septentrional ou l'histoire de S. Jean-Baptiste.

CLOTURE MÉRIDIONALE.

Pour combiner autant que possible l'ordre historique avec l'ordre topographique, nous commencerons dans la première travée, par la statue du donateur agenouillée sur une colonne hors de ligne; nous nous occuperons ensuite de celle du donataire qui est couchée dans le creux du mur. Le reste du soubassement sera décrit en même temps. Montant ensuite à l'étage supérieur, nous irons d'arcade en arcade reconnaître les scènes successives de la vie de S. Firmin, depuis son entrée à Amiens jusqu'à son martyre. Ce sera tout pour cette première travée. L'œuvre y aura été étudiée comme tombeau et comme monument d'historiation légendaire.

Dans la seconde travée, la plus rapprochée du sanctuaire, force sera de changer cet ordre sous peine d'in-

terrompre l'histoire de S. Firmin qui s'y continue par l'invention de ses reliques et se relie par ce fait à la vie de S. Salve. Nous continuerons donc, pour cette travée, la description des arcades; celle des médaillons du soubassement suivra immédiatement et il nous faudra terminer par le tombeau creusé dans le mur. Comme c'est celui de Adrien de Hénencourt, il se trouvera que le chanoine donateur de cette clôture terminera cette première partie de la notice comme il l'aura commencée.

PREMIÈRE TRAVÉE.

1.° STATUE DU DONATEUR.

L'image de l'illustre donateur Adrien de Hénencourt, successivement chanoine, prévôt et doyen du chapitre, se montre à nous la première, un peu en dehors de l'alignement et à genoux sur une colonnette dont le fût est orné de la première partie de sa devise favorite *Tolle moras* qui caractérise si bien son active volonté et son zèle ardent pour la gloire de la maison de Dieu, et dont la seconde partie *Nocuit differre paratis* se lit sur la colonne qui porte, à l'autre extrémité, la décollation de S. Firmin.

Il termina de son vivant cette première partie du monument dont il voulait faire les honneurs aux restes de son oncle l'évêque Ferry de Beauvoir, qu'il y fit en effet transférer de Montreuil en l'année 1489.

Il fit faire la seconde dans le dessein d'y être enterré lui-même, suivant une disposition de son testament par laquelle il *donne son corps à estre inhumé au plus près de*

l'histoire de l'Invention M.ʳ S. Fremin. Craignant néanmoins d'être prévenu par le trépas dans l'exécution complète de son magnifique tombeau, et sentant peut-être déjà que le sommeil de la mort le gagnait et allait s'emparer de lui avant qu'il n'eut fait son lit, il impose à ses héritiers les obligations suivantes : « J'ordonne à mes
» exequuteurs cy après nomméz, ce n'avois fait faire
» avant mon trespas la dicte histoire, de la parachever et
» richement estoffer, et faire faire une treille de fer com-
» me est celle de M.ʳ d'Amyens mon oncle. Et au des-
» soubs au lieu préparé y ordonner la représentation
» d'un homme mort selon le patron qui en sera baillé. Et
» aux fronteaux ung épitaphe en cuivre selon qu'il est à
» M.ʳ d'Amyens mon oncle le quel Dieu absolue. Et au
» dessubs de moy une table de cuivre de deux ou trois
» piez carré mes armes élevées au milieu et autour mon
» nom et qualité avec le jour de mon trespas. Car en
» quelque lieu que je trespasse en France je veux mon
» corps estre apporté Amyens et estre inhumé au lieu
» dessubdit. »

L'événement a prouvé que les précautions du chanoine Adrien pour assurer l'achèvement de cette belle ornementation de clôture n'étaient pas inutiles, puisqu'à sa mort la peinture et autres décorations n'étaient pas encore terminées, et que nous trouvons parmi les mises faites et payées par le légataire universel au fait de l'accomplissement du testament que..... « Pour estoffer paindre et enrichir
» icelle histoire de l'Invention S. Fremin et six apostres
» avec aucuns petits images et armoiries estant en la
» closture et huis du cœur de l'église d'Amiens du costé

» de la sépulture du dit deffunt et qu'il avoit fait bastir
» et construire à ses dépens lui vivant ; pareillement pour
» paindre et estoffer l'huis de fer du dit cœur, a esté paié à
» Pierre Pallette paintre par marché fait et comme appert
» par sa quittance, cent-dix livres . . . . . . cx liv. »

Il n'y a pas jusqu'à l'entretien du monument et au soin d'en assurer à jamais la propreté qui n'aient été prévus dans le testament du magnifique donateur. Nous y lisons cet article : « Item. Je donne à l'office des Marances de N.
» D. d'Amiens trente deux solz ts. de rente qui seront em-
» ployés en la manière qui s'ensuit : Six solz au warlet
» de la fabrique, pour nestoier trois fois l'an les histoires
» de S. Fremin et de l'Invention et les deux sépultures :
» C'est assavoir Pasques, S. Jehan et S. Fremin le martir
» en septembre. La ditte rente se prendra à Vauvillers
» sur Jehan Gossel et Mariette Gossel. »

Adrien de Hénencourt ordonne également par des dispositions testamentaires spéciales que les honneurs rendus de son vivant à l'histoire de S. Firmin, lui soient continués à perpétuité en même temps que les prières qu'il avoit fondées à son tombeau pour le repos de son âme. Il règle que sa propre sépulture et l'histoire de l'Invention seront associées à ce souvenir religieux par les mêmes prières et les mêmes honneurs : « Item. Je veulx et or-
» donne mes héritiers seigneurs de Hénencourt qu'ils
» baillent à chacun an la veille de S. Fremin le martir
» à la thésaurerie d'Amiens quatre cierges chacun cierge
» d'une livre et demie pour brûler en la manière qu'il
» s'ensuit : c'est assavoir, à la feste de S. Fremin le
» martir, à l'Ingression, à la Réposition et à l'Invention

» comme j'ai accoustumé de faire et aussi à ma messe
» de S. Adrien et aussi à ma messe du S. Esprit au cœur,
» et au jour des obiz de feu Monsieur et oncle et au mien,
» et sera tenu le dit thésaurerier paier aux sonneurs trois
» solz pour bucquer les grosses cloches à la dite messe de
» S. Adrien et au respons de INGRESSUS (1).

» Item. Je donne à mon neveu Jacques de Hénencourt
» quatre liv. 10 solz de rentes que j'aye droit de prendre
» sur Jehan Dupré dit Minot et sur tous les héritaiges à
» Ville-sur-Corbie par condition que le dit Jacques et mes
» successeurs héritiers seigneurs de Hénencourt seront te-
» nuz de paier chacun an au chappellain et clerc de la
» messe du jour de N. D. d'Amyens la dite somme de qua-
» tre livres dix sols, les quelz chappellain et clerc seront
» tenuz de dire chacun jour après la dite messe du jour ung
» de profundis en la m anière accoustumé au devant des
» sépultures de feu M.r d'Amiens mon oncle et le mien. »

Nous voyons par le registre des obituaires et fondations que ces intentions ont été longtemps remplies, et que l'évêque est obligé de faire allumer par le sous-trésorier quatre cierges devant la sépulture dudit doyen et devant la sépulture de Ferry de Beauvoir son oncle. Il doit égale-

(1) Ce répons était chanté aux matines de la fête de l'*Entrée de S. Firmin*, « *De* INGRESSU *S. Firmini in urbem Ambianensem*, » qui se célébrait le 10 octobre. La fête et le répons ont disparu de notre Bréviaire à l'époque de la création d'une nouvelle liturgie en 1746. — Le texte mérite d'être rappelé : « Ingressus Ambianum Sanctus Firminus dixit : Filioli, Deus
» Pater, creator omnium, misit me ad vos : * Ut hanc civitatem ab idolo-
» rum culturâ mundarem : et prædicarem vobis Jesum Christum cruci-
» fixum. ℣. Crucifixum quidem ex infirmitate, viventem autem ex virtute.
» * Ut hanc civitatem. Gloria. * Ut hanc. »

ment faire allumer ces quatre cierges aux obits dudit doyen et dudit sieur évêque et aussi aux fêtes de l'Entrée, de la Mort et de l'Invention de S. Firmin.

C'était chose bien juste et hommage bien mérité que ces pieuses observances et tout ce culte rendu à la mémoire d'un dignitaire de l'Eglise et d'un prêtre dont le compte d'exécution testamentaire, aussi bien que les restes de plusieurs établissements de bienfaisance et de piété, attestent l'usage si chrétien qu'il fit de son opulente fortune.

La main vandale et impie de 93 a fait ce quelle a pu pour anéantir ces monuments glorieux de l'histoire d'Amiens. Il y a peu d'années encore que l'œil de l'ami des arts, aussi bien que le cœur de l'homme religieux, était attristé par des mutilations qui auraient pu aller jusqu'à une destruction complète sans le zèle, qui ne fut pas alors sans péril, du citoyen Lécouvé, maire de la commune, et de l'abbé Lejeune, depuis chanoine de la Cathédrale. On lit encore dans la chapelle S. Eloy, sur la porte qui conduit au cloître Macabé, un triste mais précieux témoignage des excès dont les auteurs paraissent s'y désigner eux-mêmes. On comprend que l'inscription, dont nous reproduisons le texte, ne soit pas remarquée de beaucoup de monde, placée qu'elle est dans un lieu fort obscur, et tracée d'ailleurs en lettres cursives aux maigres jambages à l'aide d'un menu poinçon ou d'une simple pointe de canif. En voici le texte :

Les républiquains (sic) *Lillois ont trouvé de toute indignité de laisser dans un temple de la Raison tant de hochets du fanatisme.*

Signé Dubois.

Puisque ces hochets ainsi traités par le stylet délié en même temps que par le sabre brutal avaient échappé à la garde de la piété, n'aurait-on pas dû au moins respecter leur âge qui approchait de quatre siècles ? C'est en effet vers 1489 que fut construite la première partie formant l'histoire de S. Firmin. La seconde qui est celle de l'Invention des Reliques, était en œuvre pendant que Adrien faisait son remarquable testament en 1527.

Ces détails historiques, par lesquels il importait de préluder à la description monographique, se rattachent naturellement à la statue par laquelle commence toute cette histoire sans être cependant comprise dans les cadres, parce qu'elle en est comme la signature, ainsi que cela se pratiquait à cette époque en toute donation de vitres, peintures et autres monuments. A sa devise que nous avons déjà donnée, il suffit d'ajouter, pour compléter son signalement, qu'il revêt ici son costume de chanoine, et qu'on a mis à ses pieds son blason portant écartelé aux 1.er et 4.e de Hénencourt, d'argent à trois maillets de sable, aux 2.e et 3.e de Beauvoir, d'argent à trois bandes de gueules, sur le tout de Mailly-Conty d'or à trois maillets de gueules.

2.o TOMBEAU DE FERRY DE BEAUVOIR.

Nous attribuons spécialement au soubassement de cette muraille sculptée le nom de tombeau parce qu'elle recouvre immédiatement les restes, encore présents sans doute, de l'évêque qui y fut inhumé en 1489, et parce

que la statue couchée et tous les attributs qui l'accompagnent lui donnent un aspect et un caractère tout-à-fait funéraire.

La statue, d'un faire habile et de grandeur naturelle, fut probablement exécutée d'après nature. Elle nous montre le prélat gisant la face tournée vers le ciel, les mains jointes sur la poitrine, revêtu de ses habits et insignes pontificaux. Sa mitre qu'il porte pardessus le sudaire, espèce de calotte à oreilles, est ornée de sculptures figurant des fleurons, des perles et des émaux. Sa forme est déjà allongée. Les fanons « *infulæ* » sont ramenés d'arrière en avant pardessus les épaules. Les mains, jointes sur la poitrine, sont gantées de gants à la croix grecque bordée avec bouffettes pendantes sous la cheville du poignet. La crosse qui repose sur l'avant-bras gauche est gothique, c'est-à-dire munie au dessous de la volute d'un campanille polygone à fleurons. La tête repose sur un oreiller enveloppé d'un réseau et d'une étoffe unie. Les pieds chaussés s'appuient sur un lion, symbole du courage. Il revêt l'amict flottant, l'aube, la tunique fendue et frangée et la chape d'une étoffe riche et qui paraît flexible comme on les faisait alors. Elle est ornée d'un dessin de fleurs sur un fond d'or. Les figures des douze apôtres composent l'ornement en broderies de toute la bordure ou orfroy. Cinq seulement sont distingués par les attributs qu'ils portent, savoir : S. Pierre par sa clef, S. Paul par son épée, S. Thomas par son équerre, S. Jacques-le-Mineur par le bâton de foulonnier, S. Matthieu par la lance. Tous sont vêtus de longues robes, et encadrés dans des ornements flamboyants.

Mais c'est au fond de la niche funéraire où gît cette belle statue que s'offre avec un plus grand développement et des détails intéressants l'assemblée des douze apôtres. Ils y sont peints à fresque, dans le genre flamand, nimbés d'or, avec leurs insignes distinctifs et des phylactères sur lesquels chacun d'eux porte celui des douze articles du symbole dont une tradition plus ou moins certaine leur attribue la composition (1), et qu'ils semblent se réciter les uns aux autres à en juger par leur pose respective et leurs gestes.

1.° S. Pierre paraît le premier, vêtu d'une robe d'or et d'un manteau bleu. Il est distingué de tous les autres par sa clef qu'il élève d'une main, tandis que de l'autre il indique d'un geste impératif le premier article du symbole : *Credo in Deum patrem omnipotentem creatōrē celi et terre.*

2.° S. André à la longue chevelure s'appuie d'une main sur sa croix en forme de X, et de l'autre il accueille avec un geste de révérence les paroles de S. Pierre, et continue : *Et ī ihm̄ xpm̂ filiū eius unicū dm̄n nostrū.* Son costume se compose d'une robe rouge avec un manteau de couleur violette.

3.° S. Jacques-le-Majeur se reconnaît surtout à son bâton de pélerin terminé par le bourdon, et à son chapeau

(1) S. August. Serm. 115. *De tempore : Cujus symboli textum vobis modo, Deo annuente, dicemus ; Petrus dixit: Credo in Deum*, etc., etc. *Joannes dixit : Creatorem cœli et terræ*, etc. Il y a lieu de croire que ce passage est faussement attribué à S. Augustin. Les apôtres n'y sont pas nommés dans le même ordre que sur notre muraille.

coquillagé lui retombant sur le dos et retenu au col par un double et large cordon rouge glandé aux deux extrémités. Son épaulière bleue bordée d'or à la gorge, s'allonge et prend en descendant la forme d'un surcot au défaut duquel paraissent les manches de la tunique d'or. Du haut de son bâton, et ajusté à un petit crochet de fer, pend et s'enroule un long cordon destiné à porter la pannetière ou sac aux provisions orné d'une coquille et fermé d'une petite serrure ou cadenas. L'article dont l'inspiration lui est attribuée est ainsi écrit sur son lambel : *Qui conceptus est de spiritu scō natus ex Mariâ Virgine.*

4.° Vient ensuite la jeune et virginale figure de S. JEAN, le disciple bien-aimé. Un manteau blanc ajusté à la gorge par un léger fermoir d'or annonce sa vertu distinctive. La couleur verte de sa tunique de dessous et sa chevelure longue et libre sont sans doute également symboliques. Le calice qu'il tient en main rappelle par sa forme celui dont M. l'abbé Dauthuille, curé de Saint-Pierre, a fait présent à Monseigneur l'Evêque Mioland, il y a quelques années, et peut aider à en préciser l'âge. Il indique, avec le dragon ailé qui en sort, le miracle célèbre par lequel le saint apôtre, prêchant en Asie, confirma la divinité de la doctrine de l'Evangile en présence d'un prêtre païen (1),

(1) Aristodème prêtre des idoles dit à l'apôtre : « Si tu veux que je croie en ton Dieu, je te donnerai du poison à boire, et s'il ne te fait point de mal ce sera la preuve que ton Dieu est le vrai Dieu.—L'apôtre répondit : Fais ce que tu désires. — Je veux, répliqua le prêtre, que tu voies mourir d'autres hommes avant toi, afin que tu saches à quoi tu t'exposes. Et il alla trouver le gouverneur, et lui demanda deux condamnés à mort. Il leur donna du poison en présence de tout le peuple ; et aussitôt qu'ils

et peut-être aussi le martyre du saint, par allusion à la question du Sauveur : *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum?* ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs (1). L'article inscrit sur son lambel est ainsi conçu : *Passus sub Poncio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus.*

5.° S. THOMAS vêtu d'une double robe bleue et grise porte haut l'équerre. On lit sur son lambel : *Descendit ad ĩferna, terciâ die resurexi à mortuis* (2).

l'eurent bu, ils tombèrent mort. Alors l'apôtre prit la coupe; il fit le signe de la croix, avala le breuvage empoisonné, sans en ressentir aucun mal. — Leg. aur., *De S.° Joanne.*

(1) Bulletin monumental. Tom. XI. page 293.

(2) Les légendes nous représentent S. Thomas comme excellant dans l'art de l'architecture qu'il aurait exercé dans l'Inde avec succès et dans l'intérêt de la propagation de la foi chrétienne. Thomas à Kempis, dans son *Oratio de laudibus S. Thomæ apostoli* le salue en ces termes: *Ave sapientissime architector cœlestis fabricæ qui pro terreno palatio, parasti regi Indorum perpetuam mansionem in cœlo.* Et ailleurs : *Solemnissime ædificator Ecclesiarum!...*

Jacques de Voragine raconte en effet ainsi son histoire et la manière dont ce talent lui est venu : « Comme Thomas l'apôtre était à Césarée, Notre-Seigneur lui apparut, et lui dit: Le roi de l'Inde, Gondoforus, a envoyé son prévôt Albanès afin de chercher des hommes instruits dans l'art de l'architecture, je t'enverrai à lui. — « Seigneur, répondit Thomas, envoyez-moi partout, excepté aux Indes. » — « Va, et ne crains rien, répliqua le Seigneur; je veillerai sur toi. Et lorsque tu auras converti les Indiens, tu reviendras à moi la palme du martyre à la main.» — « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu, dit Thomas, que votre volonté soit faite. » Et comme le prévot allait et venait dehors, le Seigneur lui dit : « Que cherchez-vous ? » Le prévôt lui répondit : « Mon maître m'a envoyé louer des

6.° S. JACQUES-LE-MINEUR présente un profil de figure tout-à-fait patriarcale ; front découvert et dépouillé, cheveux blancs et barbe touffue, manteau bleu, robe dorée. Sur l'épaule, le bâton de foulonnier, instrument de son martyre (1) ; sur son lambel : *Ascendit ad celos sedet ad dexteram Dei patris ōpotentis.*

7.° S. PHILIPPE relève sur les bras son manteau vert en forme de chasuble antique, et laisse voir pardessous sa robe rouge. Son insigne est la croix à longue tige telle à peu près que nous la portons en procession (2). Son article du symbole est : *Inde venturus est iudicare vivos et mortuos.*

8.° Il semble écouter S. BARTHÉLÉMI, son voisin de gauche, qui est vêtu de robe rouge au bord doré en haut, et d'un manteau bleu. Son genre de martyre est rappelé par le couteau au manche terminé en forme de corne qu'il porte à la main. On sait qu'il fut écorché vif. Les artistes du XVI.e siècle l'ont quelquefois représenté portant sa peau toute entière sur une de ses épaules en guise de manteau. On lui attribue l'article : *Credo in spū stm̄.*

9.° S. MATHIEU, massacré en Ethiopie par les soldats du roi Hirtace, est désigné ici comme dans la plupart des

ouvriers habiles dans l'art de l'architecture qui lui bâtissent un palais d'après le système des Romains. » Alors le Seigneur lui donna Thomas, l'assurant que c'était un homme très-habile en ce métier. *De S.° Thomâ.*

(1) Unus perticam fullonis arripiens valido ictu caput ejus impetiit et cerebrum excussit. *Leg. Aur.*

(2) Cruci ad instar magistri sui quem prædicabat infideles affixerunt. Ibid.

auteurs de légendes par sa lance. Il est revêtu d'une robe d'or, d'un surcot vert et d'une coule blanche. Il montre l'article : *Scām eclesiam catholicā*. C'est dans son évangile que sont exposés le plus explicitement l'institution et l'établissement de l'Eglise, son autorité spirituelle et divine, sa mission d'enseigner, son pouvoir des clefs, sa perpétuité, ainsi que la primauté de S. Pierre.

10.° S. Judde. Son manteau rouge tombe à la manière orientale de dessus sa tête jusqu'aux pieds en se drapant sur les avant-bras. Sa tunique de dessous est bleue. L'instrument de son martyre ressemble à une hallebarde dont le fer est en forme de hache. Il proclame sur son lambel le dogme de la Communion des Saints, et celui de la Rémission des péchés : *Scōr cōmunionē remissionē peccatōr.*

11.° S. Simon en robe d'or et manteau blanc, s'appuie sur une longue scie emmanchée, instrument de son martyre, et porte : *Carnis resurrectionē.*

12.° S. Mathias que les artistes ont presque toujours sacrifié, pour faire place à S. Paul à la tête du collége apostolique, ne devait pas manquer de paraître ici à raison de la part qu'il eut, dès avant la conversion de Paul, à la composition du *Credo*. Son épée indique le genre de son martyre, et son lambel montre en se déroulant le dernier article du symbole : *Vitā eternā*, avec la conclusion *Amen*. Il est vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu agrafé..

Le texte du symbole, les attributs particuliers de chaque apôtre et le genre de peinture donnent à cette composition un intérêt tout-à-fait monumental. Il y a de l'éner-

gie, du caractère et de la variété dans l'expression et la pose de ces images qui se parlent bien l'une à l'autre. Le choix de ce sujet pour décorer en même temps le fond du caveau tumulaire et relever l'orfroy du *Pluviale pontificis* révèle sans doute une intention calculée, celle de signifier la foi apostolique dont le prélat était par sa charge le gardien et le prédicateur (1).

Aux deux bouts de la niche et aussi sur les parois intérieures, se trouve une autre sorte de peinture parlante à laquelle on a depuis donné le nom d'emblême. C'est la prière pour les morts ou la contemplation de la caducité des choses humaines, figurée dans la personne de deux moines assis à la tête et aux pieds du mort. L'ample manteau noir qui les enveloppe totalement, et dont le capuchon leur retombe jusque sur la figure, leurs mains jointes, leur attitude profondément recueillie leur donne beaucoup d'à-propos. L'un tient sur ses genoux un livre dans lequel il semble puiser le sujet de ses tristes méditations; l'autre prie seulement en lui-même et ne paraît pas moins occupé quoi qu'il n'ait pas de livre.

Tout le monde sait que cette manière de donner un cortège permanent à la dépouille des illustres défunts, date de loin. Aux exemples qu'on en retrouve partout,

(1) M. Rigollot a publié un dessin partiel de cette peinture dont il signale en même temps le mérite. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic. Tom. III. p.* 452.

Pour la comparaison de cette historiation des apôtres avec celle qui existe aussi aux portails du Sauveur et de la Vierge dorée et aux vitraux du chœur, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à nos diverses publications sur le portail S. Honoré et sur le Grand-portail.

on peut joindre les précieux restes qui ont survécu dans notre cathédrale à la ruine de tant de monuments. Ils ont, entr'autres mérites, celui de représenter trois époques artistiques bien distinctes ; le XIII.e siècle, au tombeau de Thomas de Savoie, derrière les boiseries de la petite paroisse ; la renaissance à celui qui nous occupe ; et enfin le XVII.e siècle au magnifique mausolée du chanoine Lucas, adossé au chevet extérieur du grand chœur ; le génie funèbre qui est assis sur le fronteau de ce dernier monument et qu'on connaît si bien sous son nom populaire de *Petit pleureur* est toujours la personnification ancienne de la douleur et du deuil modifiée par l'esprit du temps où travaillait notre célèbre sculpteur Blasset.

Le ciel de la niche est bleu d'azur semé d'étoiles d'or à profusion.

Au-dessus de la bordure extérieure ressort l'écu de la famille Mailly-Conty, témoignage des alliances qu'avaient contractées avec elle les familles Beauvoir et Hénencourt. Il porte d'or à trois maillets de gueules, trois et un.

Des peintures du genre de celles qui enrichissent les parois de la niche tombale couvrent également, au dehors, toute la surface du mur de soubassement et complètent d'une manière très-heureuse la décoration du monument.

Immédiatement au-dessous de la niche, s'étale dans toute sa splendeur un riche drap mortuaire que soutiennent par les extrémités deux chanoines en soutane rouge, surplis et chape. Accoutumé que l'on est de nos jours à voir recouvrir les dépouilles des morts de ces sombres et noirs linceuls dont le ton lugubre est souvent aggravé par

une profusion de hideux ossements, on ne sera pas peu surpris de reconnaître dans celui-ci une étoffe tissue d'or et émaillée de brocards en soie ou en argent, et, sur ce fond éclatant et splendide, des symboles de joie et d'espérance. Et d'abord, une longue croix blanche relevée par des ornements plus foncés qui marient agréablement leurs nuances avec les couleurs du tissu principal. Au centre de cette croix, et dans un cercle symbole d'éternité, l'Agneau de Dieu nimbé du nimbe crucifère et portant sur une épaule la croix à longue tige et au pennon flottant, armoriée d'une croix rouge ancrée. Au milieu des quatre cantons formés par les branches de la croix et pour servir d'accompagnement à l'agneau divin, comme cela se voit souvent, sont figurés les quatre évangélistes par leurs emblêmes nimbés d'or. A gauche, dans le canton supérieur, c'est l'Aigle saisissant dans ses serres le lambel au nom de *S. Jehan;* au-dessous, le Bœuf ailé portant celui de *S. Luc;* à droite, dans le canton supérieur se trouve le Lion ailé avec le nom de *S. Marc;* à l'angle inférieur, l'Ange de *S. Mathieu* dont il porte le nom sur son genou qu'il fléchit.

Cette portion, si riche de matière et de travail, du drap mortuaire, paraît avoir la longueur et la largeur nécessaires pour envelopper la bière du défunt ou sa représentation ; une immense draperie verte dans laquelle elle est enchassée, pendait sur les côtés et traînait à terre.

Ici se produit l'usage institué de temps immémorial et conservé jusqu'à nos jours, de suspendre aux tentures funèbre les insignes des défunts et les blasons des nobles familles auxquelles ils ont appartenus. Nous avons ici à droite et à

gauche de la bordure, sur la draperie verte, l'écu répété de l'évêque ci-gisant. Il porte écartelé aux 1.er et 4.e d'argent, à deux bandes de gueules; aux 2.e et 3.e d'or, à trois maillets de gueules, deux et un. Par la raison que nous en donnons plus haut et pour rappeler sa qualité d'évêque d'Amiens, on a ajouté à ses armoiries de familles celles de l'évêché, placées vers le bas : Elles sont d'argent à la croix de gueules. Il ne faut pas lire ces blasons sur les couleurs qu'elles portent actuellement et qui ne sont que la déteinte des véritables qui ont été appliquées primitivement.

Le lecteur n'a pas encore quitté la base de la première travée de notre clôture qui doit être appelée proprement le tombeau, et il a déjà pour sujet d'étude une statue couchée d'évêque revêtu de tous ses plus solemnels insignes, une double historiation des douze apôtres aux parois et sur la chape, deux lugubres pleureurs, une couverture de bière toute ramagée de fleurs et brocardée d'or, les blasons qui illustrent l'Evêché et les familles de Hénencourt, de Beauvoir et de Mailly-Conty leur noble allié, avec l'agneau divin au centre de la croix et accosté des quatre animaux évangéliques... C'était composer assez richement et assez complètement ce que nous appellerions dans le style de rubrique d'aujourd'hui une *représentation.*

Enfin, il ne faut pas passer outre sans remarquer ce que l'artiste a fait gagner encore à ce sujet principal de son tableau, en imaginant de ne le faire montrer qu'avec mystère par deux anges vêtus de tuniques blanches comme au tombeau de Jésus-Christ ressuscité. Les deux rideaux rouges que ces anges tirent chacun de leur côté, pour découvrir le cénotaphe, produisent un effet qui serait

dramatique sans le défaut de relief qu'on reproche aux peintures murales de ce temps. En somme cette composition est pleine d'idées et exécutée avec goût.

Mais nous n'aurions que bien imparfaitement rempli le pieux devoir de visiteurs de tombeaux si, nous bornant à la description du monument, notre souvenir n'allait pas aussi, sous le pavé qui le recèle, rendre hommage au Pontife en l'honneur duquel se cotisèrent si généreusement la fortune du neveu et le talent des artistes.

L'importance historique de Ferry de Beauvoir, n'est pas due seulement à la magnificence du sépulcre que lui voua la reconnaissance et la piété d'Adrien de Hénencourt; ce prélat est célèbre aussi, dans l'histoire ecclésiastique d'Amiens, par les vicissitudes de sa fortune et de sa vie publique. Elevé à l'épiscopat par l'influence du duc de Bourgogne et par l'élection régulière du chapitre d'Amiens, en l'année 1456, on le voit se rallier ensuite à Louis XI et assister à son sacre qui se fit à Reims en 1461, et puis se rattacher encore au parti de son premier bienfaiteur, et encourir enfin, pour ce fait, la disgrâce du vainqueur de Charles-le-Téméraire. La conséquence des réactions politiques de ce temps fut la confiscation de toute les redevances que la ville payait à Ferry de Beauvoir et sa retraite forcée à Montreuil, ville frontière du diocèse, où il mourut deux ans après, c'est-à-dire, en 1472. Son inscription tumulaire et tous les historiens nous apprennent qu'il y fut d'abord enterré, et que ce ne fut que dix-sept ans plus tard que son neveu Adrien de Hénencourt lui prépara le sépulcre que nous décrivons, et l'y fit transférer.

Une table de bronze dont on a fait argent pendant la révolution de 1793, portait cette épitaphe que tous les auteurs, à l'exception seulement de Lamorlière, ont chargée de contre-sens et même de barbarismes, qui la rendaient tout-à-fait intraduisible :

Hìc Pastor rexi Ferricus, bis datus urnæ
Monstreoli primùm, rursùs et Ambianis,
Quò me Præpositus idemque nepos Adrianus
Vexit et ornavit martyris historiâ.
Exorate, meus quondàm grex Ambianensis,
Prosit ut hoc celebri me jacuisse loco.

Obiit anno D. 1472, ultimâ Februarii,
Hìc translatus 1489, octavâ Martii.

En voici la traduction :

Jadis Evêque de ces lieux sous le nom de Ferry,
J'ai été deux fois inhumé :
A Montreuil d'abord, et puis à Amiens
Où Adrien mon neveu et Prévot de cette Eglise
Me transféra,
Et orna ma tombe de l'histoire du martyr S. Firmin.
Priez pour moi,
Peuple d'Amiens, autrefois mon troupeau,
Afin que ma sépulture parmi vous
Ne me soit pas un inutile honneur.

Décédé l'an de J. C. 1472, 28 février.
Transféré l'an 1489, 8 mars.

3°. VIE DE S. FIRMIN.

Celui qui lira cette description sur les lieux mêmes trouvera, au point où nous en sommes, que nous allons

aborder la partie la plus importante de l'œuvre au rapport iconographique et artistique, tandis qu'au rapport du but moral de cette intéressante construction l'essentiel est dit. C'est vrai : dans le vœu primitif du donateur, il y a ici un tombeau ; mais dans le développement du plan, ce tombeau a acquis les proportions d'un monument, dans lequel la partie illustrée surpasse et éclipse le texte même par l'étendue du sujet qu'on y a traité et par la richesee qu'on y a déployée. Ce sujet est l'histoire de S. Firmin, apôtre et premier évêque de l'église d'Amiens. Voyons de quelle manière il est traité.

Il se partage en quatre arcades qui contiennent la vie du Saint, depuis son entrée à Amiens, jusqu'à sa mort. Chaque scène est expliquée par une inscription placée au-dessous des tableaux et dont nous conservons avec soin le style et l'orthographe. Ces inscriptions ou légendes, quoique gravées en creux, en beaux caractères gothiques, paraissent, par un effet de peinture, disposées sur autant de longues feuilles de papier collées, par leur quatre coins, avec des pains à cacheter.

Première Arcade. — *Entrée de S. Firmin.*

Le disieme de octobre amiens ·	Saint fremin fit premiere entree ·
Dont faustinien et les siens ·	Ont grande joye demonstree ·

L'entrée de notre ville se reconnaît en effet à l'énorme porte surmontée d'un toit cônique et flanquée de deux tours rondes crénelées et percées de meurtrières, au-

dessus desquelles s'élèvent en forme de donjon deux autres petites tourelles de même style.

Sur le fronteau de la porte se voit encore l'écu dépouillé sur lequel étaient sans doute les armes de la ville ou celles de France (1).

Sur le seuil, paraît S. Firmin, crossé, mitré, en chape, tunique et aube. Il bénit de sa main droite tandis que le sénateur Faustinien, à la tête des habitants de la ville, lui adresse une harangue que le geste de sa main et de sa tête indique assez être pleine de bienveillance et de félicitation. Faustinien est revêtu d'une simple et riche toge garnie de fourrures à tous les bords. L'escarcelle pendante à sa ceinture porte quelques lettres difficiles à assembler. Sa coiffure est un chapeau plat, de feutre ou d'hermine, suspendu derrière l'épaule gauche et tenant à une longue bande à la manière du chaperon. A sa suite se groupe une foule de personnages en ronde-bosse sur le devant, en demi-relief sur la mi-scène et en peinture sur le fond. Parmi les plus apparents et tout-à-fait en avant-scène, on a peut-être voulu représenter la jeune Attille, fille de l'illustre sénateur.

Il y a, comme nous l'avons déjà dit, dans les poses et le jeu des physionomies, variété et en même temps unité d'expression. Elles justifient bien le texte qui nous indique au-dessous que *l'entrée de S. Fremin* fut un évènement *dont Faustinien et les siens ont grande joye démonstrée.*

(1) Pagès, chroniqueur aussi fidèle qu'érudit du XVII.e siècle, affirme que c'étaient les armes de France. *MS. de la Biblioth. d'Amiens.*

L'arrière-plan figure la ville en perspective avec ses toits aigüs, ses pignons sur rue, ses jardins spacieux et multipliés, ses murailles fortifiées et un chemin de ronde bordé de quelques rares constructions, parmi lesquelles se présente plus grande et plus large une seconde porte de la ville entre ses deux portelettes ceintrées. Au-delà et en pleine campagne s'élève une église et des bâtiments que leur disposition et l'enclos qui les enferme doivent faire prendre pour une abbaye plutôt que pour une église paroissiale et moins surtout pour la cathédrale, comme on peut se le figurer au premier aspect. La disposition des lieux nous porte à croire que cette abbaye est celle de S. Acheul.

Le chemin entre les jardins de la ville et les murailles extérieures paraît couvert d'une longue file de personnages en miniature qui s'agitent, s'empressent, se racontent et sont en parfait accord avec le reste de la scène. La petite voute bleue à nervures d'or a sa clef pendante enrichie des armes de Ferry de Beauvoir, que nous avons déjà vues au drap mortuaire.

Deuxième Arcade. — *Prédication de S. Firmin.*

Au poeuple d'amiens anūcha · . La sainte loy euvangelique ·
Tant que pluseurs deulz adrescha · A tenir la foy catholique ·

S. Firmin en chape et en mître, prêche du haut d'une tribune dorée et damassée de forme carrée. La foule se presse pour entendre sa parole, les femmes sont au centre de l'auditoire et assises sur des pliants ou escabelles, les

hommes autour, debout et la tête couverte. Cette dernière circonstance que nous rencontrerons encore dans la vie de S. Salve et dans celle de S. Jean-Baptiste, mérite d'être remarquée en ce qu'elle rappelle l'ancien usage de se couvrir au sermon.

L'assemblée se compose de trente-neuf personnes y compris le saint Prélat.

La clef de voûte est aux armes de Adrien de Hénencourt.

Les peintures du fond pourraient bien représenter l'enceinte de la ville, autant que peut permettre de le présumer l'aspect des édifices qui les composent et que les peintres ont dû naturellement copier sur ceux qui s'offraient autour d'eux à leurs regards. Sur la rive droite de la Somme, à son entrée dans la ville, s'élèvent une tour semblable à celle dont les restes subsistaient encore, il y a peu d'années, à la porte de la Voierie, à Amiens. Un peu plus haut, en remontant le cours du fleuve et sur la même rive, un édifice en forme d'église avec un clocher pourrait bien être S. Acheul ou quelqu'autre bâtiment dans la direction de ceux appelés maintenant *plein-sceau* ou *maison de Gresset*. En rentrant dans la ville et suivant la ligne des murailles fortifiées, à la gauche du spectateur on peut reconnaître l'ancienne porte *S. Pierre* donnant sur la route du Nord. Un peu en avant dans l'intérieur de la ville s'élance l'antique faîtation du Beffroy, de forme pyramidale avec ses fenêtres multipliées pour la facilité du guet et surmontées toutes d'aiguiles et de girouettes. D'après ces données, *S. Firmin en Castillon* serait aussi désignée par le clocher qui avoisine le Beffroy. Les maisons qui s'entassent sur le devant offrent le ca-

ractère architectonique bien prononcé du XVI.e siècle, savoir : pignons-sur-rue, trés-aigues et fénestrés, charpente apparente. Le reste de la campagne est très-boisé et l'on est presque tenté d'accuser les progrès de la culture en songeant aux sites sauvages et pleins de charmes qu'il a fallu sacrifier à l'utilité.

TROISIÈME ARCADE. — *Baptême.*

Faustinien · la noble attille · Fēme agrippin · famille enfans ·
Baptisa · avec trois fois mille · Pour ung jour la foy cōfessās · (1)

Vingt-neuf personnages remplissent ce tableau, non compris les miniatures peintes sur le fond et qui n'ont qu'un intérêt de complément.

La noble Attille domine toute la scène avec le saint Evêque qui lui confère le Baptême. Elle est entièrement dépouillée de ses vêtements et plongée jusqu'aux reins dans la cuve baptismale, les mains jointes sur la poitrine.

S. Firmin se tient debout à côté, répandant à l'aide d'une coquille l'eau régénératrice sur le front de la catéchumène. Ses riches vêtements sont entre les mains de deux suivantes, dont l'une porte la coiffe diamantée et la robe précieusement ouvrée, et l'autre un vêtement de dessous dont l'étoffe paraît aussi de prix. De côté et d'autre les nouveaux convertis à la foi se dépouillent de leurs vêtements. L'un d'eux qui paraît de distinction est aidé

(1) Plusieurs descripteurs, nos devanciers, ont négligé le trait sur l'ā dans ce dernier mot, et en ont fait *confessa* au lieu de *confessant*, comme la rime l'indique.

par un *varlet* qui reçoit son ample manteau fleuré d'or et doublé d'hermine. La componction, la joie et la pieuse curiosité sont le caractère général de la composition.

La cuve, de forme carrée, repose sur un socle orné d'arcades surbaissées. Trois médaillons ressortent en demi-relief sur le coffre.

La cérémonie paraît se faire en plein air dans l'intérieur de la ville.

Le pendentif de la voûte est armorié de Ferry de Beauvoir.

QUATRIÈME ARCADE. — *Jugement et martyre de S. Firmin.*

Longulus et Sébastien.	Des ydolatres à l'instance.
Le saint martir par faulz moyen.	Emprisõnerẽt — Et puis. sãs ce. (1)
Que le poeuple en eut congnoissãce.	Secrètement. contre raison.
Firẽt de nuit soubz leur puissance.	Trẽchier sõ chief en la prison.

On voit par cette double strophe de rimes que le défaut de prévision et d'ordonnance dans le plan, a mis nos historiens-sculpteurs dans la nécessité de serrer, dans un très-petit espace, plusieurs faits dont chacun en particulier avait au moins autant d'importance que quelques-uns des précédents, auxquels on a consacré un cadre tout en-

(1) Les deux mots *sans ce* qui terminent le premier quatrain ont paru illisibles à la plus part des auteurs de description, qui n'ont pas remarqué que les deux quatrains se liaient ensemble par un sens non interrompu, comme les tableaux qu'ils indiquent. C'est pour cela que dans M. Gilbert et dans M. Dusével, nous lisons *lab ce* et autres non sens. Rivoire avait été plus scrupuleux et plus exact.

tier. Dirons-nous que l'esprit de division et d'ordre manquant à cette époque, les artistes comme les écrivains devaient toujours se trouver acculés, et par conséquent moins abondants en détails, à la fin de leurs œuvres qu'au début? Si ce défaut est constaté, faut-il lui préférer la manière des siècles suivants ou celle de ceux qui ont précédé? Au XVII.e siècle et surtout au XVIII.e l'esprit de méthode presque mathématique, est devenu nécessaire aux auteurs que l'amour-propre et l'égoïsme rendirent ambitieux d'embrasser, dans l'étroit espace de leur vie, le commencement et la fin de leurs entreprises. Deux siècles auparavant on connaissait peu de noms d'auteurs particuliers. Les annales de l'histoire étaient l'œuvre des générations successives. Soit qu'elles les écrivissent sur le parchemin, soit qu'elles les gravassent sur les pierres des monuments publics, le livre demeurait ouvert, et chaque âge, avant de passer, venait en remplir une page. L'esprit de suite n'était pas dans la tête des individus, il était dans la pensée commune, dans le génie social. Le christianisme sans doute avait créé cet esprit de famille, précieuse solidarité entre tous les âges, qui seul a pu donner une unité si parfaite, un si majestueux ensemble à des édifices bâtis et décorés par la main de plusieurs siècles.

Les exécuteurs de la petite histoire que nous expliquons ici, nous semblent avoir leur part de louange et de blâme dans les réflexions que nous faisons. Dans les premiers tableaux l'œuvre a marché à loisir comme celle de gens qui voyaient de l'espace pour l'histoire de S. Firmin au-delà de cette première travée du chœur, et, du temps au-delà de leur vie. Arrivés au quatrième, ils ont voulu

finir eux-mêmes, peut-être parce qu'il fallait historier une autre partie de la légende dans la travée suivante, peut-être aussi parce qu'ils tenaient à s'illustrer seuls dans celle-ci. Ils se sont trompés, car voyez comme ils ont écourté la vie du Saint et moins soigné le travail. Le tableau que nous décrivons nous offre à la fois et la délation des prêtres païens contre le saint Evêque, et son jugement, et les réclamations du peuple, et son incarcération par les mains des séditieux en armes. Son martyre, l'acte le plus glorieux et le plus solennel de sa vie apostolique, quoiqu'il ait été consommé durant la nuit et dans le secret de la prison, n'est pas représenté avec toute la dignité et tout l'intérêt qu'il mérite. C'est en dehors du retable et comme après coup que l'on voit groupés sur une colonne isolée la prison, le saint martyr à genoux et le bourreau levant son sabre sans pouvoir ajuster son coup, à cause d'un angle de muraille dont il est trop rapproché.

Cette part faite à la critique n'ôte rien au mérite de la composition générale que nous avons signalé, et le récit est toujours bien compris par le spectateur.

Longulus et Sébastien, assis sur le même siège, espèce de trône massif en pierre, délibèrent entr'eux, sur l'accusation que portent contre S. Firmin, les prêtres payens qu'on reconnaît au pied du tribunal à leur geste plein de colère, à leur bouche de laquelle on croit entendre sortir des cris de mort, et à leur costume assez singulièrement composé de surcots, en forme de dalmatique, sans manches, et de coules recouvrant à demi une tête presque chauve. A gauche du tribunal, le peuple dans la douleur et la consternation, proteste du regard et du geste contre

les coupables projets des idolâtres. Sur l'avant-scène, le saint Evêque, revêtu de ses habits pontificaux, paraît plein de douleur et de dignité entre les mains des soldats, dont les uns le saisissent au bord de sa chape, les autres précèdent ou éclairent la marche, armés de piques, de hallebardes et de torches enflammées ; ce qui indique, conformément à la légende, que toute cette scène se passe à l'entrée de la nuit. Un agent de la police proconsulaire, aux manches fendues et l'escarcelle à la ceinture, dirige l'opération.

Le fond du tableau représente un intérieur duquel on aperçoit, à travers une fenêtre, une vue de la façade de la cathédrale, et, sur la droite, deux églises qui ne peuvent être que S. Nicolas et S. Martin-aux-Jumeaux.

L'exécution se fait sur le seuil de la prison, représentée en dehors des cadres comme nous venons de le dire. A travers les barreaux d'une fenêtre au-dessus de la porte, s'allongent trois têtes de curieux qui complètent le nombre de vingt-trois personnes que nous avons comptées dans ces derniers épisodes.

Les blasons de Mailly-Conty et d'Adrien de Hénencourt sont encore reproduits, le premier, à la clef de voûte de la niche ; le second, tenu par un ange, au-dessous de la scène de la décollation.

Enfin, les frontons des arcades et les piliers pyramidaux qui les séparent étaient également ornés d'écus brisés et effacés que l'on a refaits depuis, et avec raison, aux couleurs des trois familles déjà nommées.

Ici se termine l'histoire des travaux de S. Firmin ainsi que la description du tombeau auquel ils servent d'ornement. L'Invention des reliques du saint apôtre d'Amiens, dans laquelle l'évêque S. Salve joue un rôle important, un certain nombre de faits de la vie de S. Firmin repris pour sujet d'ornementation du soubassement, et enfin, nous l'avons déjà dit, le tombeau du donateur Adrien de Hénencourt, remplissent la travée suivante en remontant vers la porte latérale du chœur. On reconnaît à la seule inspection de ces deux murailles, et on se convainc par l'examen des documents historiques, qu'entre l'achèvement de la première et l'achèvement de la seconde, il a dû s'écouler un laps de temps assez considérable. C'est en 1489 que le corps de Ferry de Beauvoir fut déposé dans le premier tombeau; et tout fait supposer qu'il était alors achevé. Ce n'est qu'en 1530 que mourut Adrien, son neveu, et son testament donne lieu de croire que le tombeau qu'il se destinait n'était point terminé, qu'il était peut-être même fort peu avancé à cette époque, puisque, en 1527, et par disposition testamentaire, il donne l'ordre et les moyens de *parachever la dite histoire, ce n'avoit fait faire avant son trespas*. On comprend au reste assez que, si rapide que fut déjà alors le mouvement des arts et celui des mœurs, il ne fallait guères moins des quarante années qui séparent l'exécution de ces deux monuments, pour amener la différence de sculpture et de coloriation, ainsi que la modification sensible des costumes, que l'on remarque dans la seconde partie que nous abordons.

SECONDE TRAVÉE.

1.° INVENTION DES RELIQUES DE S. FIRMIN.

En commençant l'explication de cette seconde travée par les grands cadres, pour ne descendre qu'ensuite aux médaillons dont est constellé le soubassement, nous continuons à laisser des faits historiquement antérieurs pour nous attacher d'abord à ceux auxquels on a donné iconographiquement plus d'importance. Les commencements de la vie de S. Firmin resteront donc placés dans cette monographie au rang d'épisode détaché, mais complémentaire, comme ils le sont dans l'œuvre au rang de simple mais intéressante ornementation.

« C'était au commencement du VII.e siècle ; personne » ne savait plus en quel lieu reposait le corps du très-haut » martyr S. Firmin. Le bienheureux Salve, évêque » d'Amiens, désirant ardemment avoir révélation du » corps du saint martyr, ordonna des jeûnes et des » prières, jusqu'à ce que conduit par la grâce du Saint-» Esprit, il alla droit au lieu où reposait le martyr de » Jésus-Christ, et fit ouvrir son sépulcre (1). »

Tels sont les faits que reproduisent les groupes de sculptures disposés en quatre arcades que nous allons parcourir.

PREMIÈRE ARCADE. — *Prédication de S. Salve.*

Sainct saulve son peuple incitoit · De faire a dieu priere pure ·
Desirant scavoir ou estoit · De sainct fremin la sepulture ·

La chaire du haut de laquelle S. Salve adresse au

(1) Ex actis S. Firm. S. Salvii et S. Geofrid., et monum. Eccl. Amb.

peuple assemblé sa pieuse exhortation est de forme hexagone et recouverte de draperies. La prédication se fait dans l'église comme l'indiquent les peintures du fond, et cependant, chose à remarquer, les hommes assistent tous la tête couverte. Une autre remarque du même intérêt, c'est qu'ils sont tous debout tandis que toutes les femmes sont assises sur des pliants. L'assemblée toute entière paraît attentive, à l'exception d'une jeune fille à la mise recherchée, qui distrait beaucoup sa mère, et d'une autre dame pieuse dormant d'un très-profond sommeil. En tout trente personnages.

Deuxième Arcade. — *Le Rayon miraculeux.*

Sainct saulve en eslevans les yeulx · Apperceut du trone divin ·
Cōme ung rais du soleil dessus · Le corps du martir sainct fremin ·

S. Salve a quitté sa chaire sur le bord de laquelle est restée sa chape, pour aller à l'autel, vêtu seulement de l'aube fleurée d'or et du manipule. Il est à genoux ainsi que toute l'assistance qui, la tête découverte et les mains jointes, contemple avec le saint évêque le prodige des rayons lumineux s'échappant d'un nuage, pour indiquer le lieu où reposent les saintes reliques (1).

De longs rosaires pendent à la ceinture des femmes. Les hommes tiennent des livres de prière.

Les rideaux qui accompagnent ici l'autel prouvent que

(1) Erigens oculos ad cœlum, vidit quasi radium solis ab arce præcelsi throni exire ; et in eo loco, in quo S. Firminus requiescebat, inenarrabili terrore fulgere. (*Bolland. vit. S. Salv. Cap. III. n.*° 11.)

l'usage existait encore, en 1530, de dérober aux fidèles la vue du prêtre et du sanctuaire, à certains moments du saint sacrifice.

Troisième Arcade. — *Exhumation du Corps saint.*

Quatre evesques-beauvais-noyon · Cambray-therouuenne-aidant dieu ·
Vindrent voir ceste invẽtion · Evocquez par lodeur du lieu ·

Sous les ordres de S. Salve et en présence des quatre autres évêques assistants, un prêtre en aube, étole et manipule, remue la terre à l'aide d'une bêche. Le corps de S. Firmin paraît à moitié déterré tout revêtu de ses insignes pontificaux, les mains jointes sur la poitrine et gantées. Trois anneaux et quelquefois cinq ornent les doigts de la main droite : celui du medius est seul placé à la première phalange, les autres sont vers l'extrémité de chaque doigt. Ce que nous remarquons par rapport au nombre et à la disposition des anneaux pastoraux, est commun à toutes les statues d'évêques représentées sur ce monument.

L'assemblée se compose dans ce tableau de vingt-huit personnages, dont neuf seulement n'ont pas eu la tête emportée par le sabre ou la pique des vandales de 93. On y voit des clercs en tunique, un chanoine en surplis et aumusse, des acolytes portant croix et chandeliers, et plusieurs laïcs la tête couverte. L'artiste a prouvé par l'attitude et le jeu de physionomie qu'il a donnés ici à tout son monde, qu'il songeait au prodige de l'odeur délicieuse et surnaturelle que les légendistes font émaner de la fosse entr'ouverte, et se répandre assez loin pour

évocquer les évêques nommés dans les rimes de l'inscription (1).

Quatrième Arcade. — *Translation.*

A sainct achoeul en chasse mys ·	Fut puys en amyens apporte ·
Pluseurs malades la transmys ·	Le depriant eurrent sancte ·

Saint-Acheul et Amiens sont indiqués sur ce tableau par les portes qui donnaient entrée à ces deux différents lieux. Des arbres verts et des blés en épis désignent à la fois le chemin qui conduit de Saint-Acheul à Amiens, et le miracle de la floraison, en plein hiver, de toute la campagne environnante, tel que nous le raconte la légende dont voici le texte :

« Bien qu'aux Ides de janvier, la température soit, » dans ces contrées, très-froide, et la terre couverte de » neiges et de glaces, il arriva tout-à-coup que les élé- » ments changeant de nature, il se fit une chaleur ex- » trême qui dura miraculeusement trois heures. Et pen- » dant que les prêtres, précédés de l'évêque et de tout le » clergé, au milieu de cris de joie et de chants d'hymnes » sacrés portaient vers la ville les saints ossements re- » trouvés, les arbres se couvrirent au loin de feuilles et » de fleurs, et leurs branches chargées soudain de fruits » nombreux s'inclinèrent sous leur poids comme pour

(1) ... Qui locus cùm effoderetur, suavissimus tum à sepulcro expirans odor ad populum circumstantem delatus, jucundissimâ omnes voluptate complevit... Quin et Morini, Cameracenses, Belvacenses, Noviodunenses, non alio quàm odoris internuntio in urbem evocati... *Anc. Br. d'Amiens.*

» rendre hommage au saint martyr. Au même instant » les prairies se revêtant de leur verdure printannière, et » les champs d'alentour s'émaillant de lys et de mille » fleurs, offrirent à la foule empressée le spectacle le plus » réjouissant (1). »

Ce prodige et celui du rayon révélateur, étaient célébrés dans deux strophes de la prose de S. Firmin qui en ont été retranchées avec plusieurs autres en 1746.

Quem condignis Christus signis
Declaravit, dum monstravit
Locum solis radio ;

Dum naturæ fracto jure
Bruma risit, et emisit
Rosam junctam lilio.

Six lévites, prêtres et diacres, portent la sainte châsse sur leurs épaules. Les panneaux du reliquaire sont ornés de dessins figurant en miniature l'histoire de l'Invention. Sur l'un des brancards on lit cette inscription : *S. Fremin, martyr.* Autant de menus détails qui seront sans doute recommandés à l'attention des artistes auxquels doit être confiée la restauration de ces intéressantes peintures. La procession est ouverte par des confrères portant des flambeaux avec écus ; elle se termine par les cinq évêques crossés et mitrés. La guérison des malades qui signala cette auguste cérémonie, est rappelée par la présence de deux malheureux, dont l'un paraît en proie à une attaque d'épilepsie, et l'autre pourrait bien être un ladre, à en juger par l'écuelle qu'il porte à sa ceinture.

(1) Brév. d'Amiens antérieurs à 1746.

On nous saura gré de rappeler ici par une citation textuelle du chroniqueur Pagès, les cérémonies qui furent longtemps en usage dans la cathédrale d'Amiens, la veille et le jour de la fête de l'Invention des Reliques de S. Firmin, et qui ont dû être supprimées successivement à mesure que les mœurs se sont modifiées :

« En mémoire de la découverte des reliques de S. Firmin, aux 1.res vêpres qui se chantent dans la cathédrale, » la veille de la fête de l'Invention du corps de S. Firmin » le martyr, Mgr. l'Evêque ou autre célébrant accompagné des quatre premières dignités, jette dans un foyer » disposé devant l'autel une grande quantité d'encens » dont la fumée s'élève jusques aux voûtes de l'église ; » et parce que cette odeur, selon le témoignage des historiens, fut suivie d'une douceur de l'air extraordinaire et même d'une chaleur égale à celle des jours » les plus chauds de l'été, quoique la chose se passât vers » le milieu de janvier et dans les plus grands froids de » l'hiver, MM. les Chanoines et les Bénéficiers sortent en même temps du chœur et vont en différentes » chapelles de l'église quitter leurs habits d'hiver, et rentrent dans le chœur avec leurs habits d'été, savoir : » le surplis, le bonnet carré et l'aumusse, et assistent en » cet état au reste des vêpres, à complies, et le lendemain » à la grand'messe et aux vêpres.

» Pendant les mêmes premières vêpres de l'Invention, » on donne à chacun de MM. les Chanoines un bouquet » de verdure et de fleurs.

» Ce n'est même que depuis peu d'années que l'on a » aboli une ancienne coutume que l'on pratiquait dans la

» cathédrale, de jeter par des ouvertures différentes ou
» clefs de voûtes, une grande quantité d'oublies plates
» et peintes, ou pains de pure farine dont on se sert
» pour consacrer..., parce que les enfants et le menu
» peuple, peu attentifs au sens de cette cérémonie, s'em-
» pressaient et se battaient pour piller et ramasser ces
» pains. »

A l'occasion et en souvenir du miracle de l'Invention des reliques du premier évêque d'Amiens, les seigneurs de Picquigny, Poix, Boves, Vignacourt, Raineval, Beaugency, et le roi de France comme successeur des anciens comtes d'Amiens, ont longtemps présenté un cierge à l'offertoire de la messe. L'offrande de Beaugency est surtout célèbre, par l'importance que lui donnaient deux autres fondations faites en même temps, et la faveur céleste qui en fut l'occasion; car, nous raconte le chanoine de la Morlière, « il ne se peut remarquer chose plus au-
» thentique que la guarison du seigneur de Beaugency-
» lez-Orléans, qui, frappé d'aussi loing de la souëfve
» odeur que lui élança ce précieux trésor nouvellement
» découvert, fut aussitôt délivré d'une ladrerie qui le
» mattoit dès longtemps et l'entraînoit au trespas. Ce
» qu'il est impossible de révoquer en doute, vue la
» mémoire et solemnité qui s'en renouvelle, tous les
» ans, par la dévote recognoissance et fondation du
» même seigneur, d'un cierge à l'offertoire de la messe,
» de cent livres pesant, d'un cens au chapitre d'A-
» miens, assigné en partie sur la grosse tour du châ-
» teau où je croiroy que ce seigneur fut à la fenestre
» lors de sa guarison, suivant ce qu'en touche la vie des

» saints, et de la maille d'or aux escholiers Picards, » étudians en l'université d'Orléans (1)... »

2.° DÉTAILS DE LA VIE DE S. FIRMIN.

Cette portion de la légende, divisée en treize jolis cartouches, forme la décoration du soubassement ou tombeau proprement dit. Il faut la faire passer ici avant la statue tombale elle-même, quoique celle-ci fasse le sujet principal, pour ne pas interrompre l'étude de l'historiation et afin de réserver pour la fin les détails intéressants que nous avons à donner encore sur l'illustre donateur.

Comme ces morceaux de sculpture n'ont que 60 centimètres de grandeur, qu'ils ne ressortent sur le mur qu'en un relief fort peu saillant, et que, par conséquent, leur développement historique se présente sur une surface fort circonscrite, il s'en suit que les mutilations qu'ils ont subies sont relativement plus sérieuses que celles qui ont déshonoré les grands cadres à l'étage supérieur. Là, on n'a fait tomber que des têtes et des membres, rarement un personnage entier : ici, un seul coup de pique ou de marteau a souvent fait disparaître des portions considérables de groupes qui établissaient le fait principal et en l'absence desquels il est devenu difficile de reconstituer la scène. Cette cause de confusion n'a pu que s'aggraver encore par la restauration même. Il est si ordinaire de voir les artistes suppléer d'imagination à la science iconographique qui leur manque communément! Si l'on ajoute à ces

(1) Antiq. d'Am. Liv. I. p. 29.

raisons l'obscurité de la légende elle-même, pour l'intelligence de laquelle il eut fallu déjà de longues recherches, alors qu'elle était encore vierge de toute espèce de profanation, on comprend que l'explication de ces médaillons offre aujourd'hui des difficultés. Nous avons toutefois eu le bonheur d'arriver assez à temps pour étudier cette histoire avant qu'elle ne fut entièrement obscurcie, et pour être à même d'affirmer qu'elle est bien la légende de S. Firmin et non aucune autre. Cette opinion est déjà justifiée par le témoignage, toujours si exact, du chroniqueur Pagès : « On voit encore, dit-il, les principales ac-
» tions de la vie de notre saint patron, sculptées en demi-
» bosse dans treize cartouches, sous la représentation du
» cadavre de M. le doyen de Hénencourt. » Elle le sera aussi, nous l'espérons, par la confrontation que nous allons essayer de l'histoire légendaire avec la sculpture. Enfin, toute incertitude devra cesser en présence de l'impossibilité absolue d'adapter aux sujets sculptés dans les médaillons, la vie d'aucun autre de nos saints évêques ou patrons. Celle de S. Salve, que nous avons particulièrement étudiée comme pouvant se relier naturellement aux miracles de l'Invention des Reliques de S. Firmin représentés dans les grandes arcades, ne se rapporte pas du tout aux bas-reliefs, à l'exception d'un seul fait, comme nous le dirons plus bas. Non-seulement sa vie dans le siècle et les honneurs dont il y fut investi, son état de moine, sa mémorable extase, la manière dont il fut élevé à l'épiscopat, ne paraissent nulle part sur notre muraille, mais on y voit en échange des sujets qui démentent avec évidence plusieurs de ces faits importants. Ce sont préci-

sément ces sujets qui semblent calqués à la lettre sur la légende de S. Firmin. Les plans d'historiation pour chacune des deux murailles n'ayant pas été conçus simultanément, mais à quelques années de distance, on s'explique pourquoi les commencements de la vie de S. Firmin se trouvent rejetés sur la seconde muraille au lieu d'occuper la première. Il avait suffi à la décoration de celle-ci de prendre la vie du Saint au moment où elle acquiert pour nous sa véritable importance, c'est-à-dire à son entrée dans Amiens, et même, nous avons vu que malgré cette réduction, la matière avait encore été trop abondante, eu égard à la place dont on pouvait disposer. D'un autre côté, on n'avait voulu distraire aucune portion du soubassement du rôle qui lui était particulièrement assigné, celui d'honorer par une décoration plus appropriée au sujet le tombeau de Ferry de Beauvoir, cela se conçoit. Vingt ans plus tard, restait à compléter la vie du Saint par la représentation de la découverte de son précieux corps : on le fit dans les grandes arcades. Quant au soubassement, le seul désir de ne pas répéter, pour le tombeau d'Adrien de Hénencourt, la décoration adoptée pour celui de son oncle, ne dut-il pas faire penser naturellement à reprendre la partie de la vie de S. Firmin qui avait été passée sous silence, de manière que cette intéressante histoire se présentât sans lacune aux yeux des fidèles, aussi bien qu'à leurs pieux souvenirs ?

Premier Médaillon. — *Le Baptême.*

S. Firmin reçoit le baptême des mains d'un prêtre en étole, assisté d'un clerc. Son père, sa mère et toute sa

famille l'environnent, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. La cuve dans laquelle le jeune enfant est plongé jusqu'aux reins, est de forme hexagone. Un nimbe doré couronne sa tête. On voit un autel dans le fond.

DEUXIÈME MÉDAILLON. — *L'éducation.*

Les actes de la vie de S. Firmin nous apprennent qu'il fut confié par son père aux soins d'Honeste, prêtre de Nîmes, pour être instruit dans les lettres humaines et dans la science sacrée (1).

Nous le voyons en effet ici dans une salle d'école, parmi de jeunes enfants ayant chacun un livre à la main. Le saint élève est distingué des autres par sa robe dorée. Il se tient debout près du maître dont il écoute la leçon et que son costume nous indique assez être prêtre et par conséquent docteur. C'est la robe au collet rabattu et serrée à la ceinture, c'est la barette qui couvre sa tête et la chausse lui retombant sur l'épaule. A ces insignes, à la robe et à la barrette surtout, nous reconnaîtrons dans toute la suite des médaillons le prêtre qui accompagne toujours l'évêque en qualité d'assistant ou de vicaire.

Le mobilier de la salle se compose de quelques bancs sur lesquels sont assis les enfants, d'un siège pour le maître, et d'une planche accrochée à la muraille pour recevoir des livres.

Nous avons à signaler, dès maintenant, une de ces fautes de restauration dont il a déjà été parlé et que

(1) Firmus Firminum filium Honesto liberalibus disciplinis et sacris litteris imbuendum tradidit. (Ex act. apud Bosq. et Eccl. ambian. monum.)

nous rencontrerons plus d'une fois encore dans la suite de cette histoire. Elle consiste dans la suppression du nimbe destiné dans chaque scène à désigner le Saint qui en est le personnage essentiel. Partout où la chute de la tête a entraîné la destruction de ce signe caractéristique et sacré, on a très-habilement rétabli l'une sans songer à réparer l'autre ; et cela se conçoit de la part d'un sculpteur qu'on n'a pas obligé à être iconographe, et qui a dû s'inquiéter fort peu de faire des têtes sans nimbes pourvu qu'il ne fit pas de corps sans têtes. Le petit bonnet rond dont il a coiffé S. Firmin sur le modèle de ceux des autres jeunes garçons, ses compagnons d'études, était dès lors une idée toute naturelle et qu'on n'a pas droit de critiquer. Il faut en dire autant de la canne en potenton qu'il a donnée pour support à l'homme qui amène un enfant à l'école, s'imaginant sans doute qu'il devait en faire un estropié, parce qu'un silex qui s'est rencontré vers l'épaule le faisait paraître manchot.

Troisième Médaillon. — *Le Baptême de Firme.*

Le jeune S. Firmin était déjà chrétien lorsque Firme son père, fut instruit par le prêtre Honeste de Nîmes, et par S. Saturnin archevêque de Toulouse. Ce dernier qui paraît avoir été son second et son principal maître, fut sans doute aussi l'instrument efficace de sa conversion et le ministre du sacrement de baptême que reçoit ici le père de notre apôtre. Nous reconnaissons celui-ci à la longue barbe qu'il porte seul et à l'exclusion de tous les autres personnages de ce tableau. La crosse terminée en

forme de croix indique également un archevêque dans la personne du pontife qui, debout derrière la cuve baptismale, verse de l'eau sur la tête du catéchumène. Il est assisté de deux diacres en tunique dont l'un lui soulève la chape sur le bras gauche, et l'autre lui présente, à droite, le livre des prières sacramentelles. D'autres personnes, femmes, enfants et gens de toute sorte, se préparent à recevoir le même sacrement et se dépouillent de leurs vêtements (1).

Dans ce tableau, comme dans le précédent, nous cherchons en vain le nimbe caractéristique du personnage principal. A-t-il été négligé par les premiers auteurs? Ce n'est guère probable. A-t-il disparu dans le travail de restauration? Nous sommes portés à le croire. Le fait est que nous n'avons jamais marché plus à tâtons qu'ici dans nos études de légendes, quoique celle-ci soit d'hier relativement à celles des portails et des vitres : preuve nouvelle que la main des ouvriers et des artistes, quand elle va sans guide, fait mille fois plus de ravages en quelques mois que celle du temps en cinq ou six siècles. Quelques vestiges encore adhérents à la muraille donnent lieu de soupçonner que le nimbe couronnait la tête du diacre qui tient le livre, et qui serait par conséquent le jeune S. Firmin présent au baptême de son père. L'artiste ne l'a pas vu, ou, ne le comprenant pas, il l'a gratté.

(1) Firmus ab Honesto Nemausensi presbitero in fide instructus, et à sancto Saturnino Tolosatium antistite pleniùs edoctus, ab idolorum culturâ ad verum Deum se convertit; et baptisatus cum Honorato et Faustino senatoribus ac infinitâ plebe. (Ex actis apud Bosq. et eccl. Amb. monum.)

QUATRIÈME MÉDAILLON. — *La Prédication.*

« Agé seulement de dix-sept ans, S. Firmin avait fait » tant de progrès dans la science sacrée et dans les » lettres, qu'il fut souvent chargé de remplir le minis- » tère de la prédication en place d'Honeste, déjà avancé » en âge (1). »

A la tête près qui manquait et qu'on a encore refaite sans rétablir le nimbe, tout fait reconnaître ici le saint clerc qui est le héros de l'historiation. Il est revêtu du surplis et porte la chausse commune alors aux docteurs et aux prêtres. L'auditoire qui environne la chaire est disposé comme pour la prédication religieuse ; les femmes au centre et assises, les hommes autour, debout et la tête couverte.

CINQUIÈME MÉDAILLON. — *Le Sacre.*

A genoux sur un carreau, les mains jointes, Firmin reçoit la bénédiction de l'archevêque de Toulouse Honorat prélat-consécrateur, tandis que deux évêques assistants lui imposent la mitre. Des clercs tiennent les crosses (2).

SIXIÈME MÉDAILLON. — *S. Firmin en Auvergne.*

« A peine sacré, et âgé seulement de trente ans, S. Fir- » min quitte sa famille et son pays pour aller dans la

(1) Ex act. apud Bosq. et eccl. Amb. monum.

(2) Ad Honoratum episcopum Tholosanum missus, et ab eodem præsbyter et episcopus ordinatus. ibid.

» Gaule exercer son zèle. » Les deux personnages de distinction que nous voyons ici à genoux devant lui, pourraient bien être « Arcade et Romulus, deux ardents ado- » rateurs des idoles, » dont la conversion marqua le passage de notre Saint à travers l'Auvergne. La richesse de leur costume indique qu'ils sont de condition ; leur posture et le geste de l'apôtre donnent à comprendre qu'ils reçoivent la bénédiction et peut-être le sacrement de la Confirmation. Ici encore beaucoup de parties ont été refaites avant que nous arrivions sur le terrain et que nous ayons pu reconnaître incontestablement le fait iconographique dans son état primitif (1).

Septième Médaillon. — *S. Firmin à Angers.*

« Arrivé à Angers, le saint apôtre fut retenu pendant » quinze mois par Auxilius, évêque du lieu, et ne le » quitta qu'après avoir converti, par ses prédications, la » plus grande partie des peuples de cette contrée (2). » Deux évêques, occupés et s'aidant l'un l'autre dans les fonctions de leur ministère, sont, sur le cartouche, la traduction naturelle de ce texte historique.

Huitième Médaillon. — *Construction d'une Eglise.*

Cette scène est la seule qui se trouve moins bien expliquée par la légende de S. Firmin, qu'elle ne l'eut été par celle de S. Salve, auquel toutes nos chroniques rappor-

(1) Ex actis apud Bosq. et eccl. Amb. monum.

(2) Ibid.

tent l'honneur d'avoir construit la première église dans l'enceinte de la ville d'Amiens; mais tout ce que nous avons dit et vu jusqu'ici, nous force de reconnaître S. Firmin, dont il n'est pas douteux, du reste, que l'apostolat ne fût signalé par la construction de plus d'un temple du vrai Dieu, soit à Beauvais, soit en Normandie où il porta ses pas avant d'arriver à Amiens. On le voit debout au milieu des maçons et tailleurs de pierre, bénissant les travaux en pleine activité. Les portes et les murailles fortifiées de la ville se dessinent à l'entour.

NEUVIÈME MÉDAILLON. — *Guérisons.*

Les miracles nombreux attribués à l'intercession de S. Firmin, sont le sujet des cinq derniers médaillons.

On distingue ici un paralytique sur un traîneau à roulettes, à l'aide duquel le malade chemine en s'aidant de pattes de fer ou poignées qu'il appuie par terre. Ce triste appareil est maintenant remplacé par une grande jatte en bois qui a fait donner le nom de cul-de-jatte aux malheureux de ce genre. A la suite de celui-ci, se traînent un homme ayant une jambe de bois, une femme bossue et affligée d'autres maux qui la forcent à se tenir accroupie et appuyée sur un bâton, un enfant qu'une personne charitable porte sur ses épaules ; et enfin un concours d'autres infortunés réclamant la protection du saint Prélat, dont la main est en effet levée pour les bénir et les guérir (1).

(1) Paralyticos erigebat... febres, morbosque plurimos invocato Patris et Filii et Spiritûs Sancti nomine depulit. Ex act. ap. Bosq. etc. etc.

Dixième Médaillon. — *Guérison de lépreux.*

Nous voyons ici les deux infortunés que S. Firmin, d'après la légende, purifia d'une lèpre hideuse, « *homines duos à leprâ mundavit.* » Tout les fait reconnaître : leur costume de couleur sombre, leur isolement au milieu de la campagne, l'étonnement avec lequel les regarde un individu paraissant à la porte de la ville, et surtout les *cliquettes* qu'ils tiennent à la main et au moyen desquelles les malheureux atteints de maladie contagieuse étaient obligés d'avertir au loin de leur approche.

Onzième Médaillon. — *Guérison d'un aveugle.*

Cet aveugle ou borgne n'est autre que Castus, fils d'André. Celui-ci est, avec sa femme, l'heureux témoin du prodige par lequel son fils est guéri (1).

Douzième Médaillon. — *Autre guérison.*

Encore un miracle opéré par la vertu de l'onction sainte et du signe de la croix. A droite et à gauche de l'individu agenouillé devant l'évêque, sont un autre homme et une femme endormis, un vieillard qui admire, un quatrième personnage dans le fond, et enfin le compagnon du Saint.

Treizième Médaillon. — *L'Exorcisme.*

Cet homme de la bouche duquel on voit s'échapper un petit diable ailé, et la femme qui paraît en proie aux

(1) Oculum excussum Casto Andreæ filio restituit. Ex act. ap. Bosq. etc.

cruelles tortures que lui fait souffrir le malin esprit, sont sans doute de ceux que le saint délivra par ses prières, car « il chassait les démons » (1).

3.° TOMBEAU D'ADRIEN DE HÉNENCOURT.

Ainsi fut préparé et enrichi par les soins et suivant la volonté du chanoine Adrien de Hénencourt, le *lieu où il laissa son corps à estre inhumé au plus près de l'histoire de monsieur saint Fremin.* S'il nous était donné de visiter ses restes qui reposent au pied de cette construction monumentale, nous y trouverions sans doute, dans les insignes et les objets sacrés qu'on y a enterrés avec lui, bien des sujets d'une pieuse curiosité. Sur son cadavre *embasmé* par les soins de *Nicaise Hurtault, cirurgien,* nous serions heureux de pouvoir vénérer peut-être encore les traits conservés de l'incomparable bienfaiteur des pauvres et des églises. Mais pour violer le secret des tombeaux, il faudrait de plus graves motifs que celui des recherches historiques, même les plus utiles et les plus respectueuses. Dieu veuille que le même scrupule anime tous les archéologues et que leur zèle d'investigation ne s'exerce jamais que sur des monuments que le hasard, la force majeure ou la nécessité publique ont ouverts et voués d'urgence à la destruction ou au déplacement. Hors ces cas toujours fâcheux pour l'honneur qui est dû aux morts, on doit se contenter, comme nous le faisons ici, de révérer et d'étudier les parties extérieures de ces asiles sacrés. La matière est déjà abondante.

(1) Ex act. S. Firm. ibid.

Donc au-dessus du caveau qui garde sa dépouille et au point central de ce mur peint et sculpté, nous voyons ici la statue couchée de notre illustre défunt Adrien de Hénencourt, à la fois donateur et donataire, faisant pendant dans sa niche funéraire avec l'évêque son oncle. Il paraît, lui, en habits sacerdotaux, c'est-à-dire, en aube, en chasuble antique, en étole et en amict. Il n'a point l'aumusse parce que les chanoines ne la portaient alors que lorsqu'ils étaient en simple costume de chœur, et non lorsqu'ils revêtaient pour la messe les ornements appelés sacrés. Une humble natte de joncs recouvre le *stratum* et s'enroule au chevet pour recevoir la tête nue et tonsurée. Les pieds sont déchaussés, et les mains jointes et sans gants.

Le prêtre paraît seul dans ce cénotaphe. L'aumusse, insigne de la dignité capitulaire, la chaussure, les gants, le carreau sous le chef et toutes les marques de la grandeur et de la fortune qui passent avec la vie sont soigneusement retranchés. Tout est remplacé par une simple natte, signe de dépouillement et d'humiliation. La dignité sacerdotale est seule rappelée, sans doute parce qu'elle est, comme le baptême, un caractère ineffaçable et permanent, et aussi parce qu'elle est une charge dont le mort doit paraître encore tout revêtu devant Dieu son juge, pour lui en rendre compte, et devant les hommes ses survivants, pour leur donner à réfléchir. Si cette pensée toute chrétienne n'a pas été préméditée par le doyen de Hénencourt lui-même, lorsqu'il prescrivait à ses *exequuteurs* testamentaires *d'ordonner la représentation d'un homme mort selon le patron qui en sera baillé*, elle vient

du moins assez naturellement à l'esprit en présence de son imposante image.

Le même passage du testament peut nous faire présumer aussi que cette statue a été faite d'après nature, et nous trouvons en effet au compte d'exécution qu'une somme de « LXVII sous a été paiée à Guillaume Larguien, » pour avoir tiré et faict le pourtrait dudit gisant d'hom- » me mort. »

L'exécution fut confiée à l'entailleur Antoine Anquier, et payée XXIIII livres, y compris celle de quatre statues représentant les docteurs de l'Église, et qui appartenaient à la clôture de la travée suivante, remplacée depuis, partie par un mur ignoble, partie par une grille : « Item, » à Antoine Anquier, entailleur, pour avoir entaillé et » composé ledit gisant ou représentation d'un homme » mort, aussi d'abondant et plus que ledit sgr. deffunct » n'avait ordonné les quatre docteurs à la tourelle de la » closture dessus dite, a été payé comme appert par sa » quittance. . . . . XXIIII liv. »

L'article suivant nous fait connaître le nom du peintre qui exécuta le travail d'enluminure, et le prix que coûta ce travail. On peut conjecturer, d'après cela, la somme qui a dû être allouée pour la coloration des autres parties du monument : « Item et pour paindre, estoffer et décorer » le gisant ou représentation d'un homme mort au des- » soubs de ceste histoire, et les quatre docteurs estant en » la tourelle (de la montée) de la loge, par marché fait, » paié . . . . XXIIII liv. »

Le sol actuellement couvert d'un carrelage plus que modeste et faisant tâche, indiquait, par les ornements dont

il était revêtu, la place précise par laquelle le cercueil fut introduit en son lieu. Les citations suivantes nous apprennent que ces ornements consistèrent en marbres de Tournay, couverts de plaques de cuivre, sur lesquelles étaient gravés les noms et titres du défunt.

« Item à François Reddet, tailleur de marbre, demou-
» rant à Tournay, pour une bordure de pierre de marbre
» de Tournay, pour servir à l'entour de la tombe dudit
» deffunct, par marchiet fait, paié . . . . xxiii liv.

» Item pour les fronteaux ou tables de cuivre, paié
» comme appert par quittance à Pierre de la Canche, et
» par marché fait au prix de 25 slz la livre val..... » (le total est omis).

» Item, plus à sire Jehan de Beguines pbre, pour avoir
» escript en grosses lettres de forme les nom, surnom et
» qualités dudit deffunct, ensemble le jour et an de son
» trespas, pour icelle escripture l'inscripre et graver à
» l'entour d'icelle table de cuivre mise sub la sepulture
» dudit deffunct, paié . . . . xx solz. »

Enfin, la reconnaissance, l'amitié et le respect des contemporains n'avaient pas négligé de léguer à la postérité une courte oraison funèbre, en la confiant à l'airain qu'ils devaient croire aussi durable que la mémoire même du défunt :

Flete senes, plorate viri, lugete puellæ,
Vester Henencorius nunc Adrianus abest.
Ille decanus erat, populi pater, urbis amator;
Huic templo cultum religione dedit.
Vixerat ut tandem moreretur, mortuus hic est
Ut vivat; virtus sic modo morte viret.

Ce cuivre, et peut-être cet éloge d'un prêtre, a fait envie aux vandales révolutionnaires, qui heureusement n'ont pu jeter au même creuset le métal et le témoignage de l'histoire. Le chanoine de la Morlière nous a conservé l'épitaphe que nous venons de transcrire. En voici la traduction :

Pleurez vieillards, pleurez hommes et femmes !
Votre Adrien de Hénencourt n'est plus.
Doyen de cette Eglise,
Il fut le père du peuple, l'ami de la cité ;
Son zèle se déploya dans la décoration de ce temple.
Il a vécu pour passer par la mort,
Il est mort pour arriver à la vie :
Ainsi la mort donne à la vertu tout son prix.

L'histoire de S. Firmin que nous venons d'expliquer fait aussi le sujet de décoration d'un des trois porches de la grande façade extérieure de notre cathédrale. La comparaison de l'œuvre du XIII.ᵉ siècle avec celle du XVI.ᵉ serait d'un grand intérêt iconographique. Il est logique d'attendre pour la faire, que les faits soient exposés et compris de part et d'autre. C'est pour cela que nous ajournons cette étude jusqu'après la publication de la monographie du grand portail.

CLOTURE SEPTENTRIONALE.

A la différence du côté méridional où nous venons de voir des tombeaux et des légendes, de pieuses légendes faisant l'ornement et toute la richesse de tombeaux illustres, le champ historié que nous abordons ici sur la face extérieure du mur septentrional ne nous offre qu'un sujet unique qui est la représentation animée de tous les événements qui forment l'histoire de saint Jean, le précurseur de Jésus-Christ.

Cette histoire, au reste, était bien choisie pour faire pendant à celle de saint Firmin, puisque saint Jean-Baptiste est aussi un des patrons et des protecteurs vénérés de l'église et du diocèse; elle est en même temps assez riche en faits intéressants pour remplir à elle seule les deux travées correspondant, de ce côté, à celles du côté droit. Nous la trouvons partagée en vingt-trois scènes disposées comme il suit : Huit de grande dimension et en ronde-bosse, occupent les cadres gothiques dans la partie supérieure; quinze autres de proportions beaucoup plus restreintes et en bas-reliefs, forment, sur le mur inférieur ou soubassement, une suite de charmants médaillons de forme quatrifolium.

Ces deux belles pages d'enluminure paraissent avoir été exécutées ensemble et par les mêmes mains ; et la date de 1531 qui est inscrite sur celle de la première travée est vraisemblablement commune à l'une et à l'autre. L'une et l'autre toutefois ne sont pas dues au même donateur. Les blasons effacés ou détruits par

les faux démocrates de 1793 avaient été heureusement relevés, longtemps avant cette époque de bouleversement, par le chroniqueur Pagès. Ils témoignaient que la première partie de ce travail qui forme la première partie de l'histoire, avait été donnée par un ou plusieurs membres de la famille des *Louvencourt*, et qu'il faut attribuer la seconde, vers le sanctuaire, à la famille *Cocquerel*. Voici le texte extrait des manuscrits que possède la bibliotèque communale :

« Premier entrecolonnement. — Cet ouvrage fut donné
» par quelques personnes de la famille de Messieurs de
» Louvencourt, puisque deux écus de leurs armes sont
» sculptés aux deux côtés de ces représentations. Ils
» portent d'or à trois têtes de louve de sable, deux et
» une.

» Deuxième entrecolonnement. — Ce corps d'histoire fut
» offert par M. Cocquerel dont l'écu placé en plusieurs
» endroits de cet ouvrage, nous montre qu'il porte les
» mêmes armes que celles des autres personnes de cette
» ancienne et noble famille..... d'azur à trois coquelets
» d'or, crétés, becqués et membrés de gueules, à la
» bordure componée d'argent et de gueules. »

La marche que nous avons à suivre dans cette partie de notre description, nous est prescrite par la disposition même des groupes de sculptures. L'histoire commence par les médaillons du soubassement de la première travée; elle se continue par les grands cadres ogives des deux travées, et se termine encore par les médaillons de la seconde travée.

PREMIÈRE TRAVÉE.

COMMENCEMENTS ET VIE PUBLIQUE DE S. JEAN.

L'ordre, dans cette travée, est toujours de bas en haut et de droite à gauche du spectateur. C'est pour cela qu'il faut commencer par les médaillons et aller d'abord chercher celui qui est le plus rapproché du pavé du côté de la nef.

PREMIER MÉDAILLON. — *Vision de Zacharie.*

Il est à genoux en habits pontificaux, devant un autel, car « il faisait sa fonction de prêtre devant Dieu dans le » rang de sa famille. (Luc, I, 8.) » Il tient en main l'encensoir parce que « il avait été désigné par le sort, selon » ce qui s'observait entre les prêtres, pour entrer dans » le temple du Seigneur et y offrir les parfums. Et l'ange » du Seigneur lui apparut se tenant debout à droite de » l'autel des parfums.

» Zacharie le voyant fut troublé, et la frayeur le sai- » sit. Mais l'ange lui dit : Ne craignez point, Zacharie, » parce que votre prière a été exaucée. Elisabeth, votre » femme, vous enfantera un fils, et vous lui donnerez le » nom de Jean. » (Luc, I, 9, 10, 11, 12, 13.)

DEUXIÈME MÉDAILLON. — *Zacharie sortant du temple.*

Devant le temple, de construction lourde et massive, est « le peuple attendant Zacharie, et s'étonnant de ce » qu'il demeurait si longtemps dans le temple.

» Mais étant sorti, il ne pouvait leur parler ; et ils » connurent qu'il avait eu quelque vision dans le temple, » car il ne s'expliquait à eux que par des signes ; et il » demeura muet. » (Luc, I, 21, 22.)

TROISIÈME MÉDAILLON. — *Rencontre de Zacharie et d'Elisabeth.*

« Quand les jours de son ministère furent accomplis, » Zacharie quitta le temple, » dont l'entrée est ici figurée par un portique de renaissance, et « il s'en alla dans » sa maison » à la porte de laquelle nous voyons qu'il rencontre sa femme Elisabeth. (Luc, I, 23.)

QUATRIÈME MÉDAILLON. — *Elisabeth visitée par Marie.*

Dans ce médaillon, comme dans presque toutes les représentations de ce mystère, l'épouse de Zacharie s'avance au-devant de la sainte Vierge Marie, et la rencontre en dehors de la maison où le texte sacré nous dit que la mère de Dieu pénétra pour saluer sa cousine. (Luc, I, 39 et suiv.) La ville d'Hébron ne paraît que dans le fond, et des arbres indiquent qu'on est encore dans la campagne.

CINQUIÈME MÉDAILLON. — *Marie demeurant chez Elisabeth.*

L'Evangéliste nous dit que : « Elle y séjourna environ » trois mois avant de retourner en sa maison. » (Luc, I, 56.) Elle est représentée ici assise à côté de la mère de saint Jean, sur un même siége à dossier drapé. La Sainte-

Vierge présente un livre à sainte Elisabeth comme pour l'inviter à lui expliquer les enseignements qui y sont renfermés. Celle-ci paraît vouloir s'en défendre et se contenter d'écouter.

SIXIÈME MÉDAILLON. — *Naissance de saint Jean.*

Sainte Elisabeth est dans son lit servie par la Sainte-Vierge, tandis qu'une femme baigne l'enfant nouveau-né dans un bassin. Un pot à l'eau et une cuvette forment tout le mobilier. (Luc, I, 57.)

SEPTIÈME MÉDAILLON. — *Circoncision de saint Jean.*

Le grand-prêtre le reçoit dans ses mains assisté d'un lévite. (Luc, I, 59.)

HUITIÈME MÉDAILLON. — *Saint Jean nommé par sa mère.*

Sainte Elisabeth est couchée. L'enfant lui est présenté par la Sainte-Vierge et par une autre femme, devant lesquelles « prenant la parole, elle répond : Non, mais il » sera nommé Jean. » (Luc, I, 60, 61.)

NEUVIÈME MÉDAILLON. — *Saint Jean nommé par son père.*

S. Zacharie est assis sur un pliant devant un bureau et tient sur son avant-bras gauche le livre dans lequel il écrit : *Joannes est nomen ejus.* (Luc, I, 62, 63.)

Un homme de sa famille et une femme qui tient l'enfant remplissent la scène.

DIXIÈME MÉDAILLON. —*Saint Jean dans le désert.*

Des arbres et plusieurs animaux sauvages indiquent la solitude : « *erat in desertis.* » Saint Jean, dans l'âge de l'adolescence, « *crescebat,* » ne porte pas encore son vêtement de poils de chameau, mais une longue tunique qui marque que le temps de sa grande pénitence n'est pas arrivé, de même que le livre dans lequel il est occupé à lire, annonce qu'il n'a pas encore reçu la mission de prêcher, et qu'il s'instruit lui-même avant d'instruire les autres. (Luc, I, 80.)

Les grandes niches encadrées qui surmontent les médaillons, portent au bas leur titre ou indication du sujet, en lettres gothiques, et suivant l'orthographe du temps. Ils comprennent la vie publique de saint Jean.

PREMIÈRE ARCADE. —*Prédication de saint Jean.*

Saint Jhan preschoit au desert par constance ·
Adfin que on feict les pechetz penitance ·

Une branche d'arbre posée horizontalement sur les troncs ébranchés de deux autres arbres, sert de chaire au saint préeurseur. La foule l'écoute attentivement, les hommes debout et les femmes assises sur des siéges de bois. Un manteau recouvre son vêtement de peau de

chameau. Pour donner à ce lieu l'aspect d'un désert, on l'a accidenté de rochers dans l'intervalle desquels croissent des arbres noueux. Des apparitions de bêtes fauves en complètent l'horreur. (Matt. III, 1 et suiv. — Marc. I, 4. — Luc. III, 3.)

DEUXIÈME ARCADE.—*Saint Jean baptisant Jésus-Christ.*

Jhesus entra au floeuve de Jordain.
Ou baptesme eubt de sainct Jhan por certain.

Jésus-Christ, les pieds dans l'eau du fleuve qui paraît couler de Jérusalem dont l'enceinte remplit le fond, reçoit l'effusion figurative que saint Jean lui administre à l'aide d'une coquille. Un ange à la droite tient dans ses mains la tunique du Sauveur. Dans le haut, paraît le Père éternel couronné et le globe terrestre dans la main gauche; de la droite il bénit.

Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, déploie ses ailes à la hauteur du Père éternel.

Deux anges à droite et à gauche déroulent un lambel d'or, sur lequel on lit ces mots : *Hic est filius meus dilectus*. (Matt. III. 13. — Marc. I. 9. — Luc. III. 21.)

TROISIÈME ARCADE. — *Saint Jean révélant sa mission.*

Interrogue sainct Jhan quy Il estoit.
Dict estre voix quy au desert preschoit.

Saint Jean est accosté dans son désert et au milieu des animaux sauvages, par des prêtres et des lévites de la

secte des Pharisiens. L'un d'eux tient un rouleau en main et semble interpeller le saint Précurseur ; un autre, le sabre au côté, paraît être quelque personnage important dont la présence révèle les intentions hostiles des sénateurs qui composaient le grand conseil des Juifs, et au nom desquels se faisait cette députation. (Jean. I. 19 et suiv.)

QUATRIÈME ARCADE.—*S. Jean montrant l'Agneau de Dieu.*

Sainct Jhan voyant Jhesus vers luy marcher·
Vecy le agneau de Dieu [dict-il] tres cher·

Saint Jean, au milieu du tableau, voit « venir à lui » Jésus-Christ, » sur la droite, et le montrant du doigt, indique le sens de cette parole qu'il prononça : *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* (Jean. I. 29.)

SECONDE TRAVÉE.

HISTOIRE DU MARTYRE ET DES RELIQUES DE SAINT JEAN.

Dans cette seconde travée nous avancerons encore de gauche à droite du spectateur ; mais nous irons de haut en bas et non de bas en haut comme jusqu'à présent.

Tous les événements qui font la matière des grands tableaux, sont tirés presque textuellement de l'Evangile. On a réservé de préférence pour les médaillons ceux qui ne sont fondés que sur des traditions plus ou moins appuyées.

PREMIÈRE ARCADE. — *Saint Jean devant Hérode. — Son emprisonnement.*

> Pour arguer Herode de adultere.
> Sainct Jhan fut mis en prison fort austere.

Cette première arcade renferme deux scènes distinctes, comme l'indique le titre. Dans la première, Hérode est assis sur un trône bas à dossier, environné de sa cour. Hérodiade, debout à ses côtés, lui porte familièrement la main sur l'épaule. Jean, en face du prince, lui adresse le sévère et trop juste reproche, qui sera l'occasion de son martyre : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui.* Hérode semble donner l'ordre qui s'exécute dans la seconde scène, où l'on voit deux gardes, l'épée au côté, introduire saint Jean, lié et garotté, dans une prison d'un aspect assez massif, flanquée de bastions et crénélée. Saint Jean porte l'humble habit de peau des pénitents. L'artiste y avait ajouté un manteau d'honneur, aux jours de sa glorieuse prédication ; il le lui retire ici pour ne plus montrer que l'austère et courageux martyr de la vérité. (Matt. XIV. 2, 3, 4. — Marc. VI. 17, 18.)

DEUXIÈME ARCADE. — *Danse de la fille d'Hérodiade.*

> De Herodias la fille demanda.
> Le chef de sainct Jhan, Herode le accorda.

Hérode et Hérodias, la tête couronnée, sont seuls assis à une table chargée de mets. Le prince penche la tête vers

l'épouse adultère de son frère Philippe. La sacrilége danseuse foulant un tapis sous ses pieds, étale sa riche parure et son immodestie en présence de l'assemblée : *Saltavit in medio et placuit Herodi.* Un valet sur le devant, et dans le fond une servante, portent un plat sur lequel est une volaille dressée comme on le fait encore aujourd'hui. (Matt. XIV. 6.—Marc. VI. 21.) Un singe assis sur le carreau semble symboliser par sa présence la méchanceté des trois héros de cette scène.

Dans d'autres sculptures que celle ci, l'effronterie de cette danse est presqu'égalée par la manière plus que naïve dont elle est reproduite. Nous citerons seulement le portail de la cathédrale de Rouen, où la fille d'Hérodiade danse, la tête en bas et les jambes en l'air, sur un tabouret. Il serait curieux de rechercher, dans l'intérêt de l'histoire des mœurs comme dans l'intérêt de l'histoire des arts, si ce fait iconographique est fondé sur quelque donnée légendaire, ou bien s'il est seulement d'imagination. Quoiqu'il en soit, nous laissons à décider si le motif de simplicité par lequel on explique les licences artistiques de certaines époques, peut être admis comme excuse, dans le cas que nous rappelons ici.

TROISIÈME ARCADE. —*Décollation de saint Jean.*

En prison fut sainct Jhan decapite·
Pour avoir dict et presche verite·

Le cadre est presqu'entièrement rempli par la prison ou château de Macheronte, espèce de tour d'une largeur démesurée, garnie de fenêtres au-dessus des créneaux

à travers lesquels on aperçoit les têtes de gens avides du sang qui coule sur le seuil de la large porte. On y voit, en effet, gisant à terre le corps de saint Jean, dont l'exé cuteur vient de trancher la tête. Il la présente à Salomé, qui la reçoit froidement dans un plat. Derrière l'exécuteur est un aide ou un garde armé d'une hallebarde; derrière Salomé une suivante. (Matt. XIV. 10, 11. — Marc. VI. 27.)

QUATRIÈME ARCADE. — *Le chef de S. Jean aux mains d'Hérodiade.*

Le chef saint Ihan fut a table pose.
Puis dun cousteau dessus loeul incise.

La tête du saint martyr est sur la table entre les mains de l'impudique Hérodiade qui lui appuie sur le front un long stylet, tandis que du geste de sa main droite elle exprime une sorte d'horreur ou au moins d'hésitation à la vue de son propre forfait. Hérode lui adresse la parole avec vivacité, et indique de la main un personnage debout à ses côtés, qui le tire par le bras comme pour le rappeler à des sentiments d'humanité et de modération.

Sur le devant, Salomé tombe en défaillance entre les bras d'un serviteur. Ces deux têtes sont remarquables d'expression.

Un valet, tenant en main un plat de volaille, et une suivante témoignent également leur surprise.

Ce tableau est le meilleur de la série. Il est bien ordonnancé. Les physionomies sont variées et les passions bien rendues.

Le fait qu'il représente ne se trouve pas dans l'Ecriture ; mais il est appuyé sur l'autorité de plusieurs écrivains. Saint Jérôme racontant, au témoignage de Baronius, qu'Hérodiade insulta au chef sacré séparé du tronc, s'exprime ainsi : « Ne tire pas vanité de ton action ! Elle » est celle des scorpions cruels et de la sale cantaride. » Il n'y a que Fulvie et Hérodiade pour avoir traité ainsi, » l'une Cicéron, et l'autre Jean : ne pouvant supporter la » vérité, ils ont percé d'une aiguille coupable la langue » qui la leur faisait entendre (1). »

L'os frontal qui constitue la majeure partie de la relique de S. Jean-Baptiste conservée dans le trésor du chapitre de la cathédrale d'Amiens, paraît en effet percé au-dessus de l'œil gauche comme par un coup de poinçon ou stylet. Le trou est de forme circulaire et peut avoir une ligne de diamètre.

Les sculpteurs de l'histoire de S. Firmin ont manqué de place pour se développer ; ceux de l'histoire de S. Jean en ont eu trop. Les uns et les autres ont péché par imprévoyance et par défaut de calcul dans l'application du sujet à l'espace donné. Il y a dans la composition de ces pages, un vice de *justification* que notre conscience nous oblige à remarquer encore. Ce soubassement ne nous offre que cinq médaillons formant au haut de la page une seule ligne de texte iconographique, le reste est rempli par des filets et des illustrations de style ogival.

Quoiqu'il en soit, les discussions que ces sujets peuvent

(1) Bar. ann. 391. n.° 10. S. Hier. lib. III. Contr. Ruf. C. III.

faire surgir entre les différents descripteurs qui s'en sont occupés, leur donnent un intérêt qui compense abondamment leur défaut d'importance matérielle. Notre manière nouvelle d'en expliquer deux ou trois, nous paraît, comme. de raison, la meilleure ; nous nous imaginons même qu'elle est hors d'attaque. On jugera.

Premier Médaillon. —*Sépulture du corps de S. Jean.*

Les disciples du Saint précurseur, après avoir enlevé son corps, lui rendent le devoir de la sépulture. Matt. XIV. 21. — Marc. VI. 29. — S. Jérôme nous apprend que ce fut à Sébaste qu'eut lieu cette sépulture et que le corps décapité en reçut seul les honneurs, Hérode ayant défendu qu'on livrât la tête (1).

Les disciples sont représentés ici par quatre personnes recouvrant de terre les restes sacrés à l'aide de pelles et de pioches, ou joignant les mains en signe de prière et de douleur.

Deuxième Médaillon.— *Concours et miracles au tombeau.*

Des béquilles suspendues à la muraille attestent l'efficacité de l'intercession du Saint que d'autres malheureux invoquent à genoux, les mains jointes.

C'est encore le témoignage de S. Jérôme que nous alléguons ici. Il dit que le tombeau du Saint *continua* d'être célèbre, même après que les païens l'eurent violé en en retirant le corps pour le livrer aux flammes. *Qui erat*

(1) Nicéph. Hist. eccl. liv. I c. 9.

Sebastæ ejus tumulus, idem majori auctus gloriâ in posterum PERSEVERAVIT (1).

Nous ne pensons pas, comme plusieurs auteurs de descriptions de la cathédrale, que ces deux premiers médaillons de la deuxième travée représentent deux sépultures différentes du corps de S. Jean-Baptiste ; l'une qui aurait été faite par les infidèles, et l'autre par les disciples du saint martyr. Il nous semble plus exact de penser qu'il n'y a eu et qu'on n'a voulu représenter ici qu'une seule sépulture, et qu'elle a eu lieu par les mains des disciples de S. Jean. S. Marc dit formellement que la tête de S. Jean-Baptiste ayant été présentée à Hérodiade, les disciples du Saint précurseur vinrent enlever son corps et lui donnèrent la sépulture ; *quo audito, disciputi ejus venerunt, et tulerunt corpus ejus, et posuerunt illud in monumento* (2). Le fait est aussi clair dans S. Matthieu. Après avoir raconté, comme S. Marc, que la tête fut apportée dans un plat, il continue et termine le récit par ces mots : *Et accedentes discipuli;* ce qui suppose qu'ils n'attendaient que la fin de cet horrible drame pour venir enlever ce que le tyran voudrait leur abandonner des restes de sa victime. Ils enlevèrent en effet son corps et l'enterrèrent, *tulerunt corpus ejus et sepelierunt illud.* Ce qui prouve enfin que l'inhumation, par les soins des disciples, eut lieu immédiatement après la mort, c'est qu'ils annoncèrent l'un et l'autre en même temps à Jésus, *et venientes nuntiaverunt Jesu* (3).

(1) Hier. ep. 17. p. 127.

(2) VI. 29.

(3) Matt. XIV. 11, 12.

Ce sentiment est celui de S. Jérôme, d'après lequel le corps seul de S. Jean fut accordé par Hérode pour être inhumé, tandis que la tête resta à sa disposition : *Caput verò nequaquàm cum corpore concessum ad sepeliendum fuisse, id prohibente Herode, ait Hieronimus* (1).

L'examen des médaillons eux-mêmes confirme cette opinion. Dans le premier médaillon, les personnages qui recouvrent de terre le corps décapité ont un costume différent de celui qu'on donne dans les autres aux bourreaux et aux païens ; ils n'ont pas d'armes, et leur physionomie est loin d'exprimer la fureur et l'impiété. Un d'entre eux joint les mains avec une expression bien marquée de piété et de confiance.

Dans le deuxième médaillon, il n'y a aucune action qui ressemble à celle de mettre un corps en terre, ni aucun des instruments nécessaires à cette opération ; mais seulement des hommes qui prient, et des béquilles et potentons, témoignages de leur infirmité et du but de leur présence autour du tombeau.

TROISIÈME MÉDAILLON. — *Les ossements brûlés.*

Deux individus attisent le feu. On remarque des ossements dans la main d'un troisième et parmi les sarments qui alimentent la flamme.

QUATRIÈME MÉDAILLON. — *Les cendres jetées au vent.*

Sur un sol accidenté, se dessine un monceau de cendres et de terre, reste du feu représenté dans le médaillon

(1) Nicéph. loco citato.

précédent. Un des personnages le remue et le recueille avec une pelle. Un autre agite un van pour mêler la cendre des ossements sacrés avec celle du bois profane et des os d'animaux qu'on veut jeter au vent. Il est facile de distinguer aussi, et il importe de remarquer quelques restes de flammes encore ondoyants qu'a ranimés sans doute le mouvement imprimé au panier vantilateur. Enfin, le troisième personnage fait un geste qui indique l'action de jeter quelqu'objet en l'air, au gré du vent. Plusieurs édifices et une muraille crénelée rappellent, dans le fond, la ville de Sébaste.

Ces deux médaillons nous paraissent encore avoir été mal compris par Rivoire et les autres descripteurs. Les promesses de joie que l'ange fait à Zacharie par ces paroles : *Et erit gaudium ibi, et exultatio, et multi in nativitate ejus gaudebunt* (Luc. I. 14.), et l'usage encore subsistant des feux de la Sant-Jean, ont pu facilement donner lieu à l'erreur que nous allons combattre.

Nous nous sommes demandé d'abord pourquoi un fait, qui tient immédiatement à la naissance de saint Jean, se trouverait placé, dans son histoire, après la vie toute entière et même après la sépulture. Cette première remarque ayant éveillé notre attention, nous avons bientôt découvert, en y regardant de plus près, que des ossements sont mêlés au bois qui alimente le feu et dans les mains d'un des personnages présents ; et il nous a suffi pour fixer notre opinion de rapprocher le récit des auteurs ecclésiastiques de celui de nos sculpteurs. Nous avons trouvé qu'ils s'accordent exactement dans la manière de disposer les faits, et que nos médail-

lons n'offrent ni inversion, ni anachronisme. Nous apprenons en effet de Rufin (liv. II, c. 28.) que, du temps de Julien l'Apostat, les païens irrités de la confiance que les fidèles témoignaient avoir en la protection de notre Saint, ainsi que par les miracles qui s'opéraient à son tombeau, vinrent à Sébaste, profanèrent le sépulcre, en retirèrent les ossements, les dispersèrent d'abord avec fureur, et puis, les rassemblant, en firent un feu sacrilége dont ils jetèrent les cendres au vent après les avoir mêlés à la poussière du chemin. Plusieurs débris de ces ossements précieux échappèrent cependant à la destruction, grâce au pieux courage de quelques moines de Jérusalem que la dévotion avait conduits au tombeau, et qui purent les soustraire au péril de leur vie, en se mêlant furtivement aux païens eux-mêmes.

Nicéphore Calliste (liv. X, c. 13.), nous raconte les mêmes faits : *Ossa Joannis-Baptistæ loculis suis extracta, et irrationabilium ossibus, ô immanem audaciam ! mixta atque igni tradita, in cineres redacta atque in aerem disjecta sunt.*

Nous trouvons la même chose dans Théodoret (liv. III, c. 7.) : *Joannis-Baptistæ tumulum aperiunt : ossa tradunt igni absumenda, et eorum cineres passim dispergunt.*

Il résulte de ces observations que l'opinion de ceux qui veulent qu'on ait représenté, dans le second de ces deux médaillons, l'abondance des fruits de la terre qui aurait marqué l'année de la réception du chef de S. Jean à Amiens, n'est pas soutenable. Outre les raisons qui ressortent de ce qui vient d'être dit, il en est qui se rattachent à la disposition même et à la composition de ces

deux morceaux de sculptures. Elles se résument en ces trois points : 1.° Le quatrième médaillon qu'on suppose rappeler l'année d'abondance aurait, dans ce cas, suivi comme conséquence et non pas précédé le cinquième où nous allons trouver le fait de la réception du chef; 2.° il n'est parlé nulle part de cette abondance extraordinaire des fruits de la terre ; 3.° la scène ne se passe pas ici dans un champ, mais sur un fond de rochers où l'on ne voit ni épis, ni sacs, ni boisseaux, ni rien de ce qui ressemble aux détails de la stalle du chœur où Joseph fait battre, mesurer et emmagasiner les grains d'Egypte ; nous y trouvons plutôt une ressemblance de terre et surtout de flamme et de fumée.

Cinquième Médaillon. — *Réception du chef de S. Jean.*

Le diacre Wallon de Sarton, en surplis et suivi d'un clerc, présente le chef de S. Jean à l'évêque d'Amiens qui est lui-même accompagné d'un clerc.

Les monuments dont la description se termine ici étant de date certaine, comme le sont un grand nombre de ceux de cette époque, nous n'avons pas à entrer, pour trouver leur âge, dans un examen analytique de leur caractère et de leur constitution architectonique. Nous avons seulement à regretter de ne pouvoir offrir un dessin à côté des dates indiquées dans le cours du travail, un dessin surtout qui fut antérieur à la restauration. L'état des arts au commencement du XVI.e siècle est connu, il est vrai ; toutefois, un type de plus n'eut pas nui, et celui-ci eut été bien complet et bien riche.

Au reste, ce type n'est pas perdu pour tout le monde. Il existe quelques dessins partiels que nous formons le vœu de voir publier un jour. Et puis le monument lui-même n'a pas été tellement défiguré par les restaurations qu'il ne conserve encore beaucoup de traits de son caractère natif. Ainsi, l'architecture des niches qui renferment les groupes, des piliers qui les divisent, des arcades et des galeries qui les surmontent, est demeurée intacte. C'est le style fleuri dans sa première exubérance, c'est l'ogive ayant perdu sa pureté, mais non encore toute sa grâce. L'exagération et le maniéré allant jusqu'à la confusion et au pêle-mêle du dessin, se trouvera aux refends des chapelles de S. Firmin et de S.te Marguerite, historiés de la vie de S. Jacques et du temple de Jérusalem.

Mais c'est en ce qui regarde les costumes que ce caractère de transition est surtout sensible dans les bas-reliefs des clôtures du chœur. Le côté méridional nous offre les costumes contemporains et vrais. Au côté septentrional, nous ne trouvons presque plus que des costumes héroïques ou de fantaisie. On serait même étonné d'un changement si soudain, en si peu de temps, si l'on ne remarquait que la différence devient sensible par le fait même de la rapidité avec laquelle s'opérait la révolution artistique à cette époque de la renaissance. A cette raison s'en joint une autre, à savoir que la légende de S. Firmin étant une légende locale, il parut tout naturel de choisir pour vêtements des personnages comme pour le théâtre où ils devaient figurer, les costumes et les lieux qu'on avait sous la main et sous les yeux. C'était d'ailleurs l'ancienne manière, et l'on n'avait pas

là de motif suffisant de l'abandonner. Il s'en présenta pour l'autre côté. Comme il s'agissait d'y mettre en scène des faits accomplis dans une contrée étrangère et dans les temps reculés et héroïques de l'église, les artistes se trouvèrent déterminés par un motif d'ingénuité presqu'instinctive à habiller tout leur monde de costumes bizarrement composés de pièces connues et de pièces inventées ou exagérées au gré de l'imagination.

Il résulte de ces deux manières de costumer que celle-ci, celle de l'histoire de S. Jean-Baptiste, est surtout curieuse et ressemble un peu à celle dont les romanciers de ce temps habillaient leurs héros; tandis que celle-là, celle de l'histoire de S. Firmin, est surtout monumentale et nous offre un vestiaire complet et authentique de 1428 à 1530. Il serait facile, si ce n'est que cela n'entre pas dans notre plan, d'en relever toutes les pièces et de faire un traité sur la matière; car nous avons dans ces huit grandes niches, et dans ces quatorze cartouches, des rois, des grands seigneurs et du menu peuple, des évêques, des prêtres, des clercs, des enfants de chœur, des magistrats, des hommes de justice et des soldats, des hommes, des femmes et des enfants, des personnages en habits de fête et des gens en négligé, des gens en costume complet et des gens qui se déshabillent et sont presque nus. Il n'est pas une pièce depuis le chaperon et le chapeau, la coiffe, la résille et la guimpe, jusqu'aux souliers, à la mule et à la sandale, depuis le pourpoint d'hermine et la robe relevée de brocards jusqu'à la veste tailladée, à la jupe de fine laine et à la chemise de toile de Flandre qu'on ne puisse ici passer en revue et comparer avec les

vêtements analogues des autres époques et des autres lieux. Cet examen peut avoir son intérêt en tant qu'il se rattache à l'histoire des mœurs et de l'industrie. Encore une fois ce n'est pas notre objet.

Nous n'avons pas non plus la pensée, et il n'est pas tout-à-fait de notre compétence d'entreprendre une dissertation critique de la partie sculpturale de ce monument. On a déjà remarqué avant nous que le style des statues qui composent ces groupes marque, aussi bien que la manière dont elles sont costumées, l'époque de mouvement artistique et de transition où elles furent exécutées. De la première partie qui est la vie proprement dite de S. Firmin, à la seconde qui a pour objet l'invention de ses reliques, et de celle-ci à l'histoire de S. Jean-Baptiste au côté opposé, l'art de la sculpture a fait un progrès remarquable. A la roideur des poses et à l'incorrection du dessin succède d'abord, et en moins de quarante ans, un style plus naturel et plus savant ; les figures des quatre premiers tableaux ont bien de la variété dans le jeu des physionomies ; mais les membres sont tout d'une pièce et infléxibles dès qu'il y a nécessité de les dévêtir pour le baptême. A la seconde travée, nous trouvons de l'ampleur et du mouvement. Mais tournons de l'autre côté du chœur et nous verrons presqu'à la même époque, naître le forcé, le contourné, l'exagéré, témoins les valets et les danseuses du palais d'Hérode. Plut à Dieu, toutefois, que la plastique religieuse s'en fut tenue là et ne fut pas tombée à force de progrès jusqu'au profane et au sensuel !

Terminons par un mot, un seul mot sur la peinture

chargé du reste. Une Commission prise dans le sein de la Société des Antiquaires de Picardie pour donner son avis sur l'exécution , fut unanime à penser que le caractère de la sculpture ancienne est parfaitement copié et reproduit dans les parties de sculpture nouvelle. Ce résultat n'a rien de surprenant pour qui connaît le talent de nos sculpteurs picards. On ne trouve à critiquer dans la part de restauration de MM. Duthoit que le bourreau qui tranche la tête à S. Firmin. On croit qu'il devrait dégainer son glaive et non le brandir sur la tête du martyr. En choisissant cette dernière pose que la disposition des pieds qui restaient seuls permettait d'adopter, on évitait l'inconvénient de lui faire menacer la muraille de la prison plutôt que S. Firmin. Une personne âgée qui a vu l'ancienne statue , pense qu'il y a une erreur dans la manière dont est faite la nouvelle. Mais une erreur n'est pas une faute artistique. Nous la mentionnons seulement pour mémoire. Nous devons également porter au compte de M. Caudron une faute véritable ou plus poliment une distraction qu'il a été condamné à réparer. Il s'agit du valet tenant une volaille devant la danseuse. Il était hors de proportion. Refait une seconde fois , il est maintenant d'une taille raisonnable.

Le travail de peinture a été confié à M. Lebel. Il fut évalué à 1100 fr. pour le côté septentrional, et à 4,500 f. pour le côté méridional. La même commission qui avait été chargée de juger et de recevoir le travail de sculpture eut aussi à surveiller la réparation de la peinture et à donner son avis avant qu'il fut reçu , et que les frais en fussent soldés. Elle approuva ce qui fut fait à la

partie septentrionale du côté de l'évèché. Les dégradations étant là peu importantes, on dut se borner à un raccord imitant le ton vieux du reste du bas-relief. La chose était facile. On peut, au reste, juger de la manière dont on procéda et du résultat obtenu par le valet portant une volaille au festin où danse la fille d'Hérodiade. Ce personnage avait entièrement disparu. Il est ainsi entièrement nouveau de sculpture et de peinture.

Le côté méridional qui regarde la porte de sortie sur la cour du puits-de-l'œuvre, est loin de mériter une approbation aussi complète. Soit que le préfet n'ait pas voulu donner une importance assez sérieuse à la commission qu'il avait nommée, soit que d'autres affaires l'eussent distrait de celle-ci, les rapports et les avis par lesquels on répondait à son appel sont restés dans les cartons au lieu d'être transmis à l'artiste. L'artiste s'attachant d'abord trop servilement à la lettre des premières instructions qui lui furent données, manquant ensuite de direction officielle dans le cours du travail, arraché enfin à ses propres inspirations par les avis contradictoires des curieux et des connaisseurs plus ou moins compétents qui assiégeaient son échaffaudage, s'est engagé dans une mauvaise voie et le travail est mal fait. Au lieu de reproduire toutes les couleurs et dorures usées et tombées, et de les reproduire à la manière ancienne, il s'est appliqué à faire des imitations dont l'effet momentané n'est pas désagréable, mais qui n'ont pas le caractère de l'époque qu'il avait la mission de faire revivre. L'ancienne manière consistait en couches mono-

chromes et plates d'or et de couleurs. M. Lebel, comprenant sans doute, en abordant sa tâche, que l'application d'or en feuilles, qui manquait partout, l'entraînerait dans des frais plus considérables que ne le lui permettait la somme des fonds alloués, a imaginé un mélange d'or en poudre et de jaune gras dont le ton mat, en imitant l'or usé, le dispensait d'une retouche plus générale et plus dispendieuse. Il l'a disposé par plaques et avec plus ou moins d'intensité dans les creux ou sur les surfaces saillantes, de manière à frapper par des reflets apparents. Il faut en dire autant des couleurs. Elles ne sont pas simples, franches et tranchées comme les anciennes, mais composées, frélatées et nuancées pour l'effet. Leur application est faite en *dégradation* comme s'expriment les peintres. Or, cette manière moderne a été tout-à-fait étrangère à l'enluminure du bas-relief qui nous occupe. En un mot, la restauration des peintures de ce monument est mauvaise sous le rapport archéologique. Ajoutons que le mal n'est pas tout-à-fait irréparable, et qu'avec de l'argent et des artistes intelligents et dociles, il ne serait pas impossible de refaire l'œuvre ancienne. Que l'on trouve de l'argent, nous avons un artiste. M. Lebel dont le seul tort en cette affaire est d'avoir cru travailler au goût du payeur, et ce tort doit faire son mérite et son droit aux yeux de l'administration, M. Lebel est de tous les artistes celui qui connaît le mieux aujourd'hui le genre de peinture lapidaire employée dans la cathédrale d'Amiens. Nous faisons des vœux pour qu'il soit un jour chargé de réparer la faute qu'on lui a fait commettre. L'amour de sa réputation et son honneur

d'artiste l'engageraient, dans ce cas, à oublier les désagréments qu'il a essuyés dans le premier travail, et à ne pas refuser de faire encore le second. M. Lebel a eu d'ailleurs le bon esprit et le mérite de conserver et de reproduire scrupuleusement, tous les dessins et brocards des robes ainsi que tous les rinceaux, filets et arabesques qui font la décoration architecturale et mobilière. Les nuances primitives d'or et de peintures se retrouvent encore en beaucoup d'endroits; elles pourraient être relevées comme échantillons et servir de point de départ.

Quand cela se fera-t-il ? Quand les grands travaux qui remettent en honneur les monuments anciens seront-ils repris ? Nous ne saurions le prévoir en présence de la nouvelle révolution politique qui éclate pendant que nous écrivons ces lignes (1).

La République française, en se relevant en 1848, nous annonce par ses premiers actes qu'elle veut laver son nom de tous les excès par lesquels 93 l'a souillée. Espérons qu'elle puisera dans la concorde et l'union du peuple français, la force et le loisir de réaliser un programme et des intentions que nous croyons sincères. Nous accueillons du reste cette espérance avec d'autant plus de bonheur, que nous l'étendons à toutes choses : et aux arts dont l'amour a dicté cette monographie, et à la religion sœur et mère des arts. En protégeant les arts, la République française protégera la religion et la laissera gardienne et maîtresse des palais qu'elle s'est bâtis au moyen-âge. En respectant la religion, la République française favorisera

(1) 28 Février 1848.

le développement des arts ; elle ne leur retirera pas leur plus bel aliment ; elle sauvera du fanatisme irreligieux et de la dévastation, les monuments qui sont une des gloires de la France et au pied desquels il faut que la poésie, la peinture et tous les arts viennent à jamais s'inspirer.



NOTES SUR LES CLOTURES DÉTRUITES.

Il ne sera pas sans intérêt de trouver à la suite de ce travail quelques extraits de l'ancien descripteur de la cathédrale, que nous avons cité déjà dans le cours de ce travail. Ce qu'il dit du Jubé et des anciennes clôtures du chœur qui ont disparu au milieu du XVIII.ᵉ siècle est incomplet sans doute, mais donnera néanmoins une idée des œuvres monumentales qui remplissaient jadis cet édifice.

Commençons par le Jubé:

Ce magnifique Jubé, fait de pierres de taille, occupe tout le vide qui est sur une même ligne, entre l'une des quatre grandes colonnes de la croisée jusques à l'autre, et, traversant toute la façade du chœur, il le sépare d'avec la nef. Ce Jubé est soutenu par onze moyennes colonnes de marbre noir, d'ordre gothique, qui forment neuf arcades, savoir : sept en face et une à chaque côté sur les retours. Ces arcades, éloignées d'environ huit pieds du corps de la maçonnerie qui fait la clôture du chœur, forment un portique continu dont la voûte, embellie de peintures, est soutenue par des croisées et branches d'ogive de pierre dorée qui portent les cintres de ces voûtes.

Les deux dernières arcades, en face de ce Jubé, sont remplies de deux petites chapelles, l'une dédiée à S. Firmin le martyr et l'autre à S. Jacques le majeur. On monte dans ce portique, au-dessous du Jubé, par un escalier fait de pierre noire approchant de la qualité du marbre, composé de quatre rangs de degrés, qui règne dans la largeur et dans les retours de ce Jubé. La

façade et les retours de l'appui de ce Jubé sont ornés de la représentation des principales actions de notre sauveur J.-C., qui commencent par celle de son entrée triomphante dans Jérusalem, et finissent par celle de la descente dans les limbes, après la résurrection.

Quand je vous ai dit que les principales actions de Jésus-Christ représentées en sculpture sur ce Jubé, commencent par celle de son entrée triomphante en Jérusalem et finissent par celle de sa descente dans les limbes après la résurrection, j'ai parlé suivant la pensée du sculpteur. Il est à préjuger que le sculpteur ayant représenté Jésus-Christ descendu dans les limbes, et parlant aux Pères qui y étaient détenus, après avoir représenté Jésus-Christ ressuscité, n'a pas voulu exposer à la vue de ceux qui regardent la façade du Jubé, les figures hideuses des démons qu'il a représentées dans les limbes, sur un des retours du Jubé, vers lequel il semble que les yeux ne s'arrêtent pas aussi ordinairement que sur la façade.

Les statues qui représentent les actions différentes de cette partie de la vie de notre divin Maître, rapportées dans les Évangiles, sont de pierres dorées, hautes d'environ trois pieds, et placées dans trente niches séparées par de petites colonnes d'ordre gothique. Le couronnement, d'un travail aussi gothique, termine le haut de toutes ces niches, qui forment un appui de muraille pleine. La difformité de ces statues et figures gothiques prouve que les ouvriers ne connurent pas la juste proportion de la figure humaine, ce qui est le fondement du dessin; les têtes et les parties de leurs figures ont toujours été disproportionnées, leurs attitudes sans choix, sans extension ni mesures, les vêtements et les draperies de leurs figures sont le plus souvent boudinés............. Continuant la description du Jubé, je dis que les neuf arcades qui le soutiennent ont leurs frontons gothiques faits en pignons, et que dans les encoignures de leurs tympans, on voit des statues de prophètes et de sybilles sculptées en demi-bosse sur la pierre, accompagnées d'anges et de démons qui tiennent des rouleaux où sont marquées, en lettres d'or, les paroles

des prophètes et des sybilles qui conviennent aux actions de la vie de Jésus-Christ, que l'on voit représentée à la face de ce Jubé. Ce qui m'y paraît le plus particulier, c'est qu'au côté de cinq de ces sybilles, au lieu de figures d'anges, on y voit des figures de satyres ou plutôt de démons, dont quelques-uns paraissent avec des corps, partie d'hommes velus, et partie de chèvres avec des pieds fourchus. La pensée de ce sculpteur a beaucoup de rapport avec celle d'un auteur calviniste dont je vous ai parlé, qui impute au R. P. Crasset, jésuite, d'avoir écrit dans la page 249 de son ouvrage, que les sybilles étaient quelquefois remplies de l'esprit de Dieu et quelquefois de l'esprit du démon..............

Je continue. Le haut du milieu de l'appui de ce Jubé est orné d'une grande statue de pierre en pied, plus haute que le naturel, représentant la très sainte Vierge tenant son cher fils Jésus entre les bras, et placée dans cette attitude marquée au douzième chapitre de l'Apocalypse, c'est-à-dire d'une vierge entourée et comme revêtue des rayons du soleil, ayant la lune formée en croissant sous les pieds, et une couronne de douze étoiles sur la tête, qui sont les douze prérogatives de cette Sainte-Mère, comme l'explique S. Bernard. Un grand cadre doré dans lequel est placée cette statue de la sainte Vierge, est surmonté d'un beau dais ou couronnement de même matière, délicatement travaillé. Sur ce couronnement est élevée une croix fort haute, sur laquelle est attachée la statue du Sauveur de notre âme. Les statues de la très sainte Vierge et du disciple bien-aimé sont posées debout au pied de cette croix.............

Aux deux angles de ce Jubé orné de douze chandeliers de cuivre, sont posées deux colonnes de pierre dorée, torses en lignes spirales faites en façon de pyramides.

Ce large et magnifique Jubé et tous les ornements et statues qui l'environnent, furent dorées en 1613, par M. Delahaye, doreur, des libéralités de M. Adrien Devérité, chanoine de la cathédrale, qui est peint aux deux côtés de ce beau Jubé placé entre la nef et le chœur afin que le peuple puisse entendre plus commodément la lecture de l'épitre, de l'évangile et des autres

parties de l'office qui se font dans ce lieu élevé, car autrefois on prêchait dans ce Jubé et on y faisait lecture des livres sacrés. Les chaires des prédicateurs, telles que nous les voyons aujourd'hui, ne sont pas plus anciennes que le XIII.e siècle............ Le Jubé de notre cathédrale a deux escaliers, l'un à droite, l'autre à gauche, qui apparemment ont été construits par rapport aux raisons que M. Thiers apporte de cette disposition.......... On y chante l'évangile après avoir posé le livre sur la figure d'un aigle avec les ailes étendues, posé sur une colonne de cuivre placée du côté de l'Orient, suffisamment élevée au-dessus de l'appui pour que la lecture soit entendue des fidèles............

Sous l'arcade du milieu de ce Jubé est une porte de fer à jour, dorée en quelques endroits, faite à deux battants ornés de l'écu et armoiries du chapitre qui porte d'argent à la croix pleine de sable...... Au-dessus de cette porte, on voit du côté du chœur une belle statue de pierre dorée, haute de environ quatre pieds, représentant la divine Marie tenant son cher fils Jésus sur les genoux, dont la sculpture est délicate et bien travaillée. Cette statue est accompagnée d'un côté de celle de S. Jean-Baptiste, et de l'autre, de celle de S. Jean l'évangéliste.

Pagès, 1709, t. 1. Dial. 3, pag. 29.

Les portes latérales du chœur étroites et basses étaient pratiquées dans une muraille qui avait également sa décoration :

Il faut que je vous entretienne des ouvrages qui embellissent les deux portes latérales du chœur. Douze statues en pied, de pierre d'une belle sculpture, peintes et dorées en quelques endroits, hautes de quatre à cinq pieds, représentant les douze apôtres tenant chacun à la main des instruments de leur martyre ou de quelques-unes de leurs actions, sont placés, six de chaque côté, au-dessus des cintres de ces deux portes. Les chapiteaux des niches faits de pierres blanches, élevés sur les figures de ces apôtres, et le couronnement de cet ouvrage sont artistement travaillés, et d'une sculpture extrêmement délicate. On

voit que l'ouvrage du côté droit fut construit sous le règne du roi François I.er, ce père des arts et des sciences, qui commença de régner en l'an 1515 et mourut en l'an 1547, parce qu'au dessus de la clef du cintre de la porte, on voit une salamandre dans le feu, qui formait le corps de la devise de ce prince avec ces paroles : *nutrisco et extinguo,* ou comme dit un auteur moderne: *nec uror, nec extinguo.* On ne voit point, dans l'ouvrage dont je viens de vous parler, de date qui puisse m'apprendre l'année dans laquelle il fut construit (1).

L'ouvrage qui embellit la porte latérale du chœur du côté gauche presque semblable à celui qui lui est opposé, fut bâti l'an 1614, des libéralités de M. Lagrénée, dont on voit les écus sculptés en cet endroit.

Devant l'épitaphe de M. Guillaume Hamel de Pilly, sur la porte du chœur on voit dans une grande niche de pierre blanche d'une très-belle sculpture, la statue isolée de M.gr Jacques Ledoux, évêque titulaire d'Hébron dans la Palestine, et suffragant de M.gr Charles de Longwy, évêque d'Amiens. M.gr Ledoux est représenté à genoux devant un prie-dieu, vêtu de ses habits pontificaux. Plusieurs maisons et bocages placés dans des campagnes, dans lesquelles on voit des pélerins, occupent le fond de cette niche. L'inscription qui est au bas nous apprend que M.gr Ledoux mourut le 19 mars 1582.

Dans un grand cintre d'architecture placé sur la porte du chœur, proche de l'épitaphe de M. Ledoux, dont plusieurs belles

(1) Le compte d'exécution testamentaire d'Adrién de Hénencourt que nous avons trouvé aux archives du département, nous désigne à la fois le donateur et la date de cette décoration. On y lit : « Pour estoffer, paindre » et enrichir icelle histoire de l'Invention S. Firmin et six apostres avec » aucuns petits images et armoiries estant eu la closture et huis du cœur » de l'église d'Amiens du costé de la sépulture du dit deffunct, et qu'il » avoit fait bastir et construire à ses dépens lui vivant. Pareillement pour » paindre et estoffer l'huis de fer du dit cœur a esté payé à Pierre Palette, » paintre, par marché fait et comme appert par sa quittance (cent dix » livres) . . . . cx liv. »

statues en pied de grandeur presque naturelle, sculptées de pierre blanche, qui représentent un pape accompagné de cardinaux, d'évêques, d'ecclésiastiques et d'autres personnes vêtues d'habits et d'ornements convenables à leur dignité et qualité, qui font un très-bel effet dans cet endroit. On n'y voit pas d'inscription qui puisse donner à connaître quelles sont les personnes représentées dans ce beau groupe.

L'autre côté de la même porte du chœur est orné d'une belle représentation, en sculpture de pierre dorée et peinte, de cette vision mystérieuse (des vingt-quatre vieillards) que le disciple bien-aimé vit dans l'île de Pathmos, (ch. IV et V.) Cet ouvrage fut donné par M. Nicolas Gaudran, mort le 12 février 1616.

Dial. 1, p. 32.

Nous allons faire maintenant le tour du sanctuaire à l'extérieur, en partant de la porte gauche, côté de l'Evangile, et allant d'arcade en arcade jusqu'à la porte droite, côté de l'Epître :

Jean de la Grange, surnommé le cardinal Jean d'Amiens dont il fut évêque jusqu'en l'année 1402, dans laquelle il mourut, est enterré sous un tombeau en marbre noir sur lequel est sa statue représentée de grandeur naturelle, en marbre blanc délicatement sculptée. Ce mausolée sert de clôture à la gauche du chœur où son écu est placé. Il portait de gueule à trois merlettes d'argent au premier quartier de Bretagne.

Le tombeau placé sur la même ligne de ce dernier est celui de Jean de Boissy, neveu de ce cardinal, évêque d'Amiens. Il y est représenté en statue de pierre de grandeur naturelle, vêtu comme son oncle de ses habits pontificaux. L'écu de ses armes donne à connaître qu'il portait cinq pointes d'argent équipollé à quatre de gueules.

Dial. 2, p. 76.

La cinquième arcade qui forme le chevet de l'église à gauche est ornée de trois niches de pierre, dans lesquelles ont voit l'histoire des saints Fuscien, Victoric et Gentien, représentés par

des statues de pierres peintes et dorées, très-bien sculptées, hautes de trois à quatre pieds.

Dans la première niche ou petite arcade, on remarque l'accueil favorable que S. Gentien fit aux saints Fuscien et Victoric, romains, qui étant venus dans la Gaule Belgique pour y annoncer l'évangile de Jésus-Christ et pour y voir S. Quentin, aussi romain, qui prêchait dans ce pays la vérité de la religion chrétienne, furent reçus dans la maison de Gentien, dont la foi naissante fut récompensée de la couronne du martyre qu'il souffrit pour avoir voulu défendre ses deux hôtes contre la violence des tyrans qui voulaient attenter à leur vie.

Dans les deux autres niches, on remarque ces deux apôtres de la Picardie, arrêtés par les ordres de Rictiovarus et tourmentés de différents supplices par les bourreaux. Le préfet n'ayant pu obliger ces généreux athlètes à sacrifier aux idoles et à renoncer la foi de Jésus-Christ, leur fit crever les yeux et enfin couper la tête, l'an 303 ou 287.

On voit dans l'enfoncement de la troisième niche les corps, ou plutôt les troncs de ces deux martyrs, porter dans leurs mains, après leur mort, leur tête que le bourreau en avait séparée, depuis le village de S. Fuscien jusqu'à celui de Sains, pour y être enterrés avec S. Gentien.

Cet ouvrage, avec les ornements, fut donné l'an 1524, par M. Jean Sacquespée, chanoine et trésorier dont la statue est représentée vêtue de ses habits de chœur, placée contre une des colonnes avec son épitaphe en cuivre. L'écu de ce chanoine est attaché au couronnement de pierre délicatement travaillé à jour. Il porte de sinople à un aigle d'or chargé sur l'estomac d'une épée d'argent en bande qu'il tient par la poignée avec le bec, la tirant du fourreau de sable, le tout d'or, la garde de même.

La sixième arcade de cette dernière est ornée de la représentation de la même histoire ; on voit dans deux petites niches ou arcades, l'Invention des corps de ces trois saints, Fuscien, Victoric et Gentien. Dieu accorda aux mérites de S. Honoré la grâce de l'Invention des ossements de ces trois Saints, lorsque

pendant son épiscopat, l'an 603, il paraît qu'un saint prêtre, nommé Lupicin, découvrit par une révélation divine les corps de ces trois saints martyrs dont le lieu de la sépulture avait été inconnu pendant l'espace de plus de 300 ans. Comme S. Honoré célébrait les redoutables mystères, il entendit les cris de joie que Lupicin faisait à plus de cinq quarts de lieue de là, *à quarto milliario*, pour avoir trouvé ces sacrés ossements. S'étant transporté sur les lieux et dans le temps qu'il publiait la gloire de Dieu qui est admirable dans ses saints, arrivèrent les courriers de Childebert, d'autres disent de Clotaire II, qui régnait alors en France, avec ordre de transporter à Paris ces saintes reliques. Tous leurs efforts furent néanmoins inutiles, car une puissance secrète et invisible empêcha qu'on pût retirer et emporter ces sacrés ossements du lieu où ils étaient enterrés; c'est pourquoi on les enferma dans une belle chasse que l'on porta ensuite en procession dans Amiens. Ce saint évêque fit bâtir une église dans le même endroit auquel les corps des deux saints martyrs avaient été trouvés.

Dans le nombre des personnes qui assistèrent à cette procession, le sculpteur a placé le roi Childebert ou Clotaire II, et lui a mis sur la tête une grande couronne fermée, quoique Charles VIII soit le premier des rois de France qui ait commencé à porter la couronne fermée, lorsqu'il prit la qualité d'empereur d'Orient dans l'année 1495 (1).

Au-dessous de cette représentation d'histoire, on voit dans de petits cartouches celle de S. Quentin, aussi martyr et apôtre de la Picardie, sculptée en demi-bosse.

Ces corps d'histoire représentés sous cette sixième arcade, par de belles statues de pierre peinte et dorée, furent faits l'an 1551 des libéralités de M. Charles Delatour, chanoine et pénitencier, dont l'épitaphe de cuivre placée contre la prochaine colonne, nous apprend qu'il mourut le 18 juillet 1556; l'écu de ses armes attaché au couronnement de pierre de cet ouvrage délicatement sculpté à jour, fait voir que ce vertueux cha-

(1) Voir notre description du portail S. Honoré.

noine portait d'azur à la tour maçonnée et crénelée d'or.

Tom. 1.er, 3.e dial.

On croit que l'évêque Arnould, successeur de Geoffroy d'Eu, est enterré derrière le chœur devant la chapelle paroissiale où l'on voit une statue antique de marbre noir, représentant un évêque vêtu de ses habits pontificaux, couché de son long sous un cintre de maçonnerie pratiqué dans la muraille qui forme la clôture du chevet du chœur.

Dial. 1, p. 32.

Le tombeau qui sert de fermeture au chœur du côté droit de l'autel, orné de grilles de fer, est celui de M.gr Pierre Versé, évêque d'Amiens, mort le 10 février l'an 1500. Il y est représenté couché de grandeur naturelle, vêtu de ses habits pontificaux en chasuble, tunique et dalmatique. Sa statue est de pierre dorée. La sculpture en est fort belle. Il porte de sable à l'oranger d'or, quelques-uns disent à l'abricotier. Ce prélat, dans l'inscription de son épitaphe, est qualifié de dévot. Ce fut lui qui fonda, le 29 septembre 1498, les petites heures qui se chantent dans la cathédrale, et donna neuf mille livres pour cette fondation.....

Le superbe mausolée placé proche de ce dernier tombeau est celui de M.gr François de Halluin (mort, suivant M. Delamorlière, dans l'année 1537, et selon quelques auteurs, le 18 juin 1538), qu'il avait fait élever de son vivant. Cet évêque n'est pourtant pas enterré dans cet endroit, mais dans l'abbaye du Gard dont il était abbé. La sculpture de ce magnifique mausolée est belle. Les bas-reliefs et principalement ceux de la frise sont délicats. Les colonnes sont d'ordre gothique. L'écu des armes de ce prélat est placé dans plusieurs endroits de son mausolée : il porte d'argent à trois lions de sable, deux et un, armé, lampassé et couronné d'or, sur le tout d'azur à la face d'or, accompagné de six billettes de même, trois en chef et trois en pointe qui est de Piennes. On voit dans l'architecture de ce mausolée plusieurs statues d'anges sculptées en bosse, toutes nues, et dont les aîles ne couvrent pas la nudité.

Dial. 2, p. 78, 79.

La prière de Jésus-Christ au jardin des Olives et la trahison de Judas, sont représentées en figures de pierre peinte et dorée, hautes de plus de trois pieds, délicatement sculptées, et placées sous une arcade faisant partie de la clôture à droite du chevet du chœur. Cet ouvrage fut donné par M. Charles Roignard, professeur en la Sainte-Ecriture et chanoine d'Amiens, mort l'an 1535.

Dial. 1, p. 115.

La parabole du charitable Samaritain est représentée en sculpture de pierre, dans un ouvrage placé contre la muraille servant de clôture au chevet du chœur, donnée l'an 1613, par M. Adrien Pecoul, docteur en médecine, archidiacre de Ponthieu et chanoine d'Amiens. Il y est représenté à genoux par une statue isolée, vêtu en habit de chœur d'hiver. On y voit l'écu de ses armes en sculpture où il porte de gueule à trois chevrons de vair surmonté d'un casque timbré en face..... On remarque dans cet ouvrage le Samaritain verser de l'huile et du vin dans les plaies de ce pauvre blessé, qu'il recommande au maître de l'hôtellerie voisine où il l'avait mené, et lui laisser même de l'argent pour avoir soin de cet infortuné. Cet ouvrage est soutenu de quatre colonnes d'ordre dorique, deux de chaque côté.

Dial. 1, p. 112.

La description suivante de l'ancienne chasse de S. Firmin est intéressante et achève de justifier l'explication que nous avons donnée des médaillons qui environnent la niche tombale de Adrien de Hénencourt :

La chasse de S. Firmin le martyr est de pur or et contient quatre pieds sept pouces de longueur ; deux pieds et un pouce de hauteur et un pied trois pouces de largeur. La couverture ou le haut de cette chasse est faite en dos d'âne et partagée en six différents cartouches en sa longueur, dans lesquelles on voit plusieurs actions de la vie de ce grand Saint représentées par des figures en demie-bosse, avec des inscriptions qui expliquent en prose latine le contenu de chaque action. Sur le haut de chaque

cartouche est écrit un vers latin hexamètre en caractères gothiques placés dans la longueur de chaque plate-bande. Ces caractères sont d'émail et expliquent en peu de paroles l'action tirée de l'histoire de ce saint Prélat martyr représenté dans ce cartouche.

Voici à peu près la situation des vers placés dans les deux différentes faces de la longueur de cette chasse de S. Firmin le martyr.

PREMIÈRE FACE.

Præsul ut est moris baculo donatur honoris.	Mittitur et flentum flens respirat ora parentum.	Præcipuos regni docet et baptisat Agenni.
Sanctus honoratus tholosanus episcopus. Sanctus Firminus. Porta tholosana.	Parentes illius flent suum egressum. } Sanctus Honestus. Sanctus Firminus.	Sanctus Firminus ingreditur Agennum } Archadius. Romulus. Judices.
Sanctum cur turbis turbat malus arbiter urbis.	Præsidis injusti mors justa sic fuit isti.	Præsulis hic sedem locat et prothomartyris œdem.
Populus belvacensis obviat sanctum Firminum aut recipit. } Sergius præses jubet eum apprehendere.	Mors Sergii. } Carcer. Sanctus Firminus incarceratur.	In honorem sancti Stephani prothomartyris construit ecclesiam.
Suscipiat martir opus hoc utinam tibi gratum.	Quod proprii sit amore gregis studioque paratum.	Hujus agente loci Theobaldo pontificatum.

DEUXIÈME FACE.

A cultu vano converso Faustiniano	Christi virtutem probat his operando salutem	Sicque Deo gratus, fit victima inlaqueatus.
Ambianis Faustinianus baptisatur. } Sanctus Firminus.	Porta clipiana. } Sanctus Firminus. Cœcus Leprosi sanantur.	Sebastianus præses. } Carcer ubi caput illius abscinditur.
Hic patet oranti locus et pausatio Sancti.	Res nova, laus magna, flos pro nive, plebis ozanna.	Fert pia plebs sua, vota quoque propinqua, remota.
Sanctus Salvius suis prœcibus in missa factis meruit sepulcrum Sancti Firmini invenire radiante sole super illud.	Sanctus Salvius episcopus cum suo grege corpus Sancti Firmini in capsulâ ferunt.	Belvacenses, noviomenses, morinenses, et cameracences occurrunt.
Qui jugem vigil exhibuit Domino famulatum.	Undè piis precibus nil debeat esse negatum.	Obtineat famulis finem sine fine beatum.

Pagès, tom. 1. dial. 3.ᵉ p. 64 et Suppl. p. 12.

LETTRE DE M. DANSE,

SUR SON VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN PICARDIE, EN 1758,

PUBLIÉE AVEC NOTES PAR M. LE MARESCHAL,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

Paris, depuis le mardi 11 *jusques au dimanche* 16 *avril.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES (1),

Je suis trop jaloux de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, pour m'exposer par mon silence à une perte ou une diminution qui ne pourroit (2) que m'affliger.

(1) Cette lettre dont l'original appartient à M. Auxcouteaux de Marguerie est adressée par M. Gabriel-Claude Danse, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Beauvais, à MM. Borel, lieutenant-général au présidial de Beauvais, Le Mareschal de Fricourt, lieutenant particulier et Bucquet, procureur du roi, que tous trois travaillaient avec lui à l'histoire du Beauvaisis.

(2) L'éditeur s'est fait un devoir de publier cette lettre avec l'orthographe du temps. Le texte en a été collationné avec le plus grand soin sur l'original.

Une absence de quelques jours m'a déjà appris combien il en coûte d'être privé de votre aimable compagnie. Trouvés bon que j'essaye d'adoucir mes peines en mettant sur le papier ce que je craindrois d'oublier si je tardois plus longtemps de vous en faire part.

Je suis parti de Beauvais le 4 du courant, comme bien vous le sçavés, mon bucéphale m'a conduit sans hésiter jusques au bois *de Fayel.* J'ay renoncé au grand chemin qui va à Bretheuil et je me suis déterminé pour la chaussée qui devoit me faire connoître la situation de *Cyrmiliaca.* C'est un village à cinq lieues de Beauvais, à deux cents pas ou environ de l'ancienne chaussée. Elle ne passe nullement dans le village comme le marque la carte de M. de Cassini, sa position est plus exacte dans celle de l'Eperon. La rencontre de quelques païsans m'a procuré l'avantage de leur faire quelques demandes ; un d'eux m'a dit que dans le cimetière qui est à quarante pas de la chaussée, à gauche et non à droite comme l'indique la carte, il avoit été trouvé plusieurs cercueils de pierre. Je n'ay pu apprendre s'ils étoient distingués par quelque inscription ; je me suis fait conduire au cimetière pour en voir une dont on me parla ; c'est une tombe d'un ancien chapellain de la chapelle St.-Martin, du moins la tombe est-elle celle d'un prêtre ; l'inscription du XIIIe ou XIVe siècle, il auroit fallu du temps pour la lire, et de l'eau pour la débrouiller, ce n'étoit pas mon objet; ainsi, j'ay passé outre et me suis rendu à *Blancfossé.* La disette de bonnes auberges sur l'ancienne chaussée m'a fait alors prendre, par des chemins de traverse, la route de *Croissy.* Je n'étois pas faché d'ailleurs de voir ce vil-

lage que Valois a avancé être *Curmiliaca.* Ses conjectures sont assurément moins que certaines, puisque l'ancienne chaussée n'a jamais eu de direction vers ce village. Le chemin qui y conduit passe par *Luchy, Francastel, Lecrocq*, etc., et a toujours été distinct de celui qui passe à *Cormeilles.* L'inspection de la carte vous rendra ces observations sensibles. Je n'ay vu à Croissy l'église qu'extérieurement; elle offre aux yeux des curieux des monuments des XII.e et XIII.e siècles, tels que ceux du même âge que nous connaissons dans notre pays. De Croissy, je me suis rendu à Amiens sans avoir trouvé aucun monument digne d'attention. Il est à observer que l'ancienne chaussée de *Thillé* à *Cormeilles* et même au-delà de *Blancfossé*, conserve encore en divers endroits des caractères constants de chaussée romaine. Les pierres marginales ne s'y voient pas, il est vrai, mais c'est une condition que plusieurs auteurs ont eu tort de donner comme essentielle. Je l'ay remarqué dans des endroits où la nature venait au secours de l'art; mais en général, je répute qu'on ne doit point en faire une condition essentielle et absolument nécessaire.

La cathédrale d'Amiens est le monument le plus célèbre dont cette ville soit ornée; elle est du XIII.e siècle. Deux évêques dont les tombeaux se voient en cuivre et en bosse au bas de la nef en ont été les premiers fondateurs; l'un en a conçu le projet, le cours de sa vie a à peine suffi pour en faire apercevoir à ses contemporains la vaste étendue. Le second a continué l'ouvrage et l'a conduit à ce degré de perfection qui ravit le spectateur. Les caractères qui se lisent autour des cénotaphes des deux évê-

quos, sont gothiques majuscules du XIII.e siècle. L'admirable de l'église me paroît consister principalement dans l'uniformité de la forme de bâtir. Indépendamment du nom des évêques à qui on doit l'élévation de cet édifice et qui est constant, j'y ay remarqué au premier coup d'œil ce qui spécifie l'architecture du XIII.e siècle, les chapiteaux des colonnes à grand feuillage découpé ou d'acanthe sauvage, les corniches de même en feuillage, les ogives en boudin avec arête, etc. On me croira peut-être intéressé dans mon récit, mais il m'a paru que le surprenant de l'église d'Amiens n'est pas aussi frappant que celui de notre église. Ceux qui sont les plus accoutumés à la fréquenter sont toujours dans l'admiration, elle se renouvelle chaque jour à Beauvais; je pense au contraire qu'on s'accoutume aisément à Amiens et que les effets de l'admiration ne sont ni si sensibles ni si fréquents: du reste, l'édifice est moins haut que celui de la cathédrale de Beauvais, et cependant la distance des piliers les uns aux autres, en tout sens plus large, ce qui fait paraître la totalité du bâtiment un peu écrasé et surtout les bas-côtés. L'abside du chœur m'a semblé décrire une demie circonférence de cercle un peu trop grande, ce qui nuit à la perspective qui veut que les objets décroissent en s'éloignant du point principal destiné à les considérer. Le chœur étoit encore, il y a quelques années, fermé en son entier et dans son pourtour par des cloisons ornées de bas-reliefs dans le goût de ceux de Beauvais. Il n'en reste plus vers le sanctuaire. On y a substitué des grilles de fer très-bien ouvragées et mieux encore très-proportionnées avec le reste de l'édifice. On leur a donné la

hauteur du couronnement des stalles. On auroit dû avoir cette attention à Beauvais ; mais nous sommes faits pour dépenser beaucoup d'argent en faisant parade de notre mauvais goût et du peu de justesse de nos ouvriers, par rapport aux proportions.

Les bas-reliefs qui subsistent encore représentent du côté de l'évangile, l'histoire de St.-Jean-Baptiste et du côté de l'épître celle de St.-Firmin ; à côté de la porte latérale, de ce même côté, l'histoire de St.-Firmin est terminée par sa première translation faite par cinq évêques Cambrai, Noyon, Terrouenne, Beauvais et Amiens. Ce fait est exprimé par deux vers français écrits en gothique du XVI.e siècle. Les armes de Mailly qui accompagnent ces bas-reliefs, me font croire qu'ils ont été faits du temps, peut-être même aux dépens d'un évêque d'Amiens de ce nom. Le *Gallia xtiana* peut vous en apprendre davantage. L'évêque de Beauvais est sans doute Constantin. J'ay acheté, à Amiens, un traité de M. de l'Estocq, sur la translation de St.-Firmin, et les pièces justificatives m'ont appris que Renaut de Nantheuil, notre évêque, a assisté à quelque autre translation du même St.-Firmin.

J'ay demandé à voir les ornements, ils sont si peu riches, qu'on n'a osé me les faire voir. J'espérois me dédommager par l'examen des MSS., mais ils ont été vendus à l'abbaye de St.-Vast d'Arras, pour acheter des ornements. L'examen de l'église cathédrale et ce que j'ai remarqué en passant de différentes autres églises, m'ont fait connaître qu'à Amiens, dans les XIII.e et XVI.e siècles, on employait la même forme d'architecture que dans le Beau-

voisis, d'où je continue à conclure qu'il n'est pas impossible de donner des règles générales pour connaître la forme de bâtir usitée dans différents siècles.

J'ay rendu mes hommages au précieux chef de St.-Jean. J'ay cherché longtemps M. Nerlande, le neveu, pour m'en entretenir avec lui; mais mes recherches ont été infructueuses. La précipitation avec laquelle j'ay examiné l'inscription qui accompagne le chef, ne m'a pas permis de former aucun mot distinct et par conséquent aucune conjecture; d'ailleurs, qui ne risqueroit de s'égarer sur un sujet si difficile à traiter. Je crois, néanmoins, avoir aperçu dans les caractères une forme voisine des lettres grecques, si elles ne sont pas véritablement telles. L'église d'Amiens est encore distinguée par des mausolées modernes très-bien exécutés; je trouve dans celui de M. Faure et d'un autre qui n'en est pas éloigné, tous deux d'évêques, qu'on ne leur a pas fait garder une posture assez décente en les représentant couchés, ou plutôt à demi couchés et assez nonchalamment posés sur des carreaux de velours. Derrière le chœur, vis-à-vis la chapelle de la paroisse, est un petit génie pleurant et plus expressif dans ses pleurs qu'un enfant qui viendrait de recevoir la punition d'un thême mal fait.

Godard m'a fait le plaisir de me conduire dans toute la ville pour y admirer les monuments qui en font l'honneur. En général, les églises sont plus éclairées qu'à Beauvais; il en est un moins grand nombre qui conservent des traces d'antiquité. Plusieurs sont décorées de mausolées très-beaux. Il en est un aux Cordeliers qui mérite attention. Si vous voulés en savoir davantage, je vous renvoie à

l'almanach de Picardie. J'ay remarqué dans les rues, ce qui m'a paru assez extraordinaire, des maisons, autres que celles des chanoines, des maisons conservant des restes d'architecture pour les portes, fenêtres, voûtes, etc., dans le goût du XIII.ᵉ siècle. Le mauvais temps m'a empêché d'admirer l'Authoie en détail, ce que j'y trouve d'avantageux, c'est que l'air m'en paroit salutaire.

Je finis mes observations sur Amiens, par où j'ay terminé ma course. C'est un chef-d'œuvre de l'art et qui fait honneur aux vues bienfaisantes de M. Chauvelin pour la ville dont il a été intendant. C'est une machine hidraulique qui, au moyen d'une roue à moulin et de quatre pompes, deux foulantes, deux aspirantes, tirant leur action d'un balancier, fait monter l'eau jusques à la plus grande hauteur nécessaire, pour qu'elle soit répandue dans les quartiers de la ville les plus élevés. Un fontainier, préposé à la garde de la machine, ne lâche d'eau du réservoir peu considérable qui est au haut du bâtiment, qu'à raison de la nécessité de la ville. L'eau est tirée d'une fontaine. Qu'une machine de ce genre seroit utile à Beauvais !

Déjà près de quatre pages et je ne fais que quitter Amiens pour me rendre à Corbie. La célébrité de cette abbaye vous est connue, *sed heu fuimus Troës*. La ville est située sur la Somme, à quatre lieues d'Amiens. Il n'y reste plus que les vestiges des anciennes fortifications; elles ont été détruites par ordre de Louis XIV. Il ne subsiste rien de l'ancienne église. Avant la réforme on commença la nouvelle. Les anciens firent le chœur, les réformés ont fini le reste. L'église, telle qu'elle est ac-

tuellement, est d'une architecture voisine de celle du XVIe. siècle. Il est surprenant qu'on n'y ait conservé aucun ancien monument et à l'exception d'un cénotaphe peu curieux d'un ancien abbé, l'église est destituée de tout vestige d'antiquité. C'est assurément une perte d'autant plus considérable, que je ne doute point qu'elle ne fut très-riche en ce genre. Restent les vestiges d'une ancienne porte latérale au midi, elle est du XIIIe siècle. La statue de St.-Pierre, actuellement sans tête, est réputée de la première église. J'ay sçu icy que la tête est au chartier, nous en avons parlés à l'occasion des mitres.

Le trésor conserve encore quelques anciens reliquaires, l'un d'eux s'appelle *prime* et l'on veut que ce soit le premier de la maison. Il y a aussi quelques oratoires de nos rois, un ancien autel portatif en argent, un morceau considérable de la vraie croix, des petites chasses en émail et or ou cuivre du XIe siècle et peut-être même plus anciennes. Un reliquaire moderne en bois doré en forme de buste, à travers la vitre on lit en écriture moderne : *caput sancti Luciani episcopi et martyris*, c'est l'occiput ; nous n'avons aucun acte qui nous fasse connoitre, par qui et quand l'abbaye de Corbie a été enrichie de cette relique. On n'en sait pas d'avantage sur le lieu, on m'a seulement promis que, si on en trouvoit quelque notion, on me la feroit passer. Je ne puis vous en dire davantage sur ce que contient ce trésor. La mémoire ne me fournit rien davantage en genre de reliquaire qui ait droit de vous intéresser. J'y ay vu des bourses ou gipesières en *perizonariæ* (1)

(1) Le mot *perizonariæ* me paraît de la création de M. Danse ; je n'ai pu le trouver dans Du Cange ; mais le sens en est facile à saisir ; des *gipe-*

très-curieuses. Nos premiers chevaliers en foisoient usage dans les voyages de la Terre-Sainte. Elles leur servoient pour apporter des reliques dans leurs pays, ou pour les conserver par dévotion dans la vue de se prémunir sous la protection des saints des différents accidents auxquels ils étoient exposés. Ces bourses sont remarquables par les blasons dont elles sont chargées, et j'ay appris icy qu'ils sont si anciens, que l'on ne peut assigner précisément s'il est quelque famille actuellement existante qui en porte de semblables. Nous avons dans notre trésor une bourse semblable à celles de Corbie, et je crois me rappeler, d'après un ancien inventaire de reliques, que nous en avons possédé autrefois un plus grand nombre.

Le cloître est du XIII.e siècle, la forme d'architecture et l'inscription en sont des preuves. Il menace ruine depuis longtemps et tout y est dans un désordre affreux. Des bâtiments claustraux commencés sont cause qu'il est tellement embarrassé de vieux bois que je n'ay pu m'instruire autant que je l'aurois souhaité. Le plus ancien monument sépulcral que j'y ay remarqué, est une tombe en caractères gothiques du XIII.e siècle. Elle est moins large par les pieds que par la tête. Une pieuse singularité de nos ancêtres du XV.e ou XVI.e siècle m'a frappé; c'est un pressoir sous lequel J.-C. est posé: des évêques, des cardinaux poussent à la roue: il sort du sang précieux des plaies sacrées, des prélats l'entonnent dans des muids, le pape préside à l'ouvrage. Dans le chapitre, un ***Radulphus***

cières perizonariæ signifient évidemment des *gibecières en ceintures*, qui se mettaient autour des reins. (Note de l'Editeur.)

de Roye, d'abord abbé de St.-Lucien, puis de Corbie, enterré sous une pierre noire; sa figure et celle d'un moine qu'il amena de sa première abbaye, relevée en demi-bosse. L'inscription m'a paru du XVI.e siècle. Il y a plusieurs paroisses à Corbie; dans celle de St.-Jean a été enterré Paschase Radbert, au milieu du chœur. Quand on a levé son corps ou plutôt depuis, on a changé la direction de la pierre noire qui couvrait son cercueil, elle est chargée d'une croix en bosse. Au-dessus de ce tombeau est posée, sur quatre soutiens, une pierre sur laquelle est représenté en relief le saint abbé, mais le monument ne m'a paru que du siècle dernier, encore en est-il peu digne par sa forme et sa structure.

A quelques pas de cette église contre celle de Saint-Etienne, est une chapelle moderne, élevée en l'honneur de la bienheureuse Colette, d'abord recluse à Corbie, ensuite réformatrice des Clarisses à Gand où sont ses dépouilles. On a pensé plus d'une fois à lui procurer un culte authentique. Dom Marion a été longtemps chargé de travailler à sa vie, mais on dit que l'ouvrage n'est guère avancé. J'ai été conduit dans toutes ces perquisitions par dom Pardessus. Dom Caffiaux est actuellement à Paris. Sainte Colette recevoit la communion de l'église de Saint-Etienne, par un petit grillage que l'on conserve encore, ainsi que l'emplacement de sa cellule tenant à la chapelle. Elle y est représentée à genoux vis à vis le petit grillage, et sa statue de pierre ou de bois est peinte en gris de capucin. Les hospitalières de Corbie passent pour être aussi anciennes que l'abbaye; au portail de leur église sont quelques figures d'une très-haute antiquité.

Dans l'église de l'abbaye, outre les reliquaires dont je vous ay parlé, on y conserve encore dans des châsses les ossements de saint Paschase Radbert, de saint Adhélard et autres. On fait à Corbie la fête de saint Hildeman, mais sans leçons qui lui soient propres. Son nom n'est pas même inscrit sur le catalogue des fêtes propres de la maison.

On a commencé à rebâtir avec magnificence des lieux claustraux, mais faute d'avoir assez compté *sumptus necessarios*, on est obligé de demeurer à moins de moitié de l'ouvrage. Une ancienne chapelle hors de l'église et qui tombe en ruine, est remarquable par quelques tombeaux de la maison de Soyecourt. Les statues de ceux et celles qui y sont enterrés ne sont ni couchées, ni en posture de suppliant, mais debout dans des niches, et au-dessous est en pierre la forme d'un cercueil par la tête, et on a écrit en lettres noires le nom de ceux que représentent les statues.

On a eu la bonté de me communiquer les MSS. Les plus beaux sont à Saint-Germain-des-Prés. Il ne reste rien de rare ni de précieux ; une chronique dite de *Colincourt* du XV.ᵉ siècle est assez exacte pour les faits qui se sont passés du temps de l'auteur. Un MS. in-4.° du IX.ᵉ ou X.° siècle contenant plusieurs légendes, m'a rappelé quelques faits concernant Hildeman, ce qui se passa à la mort de saint Adhélard. Tous ces faits sont consignés dans le recueil des actes bénédictins. J'ay consulté une histoire MS. de Corbie, par dom Varoquo. Je vous enverrois les extraits que j'en ay fait par rapport à saint Hildeman et à Odon. Mais ce sera pour mon retour, je tacherai de les comparer avec ce qu'en a écrit dom Fortel,

qui a fait aussi une histoire MS. de Corbie. J'espère que M. Vallart, qui en a une copie, voudra bien me la communiquer.

J'ay quitté Corbie le vendredi 7, et me suis rendu avec dom Pardessus à l'abbaye de Saint-Fuscien. J'ay essayé, chemin faisant, de tirer de mon compagnon de voyage des connaissances utiles. Il me paraît qu'ils n'ont point encore pris de plan. Ils extraient beaucoup d'après des mémoires qu'on leur commuuique. Bref, ils ne sont guères avancés et ils me paroissent s'appliquer davantage et être plus riches en généalogies qu'autrement. Quoiqu'il en soit, notre conversation étant tombée sur le prieuré de *Lihons-en-Santerre*, j'ay appris qu'on pensoit que les Huns avoient été défaits dans cette contrée de la Picardie. Outre la tradition, on en cherche des preuves dans la valeur du mot *Lihons*, toujours par un H ou *Li-huns*, en latin *Lihunum*, et même dans quelques chartes *Leti hunorum.*

Nous avons passé à *Boves*. C'est un endroit célèbre par la tyrannie de ses anciens seigneurs. Thomas de Marle, dans le XII.e siècle, condamné dans un concile de Beauvais, étoit ou seigneur de Boves, ou de la famille; Enguerrand de Coucy, etc. On voit encore sur la hauteur qui commande le village les ruines d'un ancien château fort. Ce qui en reste est suffisant pour donner une idée avantageuse de son ancienne construction.

J'arrive à Saint-Fuscien, et le premier monument antique que j'y remarque est un fragment de hache antique en caillou, en cette forme (1), il avait été trouvé depuis

(1) Sur l'original de cette lettre se trouve reproduit ici un dessin de la hache.

peu de jours dans le jardin. L'abbaye de Saint-Fuscien est peu considérable ; il n'y a que quatre religieux. L'église ou ce qui en reste, après des ruines souvent réitérées par les ennemis, conserve eneore quelques vestiges du XII.ᵉ et XIII.ᵉ siècle. Elle est petite et n'a rien de remarquable ; on y conserve un os d'un des saints martyrs qui y ont été enterrés. On ne conserve dans l'abbaye aucune légende de saint Fuscien. On croit que les saints martyrs ont été enterrés à l'endroit même où est érigé le maître-autel, et que ce fut dans un bois, d'où la dénomination encore d'usage, de *Saint-Fuscien-au-Bois*. Les saints martyrs furent tués dans le village qui porte maintenant le nom de *Sains*, à une demi-lieue de Saint-Fuscien. Saint Gentien y reçut le coup de la mort sur le seuil de la porte de l'hôtellerie. Et la maison où il souffrit le martyre est encore le chef-lieu d'un fief situé à Sains, nommé le *Fief de Saint-Gentien*. Quant à saint Evrost, on n'en avoit d'autre connoissance que celle qui en avoit été donnée depuis peu de jours par M. Vallart, qui avait fait un voyage à l'abbaye. Ce qui paroit assez vraisemblable, c'est qu'il y aura eu dans le VI.ᵉ siècle, ou peut-être même plus tôt, une église à l'endroit même où les saints ont été martyrisés, c'est-à-dire à *Sains ;* le nom de ce village aide la conjecture. Or, c'est de cette église ou abbaye dont saint Evrost aura été abbé. Les malheurs de l'Etat aiant causé la destruction de cette première abbaye de Saint-Fuscien, il est tout naturel de penser qu'au XII.ᵉ siècle, lorsque l'on aura voulu reconstruire une nouvelle abbaye, on ait choisi pour l'élever, l'endroit même où les saints martyrs avoient été enterrés. Les leçons du jour de la fête de saint

Evrost, que l'on célèbre à Saint-Fuscien, sont les mêmes que celles du *propre de l'abbaye de Saint-Lucien.* Vous pouvez aisément en obtenir la communication.

Je pars de Saint-Fuscien le samedi matin, et je ne quitte pas la chaussée romaine qui, passant par *Sains*, *Estrée*, *Paillard*, *Ansauviller*, etc., devoit me conduire à Saint-Just et me rappeler la fuite de ce saint enfant. Ce n'est pas sans satisfaction que j'ay marché sur ses traces. Je ne crois pas que l'on trouve beaucoup de chaussées abandonnées qui en conservent des restes aussi sensibles. Entre Paillard et Ansauviller, j'ay remarqué en plusieurs endroits des indications non équivoques de pierres marginales. La chaussée rompue en plusieurs endroits par l'avidité des paysans pour profiter des pierres et cailloux, m'a fait apercevoir en plusieurs endroits des lits très-bien conservés de pierres arrangées avec soin. Ce travail des païsans m'a fait comprendre que rien ne leur est sacré, et que si on trouve si peu de grandes pierres marginales, on en doit accuser moins les premiers fabricateurs de ces belles chaussées que leurs indignes destructeurs.

J'ai dîné à Ansauviller. Ce village est remarquable par le commerce de toiles de ménage qui y est très-considérable. C'est de cet endroit que tirent leurs marchandises ces colporteurs que nous voyons tous les jours à Beauvais avec des mulets. L'aune d'Ansauviller est plus petite que celle de Paris, et à vue d'œil il m'a paru que les deux n'équivaloient qu'à une aune et demie. La plus belle toile, aune du pays, se vend depuis vingt jusques à vingt-trois sols.

Rendu à Saint-Just de très-bonne heure, je m'y suis arrêté pour y admirer les ouvrages des modernes, car il n'y reste plus aucun vestige d'antiquité. L'église a été bâtie des libéralités d'un M. de Villeroy, abbé ; ses armes sont au vitrage de l'abside. La forme de construction est celle qui approche le plus de celle du XVI.e siècle ; les voûtes sont à ogives. Les bâtiments de l'abbaye sont trop beaux pour des disciples de saint Norbert. Ils ont excité mon admiration par leur beauté, et presque mon indignation par l'usage auquel ils sont destinés. Je me suis fait conduire à la chapelle du Puchot pour y honorer l'endroit même où le saint a souffert. Le hasard m'y a fait trouver le prieur, c'est un homme qui cherche beaucoup à s'instruire sur Saint-Just. Il est plein de son *Louvet*, et malheureusement il le regarde comme un oracle ; j'ay entré en lice, et contre son sentiment j'ay taché de lui prouver que Saint-Just ne s'appeloit pas *Lupara*, mais *Sinomovicus*, qu'il ne fallait pas distinguer à Saint Just deux villages ou un village et un hameau *Sinomovicus*, auquel il lui plaisait de substituer *Oremus* d'où les prés d'*Oremieux* et *Lupara* auquel a succédé saint Just. Il confond ce saint enfant avec saint Justin de Paris. On célèbre dans l'abbaye la translation de saint Just au mois de juillet. Bref, le prieur souhaiteroit des leçons pour le jour de saint Just, l'octave et pour le jour de la translation ; je ne lui ay rien promis, je ne lui ay rien dit de Beauvais. Je crois néanmoins qu'il a soupçonné que j'en étois chanoine. Après une demi-heure de conversation, nous nous sommes quittés. Mon cheval m'a porté à Clermont, d'où le lendemain dimanche je suis parti pour Paris par la route ordi-

naire. La circonstance du jour m'a empêché de m'arrêter à *Nogent*, à *Creil*, à *Lusarches*, j'en ay été assez fâché, mais enfin il a fallu s'en consoler en admirant sur la route les châteaux de *Chantilly*, de *Champlâtreux*, d'*Eçouan*, etc.

Depuis mon arrivée j'ay vu dom Tassin, à qui j'ay remis le MS. que je lui destinois. Dom Grenier me communiquera l'histoire de dom Fortel. J'ay chez moi *Fulcoius*, tiré des MSS. de Sorbonne, et je le compare avec la copie de M. de Fricourt; j'ai encore des extraits des registres du parlement du XIV.e siècle, de la même source. A peine ay-je le temps de m'en occuper. Mercredi, jour assigné avec M. l'abbé Vilain, pour obtenir l'épitaphier de Paris, etc., d'un conseiller au parlement. Les sceaux m'ont été rendus. On a fait usage du sceau de Philippe de Dreux *Belvacensis Electi*, représenté en robe ou camisole longue, lisant dans un livre posé sur un pulpitre. Un autre sceau de Philippe de Dreux, avec contre-scel, a fait gagner un procès au parlement de Rouen, renvoyé à dom Tassin. On contestoit que dans le XII.e siècle on se fut jamais servi de contre-scel. Il y a un mémoire imprimé à ce sujet, je tacheray de me le procurer; j'en feray de même pour une lettre foudroyante contre l'abbé Le Beuf, pour l'article *Lusarches*. L'abbé Carlier qui vient de remporter, pour la quatrième fois, le prix de l'Académie, y a répondu; mais il y a mêlé trop d'injures et trop peu de bonnes raisons. Tant de personnes me demandent mon *Imitation* pour la voir, que je prie M. de Fricourt de me la faire tenir par une occasion sûre. J'ay acheté peu de livres. Je ne prévois pas même que mes emplettes soient considérables, faute d'es-

pèces. L'abbé Vallard est revenu et il doit me conduire au premier jour chez M. d'Aubigné, neveu et héritier des MSS. de M. Ducange; il n'a pas fait de catalogue de ses livres doubles, ainsi surséance à la bourse de M. de Fricourt, et j'y acquiers une nouvelle hypothèque dont je n'osois me flatter pour ce voyage. L'abbé Vallard lui donnera relâche au moins pour quatre mois. Jour à mardi pour voir les MSS. de la bibliothèque de Sainte-Géneviève, et mettre à part ceux qui pourront m'être utiles. Envoyez-moi par la première occasion les cahiers *Saint-Quentin, Yves de Chartres;* et pour pouvoir faire quelque chose à l'abbaye de Saint-Germain, les cahiers *saint Germer abbaye et saint Lucien, hist. manuscrite*, les extraits que nous en avons seulement. Je n'ay pas besoin du reste. Enfoncez le tout dans des coiffes de nuit que l'on vous fournira à la maison.

Je prie M. de Fricourt de m'envoyer la copie d'une page ou environ de son MS. français de la *Règle de saint Benoist*, plus la copie d'un ou deux psaumes, par exemple le *Miserere* et le *De profundis*, ou autre du psautier français, avec des gloses qu'il a du chapitre. M. de Ste.-Palaye à qui j'en ay parlé, auroit besoin de ces extraits pour juger s'il est à propos de faire faire le voyage au MS.

Si ma mère veut bien m'envoyer des chemises, elle me fera plaisir, ne sachant encore quand je pourray quitter Paris. La visite des Cholets à mardi de la semaine prochaine. La nomination de notre proviseur demain lundi. Les bacheliers de l'ancienne et de l'actuelle licence, tenus de prendre jour d'ici à un temps déterminé, sinon exclus de tout droit à la licence. Six docteurs exclus des assemblées

de la faculté par lettres du ministre seulement, pour avoir renouvelé dans leur avis celui de l'assemblée du mois de février, *S. Facultas non potest cogi ad silentium.* On croit néanmoins que d'ici à quelques mois toutes ces affaires finiront en blanc ou en noir. Mercredi élection d'une sépérieure aux Religieuses hospitalières ; le curé de Saint-Benoist commissaire *ad hoc*, l'interdit levé par l'évêque d'Autun, comme administrateur de l'archevêché de Lyon. J'aurois encore bien des choses à vous dire, mais c'est assez vous avoir ennuyé. M. Borel feroit une bonne œuvre de m'envoyer une lettre pour M. de Sourivière, que j'ay vu chez M Lavocat, et qui m'a beaucoup parlé de lui. Il est garde des chartes du roi, et en fait le catalogue. M. Lavocat doit m'y conduire ; mais abondance de bien ne nuit pas.

Portez-vous bien tous et croyez-moi votre véritable et sincère ami.

DANSE,

Chanoine de Beauvais.

M. Borel aura la bonté de faire passer ma lettre à M. de Fricourt et à M. Bucquet.

Mille respects aux dames. Faites-moi parvenir mon cachet de cuivre : j'en ai besoin incessamment pour des provisions aux Cholets.

NOTE DE L'ÉDITEUR

SUR LA LETTRE DE M. DANSE.

Un point assez difficile à établir était la date précise de la lettre. Comme on l'a vu, elle n'en porte point d'autre que celle-ci : *Paris depuis le mardi 11 jusqu'au dimanche 16 avril.* Or le 11 avril n'étant tombé un mardi que dans les années 1747, 1752, 1758 et 1769, c'est entre ces quatre années qu'il faut choisir.

M. Danse, Gabriel-Claude, est né à Beauvais le 22 août 1725, il a été installé chanoine de la cathédrale, le 4 mai 1751 et est mort le 10 septembre 1806.

La lettre n'a pas été écrite en 1747, puis qu'il n'était pas encore chanoine.

En avril 1752, il avait 25 ans ; il était chanoine depuis près d'un an, mais on trouve dans sa lettre une érudition et un esprit d'observation qui supposent un âge plus avancé. D'ailleurs le château d'eau dont notre chanoine donne la description n'a été élevé à Amiens qu'en 1753, la lettre n'a donc pas été écrite en 1752.

Restent les années 1758 et 1769, et je crois que c'est la première de ces deux époques qu'il faut prendre.

En effet, en 1758, M. l'abbé Danse avait 32 ans, il pouvait parfaitement à cet âge, entreprendre un assez long voyage à cheval, il était chanoine depuis près de 7 ans, il avait déjà acquis des connaissances fort étendues, car j'ai sous les yeux une lettre de lui, du 30 avril 1755, dans laquelle il discute avec une grande supériorité, des points fort obscurs de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Beauvais.

En 1758, il pouvait, en écrivant à MM. Borel, Bucquet et Le Mareschal de Fricourt, offrir ses *respects aux dames*, car si Le Mareschal ne s'est marié qu'en 1759, M. Borel avait épousé

dès 1746 M.[lle] de Malinguehen, et M. Bucquet, M.[lle] Le Mareschal, en 1756.

Enfin, et cette dernière raison me paraît péremptoire. M. Danse dit : Je prie M. Le Mareschal de Fricourt de m'envoyer *mon Imitation que tant de personnes me demandent pour la voir*, et cette Imitation qui est un précieux manuscrit du XIV.[e] siècle ne lui aurait plus appartenu en 1769, car il l'aurait donnée, ainsi que cela résulte de notes manuscrites que j'ai sous les yeux, à M. Le Mareschal, devenu par son mariage, gendre de M. Foy de Vaisinlieu, de la générosité duquel il la tenait lui-même.

Je trouve en outre cette donation consignée dans une dissertation faite par l'abbé Valart et imprimée à la suite d'une *Imitation latine* publiée par les soins de ce savant, chez Bardou, Paris 1764, in-12. Il y est dit : *J'ai actuellement sous les yeux deux manuscrits qui sont du* XIV.[e] *siècle, l'un desquels appartient à M. Le Mareschal, lieutenant particulier de Beauvais. C'est un présent qui a été fait par M. l'abbé Danse, chanoine de la cathédrale et grand amateur de belles-lettres.*

La lettre est donc de 1758, puisque dans un ouvrage imprimé en 1764 l'on voit qu'à cette époque le manuscrit ne lui appartenait déjà plus ; et en 1769 il n'aurait pas dit : MON *imitation*, mais bien l'*imitation que j'ai donnée à M. de Fricourt.*

De plus, en 1769, *tant de personnes ne lui auraient pas demandé à la voir*, car elle était alors connue des savants puisqu'elle avait été confiée à M. Valart qui en avait tiré un de ses plus forts arguments à l'aide desquels il chercha à déposséder Thomas de Kempis de la gloire d'en être l'auteur ; il est probable que c'est en 1758 que le manuscrit a été mis entre les mains de M. Valart.

Il est peut-être intéressant de savoir que ce précieux manuscrit de l'imitation existe encore à Beauvais où il a été conservé religieusement dans la famille de M. Bucquet, il appartient aujourd'hui à M. Auxcouteaux de Marguerie, son petit fils. C'est un manuscrit in-24 qui a été connu et cité par plusieurs

savants qui l'on considéré comme appartenant au XIV.e siècle. Dom Mabillon en parle dans sa diplomatique p. 372 et il en a fait graver la première ligne. Il lui avait été communiqué par M. Foy de St.-Hilaire, ancien chanoine, et il l'avait produit (ainsi qu'il le rapporte dans son ouvrage) aux conférences tenues chez M. Colbert pour prouver que l'*imitation* est antérieure à Thomas de Kempis.

ALEX. LE MARESCHAL.



DE

L'APPARITION DE L'OGIVE

DANS LES MONUMENTS RELIGIEUX DE L'ANCIENNE PICARDIE (1),

PAR LE D.r EUG.-J. WOILLEZ,

MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Au nombre des questions fondamentales dont les adeptes de la science archéologique se préoccupent vivement de nos jours, il faut placer en première ligne celle de l'apparition de l'ogive en Occident, et de son influence spéciale sur notre architecture nationale. Vous savez, en effet, qu'à tort ou à raison, l'on a considéré cet élément d'architecture comme un pivot puissant auquel on a rattaché en grande partie l'étude des monuments du moyen âge.

(1) Lecture faite à l'assemblée générale de la Société, le 18 juillet 1847.

Une considération très-importante sur laquelle on ne saurait trop fixer son attention, lorsqu'il s'agit de la solution d'un problème archéologique, c'est qu'il faut faire deux parts distinctes du sujet à traiter, en isolant la question matérielle de la question philosophique. La première, en bonne logique, doit être connue avant qu'on puisse aborder la seconde; et malheureusement, il faut le reconnaître, on a confondu habituellement avec une sorte de prédilection ces deux faces du problème de l'origine de l'ogive en Occident. Il en est résulté qu'on a d'abord attaqué cette question par le côté philosophique, et qu'elle a été tranchée avant même qu'on en connût exactement les données matérielles. Comme cela devait nécessairement arriver en pareil cas, on a fait fausse route.

L'ogive, a-t-on dit, est apparue au XII.ᵉ siècle sur notre sol, où l'on vit se mélanger son emploi à celui du plein-cintre jusque là exclusivement adopté dans la construction des monuments d'architecture, puis elle remplaça cette dernière forme d'arcade pour subsister seule dans le cours du XIII.ᵉ siècle. On a fait découler de là une classification basée sur la forme de l'arcade, comme sur l'élément caractéristique ou essentiel auquel tous les autres ont été subordonnés : on a admis un *style roman* à arcades à plein-cintre, un *style ogival* à arcades en ogives, et, entre ces deux styles, un style intermédiaire d'édifices présentant un mélange transitoire de ces deux formes d'arcades, et appelé *de transition*.

On comprend qu'une fois engagé dans cette voie, toute la vie archéologique de la période dite de transition, durant laquelle se montra l'ogive, s'est trouvée concentrée

dans l'examen de cette question : *d'où nous est venue l'ogive ?* Son existence en Orient étant antérieure de plusieurs siècles à son apparition en Occident, et les peuples occidentaux ayant eu des rapports continuels de plus en plus intimes avec l'Orient, l'*arc ogival*, s'est-on dit, *nous est venu de l'Orient.*

Pour en arriver à cette conclusion, on s'est appuyé sur des considérations étendues que je n'ai pas à rappeler ici, parce que, loin de considérer l'ogive comme principe immédiatement générateur d'un style particulier d'architecture, il me paraît constant, au contraire, comme j'espère vous le démontrer, qu'en Picardie l'ogive, loin d'avoir fait plier sous son influence et accommoder à son voisinage les différentes parties des édifices religieux, a été d'abord sous leur dépendance immédiate. C'est seulement plus tard, lorsque le style fut complétement transformé par les progrès de l'architecture de plus d'un siècle, que cet élément a réagi à son tour, et contribué de son côté à faire arriver l'ensemble à un tout harmonieux, épuré par le génie des architectes du XIII.e siècle.

Cette appréciation générale de l'époque si vague appelée *transition*, me semble soulever à votre regard un repli presque nouveau de cette grande page archéologique qui a pour titre le mot *ogive.* Envisagée, en effet, du point de vue où je me place, et dont le choix sera, je l'espère, justifié par ce qui va suivre, vous verrez qu'en avançant dans l'étude générale des monuments de la Picardie, il surgira un ensemble de déductions qui sont autant de preuves de ma manière de voir.

L'apparition de l'ogive dans les monuments de la Picardie, résulte en général de l'adoption des voûtes à nervures croisées ;

Ses modifications successives dans le cours du XII.e *siècle, sont subordonnées aux tâtonnements des premiers constructeurs.*

Telles sont les propositions que je vais essayer de vous développer rapidement, en n'envisageant la question qu'à son point de vue matériel.

Dès 1844, à la séance du 30 avril tenue à Beauvais par la Société française, et présidée par M. de Caumont, j'ai exposé quelques-unes des raisons qui m'avaient fait adopter cette opinion. L'étude approfondie des monuments devait amener d'autres archéologues à constater, de leur côté, la naissance et le développement de l'arc ogival dans la France du moyen-âge, et c'est ce qui est arrivé : depuis plusieurs années, il s'est opéré de tous côtés une réaction bien caractéristique contre l'origine orientale de l'arc ogival, pour soutenir que son développement est essentiellement national. Comme je l'ai dit ailleurs, je n'ai eu pour but principal que de mettre en lumière la nationalité de notre architecture, d'une manière irrécusable, en publiant, dès la fin de 1839, *l'Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis jusque vers la fin du* XII.e *siècle.* J'en ai détaché, pour vous les communiquer, les considérations inédites que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

La science marche, la vérité est une, je dois donc m'empresser de vous faire connaître ce résultat de mes

recherches en présence du mouvement archéologique qui va grandissant de jour en jour.

Vous savez combien, dans une communication faite à la Société au mois de juillet 1841 (1), j'insistai sur l'impossibilité d'admettre, pour l'étude approfondie des édifices du moyen-âge, la classification chronologique qui les divise en monuments de *style roman*, de *style de transition* et de *style ogival*. J'ai surtout appelé votre attention sur l'impossibilité de faire un style spécial de la transition, qui n'a été, comme toute l'architecture du moyen-âge prise en masse, qu'une *transformation*. Qu'il me soit permis de revendiquer en passant, la priorité de cette dernière idée avec tous les développements que je lui ai donnés il y a six années, et qu'un archéologue érudit a cru devoir reproduire en mars 1845 sans en indiquer la source, et en présentant à tort cette opinion, ainsi que d'autres, comme exposées alors par lui *dans toute leur hardiesse et dans toute leur franchise, pour la première fois* (2).

Quoiqu'il en soit, c'est de la *transformation* spéciale que j'ai qualifiée de *romane* que je viens vous entretenir, en la considérant dans un seul de ses éléments : *la forme de l'arcade*.

(1) *Essai sur la classification des mon. relig. du moyen-âge*, dans le *Bulletin de la Société des Ant. de Pic.*, tom. I. p. 122. — Cet essai a été très-développé et complétement refondu dans la 14.e livraison de mon *Arch. des mon. relig. du Beauvoisis*, imprimée à la fin de 1844 et publiée au commencement de l'année suivante.

(2) *Origine française de l'architecture ogivale*, par M. Félix de Verneilh (dans les *Ann. archéol.* tom. II, p. 133 et 134).

Pour vous faire complètement saisir ma pensée, j'établirai deux grandes divisions dans les monuments élevés au moyen-âge jusqu'au XIII.e siècle. La première comprendra les édifices à plein-cintre *non-voûtés;* la seconde les monuments pourvus de voûtes, et dans lesquels le plein-cintre régna seul d'abord, puis s'y remarqua concurremment avec l'ogive.

Les monuments où l'on employa exclusivement le plein-cintre, et qui sont antérieurs à ceux dans lesquels se montra d'abord l'arc à double courbure appelé ogive, semblent, de prime abord, ne pas être susceptibles de donner lieu à des considérations architectoniques pour la solution du problème que j'ai à examiner: *l'apparition de l'ogive en Picardie.* Et cependant, si on les étudie dans leurs deux manières d'être principales, c'est-à-dire, lorsqu'ils ont été construits sans voûtes, et lorsqu'ils en ont été pourvus, on voit survenir dans les détails de leurs construction, les conditions auxquelles l'arc brisé doit sa naissance.

La Basse-Œuvre de Beauvais, vénérable débris de nos plus anciens monuments religieux du moyen-âge, est le seul édifice important pour le sujet qui m'occupe, dont la date soit antérieure à la fin du X.e siècle. — Permettez-moi de vous rappeler ses caractères généraux. C'est une nef à trois divisions, qui sont comprises entre quatre murs parallèles. Les deux murs intérieurs, ceux de la nef principale, sont plus élevés, percés inférieurement d'arcades à plein-cintre séparées par des piliers carrés, et supérieurement d'autant de fenêtres également en cintre plein. Les deux murs extérieurs, ceux des collatéraux, sont beau-

coup moins élevés pour laisser libres les fenêtres supérieures de la nef principale, et percés eux-mêmes de fenêtres principales, semblables à celles-là, suivant l'axe de chaque arcade. Ces trois divisions, qui ont toujours été dépourvues de voûtes, étaient abritées par autant de charpentes formant à chacune d'elles, outre le toit particulier, un plafond horizontal : celui de la nef centrale portant sur l'amortissement de ses deux murs, et celui de chaque collatéral supporté par le mur extérieur d'une part, et de l'autre, par le mur correspondant de la nef principale, au moyen d'une retraite horizontale située vers le collatéral, au niveau de l'extrados des claveaux des arcades. Rien de plus primitif, qu'on me passe cette expression, que la simplicité de ce monument, à l'intérieur duquel on ne voit aucune saillie sur les parements des murs, aucune trace d'ornementation sculptée.

Cette simplicité même dut en faire un type facile à imiter, circonstance heureuse pour les constructeurs inexpérimentés de la fin du x.e siècle, qui avaient pour mission, sans qu'ils s'en doutâssent, d'être les premiers acteurs de l'intéressant spectacle offert par une société se régénérant dans toutes ses parties, et ayant à fonder un art nouveau.

Je dis que la Basse-Œuvre, dans sa simplicité, dut servir de modèle pour les nombreuses constructions qui s'élevèrent à partir de l'an 1000 ; cela est hors de doute, au moins pour le Beauvoisis et quelques diocèses voisins. Il suffit de visiter les nefs des églises de St.-Remi-l'Abbaye, près Clermont, de Cinqueux, de Rhuis, de Tracy-le-Val, etc., pour y reconnaître en petit les dispositions

générales que j'ai rappelées pour la Basse-Œuvre. Ce sont toujours ses quatre murs parallèles avec leurs arcades et leurs fenêtres à plein-cintre, mais de plus une ornementation nouvelle, et, au niveau de l'imposte des arcades, un tailloir saillant profilé en biseau. Suivant M. Violet-Leduc, ces tailloirs saillants auraient pour but d'éviter un échafaudage partant du sol pour la construction de chaque arcade, en fournissant un point d'appui plus élevé (1). On reconnaît encore les nefs, remaniées depuis, qui reproduisaient primitivement le type de la Basse-Œuvre, à la retraite horizontale de chaque mur de la nef centrale au niveau des murs des collatéraux, retraite destinée à fournir primitivement un point d'appui au plafond de bois et à la charpente de ces nefs secondaires. Il en est ainsi à Coudun.

C'est à l'adoption de ce système de construction, dans lequel le bois tenait une large place, qu'est due la destruction du plus grand nombre des églises de cette première partie du XI.e siècle, par les incendies si fréquents dans le cours du moyen-âge. Mais de bonne heure aussi on chercha à remédier à cet inconvénient en adoptant les voûtes. C'est là qu'est le point de départ du développement de l'architecture jusqu'à saint Louis.

Les constructeurs du XI.e siècle connaissaient les voûtes de l'époque gallo-romaine. La plus simple, celle qui devait s'adapter parfaitement en apparence aux nefs des églises, la voûte en berceau, si fréquemment mise alors

(1) *Voy.* l'important travail de cet auteur sur la construction des édifices religieux en France, dans les *Annales archéologiques*, t. I et suivants.

en usage dans le midi, ne paraît point avoir été dans la Picardie d'un emploi aussi commun. Du moins on n'en retrouve aucun exemple, comme système général dans un seul édifice, et peut-être cela tient-il à leur peu de solidité et de durée, par suite de la poussée considérable qu'elles exercent sur des murs perpendiculaires insuffisamment contrebutés. L'épaisseur considérable qu'alors on donna à ces derniers ne pouvait, en effet, présenter une résistance d'inertie suffisante (1).

Les voûtes en cul de four, petites et très-grossièrement construites, sont des exceptions encore plus rares.

Un troisième genre de voûtes, les voûtes d'arêtes, étaient plus compliquées sans doute; mais elles permettaient de subdiviser chaque nef en autant de parties qu'il y avait de travées, et de faire ainsi un nombre égal de voûtes particulières et indépendantes les unes des autres, dont les retombées se concentraient sur des points déterminés qu'il était facile de rendre plus résistants. Aussi s'empressa-t-on de les adopter de préférence aux voûtes demi-cylindriques simples, dont elles ne furent d'abord qu'une modification.

Les voûtes d'arêtes étant définitivement adoptées au XI.ᵉ siècle, examinons comment, alors même que l'on ne pouvait constater que le plein-cintre sur les édifices de l'époque, leur construction a pu en Picardie faire prévoir la nécessité de l'emploi ultérieur de l'arc ogival.

(1) On trouve des voûtes en berceau recouvrant des chœurs carrés de très-petite dimension, comme celui de l'église de La Bruyère, près Liancourt (Oise).

Analysons d'abord les éléments d'une voûte d'arêtes en la prenant à une travée du collatéral d'une nef principale. Son plan est représenté exactement par un carré ou un rectangle traversés par leurs deux diagonales. Les deux côtés coupés par l'axe du collatéral représentent les *arcs-doubleaux*, ainsi appelés parce qu'ils renforcent et doublent intérieurement la voûte ; ces arcs divisent les travées entre elles. Les deux autres côtés, parallèles à l'axe même du collatéral, représentent : celui vers la nef principale, ou en dedans, la place de l'arcade qui fait communiquer cette nef avec le collatéral, et celui en dehors, le mur propre de ce dernier (1). Enfin les lignes diagonales indiquent les deux arêtes croisées de la voûte.

Représentez-vous quatre arcades à plein-cintre élevées sur les quatre côtés du carré; supposez le plein-cintre des arcades parallèles prolongé l'un vers l'autre ou réuni par une voûte demi-cylindrique, vous aurez deux demi-cylindres se pénétrant à angle droit, et dont les lignes d'intersection, ou arètes, seront exactement les diagonales du carré. Voilà la voûte d'arètes que l'on pourrait appeler *typique*, dont la courbe génératrice est le plein-cintre, et dans laquelle il y a trois faits importants à constater :

Premier fait. — L'horizontalité des voûtes dans le sens de leur pénétration.

Deuxième fait. — Les deux arètes diagonalement croisées forment une courbe dont la hauteur est exactement

(1) C'est à la rencontre de la voûte avec ce mur que l'on établit plus tard les arcs appelés *formerets*.

celle des arcs latéraux à plein-cintre, tandis que son écartement est la longueur de la diagonale. Comparé au diamètre des arcades latérales, cet écartement est donc, passez-moi cette comparaison géométrique, *comme la diagonale est au côté du carré.* De là cette conséquence que les arètes croisées, examinées à part, forment une courbe moindre que le plein-cintre; ceci est important, car le troisième fait que j'ai à vous signaler est celui-ci :

Troisième fait. — La charge des voûtes s'opère au niveau des arètes et agit de plus en plus à partir du plan d'intersection central vers la base.

Maintenant au lieu du carré considéré comme plan d'une voûte d'arètes, supposez le rectangle, et vous aurez, se pénétrant réciproquement, deux demi-cylindres inégaux, l'un dont le diamètre sera le plus grand côté du rectangle, et l'autre le petit côté. Pour raccorder dans ce cas ces deux demi-cylindres de manière à leur faire occuper la même hauteur, il faut, ou que la courbe du plus grand se surbaisse au niveau du plus petit, ou que celle du plus petit s'exhausse au niveau du plus grand. A la rigueur même, ces deux conditions pourraient exister simultanément.

En outre de cette difficulté, en quelque sorte intrinsèque dans la construction de ces voûtes, les architectes du XI.e siècle se trouvaient en face d'autres qui se rattachaient à celle que je viens de rappeler. En admettant quatre arcades à plein-cintre sur les côté d'un rectangle, ils ne pouvaient raccorder ces pleins cintres avec la voûte

d'arêtes à plan rectangulaire dont je viens de parler. Pour ces arcades comme pour les voûtes, il leur fallait donc : ou abaisser les arcs construits sur les grands côtés, ce qu'ils ne firent jamais pour les arcades des nefs principales ; ou bien ils devaient exhausser les arcs à plein-cintre des plus petits côtés du rectangle pour les mettre de niveau avec les arcs les plus grands. *Ils prirent ce dernier parti.*

Telle est une des deux origines du plein-cintre *surhaussé*, remarqué dans les monuments du style roman, et qui fût, par rapport aux voûtes d'arètes, ce que l'ogive devint par rapport aux voûtes à nervures croisées : une nécessité de construction. J'ai dit *une des deux origines du plein-cintre surhaussé*, car il y en a une seconde dont je parlerai tout-à-l'heure.

La nef de Fay-Saint-Quentin (Oise) nous offre un exemple bien intéressant de la construction des voûtes d'arètes suivant un plan rectangulaire à chaque travée. Il faut reconnaître, en les voyant, qu'au XI.ᵉ siècle on se préoccupait beaucoup de la poussée des arcs, et que l'on cherchait déjà à en prévenir les effets : problème dont la solution reste en travail durant deux siècles, jusqu'à ce qu'elle soit devenue définitive dans les monuments contemporains de St.-Louis. Je dis qu'à Fay-Saint-Quentin l'architecte s'en préoccupait ; et, en effet, il plaçait dans le sens des murs de cette nef le grand côté du rectangle, pour que la poussée moindre se trouvât, suivant les petits côtés, dans le sens transversal. Puis comme, vers le mur de la façade, cette poussée aurait pu agir d'une manière fâcheuse, la première travée ne fut pas voûtée, et il renforça les murs

longitudinaux *intérieurement* de deux grands contreforts. Enfin, il surhaussa les arcs doubleaux élevés dans le sens transversal (sur les petits côtés du rectangle) par la raison que j'ai donnée plus haut. Je pourrais citer d'autres exemples de cette disposition.

Je crois qu'il vous paraît démontré que l'une des origines du plein-cintre surhaussé fut la nécessité de raccorder des arcs contigus aux voûtes d'arètes avec les courbes ou voussures modifiées de ces voûtes. Une nécessité plus immédiate, plus impérieuse encore, se montrait en même temps, comme seconde origine de l'arc à plein-cintre surhaussé.

Parallèlement aux difficultés que je viens de signaler, les constructeurs du XI.e siècle en rencontrèrent d'autres qui ne tenaient plus à la forme des voussures des voûtes par pénétration, mais à leur solidité. Tout le poids de ces voûtes, ai-je dit, se concentrait au niveau des arètes. Il fallait donc remédier à la courbe surbaissée que formaient *dans tous les cas* (ceci est essentiel à noter), ces arètes diagonales, courbe la plus défavorable. Et ils y parvinrent admirablement, il faut le reconnaître, en inventant les *nervures saillantes* au niveau des arètes, qu'elles remplacèrent.

Nous avons vu ces arètes être l'effet, la conséquence immédiate de la pénétration de deux demi-cylindres ; remarquez bien que les nervures, au contraire, devinrent le fait primordial et que le reste de la voûte fut réduit à n'être qu'un effet, une conséquence entièrement subordonnée à ce fait. Les nervures saillantes représentèrent une sorte de charpente de pierre, d'ossature, comme

on l'a dit, qui servait d'appui à quatre petites voûtes de remplissage destinées à occuper les vides existants entre les diagonales et les côtés du quadrilatère.

Vous le voyez : c'était un tout autre système que celui des voûtes d'arètes telles que les construisaient les Romains, et telles qu'on peut les voir encore aux Thermes de Julien à Paris. Ces nervures du XI.e siècle, dont le rôle nous paraît si modeste aujourd'hui, et dont l'aspect lourd et grossier n'attire pas souvent notre attention, nous devrions les admirer comme une des sources principales auxquelles l'architecture vivace des deux siécles suivants puisa sa perfectibilité. C'est à elle que l'ogive dût sa naissance en Picardie. Je ne prétends pas pour cela que la forme ogivale fut auparavant inconnue aux architectes du XI.e siècle : comme l'a dit, avec beaucoup de justesse, un des plus savants réparateurs de nos monuments du moyen-âge, elle fut connue dès que l'homme eut un compas entre les mains. Quand je parle de la naissance de l'ogive, je veux dire le début de son emploi *rationnel*. Il est fort probable, en effet, qu'auparavant il y a eu dans le pays des ogives accidentelles, construites par hasard, mais elles ne pouvaient avoir une grande influence, et leur valeur à nos yeux ne peut être, pour ainsi dire, que celle d'une curiosité architectonique. Il y a bien loin de là à l'emploi suivi et raisonné de l'élément appelé ogive, dont les allures, timides d'abord, deviennent ensuite de plus en plus franches.

Il était dans les idées des constructeurs du XI.e siècle de considérer tout arc plus petit que la demi-circonférence comme contraire à la solidité des constructions, comme

moins résistant que le plein-cintre; aussi les arcatures surbaissées que l'on rencontre doivent-elles être envisagées comme des faits exceptionnels (1). Lors donc qu'il s'est agi de construire les premières nervures saillantes substituées aux arètes simples des voûtes par pénétration, au lieu d'imiter la courbe surbaissée de ces arètes, ce qui eut d'ailleurs augmenté les difficultés, ils élevèrent diagonalement leurs deux arcs croisés en plein-cintre.

Par le fait seul de l'emploi de ces deux nervures croisées en plein-cintre, qui fit abandonner la régularité des voûtes dites par pénétration, le germe de l'arc ogival existait dans l'architecture. Il ne tarda pas à être fécondé par l'expérience et à se développer.

De l'adoption des nervures dont je viens de parler résultaient les conséquences suivantes :

La courbe de ces nervures ayant pour hauteur, dans un carré, la moitié de la diagonale, de simples arcades à plein-cintre élevées sur les côtés n'avaient nécessairement de hauteur que la moitié de l'un de ces côtés. De cette disproportion de hauteur résultait l'inconvénient d'incliner beaucoup vers chaque arcade, la voûte triangulaire à ajouter pour fermer l'espace vide situé entre les nervures et l'arcade elle-même : de là, la nécessité de surhausser l'arcade correspondante. J'ai cité à la séance de Beauvais,

(1) Entre autres exemples, le triphorium de la nef de St.-Etienne, à Beauvais, a ses arcades principales surbaissées. Il est vrai que chacune de ces dernières inscrit deux arcades plus petites qui la supportent.

rappelée plus haut, les arcades en plein-cintre surhaussé de la nef de l'église Saint-Etienne de cette ville, comme un exemple de surhaussement nécessité par la présence des nervures croisées des collatéraux; et je pourrais vous en énumérer beaucoup d'autres.

Ces arcs surhaussés, dans les conditions qui viennent d'être exposées, furent le prélude de l'arc ogival qui leur fut substitué, et voici pourquoi.

En admettant deux nervures saillantes parfaitement construites en plein-cintre suivant les diagonales d'un rectangle, que l'on trace géométralement la projection verticale de ces courbes d'un côté ou de l'autre du rectangle, qu'obtiendra-t-on? une courbe semi-elliptique, ou plutôt *un arc ogival émoussé supérieurement*. Son écartement inférieur sera la ligne d'un des côtés du rectangle, et sa hauteur, la moitié de la diagonale de ce rectangle. Or, *toute arcade à plein-cintre a pour hauteur la moitié de son diamètre ou de son écartement*. Il s'en suit que, dans les monuments des XI.e et XII.e siècles, toute arcade dont la hauteur dépassera la moitié de son écartement inférieur, *tout arc exhaussé comparativement au plein-cintre*, en un mot, ne pourra être: qu'une arcade à *plein-cintre surhaussé* si les lignes de l'arcade sont d'abord parallèles à leur base, et une demi-ellipse ou *ogive émoussée* si elles tendent à se rapprocher dès leur point de départ en remontant.

Ainsi donc, les architectes du XI.e siècle engendrèrent d'abord des courbes analogues à l'ogive, sans le savoir; ce qui serait d'ailleurs de peu d'importance, comme dans tous les autres cas d'ogives accidentelles, si, dans les

conditions dont je viens de parler, la courbe elliptique engendrée dans le sens des côtés du plan, par l'entrecroisement à plein-cintre des nervures, ne les avait conduits forcément à faire des arcades ogivales.

Comme on l'a parfaitement démontré, ils élevaient d'abord les nervures croisées et les arcs correspondants aux côtés du plan, puis ils effectuaient le remplissage des quatre espaces intermédiaires en faisant reposer les quatre petites voûtes destinées à cet usage, appelées lunettes, sur ces nervures et sur ces arcs. La différence de niveau des nervures et des arcs latéraux qui résulta souvent de leur inexpérience, les fit beaucoup tâtonner d'abord. C'est ce qui explique l'irrégularité, la torsion de ces quatre voûtes de remplissage, dont la disposition resta encore incertaine, même lorsque l'ogive fut largement employée en même temps que le plein-cintre. Cela venait du défaut d'harmonie dans l'ensemble de la voûte, harmonie qui ne devint parfaite qu'au XIII.e siècle (1).

Supposons donc les nervures à plein-cintre d'une voûte, élevées au niveau d'une travée dans le collatéral d'une nef. Il faudra établir ensuite les quatre voussoirs triangu-

(1) Il est rare, durant la transformation romane, de rencontrer les quatre voûtes de remplissage d'une même travée ayant un niveau supérieur presque horizontal. Le plus souvent, ce niveau va en s'élevant vers le point central; on ne le voit s'incliner au contraire manifestement vers ce centre que dans des cas exceptionnels : dans les collatéraux de la nef de Bury (Oise), par exemple. Cette singulière disposition, qui ne peut être l'effet d'une dépression accidentelle, a eu pour but de décharger de la pesée des voûtes, les arcades de la nef et des arcs doubleaux, ainsi que le mur des collatéraux, pour faire porter ce poids sur les nervures croisées : c'était un essai malheureux.

laires ou lunettes partant des nervures pour rejoindre : 1.° dans le sens transversal, l'arcade de la nef et le mur du collatéral ; 2.° dans le sens longitudinal, les deux arcs doubleaux correspondants. J'ai dit plus haut comment la construction des nervures croisées nécessita le surhaussement de l'arcade à plein-cintre. Cette nécessité fut reconnue absolue sans doute, car il n'existe pas en Picardie des voûtes à nervures diagonalement croisées à plein-cintre, avec des pleins cintres non surhaussés, soit aux arcades de la nef, soit aux arcs doubleaux des collatéraux. C'est là une première phase dans laquelle on ne voit point encore l'ogive, mais où l'on trouve facilement la condition qui la fit surgir. Elle fut substituée tout simplement au cintre surhaussé, dans le cas dont il s'agit, comme un perfectionnement reconnu non seulement utile, mais même indispensable.

En admettant que le plein-cintre surhaussé de l'arcade de la nef centrale présentât les conditions les plus favorables pour la construction de la voûte à nervures dans la travée correspondante du collatéral, c'est-à-dire, que sa hauteur fût celle de l'arc à plein-cintre des nervures diagonales : il est facile de concevoir que la petite voûte triangulaire attenant à l'arcade de la nef décrira une courbe elliptique vers les nervures et en plein-cintre surhaussé vers l'arcade. Il faudra donc ici surmonter une assez grande difficulté : tordre en quelque sorte la voussure de cette partie de la voûte, l'aplatir latéralement sur les nervures où elle appuie, et l'évaser au contraire pour la faire reposer sur le cintre de l'arcade de la nef. Pour régulariser ici la construction, deux moyens se présentaient ; on pouvait :

ou déformer la courbe de la nervure pour régulariser l'ensemble du voussoir, et alors le remède eut été pire que le mal, ou bien approprier le cintre de l'arcade de la nef à la forme presque ogivale résultant de l'entrecroisement des nervures. C'est ce dernier parti, le plus rationnel, qui fut adopté.

Je m'appuie en ceci, comme dans toutes les assertions précédemment émises, sur des faits particuliers qu'il serait hors de propos de citer dans cet aperçu déjà bien long. Mais un fait général qui a peut-être fixé votre attention dans les édifices de la période hybride nommée transition, c'est que les premières ogives d'un emploi rationel se remarquent principalement aux arcades des nefs et aux arcs doubleaux, tandis que les baies des fenêtres, les arcs de décharge des murs des clochers, les baies de ces clochers, les portails, les arcs principaux des galeries supérieures, etc., sont encore à plein-cintre. Une foule d'églises sont dans ce cas. On a cherché à expliquer cette apparition première des arcs ogivaux dans les parties inférieures des édifices (arcades des nefs) en les faisant considérer comme moyen de résistance. Cela peut être dans d'autres provinces ; mais d'après ce qui précède, on peut en être convaincu, cela n'est pas en Picardie. Ma manière de voir peut seule y expliquer, je crois, l'apparition des premières ogives aux arcades des nefs et aux arcs doubleaux des voûtes.

La courbe la plus rationnelle à donner à ces arcades ou à ces arcs doubleaux était sans aucun doute la courbe demi-elliptique ; mais la difficulté de son tracé, pour la coupe des pierres, était tellement ardue, qu'on dut lui

substituer naturellement la double courbe en ogive, si facile à tracer, et fort analogue, pour un œil peu exercé, à la courbe demi-elliptique, lorsque la pointe de l'ogive est émoussée. On en vint alors, connaissant la hauteur et la largeur de l'arcade, à tracer l'ogive dite romane, en tâtonnant avec le compas au niveau de la ligne d'imposte, pour trouver les centres des deux courbes, centres qu'on n'osait encore éloigner l'un de l'autre.

Une fois que l'ogive, à peine marquée, se fût montrée sur les monuments, l'expérience prouva bientôt son utilité pour la construction régulière des voûtes, et on éleva de plus en plus son sommet. Les édifices les moins anciens de la transition (je me sers ici de ce mot comme exprimant la simple coïncidence des deux formes de l'arc), nous montrent l'ogive en tiers point, et l'on peut suivre très-bien le surhaussement graduel qu'on lui imprima avant d'en venir à ce tracé géométrique.

Je vous ai exposé le fait principal de cet essai : l'apparition de l'ogive dans les monuments du XI.e et du XII.e siècles. Il serait difficile et même impossible de bien préciser l'époque où cette apparition a eu lieu, soit à la fin du XI.e siècle, soit au commencement du XII.e; car un seul monument à fondation de date bien authentique ne prouverait rien autre chose, sinon que ses ogives sont postérieures à cette date ; et, d'un autre côté, les tâtonnements des premiers constructeurs prouvent bien que son apparition a été lente et graduelle.

Je n'ai pas à insister ici sur les développements que prit l'ogive en se transformant avec les autres parties des édifices religieux, ni à examiner comment sa double

courbure succéda au plein-cintre même des nervures des voûtes, comment enfin elle se lie aux progrès des constructeurs dans l'art de concentrer les poussées en des points particuliers ; comment enfin le plein-cintre disparut complètement pour être définitivement et exclusivement remplacé par l'arc ogival, qui se surhaussa au besoin par des raisons analogues à celles que j'ai données pour le surhaussement des pleins cintres. Un tel sujet exigerait des développements qui embrasseraient l'histoire complète de l'architecture du XI.e au XIII.e siècle. Je ne rappelle pas les siècles qui suivirent le XIII.e, et dans lesquels survient la décadence de l'architecture vraiment religieuse.

Il faut reconnaître à l'ogive, considérée comme élément architectonique, trois caractères généraux qui doivent, si je ne me trompe, guider dans les recherches dont elle peut être l'objet, et que je classe ici par ordre d'importance. Elle peut être envisagée, en effet, comme élément

1.° Rationnel ;
2.° Traditionnel ;
3.° Accidentel.

Je viens de traiter la première question sous un point de vue restreint, mais qui a néanmoins une grande importance, puisqu'il se lie au sujet tant controversé de la nationalité primitive de l'architecture du moyen âge. Permettez-moi, en finissant, de vous résumer les résultats principaux de ce qui précède.

L'ogive n'a point surgi subitement dans les monuments de la Picardie au moyen âge ; elle n'a donc point été importée comme élément architectonique nouveau.

Il est évident, quand on suit avec attention la marche de l'art de bâtir dans les XI.ᵉ et XII.ᵉ siècles, que cet élément n'est apparu qu'à la suite de certaines modifications architectoniques, de perfectionnements particuliers successifs, qui ont fini par la rendre matériellement nécessaire.

Ces conditions prédisposantes à l'apparition de l'ogive doivent être recherchées en Picardie dans les monuments pourvus de voûtes.

L'étude des voûtes en berceau qui n'existaient que comme détail, sur une petite échelle, ne fournit aucune donnée utile pour la solution du problême.

Les voûtes dites d'*arêtes* des XI.ᵉ et XII.ᵉ siècles sont au contraire toutes importantes à étudier de près sous ce rapport.

Lorsque la voûte d'arêtes, sans nervures diagonales saillantes, résulte de la pénétration réciproque de deux demi cylindres dans un carré, les arcades ou les arcs doubleaux adjacents peuvent être à plein cintre, mais dans ces seules conditions. On ne trouve alors que des pleins cintres dans les édifices.

Si la voûte d'arêtes par pénétration occupe un rectangle au lieu d'un carré, on trouve nécessairement que les arcs élevés sur les petits côtés sont *en cintre plein surhaussé*.

Un second motif de ce surhaussement du plein cintre est l'adoption des nervures croisées et saillantes au niveau des arêtes des voûtes. L'on peut établir qu'au XI.ᵉ siècle, dans les édifices à plein cintre, s'il y a des voûtes à nervures croisées, on y trouvera nécessairement des arcades surhaussées.

Dans les édifices postérieurs, au XII.e siècle, et peut-être même dès la fin du XI.e, l'ogive dut succéder aux arcades à plein cintre surhaussées, par suite du voisinage de ces nervures, bien que celles-ci décrivissent diagonalement *deux pleins cintres croisés*. La nécessité de l'adoption de l'ogive dans ce cas vient de ce que l'entrecroisement de ces nervures engendre, dans le sens des côtés du carré ou du rectangle du plan, une courbe surhaussée que l'on peut considérer comme une véritable ogive émoussée. Cette ogive spontanée ne peut bien être raccordée à l'arcade ou à l'arc doubleau correspondant, par l'intermédiaire des voussoirs triangulaires complétant la voûte, que par la présence, au niveau de ces arcs, de la courbe ogivale que les voussoirs ont vers le centre.

Ainsi a eu lieu la première apparition de l'ogive aux arcades des nefs ou aux arcs doubleaux des voûtes, points où se montrèrent aussi auparavant les pleins cintres surhaussés.

L'ogive, peu aiguë d'abord, s'éleva successivement, pour atteindre la forme d'arc en tiers point, puis se surhaussa même au-delà, suivant le besoin, avant que le plein-cintre ait été totalement abandonné.

En présence du progrès raisonné de l'architecture du moyen-âge, dont je ne vous ai esquissé qu'un étroit point de vue, il faut reconnaître que la Picardie a le droit, avec d'autres provinces voisines, de s'enorgueillir d'avoir vu germer et se développer sur son sol cet art architectural ; d'y avoir vu naître, grâces aux travaux de ses enfants des XI.e et XII.e siècles, cet élément ogival qui devait, après

eux, occuper une si belle place dans nos monuments du XIII.e siècle, et dont on chercherait en vain à faire un élément importé de l'étranger. Puisse ma voix être entendue avec celles qui s'élèvent pour proclamer cette vérité, dont l'évidence, bien heureusement, devient de jour en jour plus manifeste.



NOTICE

SUR L'ANCIENNE ABBAYE DU LIEU-DIEU,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Une maxime ecclésiastique, répétée par tous les pieux auteurs d'histoires monastiques, assigne, comme séjour, les collines aux enfants de saint Benoît, les vallées aux enfants de saint Bernard, et les villes aux laborieux disciples de saint Ignace : *Benedictus montes, Bernardus valles, Ignatius urbes*. Ce pieux axiôme en même temps qu'il donne les tendances, indique aussi les berceaux de chaque ordre, Paris, Clairvaux et le Mont-Cassin. Or ici nous voyons se vérifier sous l'égide des châteaux cette sentence de la sagesse des âges. Les Bénédictins occupè-

rent la colline du Tréport, les Jésuites ont tenu dans la ville d'Eu un collége longtemps célèbre, et les Cisterciens ont fait entendre dans la profondeur de la vallée les louanges de Dieu.

Au-dessous du puissant château de Gamaches, la Bresle partage son cours et forme une île sans nom où s'est élevée jadis une maison de Dieu. Il paraît bien que les premiers habitants de ce pieux asile tenaient plus du ciel que de la terre, puisque le premier nom de leur demeure fut celui de Dieu même. Et les peuples d'alentour quand ils voulaient désigner à leurs enfants et aux étrangers cette sainte retraite d'où s'exhalait une odeur de vertu chrétienne ne l'appelaient pas autrement que le *Lieu de Dieu (locus Dei)*.

Ce fut le 3 des calendes de février **1191** que Bernard de Saint-Valery, seigneur de Gamaches et la pieuse Eléonore son épouse, fondérent cette abbaye. Ils avaient acheté à Rogon, seigneur de Beauchamp, six-vingts journaux de terre qui composent aujourd'hui l'enceinte monastique. Ils firent venir douze moines de l'abbaye de Foucarmont, alors dans sa première ferveur. En **1207**, cette fondation fut confirmée par Thomas de Saint-Valery, leur fils et par son épouse Adèle de Ponthieu, dame de Saint-Aubin, près Dieppe.

Parmi les bienfaiteurs de la nouvelle église, nous devons compter les comtes de Dreux, entre autres Jean de Brienne qui lui donna le revenu de sa terre de Ruffigny. Des lettres-patentes d'Eléonore, comtesse de Dreux et de Montfort, dame de Saint-Valery, de Gamaches et de Saint-Aubin délivrées en **1241**, assignent à l'abbaye de

Lieu-Dieu, des rentes à prendre sur le village de Saint-Aubin, près Dieppe.

En 1270, Robert, comte de Dreux, de Montfort et de Saint-Valery, confirme une dernière fois les possessions de l'abbaye déjà octroyées par son père Robert de Dreux et son aïeule Béatrix de Montfort.

La piété des rois de France éclata aussi envers cette abbaye. On cite un monument émané de Philippe-le-Bel, en 1304 : les évêques et les souverains pontifes sanctionnèrent de leur autorité spirituelle, les biens temporels accordés par les bienfaiteurs. Dès 1191, la charte de fondation fut approuvée par Thibaut, évêque d'Amiens et par Guillaume, archevêque de Reims et cardinal de Sainte-Sabine. Ces lettres pastorales sont signées par Jean, abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux, par Barthélemy, prieur de Frescourt, par Hugues Farsy et Simon, moines du monastère. Enfin une bulle du pape Innocent III, datée du 4 des Ides de novembre 1203, et signée par trois évêques et quatorze cardinaux, sanctionne et reconnaît toutes les aumônes, donations, terres et domaines accordés par les seigneurs et étend à cette maison naissante toutes les grâces et tous les privilèges délivrés par le Saint-Siège à l'ordre de Citeaux. Ces faveurs étaient dues à la prière d'Osbert, deuxième abbé du monastère et à la diligence de Jean Rossel, bourgeois d'Abbeville qui, pour les obtenir, avait entrepris le voyage de Rome. A son retour, il fit tant de bien à l'abbaye que l'on put créer les offices de prieur et de sous-prieur. Ce saint homme mourut en 1209 et le jour de sa mort fut toujours célébré par les prières et par les suffrages des moines.

Le *Neustria pia* mentionne vingt-trois abbés de ce monastère, mais il n'en donne que les noms et il est vraisemblable que leur vie n'a été grande que devant Dieu (1).

Nul doute que cette pauvre abbaye n'ait beaucoup souffert de la terrible invasion anglaise de 1415. Ce fut une des premières victimes de ce comté d'Eu, si maltraité par les envahisseurs de la France, que suivant les chroniques, ils n'y laissèrent rien d'entier *ut nihil integrum in Augensi pago remaneret*. L'abbaye de Lieu-Dieu servit aux troupes fugitives de Henri V comme de pont pour passer la Bresle. Dans ce lieu, où elle forme une île, sa profondeur est moins grande qu'en tout autre endroit : et puis à droite et à gauche les fuyards de Harfleur eussent rencontré les châteaux d'Eu et de Gamaches garnis de vaillants gentils-hommes qui défendirent le passage. Ils trouvèrent plus commode d'avoir affaire à une église qu'à une forteresse.

Le 4 novembre 1846, nous avons visité l'abbaye de Lieu-Dieu dont nous venons d'esquisser l'histoire. Nous

(1) Viard, 1191. — Osbert, 1200. — Raoul, 1225. — Jourdain, 1248. — Pierre, 1259. — Richard, 1265. — Gérard, 1282. — Jean de Saint-Maixent, 1287. — Nicolas, 1302. — Firmin, 1326. Il fit un accord devant les tabellions d'Eu avec Guillaume, abbé du Tréport. — Jean, 1455. — Raoul, 1461. — Roger, 1483. — Raoul, 1489. — Richard Dubos, 1501. — Roger d'Ocagnes, 1521. — François du Fresne, 1522. — Jean de Sarcus, 1531. — François le Roy, 1543. — Nicolas le Maréchal, 1588. — Noël Cointrel, 1627. — Antoine Bonhomme, 1628. — Cosme de la Broise, élu en 1638. Il introduisit la réforme de l'ordre de Citeaux dans l'abbaye de Lieu-Dieu.

n'avons plus trouvé qu'une ferme dont les habitants, nouveau venus, ignoraient même jusqu'à l'existence de l'abbaye. C'est à grand'peine si, après avoir interrogé les vieillards de cette île sacrée, nous avons pu nous retracer sur l'herbe de la prairie, les places à jamais disparues du cloître et de l'église. On nous a dit que ce grand et bel édifice était contigu au pavillon que s'est réservé le propriétaire de la ferme. Le cloître était voisin et l'on pense qu'il occupait les jardins de la métairie. L'église, vendue à la révolution avec toute l'enceinte monastique, a vu disperser avec ses enfants le mobilier qu'elle renfermait. L'orgue a été porté dans l'église du Tréport ; un tableau représentant la belle figure de saint Bernard se voit à présent dans l'église abandonnée d'Incheville.

Les stalles en chêne, sculptées au siècle dernier, ont été transportées à Gamaches où elles remplissent le chœur de l'église. Le maître-autel et les deux anges qui le surmontent proviennent aussi des dépouilles de la malheureuse abbaye. Mais ici l'infortuné monastère se donne la main avec celui de Séry, autre ruine qui a envoyé à Gamaches ses autels, ses anges, ses tableaux et jusqu'à son fondateur, le grand Saint-Norbert.

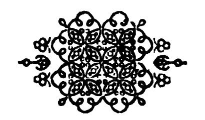
Que sont devenus les tombeaux ? nul n'a pu le dire : les patriotes ont dû fouiller les cercueils de plomb. Quant aux pierres, elles sont dispersées comme celles du sanctuaire, elles ont servi comme elles à bâtir la fabrique de M. Doucet élevée sur la mense abbatiale. Quelques-unes sont entrées dans la construction de la ferme et nous

20.*

avons pu lire sur de petits carrés de pierre blanche les inscriptions suivantes : « Ici gist le corps de frère Jean Pollard, décédé le 26 mars 1761 : — Dom Jean-Baptiste Caboche, décédé le 13 novembre 1784 : — Dom Vincent Leroy, cellérier, décédé le 24 mai 1787 : — Dom Adrien de Vadicourt, décédé le 22 juillet 1787. » C'est tout le nécrologe du monastére, ce sont les seuls noms qui aient survécu aux murailles de l'abbaye. Ce sont aussi les seules et dernières traces de son existence ; tout le reste a changé de destination. Un long couloir voûté en forme de berceau qui date de plus d'un siècle, a été transformé en étable, grange, laiterie et pressoir. On ne voit plus aujourd'hui qu'un carré de bâtiments ruraux qui pourrait passer pour une ferme-modèle et qui rappelle les exploitations agraires des anciens.

C'est avec un sentiment pénible que nous nous sommes arraché de ces lieux où la piété nous avait conduit ; nous venions de bien loin pour y chercher les traces des hommes de Dieu, nous n'y avons trouvé que les plus grossières préoccupations des enfants de la terre. Rien ne parle plus du Seigneur dans ce lieu qu'il s'était choisi et auquel il avait donné son nom redoutable. C'est à peine si les vieillards des alentours se ressouviennent des chants de prières qui s'élevaient autrefois de ces rives bénies. Leur mémoire n'a gardé qu'à grand'peine l'image de ces robes blanches des enfants de saint Bernard qui glissaient dans ces vallées comme des anges du ciel. Pauvre religieux de Citeaux, votre père vous avait assis dans des marécages, afin que votre vie toujours souffreteuse vous fit sans cesse désirer la mort. Son espérance a été dépas-

sée. La mort s'est assise au milieu de vous : non contente d'assouvir sur vos corps fragiles sa rage de destruction, elle s'est attaquée jusqu'à votre demeure, elle l'a dévorée jusqu'aux fondements et maintenant elle seule règne en paix sur vos tombeaux qui ne sont plus !



INVENTAIRE

DE

QUELQUES PAPIERS PROVENANT DU CHATEAU D'HEILLY,

PAR Mr. J. GARNIER.

Le château d'Heilly, situé à 2 myriamètres d'Amiens et 4 kilomètres de la station du chemin de fer du Nord de Corbie, était le plus beau de notre département. Passé des derniers possesseurs à des héritiers collatéraux, le vaste domaine au centre duquel il était situé, avait été chaque année démembré, vendu par parties et réduit, pour ainsi dire, au seul parc qu'enfermait le mur d'enceinte qui le séparait de bois immenses aujourd'hui défrichés. Cependant, les nombreux visiteurs qui parcouraient le parc et le château, pouvaient encore, malgré l'état d'abandon et de délabrement dans lequel ils étaient demeurés, retrouver et admirer la magnificence de la puis-

sante maison qui les avait jadis possédés. Aujourd'hui les bois ont disparu, et un amas de ruines couvre la place qu'occupait naguère l'élégant et somptueux monument. Un beau dessin dans le voyage pittoresque en Picardie de M. Taylor, et les têtes de l'affiche annonçant la mise en adjudication, publiées par le journal *le Plan*, rappelleront seuls désormais ce qu'était le château d'Heilly.

Dans une visite que nous avons faite l'an dernier, M. Le Serurier et moi, au château qui croulait sous le marteau des démolisseurs, nous avons eu occasion de visiter le grenier d'une ferme renfermant quelques paperasses jetées au rebut et qui, depuis longtemps, étaient sorties du chartrier où se conservaient les titres que l'on venait de renfermer dans des caisses pour les expédier à M. de Chabriant. Parmi ces pièces à demi-rongées et pourries, nous avons pris les suivantes que M. Dupuis a bien voulu nous permettre d'emporter et de déposer en son nom dans les archives de la Société. M. l'abbé Friant, curé d'Hornoy, nous a depuis donné l'inventaire de l'an II et le compte de l'an IX provenant des mêmes archives. Ces titres sont loin d'avoir une grande importance historique, mais ils ne sont point sans intérêt, surtout ceux qui concernent les abbés de Valloires, issus de la maison de Gouffier. C'est là ce qui nous a engagé à vous présenter cet inventaire que nous faisons précéder, comme introduction, d'une note rédigée vers le milieu du XVII.e siècle.

Nous avons rangé les pièces suivant leur date, en séparant toutefois celles qui sont relatives à l'abbaye de Valloires; elles font l'objet de quelques rapprochements

et observations que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation.

I.

LE BIEN DE MONSEIGNEUR DE HEILLY DE PICARDIE.

M. de Heilly est d'une des plus anciennes maisons de la province, et les femmes qui sont entrées en sa maison ont toujours été de grandes maisons, comme sa mère de celle de Gondy, sa grand'mère de celle de Pellevé, celle de devant de celle de Picquigny, auparavant de celle de Laval, celle aussi de devant d'Argicourt, tóutes de très anciennes et illustres maisons et fort cognües en France, Italie et Arthois, comme appert par les histoires à cause des emplois au service d'icelle couronne qu'ont eu aussi bien ses prédécesseurs paternels que maternels.

Son bien consiste en plusieurs terres nobles dont la pluspart son logeables, assavoir la terre de Heilly très-bien bastie d'un chasteau fossoié à double pont-levis, ledit chasteau accompagné de tout ce qui est nécessaire, scavoir trois salles, chappelle, vingt-deux chambres, trois galeries et tous les offices qu'il faut pour estre commodément logé; toute sorte de justice, titre de comté. Le domaine baillé à ferme a 6000 livres de rente sans y comprendre les bois qui sont en nombre de 52 journaux en coupe par chacun an lesquels ont l'aage de 18 ans quand on les abat, et sont baillés 170 livres le journal, comme il sera aisé de faire voir.

La terre et seigneurie de Ribemont baille avec le moulin 2000 livres et y a toute justice, et quand les vassaulx

meurent il y a droit de quint et requint de leur bien et fors fiefs nobles qui en relèvent comme aussi à celle de Heilly dont le casuel tant des uns que des autres vault beaucoup, oultre que l'on y peut acquérir des amys et obliger d'honnestes personnes.

Plus il y a la terre de Brunalieu où il y a toute justice, un champart et des terres, le tout pouvant valoir 400 escus.

Heilly mouvant de l'abbaye de St.-Pierre de Corbie, comme aussy Ribemont et Brunalieu.

Plus la terre et seigneurie de Jouy-en-Thelle au païs du Vexin-François, mouvant d'une terre qu'estoit autrefois à la maison et qui a esté baillée à un cadet. Ladite terre de Jouy baillée à 8000, sans pour 1000 livres de ressource. Ladite terre très-bien bastie, tant chasteau que basse-court, parc, jardin, toute justice ; à 12 lieues de Paris, et des autres à trente.

Plus il y a Fontaine-Lavaganne bien bastie, toute sorte de justice, avec un autre village nommé Gaudechart, vallant 2500 livres de rente les deux.

Les deux derniers villages relèvent du Roy.

Plus il y a Oudeuil et Pisseleu, vallants les deux environ 500 escus comprins le fief dans Crevecœur. L'un des dits villages relève de Clermont, et l'autre du Roy.

Plus le susdit a de rentes sur la ville 200 escus et 500 escus qu'il attend de donaison que luy a faict un de ses parents, à la réserve toutefois de la jouissance sa vie durant.

C'est à noter que sur chacune des terres, assavoir Heilly, Brunalieu, Jouy et Fontaine, il y a pour plus de

200 mille livres de hault bois, lesquels pourtant ne s'abattent qu'en abattant les taillis.

II.

Accord entre Jehan de Pisseleu, seigneur d'Heilly, Marie de Hargicourt, sa femme, seigneur et dame de Heilly, de Hétomesnil et en partie de Feuquières en Beauvoisis, et Ysaac de la Chaussée, et Noelle de Blangis, sa femme, concernant les revenus de la terre de Feuquières en Beauvoisis. 12 août 1464.

Parch. 0,45 sur 0,40

III.

Copie faite par Pierre Toussel, garde du scel des obligations, et Jehan Godeffroy, tabellion de la vicomté de Rouen, le 3 février 1502, d'un testament fait le 17 . . . 1468, par Marie de Hargicourt, femme de messire Jehan de Pisseleu, à présent demeurant à Hétaumesnil, dame de Heilly.

Parch. 0,66 sur 0,65.
Plus de sceau.

IV.

Ratification du contrat de mariage entre Michel de Barbanchon, seigneur de Canny et damoiselle Péronne de Pisseleu, fille de messire Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilly et de défunte madame Anne Sauguyn, sa femme, pardevant Anthoine Du Bois et Jehan Le Tas,

notaires establis en la ville et bailliage d'Amiens, du 21 août 1522.

Parch. 0,4 sur 0,5.

V.

Déclaration des frais, mises et despens de dame Magdelaine de Laval, vefve de feu Guillaume de Pisseleu, en son vivant chevalier, seigneur de Heilly, tant en son nom que pour les enfants d'icelui défunt et d'elle, contre messire Adrien de Pisseleu. 1529.

Parch., 3 feuill. in-4.°

VI.

Contrat de mariage entre Adrien de Pisseleu, escuyer, seigneur de Fontaine, fils de Guillaume de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Heilly, et Charlotte d'Ailly, fille d'Anthoine d'Ailly, en son vivant seigneur de Varennes, et de Charlotte de Bournoville. Passé pardevant Jehan Caron et Anthoine de Foure, notaires royaux, en la prevosté foraine de Laon. 153..

Copie sans date indiquée. Papier, 3 feuill.

VII.

Compte que faict et rend Simon Hubellé, demourant à Corbie, à noble et puissant seigneur messire Adrien de Pisseleu, chevalier seigneur de Heilly et de Ribemont.... capitaine de mil hommes de pied de la légion de Picardie, capitaine et seigneur de Beauquesne, aussi capitaine gou-

verneur et bailly de la ville et chasteau de Hesdin, de la recepte et de mise par lui faicte des revenus de la terre et seigneurie de Heilly, tant en deniers, grains, chappons et poulles comme aultrement et ce pour un an commençhant au premier jour d'octobre 1541 et finissant au dernier jour de septembre 1542.

Papier. In-fol. 220 feuillets numérotés.

Ce registre n'offre rien de remarquable que des noms propres de familles qui existent encore dans le pays.

VIII.

Donation faite par le roi François I.er à Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, qu'il qualifie de *très-chère et amée cousine*, stipulante et acceptante pour elle et ses enfants mâles et femelles qui naîtront d'elle en loyal mariage, soit du mariage présent d'elle et de Jehan de Bretaigne chev. de l'ordre du Roi, duc d'Estampes, son mari et espoux, ou d'autres mariages, les terres, seigneuries et héritaiges qui s'ensuivent : c'est assavoir les baronies, chastellenies, terres et seigneuries de Beyne, le fief de Carcassonne, le fief du Petit-Mesnil, la mairie de Plaisir, les fiefs de Casniers et de la cour des Prez, deppendances de la seigneurie de Clayes, le fief de la Mallemaison dependant dudit Clayes, les terres et seigneuries de Grygnon, de Noisy, de Clayes, de Chesne rongnieulx, de St.-Aulbin, de Marmoulins et de Marc dependances et appartenances de Granges, assises tant au val de Gallye que des environs de nostre ville de Paris, chasteaux, manoirs, cens, rentes,

dixmes, champart, rouaiges, foraiges, patronaiges, justice-haulte, moyenne et basse, droits de chastellenies, estangs, moulins, terres, prez, garennes, boys de haulte fustaye et taillis aussi terres et seigneuries.

Si notre cousine décède sans enfans procréés de son corps en loyal mariage, les baronies, terres et seigneuries et chacune d'elles, ainsi qu'elles se comportent et estendent de présent, retomberont entièrement à nous pour en faire et disposer à notre plaisir et volonté etc.

A l'abbaye Sainct-Fuscian, au moys de septembre l'an de grâce 1545 et de notre règne le 31e. Ainsi signé Françoys, et sur le reply, par le Roy le cardinal de Lorraine et autres; puis signé Bayard.

Copie sur papier in-4.o, cahier de 8 pages, de l'an 1553.

IX.

Contrat de mariage entre Jehan de Pisseleu, chevalier, fils d'Adrien de Pisseleu, chev. seigneur de Heilly et Françoise de Sepeaulx. Du 2 septembre 1551.

Copie sur papier 4 f. Signé Boucault.

X.

Accord fait entre Jehan de Pisseleu et madame Charlotte d'Ailly, veuve de messire Adrien de Pisseleu, seigneur d'Heilly, sa mère.

Il y est convenu que ladite dame aura et prendra son douaire coutumier en tous les biens appartenant à son mari, avec le chateau d'Heilly pour sa maison de douaire, en outre son rapport de 10,000 livres.

Fait à Amiens, le 28 février 1558, devant Martin de Miraulmont et Jehan Du Bois, notaires.

Copie sur papier. 2 f.

XI.

Ratification du contrat de mariage entre Jehan de Rohan, seigneur de Frontenay et Diane de Barbançon, fille de Michel de Barbançon, chevalier, seigneur de Cany, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, et de dame Péronne de Pisseleu, du 1.er mars 1559. Elle contient donation faite à damoiselle Diane, par dame Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, contesse de *Pointièvre*, dame de Challeau, Angeviller et Aigreville, femme séparée de bien de hault et puissant seigneur messire Jehan de Bretagne, duc d'Etampes, conte de *Pointièvre*, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en son pays et duché de Bretagne de la somme de 114 mille livres tournois dont elle conserve l'usufruit. Cette donation à lieu à la charge que, si la dame donataire « meurt sans enffans nez et procréez en loyal mariage, les dites choses données retourneront à la dite dame donnatrice ou à ses hoirs et ayans cause. »

Cet acte passé devant Claude Franquelin et François Croiset, notaires au Chastelet de Paris, est du 1.er mars 1559.

Anthoine de Pisseleu, escuyer, demeurant au chateau et lieu seigneurial de Heilly, et messire Jehan de Pisseleu, chevalier, seigneur dudit Heilly, et de Fontaine Lavaghan, son frère, acceptent et consentent cette donation le 11

avril 1567, suivant un acte de Devaulx et de Brabant, notaires royaux au bailliage d'Amyens establys en la prevosté de Fouilloy, qui se trouve à la suite du contrat.

Parchemin in-folio 12 feuillets.

XII.

Contrat de mariage entre César de Margival et demoiselle Antoinette de Chepoix, fille de messire Mery de Chepoix, vice-amiral de Bretagne et de Françoise de Scepeaux, fait par devant Thomas Sincère, notaire de Crouy sur Ourcq, prevosté et vicomté de Paris.

Parch. 1,35 sur 0,58.

XIII.

Recepte et despense tant ordinaire que d'ouvraiges du 23 mars au 13 septembre 1568.

Ce compte fait connaître avec détails les nombreuses réparations dont la grande salle et les remparts qui menaçaient ruine, sont l'objet en cette année. Maçons, charpentiers, plombiers, couvreurs, sont tous ouvriers des environs d'Heilly, lesquels empruntent, pour les grands travaux, les engins ou machines dont ils manquent, à Corbie et à Amiens. — La façon des vignes d'Heilly entre aussi pour une part dans le compte de cette année.

Papier. 28 f.

XIV.

Copie du contrat de mariage de Jehan de Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilly etc., capitaine et gouverneur

de Corbie, et de damoiselle Françoise de Pellevé, fille de Jehan de Pellevé, en son vivant seigneur de Joy. Du 27 juin 1569.

Papier, 8 feuilles.

XV.

Contrat de mariage entre messire Jehan de Pisseleu, seigneur d'Heilly, capitaine et gouverneur de Corbie et damoiselle Françoise de Pellevé, du 27 juin 1569.

Ce contrat est passé au château de Joy, par-devant Jehan Pinthereau, notaire du comté de Chaumont, Guillaume Lefebvre, curé de l'église Notre-Dame, André Bisquet, curé de Fourcy et Michel Chardin, receveur de Joy, pour l'absence d'un autre notaire.

Copie sur papier, 2 feuill.

XVI.

Compte que fait et rend Anthoine Cudefer, marchand, demeurant à Corbie, à messire Jehan de Pisseleu, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine gouverneur pour Sa Majesté de la ville de Corbie, seigneur de Heilly, Ribemont, Fontaines Lavaganes, Pisseleu, Oudeuil, de la recepte faite de la moitié du revenu des seigneuries de Heilly et Ribemont, leurs appartenanccs et appendances tant en deniers, grains, chapons et poules, comme à l'encontre de l'autre moitié appartenant à haulte et puissante dame madame Charlotte d'Ailly, veufve de M. Adrien de Pisseleu, dame douairière des seigneuries d'Heilly, Ribemont, pour ung

an entier commenchant le premier jour d'octobre 1568 et finissant le dernier jour de septembre 1569.

Papier, 42 feuill.

Nous signalerons les mots picards *cuignie*, *sarpes*, *combleau*, *aguille*, pour *cognée*, *serpe*, *cable*, *aiguille*. Rien du reste à remarquer dans ce compte que quelques détails relatifs à l'habillement du seigneur de Heilly.

Le droit de forage, de mort et vif herbage et de travers y sont portés pour mémoire seulement, car le seigneur en faisait l'abandon aux habitants.

Ce compte est signé de Pisseleu, Françoise de Pellevé, Cudefer, Devaulx, Berton.

XVII.

Autre copie non signée, de 40 feuill.

XVIII.

Compte que fait et rend Anthoine Cudefer à Jehan de Pisseleu, seigneur de Heilly, etc.; de la recepte faite par ledit Cudefer de la moityé du revenu desdictes terre et seigneurie de Heilly et Ribemont, leurs appartenances et dépendances tant en deniers, grains, chapons, poulles comme aultrement à l'encontre de l'autre moityé apartenant à haulte et puissante dame madame Charlotte d'Ailly vefve de deffunt messire Adrien de Pisseleu en son vivant aussy chevalier seigneur desdits lieux et la dite dame douairière desdictes terre et seigneurie de Heilly et Ribemont, et ce pour ung an entier commenchant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-treze, finissant au

dernier jour de septembre mil cinq cens soixante-quatorze, de laquelle recepte vient remise avec les mises faicte par ledit Cudefer pour les dits seigneurs en l'année dudit compte.

Nous extrairons de ce compte les faits suivants :

Le vif et mort herbage deubs à mondit seigneur sur tenemens cultivés et non francs en ladite terre et seigneurie de Heilly est tel que quant aulcuns des dit subjet ont beste à laine ayant pernocte la velle de noel en leurs tenemens cultivés si ledit nombre de beste est de vingt et au-dessus ledict seigneur a droict de prendre pour le vif herbage l'une desdits bestes à laine à son chois après toutefois que le subjet en aura choisy une et si ledict nombre de beste à laine est au-dessoubz de vingt ledit subget doit payer pour le droit de mort herbage pour chacune desdites beste ung denier parisis au jour saint Jehan-Baptiste enssuivant après ladite velle de noel sur peine de soixante soubz parisis d'amende à mondit seigneur, et quant au vif herbage il se doibt paier quant il est demandé audit jour saint Jehan-Baptiste ou après sans péril d'amende et en suivant la coustume du bailliage d'Amyens.

La prévosté et forage dudit Heilly se consiste en amende de soixante soubz parisis par dessoubz qui advienne en ladite terre et seigneurie de Helly, tant à raison des larchins faict au bois chariaige......... tant sur les terres dudit seigneur que dessus les habitans sans congie et pour aultre cause et manière par la coustume générale du bailliage d'Amiens et ledit droit de foraige en ce que lesdit seigneur a tel droict sur tous les subget vendant vin

à brochs et détails en ladite seigneurie de Helly que lesdit subget ne peuvent vendre ne distribuer vin sans premièrement y avoir faict mettre le pris par ledit seigneur ou ses officiers sur peine de soixante soubz parisis d'amende donnés audit seigneur contre chascun desdits subjects, pour chacune fois qu'ils commendront. Et suffit ausdit subjects pour mettre pris à leurs vins qu'ils baillent et délivrent ausdits officiers ung pain et ung sol de vin pour en gouster et taster affin qu'ils puissent bailler prix raisonnable audit vin selon la bonté d'iceluy et sera ledit subject cru par son serment du pris que ledit vin lui aura cousté et si a droit de forage sur tous lesdits subjects vendant vin à broche et en détail es mettes de ladite seigneurie et lieux non francs qui est tel que pour chascune pièche de vin par eulx vendu à broche, ils en sont tenus paier audit seigneur quatre sol de vin mesure dudit Helly.

Daniel Devaux, bailly des terres et seigneurie de Heilly et Ribemont, recevait pour ses gages 4 livres.

Jehan de Brabant, procureur, 20 sols.

Le comptable, (Anthoine Cudefer), 40 livres.

Le compte arrêté le 20 juillet 1577 est signé par De Pisseleu, Cudefer, de la Chapelle (maistre d'hôtel), Devaux (bailly), Cudefer (recepveur des aides), et Ant. Cudefer.

In-fol. papier, 40 feuill.

XIX.

Compte général au long de la terre et seigneurie de Heilly, ses appartenances et appendances, appartenant à messire Jehan de Pisseleu etc.

Laquelle terre et seigneurie dudit Heilly se consiste en ung chasteau grand et spacieux, à deux portes et plus loing basse court fermée partout avecq deux grandes portes, ung coulombier et pressoir dedans.

En une forest plantée de grands chesnes, fresnes et aultres arbres, avecq douze cens journaux ou environ de grans bois tant de haulte futaie que taillis dedans laquelle forest il y a heronnerie.

Ung clos de vigne et un grand jardin.

Ung molin à eaux, estans, censives, terraiges, justice haulte, basse et moyenne auctorités et tous aultres droicts qui sont au lon déclarés asdits comptes.

De laquelle terre meuvent plusieurs fiefs déclarés en ces comptes, en leur lieu et chapitre.

Est aussi à notter que mondit seigneur a droit de mesures locales et particulières, pour ladite terre de Heilly et Ribemont, appartenances et appendances, assavoir pour les grains, vin et aultres breuvaiges et pour les arpentaiges des bois, terres, prés et aires.

Audit Heilly et à cause de la chastellenie et seigneurie y a maire, eschevins, baillif, prevost, procureur, greffier, sergentz et aultres officiers pour l'administration de la justice.

Le tout comme il sera déclaré en ycelui compte que rend Anthoine Cudefer.

Ce compte est rendu par Anthoine Cudefer l'aisné, receveur, le samedi 20 juillet 1577, en la ville de Corbie, à Jehan de Pisseleu, seigneur de Heilly, et Françoise de Pellevé, son épouse, en la présence de M. de la Chapelle, maître d'hostel dudit seigneur, de Daniel Devaulx,

bailly, etc. C'est le dixième compte rendu par Anthoine Cudefer.

En tête du registre se trouve deux tables des dénommés par ordre alphabétique.

Papier in-folio, 300 feuill. numérotés.

Nous y voyons que ledit seigneur avait fait don de la prévosté dudit Heilly, qui consiste en défauts, amendes et autres exploits de justices, et en foraige de vin qui se vend à Heilly, à Jahan de Boncourt dit Taupin, à la charge toutefois d'entretenir un sergent pour la garde des bois dudit Heilly.

Le droit d'affor et d'usaige sur tous ceux qui vendent vin en détail à broche audit Heilly est tel assavoir le droit de foraige, celui qui vend vin en détail à broche doict quatre sols de vin, mesure de Heilly, qui est à raison de deulx sols chacun. Pour le droit d'affor fault que celuy qui veult vendre à broche en détail qu'il baille un sol de vin à monseigneur ou ses officiers, pour en gouster et y mettre le prix, sans quoy faire il escheut en lx sols parisis d'amende, pour chacune pièce de vin qu'il vendra sans avoir afforé duquel droit.

Il est deu à monseigneur par ses subiectz et aultres à qui est donné congie de ruyr lins ou chanvres es ryvières dudit Heilly, de chacun congé et pour chacune personne une poulle et ceux qui ruysent sans congé eschettent en amende de lx sols parisis pour chacune fois qu'ils sont défaillants.

La recette est de 33 poules.

Mort et vif herbage. Ledit seigneur a droit de prendre

sur ses subjets au-dessus de 20 bestes blanches, une et au-dessoubs 1 denier parisis de chacune.

Pierre Caursin, lieutenant et garde de la justice de Heilly, donne une beste à laine quę doibt à mondit seigneur à cause de 30 bestes à laine qui ont pernoché sur les terres dudit Heilly la veille de noel.

La pescherie était loué à Claude Moniot, moyennant 10 livres, payable de 3 en 3 mois, par égale portion.

Le droit de champart était affermé à Pierre Lefebvre, laboureur, demeurant à Ribemont, pour le temps de 9 ans, à la charge de rendre, payer et fournir chascun an le nombre de cinq muids de blé, cinq muids d'avoine, cinq sestiers de pois, le tout mesure dudit Heilly, et y rendre cent une bottes de lin et douze poules.

Le moulin était affermé à François Proiart et Barbe de Bonay, sa femme, pour le temps de 9 ans, moyennant 26 muids de blé, mesure d'Heilly, payable par chacune sepmaine, par égales portions.

Dans le compte des dépenses nous trouvons: fait mise le comptable de la somme de cent cinq sols six deniers tournois qu'il a paié pour demy minot de sel. — 113 sols 4 deniers tournois pour huit vingt dix livres de chandelles (180), qu'il a fait faire par des serviteurs, du suif livré par monseigneur, pour coston et façon à raison de 8 deniers pour livres. —Vente de 4 muids de blé, pour aider à fournir aux frais et payements des ouvriers travaillant à la tour des chateau. — Paiement de 75 livres 6 sols 8 deniers aux soieurs (scieurs), aux charpentiers et aultres travaillant à ladite tour.—Daniel Devaux, bailly et garde de la justice, recevait pour une année de gage

100 soubs. — Jean de Brabant, procureur pour office, 40 soubs.

Le compte arrêté le mardi 13 août 1577, est signé de Pisseleu, de la Chapelle, Anthoine Cudefer.

XX.

Inventaire par nous faiste Jean de Landres, conseiller bailly, et garde de la haulte justice, moyenne et basse de Joy, et pour haulte et puissante dame Françoyse de Pellevé, dame dudit Joy et d'Aunay, vefve de Jean de Pisseleu, en son vivant, chevallier de l'ordre du roy, seigneur dudit lieu de Pisseleu, Heilly, Ribemont, Fontaine Lavagnie, Gaudechart et aultres lieux, à la requeste de Anthoine de la Chapelle, escuyer, au nom et comme procureur d'icelle dame etc. des biens meubles demeurés après le decepts dudit defunt, seigneur de Heilly, deceddé en son chasteau audit Heilly et iceux trouvés en sa maison et hotel seigneurial dudit Joy, et lesquels meubles ont esté appréciés et estimés par Giles Deschamps, sergent royal, apprécieur priseur et revendeur au bailliage et conté de Chaumont. Cet inventaire commenca le 18 juillet 1584.

Nous y remarquons n.° 30, deux carreaux de tapisseries où sont les *armories* du défunt seigneur de Heilly, estimés 10 s.—n.° 57. Soixante et huit aunes de tapisserie de Beauvais, 40 aunes tapisserie façon de Beauvais, 45 écus.— Plusieurs coffres de bahut.— Des étoffes de soie à besongnier.—109. Un trois pentes de lit à dossier et fond estans fait en broderies ou il y a l'histoire de Thobie, avec trois rideaux et la bonne grâce de taffetas cramoisy.—Une

monstre apprécíée, 4 écus. — Un cabynet de vair dedans lequel il y a plusieurs petites pièces qui servent de parement audit cabinet.

Le prix de tout le mobilier s'élève à 1482 écus 48 sous 9 deniers.

L'inventaire est signé : De Landres, Chardin, Françoise de Pellevé.

In-fol. 41 f. papier.

XXI.

Etat de la vente.

La vente dura du 19 au 28 mai 1586, et produisit la somme de 3152 escus 64 sous 4 deniers.

In-fol. 37 f. Papier.

XXII.

Inventaire et prisée faite en la ville et cité d'Amyens, le 23 juin 1584, et aultres jours ensuivant, par Jehan de la Rozière, sergent à masse de messieurs le maieur, prévost et eschevins de la dite ville, présent, Nicolas de Pommeroy, clerc commis en ceste party du greffier de cette ville, apellé Jacques Labbé, priseur juré des biens meubles, lettres, titres et enseignemens délaissés après le trespas de Jehan de Pisseleu, trouvés en l'hostel de Heilly, séant dans la ville d'Amiens près et joignant le cimetière de Saint Suplis (Sulpice), et ce à la requête de dame Françoise de Pellevé, veufve dudit défunt.

Nous remarquons n.° 70. Un accoustrement de masque en satin de soy jaulne et noir etc. — 71. Quatre grandes

manches à bombardes à fourure etc. — 74. Un pourpoint doublé de jacq de maille, un pourpoint de buffetin chamarré de passement. — La vaisselle d'argent fort riche et fort nombreuse, les bijoux en or, les diamants, etc., montent à la somme de 7075 écus 40 sous 4 deniers.

Cet inventaire est signé : Charles de Lessau, greffier de la ville d'Amiens.

In-fol. 41 feuillets.

XXIII.

Testament de Jean de Pisseleu, seigneur d'Heilly, Ribemont, Fontaines, Gaudechart et autres lieux, fait en l'hôtel d'Heilly, sis à Amiens, paroisse de Saint Suplis, par devant Jacques Cordier, garde du scel de le bailly d'Amiens, du 30 avril 1584, et Jean Castellet et Loys de Louvencourt, notaires à Amiens.

Copie. Papier, 2 f.

XXIV.

Bail de l'hôtel de Heilly, sis à Amiens, paroisse et proche l'église Saint Supply, fait par dame Françoise de Pellevé, veuve de Jean de Pisseleu, à Jean de Mareul, corroyeur. Du 11 décembre 1587, devant L. de Louvencourt et Castelet ?

Papier, 2 feuillets.

XXV.

Acte du 7 février 1587, passé devant Nicolas Legendre et Nicolas Lenoir, notaires au chatelet de Paris, par lequel

madame Françoise de Pellevé, auparavant veufve de messire Jehan de Pisseleu, seigneur de Heilly, au refus de Michel d'Estourmel, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en son conseil privé et d'estat, gouverneur et son lieutenant-général au gouvernement de Péronne, Mondidier et Roye, accepte, autorisée par arrest de la cour, la charge et administration de la tutelle et curatelle de ses enfants nés du deffunt sieur Michel de Gouy, seigneur Darsy, demeurant audit lieu Darsy, bailliage de Clermont en Beauvoisis.

Parchemin. in-4.° 10 feuillets.

XXVI.

1°. Etat en bref fait par Anthoine Caursain, commis de par madame d'Estourmel à la recepte du revenu de Heilly et Ribemont des grains receus par ledit Caursain, proceddant des redebvances des fermes dudit Heilly, Ribemont et Brunalieu de ceste presente année 597 (1597).

Voici les paragraphes les plus intéressants :

Fait recepte ledict Caursain du nombre de 6 muids de bled et 4 muids d'avoine, le tout mesure dudict Heilly, pour la dépouille par luy faite en la messon daoust derniere de ce qu'il avait semé de blé et avoine des terres de la grande cense dudit Heilly. Ledict Caursain ne les aurait pu labourer ni semer à cause des courses que font journellement les gens de guerre tant Epagnols que aultres du party du Roy, tant audit Heilly que aillieurs.

Quant aux terraiges de Heilly, Bresle et Ribemont, n'en fait ledit Caursain my recepte pour ce que ce quy en a esté

recueilli ne auroit esté battu pour l'incommodité du temps voirement a esté recolté aux terrains de Heilly et Bresle environ 18 dixins de jarbes de bled qui pourront faire 20 ou 21 septiers pour ce que la plupart desdites gerbes sont plaines de mahons et autres mauvaises herbes à cause que le labour n'a esté fait quand il debvroit, etc.

Par la redevance en argent, on voit que les prix varient pour le bled de 30, 40, 50 sous le septier, suivant la qualité. — L'orge 50 sous le septier, l'avoine 20 sous le septier.

La recepte s'élève	argent	185	livres 27 sous 10 deniers.
	Bled	35	muids 1 quart.
	Avoine	2	muids 8 sept. 1 quart.
	Orge	9	muids 10 sept. 1 quart.
	Gerb.	201	diseux.
	Foin	2	mille 50 botteaux.
	Vin	5	poinçons.

2.° Mjses faictes par ledit Caursain en grains et deniers par luy debóursés et fournis tant de la charge de madame d'Estourmel que de monsieur de Heilly, depuis le mois de febvrier de présente année 597 (1597).

Nous y voyons payer à François Drard 1 escus 20 sous pour faire sa depense de 5 ou 6 jours que ledit Drard auroit esté en la ville d'Amiens peu après la prinse d'icelle pour faire rechercher et retrouver les papiers et meubles qui auroient esté prins appartenant à la dite dame dans la maison audict Amiens à ladite prinse par les Espagnols.

A Antoine Crampon, machon, 1 escu 38 sous pour avoir par lui et son fils travaillé l'espace de 5 jours et mieulx de leur estat de maschon à former et soliver le

pressoir dudit Heilly et refaire beaucoup d'ouvrages de leur estat en divers endroits de la basse-cour du chasteau dudit Heilly que les gens de guerre auroient rompu. — A Jehan Leclerc, l'aisné, Bastien Leclerc, Jehan Leclerc le jeune, Robert Flameng, et à Désiré de l'Estoile tous vignerons, demeurans à Heilly, la somme de 23 escus dor sol. 18 sous pour leur façon des vignes de ladite seigneurie. — A Jean Huber, l'aîné, 14 sous pour ses peines d'avoir par luy couppé et fait par petites bottes des joncs pour lier lesdites vignes. — A Antoine Cappron et Nicolas de Boncourt, 7 escus 40 sols pour leur façon d'avoir fait et couppé 46,000 deschallats à raison de 10 sous pour mil.

Fait remise de 3 septiers de bled qu'il a fait mouldre et quy ont esté convertis en farine pour faire pains et tartes distribuez aux personnes vignerons qui auroient coupé le raisin et fait les vendanges au mois d'octobre de l'année 596 et de la somme de 2 escus 53 sous d'une part paiés pour l'achapt de lard, bœuf, pour donner auxdits veigneurs, beure, œufs, fromages pour faire lesdictes tartes, ensemble de la somme de 20 sols qu'il aurait paié à Gentien de Boncourt pour l'achapt de ung quartier de poix à emploier pour lesdictes vendanges.

XXVII.

Inventaire faict au chasteau du village de Heilly, les lundy 27.e jour de janvier l'an 1614 et aultres jours enssuivant par nous Michel de Vaulx, procureur en la ville et comté de Corbye et bailly de la terre et seigneurie

dudit Heilly, avec Jehan Auxcousteaux, greffier de ladite terre, à la requête de Procureur pour office et de haulte et puissante dame Marie de Gondy, veufve de deffunt hault et puissant seigneur messire Léonor de Pisseleu, en son vivant chevalier seigneur dudit lieu de Heilly, Ribemont, Rouval, Brunalieu, Fontaine-Lavagant, Oudeul et aultres lieux, mère et tutrice des enfants mineurs dudit deffunt et d'elle, etc.

1 fol., 120 feuill.

Nous y remarquons :

Un grand carosse peint de rouge par dehors et par dedans, garny de velour verd avecque coussins de même velour verd, 150 livres. Un aultre carosse neuf fait en deuil ayant le dedans garny de sarge noir, 200 livres.

Deux moiens tabliaux de bois garnis de chassis à l'ung desquels est le pourtraict de l'image de Nostre Seigneur et l'aultre de la Vierge Marie. — Un aultre tableau en bois avec chassis où est le pourtraict du Roy. — Trois aultres tabliaux, l'ung en bois, les aultres de thoile, les chassis dorez où sont les pourtraicts iceluy feu monsieur de Gondy, et l'aultre son fils et l'aultre madame Gabrielle. — Cinq aultres petits tableaux façon de Flandre où sont pourtraicts cinq sens de nature.

Après l'inventaire du riche mobilier et des joyaux du château et de la chapelle, suit l'inventaire des titres, contrats de mariage, ventes, achats, parchemins et paperasses. Cette partie est assurément d'un haut intérêt, et paraît être un recollement exact du chartrier du château, l'on pourrait trouver de nombreux renseignements sur les droits dont jouissaient les seigneurs, la position des vas-

saux, les obligations des villages à l'égard des moulins que possédait le seigneur d'Heilly, quelques débats avec les abbés de Corbie relativement à ces mêmes droits et leur solution par des arbritrages, des arrêts ou des sentences du parlement ou des bailliages.

Nous signalerons entr'autres pièces :

Une lettre en parchemin de Charles, roy de France, de l'an 1492, faisant mention de l'octroy des foires de Fontaynes Lavagannes, signée Brulart, et un grand nombre de pièces concernant la duchesse d'Estampes, les donations faites à son profit, son testament, l'inventaire fait après sa mort, etc.

Cet inventaire est signé Grandhome. — Devaulx. — Lebrun. — Auxcousteaux.

XXVIII.

Lettre du pape Paul V adressée à Aloys de Vignacourt, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, par laquelle il accorde à Emmanuel de Pisseleu, âgé de 7 ans, une dispense d'âge et permission de porter l'habit de l'ordre et de jouir des droits qui y sont attachés.

Rome. Sub annulo piscatoris. 1617. 13 octobre. Signé S. Card. S. Susanne.

Parch. 0,45 — 0,25.

XXIX.

Compte que rend dame Marie de Gondy, veuve de messire Léonor de Pisseleu, vivant seigneur d'Heilly et

aultres lieux, devant MM. les arbitres choisis et esleus suivant le compromis passé entre la dite dame et M.e Louis de Pisseleu, chev. seigneur de Heilly, fils du défunt et de la dite dame, de l'administration, régime, gouvernement que la dite dame a eus de la personne et bien dudit seigneur son fils.

Ce compte est précédé 1.° du double des lettres de sentence du 16 janvier 1514 données par M. le Bailly d'Amiens (Concino Concini, marquis d'Encre) ou son lieutenant général, par lesquelles appert dame Marie de Gondy, veufve de feu messire Léonor de Pisseleu, vivant seigneur d'Heilly, son mari (décédé à Paris le dernier novembre 1613), avoir esté esleue et créée tutrice des enfants mineurs dudit défunt. (Ces enfants au nombre de sept étaient Louis, Emmanuel, Adrien, Françoise, Louise, Anne et Barbe.)

2.° Double de l'acte donné par M. le Bailly d'Amiens. (Concini, marquis d'Encre) 8 janvier 1614, duquel il appert que dame Marie de Gondy a renoncé à la communauté des biens d'entre le dit défunt et d'elle et s'est tenue à ses conventions matrimoniales, mesme a choisi et opté le douaire coutumier à elle accordé.

3.° Double des lettres de sentence données par M. le Bailly d'Amiens (Honoré d'Albert, duc de Chaulnes), du 27 février 1630, desquelles appert messire Louis de Pisseleu, fils aîné et héritier de feu M. Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly, avoir été émancipé d'âge, et l'administration de ses biens à lui accordée sous l'autorité de Oudart-Saissart, écuyer, sieur d'Aille, son curateur.

Un inventaire des biens du défunt avait été fait et pré-

senté au procureur du roi du bailliage d'Amiens, le 16 avril 1614. C'est le compte de la gestion de ces biens de 1614 à 1630 que rend la veuve à son fils aîné.

Parmi les divers chapitres de ce recueil, nous citerons celui qui est relatif aux mises faites par la dame de Pisseleu, à cause des deniers par elle déboursés pour le paiement de ceux qui ont pensé et médicamenté ledict défunt pendant sa maladie, obsèques, funérailles et legs volontaires d'iceluy défunt.

Les frais de voyage, du transport du corps de Paris à Amiens, les sommes payées aux églises, aux couvents, aux prêtres, aux clercs, aux chantres et autres gens d'églises, à la ville et à la campagne, pour les services, car chaque terre à clocher possédé par le défunt chantait un service pour le repos de son âme; les tentures, les vêtements de deuil pour les pauvres et les domestiques, les voitures, les harnais, les legs aux serviteurs du défunt, aux fabriques, aux couvents, sont de nature à faire connaître ce qu'était le service funèbre d'un grand seigneur de ce temps. Remarquons que la veuve porte en compte 12 liv. pour loyer d'une quinzaine d'une maison qu'elle occupe à Amiens pendant le temps des services. Nous y trouvons aussi le nom des curés de la plupart des communes dans lesquelles on officiait.

Un chapitre est aussi affecté aux dépenses faites pour les obsèques et funérailles de dame Françoise de Pellevé, dame de Jouy, et les divers legs par elle faits.

A cette époque, la terre d'Heilly produisait du vin, et la production de 1614 à 1618 varie de quatre à huit pièces du prix de 25 liv. par chaque année. Au-delà de

cette époque, il n'est plus question de vin et les dépenses pour les façons, montant à 70 livres par an, ne sont non plus comptées que pour cet espace de temps.

Les dépenses faites pour réparations au château d'Heilly sont sans importance; ce sont de simples travaux d'entretien, à l'exception de l'achèvement des murailles autour du jardin qui monte à 400 livres : il en est de même de celles que nécessitent le curage et le creusage de la rivière d'Heilly qui n'avait plus le cours ordinaire pour faire moudre les moulins.

Les dépenses concernant le chateau de Fontaines sont plus considérables, mais également sans intérêt historique.

Un chapitre des dépenses assez curieux est relatif à l'éducation du jeune seigneur. Il a pour titre : dépenses et mises faictes pour nourritures, gaiges et entretenemens des percepteurs, homme de chambre, page, lacquais du seigneur, même pour la récompense de plusieurs maistres qui lui ont enseigné tant les lettres humaines, sciences de mathématiques, escrire, jouer du luth, danser, faire des armes, monter à cheval et aultres exercices appartenant à la qualité dudit seigneur.

Les dépenses pour parvenir par Barbe de Pisseleu, la dernière des filles, à faire profession de religieuse à l'abbaye de Nostre-Dame de Warinville, font l'objet du dernier chapitre de ce recueil qui, sans être d'un intérêt historique fort important, n'en est pas moins digne d'être conservé.

Ce volume in-folio, relié en mouton blanc, a été donné par M. l'abbé Friant, curé d'Hornoy.

XXX.

Partie de ce compte, en double.

XXXI.

Adjudication faite le 19 juillet 1659, au parquet de la Cour de Paris, du fonds et propriété des terres et seigneuries d'Heilly, Ribemont, Brunolieu et Lamothe, consistant en chateau et maison seigneuriale d'Heilly, la plupart duquel est à présent ruiné pour avoir été bruslé par les ennemis de l'estat; terres, fermes, bois taillis et haulte futaye, justice haulte, moyenne, basse etc. moyennant la somme de 181500 livres tournois, au profit de messire Honoré-Louis Gouffier, chevalier, seigneur et marquis d'Heilly, et de dame Martineau, son épouse, sur dame Françoise de Pisseleu, veuve de feu M. Antoine Louis Gouffier, chevalier, marquis de Braseux, saisis à la requête de Pierre Henault, marquis de Bussy, maréchal de camp, et d'Anne de Pisseleu, son épouse, créanciers de ladite dame pour 20000 tournois, à déduire sur 45937 livres 10 sols à la quelle montent 30000 livres de principal, cédées et transportées par Marie de Gondy, douairière d'Heilly.

Papier. 6 feuill. Copie collationnée.

XXXII.

1672. 26 octobre. Procuration donnée à Florence par Charles Dudley, duc de Northombres, à Marie-Madeleine Gouffier, sa femme, de plaider, principalement contre le marquis d'Heilly dit de Gouffier, son frère, pour l'héri-

tage de Françoise de Pisseleu, marquise de Brasseux, leur mère.

Papier folio. 2 feuilles.

Charles Dudley, duc de Nothumberland, mort à Florence en 1687, était fils de Robert Dudley, créé duc de Northumberland en 1620.

XXXIII.

Procès-verbal de l'inventaire fait au chateau d'Heilly appartenant à M. de Choiseul Gouffier (du 6 au 16 nivôse an 2), par le sieur André Herbet, commissaire délégué par les administrateurs du district d'Amiens, Joly, Heurtault, Poullain, Prophète, Le Comte et Dumeril, assistés du citoyen Caruelle, maire, et des sieurs Gouliart et d'Hervillers, officiers municipaux ; les meubles laissés à la garde du sieur Caron-Baillet, de Fouilloy.

Inventaire estimatif dudit mobilier, fait du 14 au 28 pluviôse an 2, par André Herbet, huissier à Amiens, Pierre Oger, Catherine Scellier et veuve Dumoulin, brocanteurs à Amiens, estimateurs nommés par le district.

Cet inventaire ne présente que peu d'intérêt. Les goûts ont bien changé et les estimateur eussent prisé bien autrement aujourd'hui les porcelaines de Chine et de Saxe qui ne sont portées que pour de minimes sommes. Les glaces étaient fort belles et le prix de 1265 à 1575 fr. de quelques-unes en deux pièces, n'étonnera point ceux qui ont visité le magnifique château d'Heilly avant sa destruction (1847). L'inventaire de la bibliothèque, compris sous les n.os 310 à 360, n'offre rien de curieux.

Les noms des auteurs y sont le plus souvent défigurés. Nous y remarquons cependant la plupart des romans de M.lle Scudéry, et les plus célèbres du même temps, une assez nombreuse collection de mémoires historiques et surtout de voyages.

XXXIV.

Compte que rend le citoyen Jean-Ferdinand Baudelocque à la citoyenne Adélaïde-Marie-Louise Gouffier-Choiseul.

Ce compte comprend les recettes faites sur les bois et les fermages, les sommes touchées sur les bois affermés de Rouval, Bonnay et Franvillers; les dépenses faites pour ventes, gages et loyers de la maison d'Amiens. Les recettes s'élèvent à 37155 livres 7 sols 6 deniers. Les dépenses constituent le comptable en avance d'une somme de 591 livres 16 sols 10 deniers.

Ce compte, arrêté le 25 prairial an 9, est signé Gouffier-Choiseul et Baudeloque.

Papier. 10 feuill.

XXXV.

Serment prêté par Louis Germain, clerc prieur commendataire de St.-Englevert, à l'église et au pape Urbain VIII.

Papier, in-4°. Sans lieu ni date.

XXXVI.

Généalogie de la famille le Riche Theson, de Normandie. Riche Theson, qui vivait du temps de Guillaume,

de Richard et de Robert, ducs de Normandie, fonda l'abbaye de Fontenay, et l'abbaye de la Blontière sous la Roche Theson. Cette généalogie s'arrête à Raoul Theson, qui fut tué à Chantoreau, à la rescousse du duc Jehan de Bretaigne et vivait en 1412.

Trois copies, 2 sur parchemin et 1 sur papier.

Nous ne voyons point quel rapport avait cette famille avec la maison d'Heilly.

XXXVII.

Provision du Pape Paul III, adressée à François I.er, roi de France, pour Charles de Pisseleu, élu abbé de S. Gildas, ordre de S.t-Benoist, au diocèse de Bourges.

Rome, apud S. Petrum. 1539, 3 *kal. jun.*

Parch. 0,45 long 0,33. Sceau en plomb de Paul III.

Suivant une mention écrite sur une pièce, il s'y trouvait joint une lettre de François I.er, du 16 septembre 1538, écrite au Pape en faveur de Charles de Pisseleu. Cette lettre a disparu.

XXXVIII.

Bulle du pape Paul III, confirmative de l'élection de Charles de Pisseleu à l'abbaye de S.t-Gildas.

Rome, apud S. Petrum. 1539, 3 *kal. jun.*

Parch. 0,45 — 0,30. Sceau en plomb de Paul III.

Nous ne trouvons point le nom de Charles de Pisseleu

sur la liste des abbés de S.t-Gildas publiée par le *Gallia Christiana ;* il y devrait être placé entre François Guerin et Jean Niquet, que sépare un intervalle immense. Mais les auteurs nous apprennent que l'incurie des chanoines qui ont succédé aux moines en 1623, ne leur a point permis d'en donner la série complète. Nous regardons cet abbé comme le même que Charles de Pisseleu, fils de Guillaume d'Heilly et d'Isabelle de Contay, frère aîné de François, évêque d'Amiens. La première édition du *Gallia* et le premier volume de la nouvelle en avaient fait deux personnages distincts, mais cette erreur fut rectifiée dans les volumes suivants. Charles fut évêque de Mende, de 1538 à 1545 qu'il abdiqua pour l'évêché de Condom. Il était en même temps abbé de S.t-Aubin d'Angers, et de S.t-Pierre de Bourgueil en Vallée, au même diocèse, de 1547 à 1559 ; nous ajouterons abbé de S.t-Gildas, au diocèse de Bourges, ce qui ne paraîtra point étonnant à cette époque où le même personnage pouvait posséder tant d'abbayes en commende. Il mourut en 1563 ou 1564.— Anselme. *Hist. général.* VIII. 746-747. — *Gall. Christ.* II. 532. — 111.—736.— Ed. nov. 1.—105.—11.—155, 156, 968.

XXXIX.

Acte de Pierre Thopes, notaire à Orléans, contenant nomination par Guillaume de Gouffier, abbé ou commendataire *abbas seu perpetuus commendatarius* de Valloires, maintenant au couvent des pères Capucins d'Orléans, de procureurs dont les noms sont restés en blanc, et résiliation de son abbaye, *libenter et sponte in favorem tamen*

ac ad opus commodum et utilitatem nobilis et venerabilis viri ; le nom du successeur est aussi en blanc.

Cet acte est du 13 avril 1606.

Parch. 0,35 — 0,28.

XL.

Formule de serment que le Pape a ordonné lui être fait par Guillaume de Gouffier, abbé commendataire de Sainte-Marie de *Valloliis* (Valloires), ordre de Citeaux, au diocèse d'Amiens, et prieur de *S. Inghilbert alias S. Inghilvert seu Inglevert*, de l'ordre de S. Augustin, au diocèse de Boulogne. Le serment fut prêté le 25 mai 1601 par Louis Rumol, procureur spécial de Guillaume Gouffier, et enregistré le 7 juillet suivant.

Parch. 0,45 sur 0,33.

XLI.

Bulle ou lettre de provision du pape Paul V nommant Charles-Antoine de Gouffier abbé commendataire de l'abbaye de S.te-Marie de *Valloliis vulgò Valloyre*, en remplacement de Guillaume de Gouffier qui avait laissé vacante la commande qu'il avait obtenue aussi du saint siége, alors qu'il avait fait profession chez les frères capucins. *Dilectus filius Guillielmus Gouffier, clericus, ex concessione apostolicâ in commendam ad ejus vitam nuper obtinens ob melioris vite frugem habitum per fratres capucinos gestari solitum suscepit et professionem per eosdem fratres amitti solitam expressè amisit etc.*

Rome. Apud. S. Petrum. 1609. 9 *Kal. Maii.*

Parch. 0,80 sur 0,60. Sceau de plomb de Paul V.

XLII.

Acte de Jean Picard, notaire à Amiens, contenant procuration donnée par Charles-Antoine de Gouffier, nommé commendataire de l'abbaye de S.[te]-Marie de *Valoliis alias de Valloires* et prieur de St.-Inglevert, à François le Vasseur, Philippe Daullé et Jean Lengles, de prendre en son nom possession de l'abbaye et du prieuré.

Amiens, 1609—28 *juillet*.

Parch. 0,32 sur 0,30.

XLIII.

Certificat de Claude le Court, chanoine official du diocèse de Paris, portant que Charles-Antoine Gouffier, nommé prieur commendataire de *St.-Inghilbert alias S. Inglevert*, en remplacement de Guillaume de Gouffier qui, prenant l'habit de capucin, avait renoncé à la commende, a prêté au pape Paul V le serment joint à la bulle de provision.

Paris. 3 *août* 1609.

Parch. 0,32 — 0,28 reste d'un cachet en cire.

XLIV.

Acte de Mathurin Ricouart, notaire à Boulogne, *Bollonis commorans*, pour la prise de possession du prieuré de S. Inglevert, *alias de S. Ynglevert* par François le Vasseur, chanoine de Boulogne, procureur de Charles-Antoine de Gouffier, lequel nommé par bulle du pape

Paul V, avait prêté serment devant l'official de Paris Claude le Court.

Boulogne. Bollonis. 1609, 24 *août.*

Parch. 0,38 — 0,20

XLV.

Formule de serment envoyée de Rome et prêtée au pape Paul V, par Charles-Antoine de Gouffier, nommé prieur de S. Inghilbert *alias de* S. Inglevert.

Serment rapporté *insinuatum* par procuration par François Le Vasseur et enregistré par Mathurin Ricouart, le 25 août 1609.

Parch. 0,43 — 0,32. Sceau en plomb de Paul V.

XLVI.

Certificat de moralité et de religion donné par Gabriel Prévost, curé de Fontaine sous Catheu, *juxta Catheu,* diocèse d'Amiens, à Jean Pennier, clerc, né à Fontaine, fils de Michel Pennier et de Poline Hemart, ses paroissiens, pour lui servir à obtenir les ordres mineurs.

Papier. 1605 — 1 juin.

XLVII.

Lettre testimoniale de confirmation et de tonsure conférées à Jean Pannier par Geoffroy de Lamartonie, évêque d'Amiens, le vendredi des quatre temps après la Pentecôte, 3 juin.

1605 — 3 juin. Signé: J. Picard.

Parch. 0,18 — 0,10.

XLVIII.

Lettre testimoniale du subdiaconat conféré à Jean Pannier, par Geoffroy de Lamartonie, évêque d'Amiens, le samedi des quatre temps après la fête de S.te-Luce, le 17 décembre.

1605 — 17 décembre. Signé : J. Picard.

Parch. 0,18 — 0,10.

XLIX.

Bulle du Pape Paul V, nommant Jean *Pannier seu Pennier*, prieur de S. Inglevert à la place de Charles-Antoine de Gouffier qui venait de résigner ce prieuré dont il était commendataire.

Rome. Apud S. Petrum. 1614. 8 *apr.*

Parch. 0,77—0,60. — Sceau en plomb du pape Paul V, avec cordon de coton rouge et jaune.

L.

Acte passé devant Jean Picard, notaire à Amiens, paroisse St.-Michel, par lequel Jean Pennier, abbé commendataire de Ste-Marie de *Valoliis vulgò de Valoire*, et prieur de St.-Inglevert, nomme pour prendre possession en son nom de l'abbaye et du prieuré, Cosme Clozier, Louis Mamie, curé de Vibroy, et Martin du Bois.

Amiens, 1615. 11 *février*.

Parch. 0,40 — 020.

LI.

Acte de Mathurin Ricouart, notaire à Boulogne, pour la prise de possession du prieuré de St.-Inglevert par Martin du Bois, au nom de Jean Pennier dont il est fondé de pouvoir.

Boulogne. 1615. 2 *mai*.

Papier.

LII.

Formule de serment envoyée de Rome pour être prêté par Jean *Pannier seu Pennier*, prieur de S.t-Inglevert.

Cette formule signée Pennier, 1614, fut présentée par Martin Du Bois et enregistrée par Ricouart, le 2 mai 1615.

Parch. 0,45 — 0,35.

LIII.

Formule de serment envoyée de Rome et prêtée par Jean *Pannier seu Pennier*, abbé commendataire de Ste.-Marie de Valloire.

Cette pièce est signée Pennier, avec la date 1614.

Parch. 0,40—0,20. — Sceau en plomb de Paul V.

LIV.

Signification par l'official d'Amiens aux religieux de l'abbaye de Valoire de la nomination comme abbé commendataire de Jean Pennier, prêtre du diocèse d'Amiens,

par le pape Paul V, par suite de la cession de Charles-Antoine de Gouffier ; du serment par lui prêté en la forme annexée à la bulle de provision, et demande de prise de possesion pour Jean Pennier et son fondé de pouvoir.

Cette pièce, signée P. Andrieux et J. Picard, est datée d'Amiens, 10 février 1615

Parch. in-4.°, un feuillet double. Cachet sous papier, portant les lettres M. A. D. enlacées.

LV.

Acte de Jean Picard, notaire à Amiens, portant résiliation par Jean Pennier, abbé commendataire de S.[te] Marie. de Valoires et prieur de St.-Inglevert, demeurant à Thoix, diocèse d'Amiens, *apud oppidum de Thoix, dioc. amb.*, de cette abbaye et de ce prieuré, en faveur de Charles Antoine Gouffier, clerc du diocèse de Beauvais.

Cette résiliation a lieu entre les mains du Pape ou de ses ayant-droits *sub tamen bene placito domini nostri Francie et Navare regis.*

Ambianis 1616. 9 *apr.* — signé J. Picard.

Parch. 0,30 — 0,27.

LVI.

Double du même acte signé J. Picard, fait le 4 février 1621.

Parch. 0,35 — 0,20.

LVII.

Bulle d'Urbain VIII nommant Honoré Louis de Gouffier abbé commendataire de Valloire en la place de Jean Pennier qui venait de résigner entre les mains de Etienne Beybin, solliciteur en la Cour de Rome, nommé *ad hoc*.

Rome, apud S. Petrum. 1616, 7 *id. febr*.

Parch. 0,85—065. — Sceau en plomb d'Urbain VIII.

LVIII.

Formule de serment envoyée de Rome avec la bulle précédente pour être prêté par Honoré-Louis Gouffier, abbé de Valloire. Ce serment fut prêté le 5 septembre 1634 devant Jehan Delessau, conseiller clerc au bailliage et Nicolas Picard, notaire.

Jean Delessau, Honoré Louys Gouffier et Picard ont signé.

Parch. 0,47—0,35. — Sceau en plomb d'Urbain VIII.

LIX.

Acte de nomination et du serment prêté par Honoré-Louis Gouffier abbé de Valloire, et acte de prise de possession par Cosme Clozier, son fondé de pouvoir.

Cet acte, signé Delessau et Picard, est du 14 octobre 1634.

Parch. cah. in-4 de 6 pages.

Cette pièce nous fait connaître quels étaient à cette époque les dignitaires et les principaux religieux de l'ab-

baye qui ont assisté à la prise de possession. C'étaient Anthoine de Villeroy, prieur, Pierre Cloustier, sous-prieur, Antoine du Mont, cellerier, François Heu, Charles de Clair, Claude Musnier, prêtres ; frères Pierre Daullé, Claude de Vauchelles, Louis Hincq, religieux profès, assemblés dans la salle capitulaire.

Ces différentes pièces nous permettent de rétablir d'une manière exacte une partie de la suite des abbés de Valloires ou les démissions paraissent avoir porté la confusion et que les annales irrégulières de l'abbaye n'ont point permis aux auteurs du *Gallia Christiana* de rétablir avec exactitude. *Seriem abbatum*, disent-ils, *pro more Cisterciensium eruimus ut potuimus.*

D'après l'édition de 1656, tom. III, p. 907, 908, les abbés, à partir de Antoine II de Créquy, se succéderaient dans l'ordre suivant.

Carolus Gouffier, fils de François, seigneur de Crèvecœur et de Bonnivet et d'Anne de Carnazet, mort à Rue.

Guillelmus Gouffier, fils de Timoléon, seigueur de Thois et d'Anne de Lannoy, qui prit l'habit de capucin.

Carolus-Antonius Gouffier de Brazeux, père de Guillaume, qui plus tard rentra dans le monde.

N. Gouffier de Brazeux, son fils, auquel succède N. Martineau, conseiller du Roi, en 1655.

La nouvelle édition, tom. x, p. 136, supprime les deux derniers Gouffier et met en leur place *Michel de Monchy*, mort et enterré à Rouen en 1620, puis *Jean Paunier*, en 1627, enfin, Jean Martineau ; mais, dans aucune des

deux listes, nous ne trouvons le nom de Honoré-Louis-Gouffier.

L'histoire généalogique du P. Anselme n'est pas plus explicite ; nous ne trouvons au nombre des abbés que Charles, septième fils de François de Crèvecœur, auquel succèda Guillaume son neveu, connu plus tard sous le nom du P. Bernardin de Crevecœur. C'est là ce que nous apprenait le *Gallia*, 2.e édit. L'auteur, du reste, paraît avoir emprunté ses documents à cet ouvrage. Plus tard, en 1670, un autre Gouffier, Honoré, fils de Réné, seigneur d'Epagny, cité comme abbé de Valsery, au diocèse de Soissons, meurt en 1653. *Gall. Christ.* tom. IX. — 488. Mais nous n'y voyons point que Charles-Antoine, frère de Guillaume, qui a fait la branche des marquis de Braseux et d'Heilly et épousa Françoise de Pisseleu, fille de Léonor, seigneur d'Heilly et de Marie de Gondy, ait été abbé avant son mariage.

Anselm. *Hist. généal.* tom. V. 617, 620, 625.

Les pièces que nous possédons, et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, nous fournissent la série suivante que nous croyons seule possible, à dater d'Antoine II de Créquy.

Guillaume de Gouffier, abbé de Valloires et prieur de St.-Englevert, de 1601 au 13 avril 1306, époque de sa résiliation lorsqu'il fait profession au couvent des pères capucins d'Orléans.

Charles-Antoine Gouffier, nommé par le pape en remplacement de Guillaume, le 9 mai 1609. Il prend possession par procuration le 18 juillet de la même année, prête serment comme prieur de St.-Englevert le 3 août, et

conserve ces deux titres jusqu'en 1614 qu'il épouse Françoise de Pisseleu.

Jean Pannier ou *Pennier*, et non point Paunier, comme l'appelle le *Gallia*, prête serment en 1614 et prend possession par procureur en 1615; nommé prieur de St.-Englevert le 8 avril 1614, il prête serment la même année et, le 2 mai suivant, Martin du Bois prend en son nom possession du prieuré. Il résigne ensuite ces deux fonctions en faveur de Charles-Antoine Gouffier le 9 avril 1616, et plus tard le 4 février 1621.

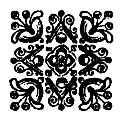
Honoré-Louis Gouffier est nommé par bulle du 16 février 1633. Il prête serment le 5 septembre 1634 et prend aussi possession par procuration le 4 octobre de la même année. Cosme Clozier, qui avait été procureur de Jean Pannier 9 ans auparavant, est aussi celui de Honoré-Louis.

Michel de Monchy peut-il être compté parmi les abbés, comme le fait le Gallia (tom. X p. 1336) et le père Anselme (tom. VII p. 559)? Il serait difficile de le croire. En effet, nous croyons que ce conseiller au Parlement de Rouen, chanoine en même temps de la cathédrale de Rouen, mourut en 1620. Or, en 1621, Jean Pannier se qualifie encore abbé de Valloires, car l'acte que nous avons cité n'est point un *vidimus* de celui de 1616. Jean Pannier comparait en personne, et une partie des témoins qui l'assistaient la premiére fois se trouvent encore figurer comme témoins dans le nouvel acte, en compagnie de quelques autres. Si l'on suppose que Jean Pannier avait résilié en 1616, qu'un successeur lui fut donné à cette époque et que ce successeur fut Michel de Monchy, com-

ment Jean se trouverait-il encore agir en qualité d'abbé en 1621 et pourquoi, dans les deux actes où il résilie en faveur de Charles-Antoine Gouffier, n'est-il point fait mention de l'abbé Michel. Jean habitait le village de Thoix dont les Gouffier étaient seigneurs, il était de Fontaine-sous-Catheux, du domaine des seigneurs d'Heilly, n'est-il point possible que, nommé par la protection de ces deux maisons, il n'ait été là que pour conserver à quelque fils de cette famille la commende de cette riche abbaye. D'ailleurs la bulle d'Urbain VIII, de 1633, donne un successeur à Jean qui vient de résigner entre les mains d'Etienne Beybin, et ce successeur est Honoré-Louis Gouffier. Il n'est nulle part question de Michel.

Quel est maintenant le Charles-Antoine, en faveur de qui la résiliation a lieu. Charles-Antoine, prédécesseur de Jean, qui avait quitté l'abbaye pour se marier, n'était point veuf à cette époque et ne pouvait redevenir abbé; cependant il n'existait point d'autre Gouffier de ce nom. Ne pourrait-on point dire que la résiliation a été faite en faveur de Charles, non en ce sens qu'il pourrait succéder, mais à sa prière, pourqu'il pût à sa guise, disposer de cette charge en faveur de l'un des siens. C'est là en effet ce qui nous paraît s'être passé. A Jean succède Honoré-Louis, qui ne peut être autre que le fils de Charles, lequel posséda tout enfant l'abbaye, comme avait fait son père, et qui, comme lui, se maria plus tard et épousa en 1647 Germaine Martineau, alors qu'il était âgé de 25 ans environ. De-là, le népotisme continuant, un autre parent N. Martineau, lui succède dans l'abbaye. Cette hypothèse se trouve d'autant plus probable qu'ils ne se trouve plus du

seul Gouffier, Honoré, fils de Réné,
t de Courteville, abbé de Valsery au
ui ne saurait être l'abbé de Valloires
ms; de plus il n'est point de la même
(édit. 1656) qualifie l'abbé de Val-
aseux.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. BREUIL, PRÉSIDENT,

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUILLET 1847.

LES FRANCS-JUGES.

MESSIEURS,

Il se rencontre dans le passé historique de l'Allemagne une institution longtemps enveloppée d'un sombre mystère, et dont on ne peut prononcer le nom sans éveiller un sentiment d'effroi, je veux parler des tribunaux vehmiques ou des francs-juges. Lisez les romanciers et les auteurs de drames : les uns vous diront que l'association des francs-juges, sorte de secte dominée par des idées mystiques, prétendit dans son orgueil exercer sur la terre une justice infaillible comme celle de Dieu; les autres

vous peindront les francs-juges comme des hommes pervers faisant servir un simulacre de justice à la satisfaction de leurs vengeances et de leurs intérêts personnels; ils placeront le tribunal vehmique dans des cavernes connues seulement des initiés; les juges siégeront masqués, armés comme des brigands, environnés d'instruments de torture et de supplice; et pour qu'enfin aucun genre de terreur ne manque au tableau, la sentence de mort sera rendue nuitamment à l'heure où les légendes font sortir les spectres du tombeau. Heureusement, Messieurs, les historiens modernes n'ont point eu la crédulité robuste des écrivains pour qui le merveilleux est une condition de succès; ils se sont livrés à de profondes recherches, et ils ont fait évanouir au flambeau de la science les mensonges populaires dont l'institution des tribunaux vehmiques était obscurcie. Cette institution fut sans doute terrible, et dut engendrer d'énormes abus: mais elle découla d'une source pure et noble, le zèle du bien public; elle rétablit l'ordre et la police là où il n'y avait qu'anarchie et confusion; elle aida le chef de l'empire à maintenir la dignité du pouvoir et l'unité de l'Allemagne. J'ai cru, Messieurs, que l'étude d'une telle institution n'était point indifférente pour une société comme la nôtre, et j'ai entrepris cette étude pour vous en apporter le fruit.

Pour bien apprécier le rôle des tribunaux vehmiques, il convient de se rendre compte de l'état politique et spécialement de l'organisation judiciaire de l'Allemagne avant l'époque de leur apparition. Le temps nous manque pour tracer ici un tableau complet, qui pût mettre ces objets

dans tout leur jour : nous devons nous borner à quelques détails absolument indispensables.

Vous connaissez, Messieurs, les institutions si simples de Charlemagne. Un officier que l'on appelle Comte, exerce au nom de l'empereur et dans une certaine étendue de pays nommé *Gau* ou Comté, des fonctions militaires, administratives et judiciaires. Comme chef de l'Hériban, il pourvoit au service militaire, comme juge il tient à certaines époques de l'année des plaids où se rendent tous les hommes libres du comté, et il confirme au nom de l'empereur les décisions que ceux-ci, par l'organe de leurs échevins, ont rendues sur les questions d'hérédité, de propriété immobilière, de liberté, ainsi que sur les violations de la paix publique. C'est dans ces mêmes plaids, dans ces mêmes assemblées, que le Comte organise le service militaire incombant à tout possesseur d'un héritage libre, et qu'il perçoit les redevances fiscales.

Au-dessus des comtes et des officiers d'un ordre inférieur, dont nous passons les noms et les fonctions sous silence, il existe un officier royal institué pour exercer une surveillance spéciale sur toutes les branches de l'administration. C'est le Missus-Regius. Il parcourt annuellement une partie de l'empire comprenant plusieurs comtés, et tient un placitum où doivent se trouver les comtes, leurs lieutenants, les magistrats inférieurs, et un certain nombre d'échevins. — Le missus écoute toutes les plaintes, rend justice sur toutes choses, et dans certains cas douteux, il en réfère à l'empereur.

L'empereur est en effet le juge suprême : non-seulement ses officiers rendent la justice en son nom, mais il siége

encore lui-même sur son tribunal, donnant audience au plus pauvre comme au plus puissant. Remarquons pourtant que les affaires portées devant lui sont uniquement celles sur lesquelles le comte ou le missus n'ont pu statuer, et que leur nombre étant trop considérable pour qu'il puisse les juger toutes, il abandonne la décision de la plupart à un officier du palais nommé Comte-palatin.

Voyons maintenant quel fut en Allemagne, sous le régime féodal, le sort des institutions que nous venons d'esquisser. L'histoire de ce pays sous les successeurs de Charles et sous ses empereurs particuliers, n'offre pendant plusieurs siècles qu'une suite de guerres extérieures ou intérieures. La continuité du service militaire, les frais d'armement devenus plus considérables, interdisent peu à peu aux simples hommes libres la faculté de combattre, et la noblesse avec ses vassaux et ses hommes-liges, occupe seule les champs de bataille. La gloire qu'elle acquiert, sa puissance et sa richesse augmentent le nombre des hommes rangés sous son commandement. Tel qui n'a pas de propriété se met à son service pour y trouver une existence assurée ; tel qui posséde un héritage et qui tient à honneur de ne pas déposer les armes, s'attache au seigneur de l'Hériban et consent à tenir de lui sa terre en fief ; cette dernière condition est celle des chevaliers, classe militaire tirée du sein des hommes libres, et dont les membres s'élèvent désormais beaucoup au-dessus des libres possesseurs d'héritages qui cultivent paisiblement leur champ.

La féodalité régnant dans le service militaire ne tarde pas à marquer de son caractère l'administration de la jus-

tice. Les seigneurs laïques, pour prix de leurs exploits guerriers, les seigneurs ecclésiastiques, à cause de leur crédit et de leur importance, avaient reçu ou usurpé de riches domaines détachés des biens de la couronne, et dispersés dans les différents comtés. Ces seigneurs, comtes, évêques, abbés, étaient en outre parvenus à se faire donner ou à s'attribuer, à titre de fief, le comitat, c'est-à-dire l'ensemble des droits exercés et des revenus perçus par le comte carolingien, au nom de l'empereur, dans sa circonscription militaire, administrative et judiciaire. Par suite de ce nouvel état de choses, la juridiction de l'ancien comte sur les hommes libres du comté passe en même temps que les autres prérogatives du comitat entre les mains des puissants seigneurs territoriaux. Mais elle se réduit insensiblement et se dénature. En effet, une foule de membres sortis de l'ancienne communauté des hommes libres, pour accepter le patronage de l'église en lui abandonnant leurs biens, sont devenus justiciables du tribunal de l'avoué de l'église; d'autres membres, ayant abandonné leurs terres aux seigneurs séculiers, se trouvent à leur tour soumis à la juridiction particulière que ceux-ci exercent sur les hommes attachés à leurs domaines. Les chevaliers, désertant l'ancien placitum national auquel préside ordinairement un simple officier du seigneur territorial, veulent être jugés par leurs pairs, dans un tribunal présidé par ce seigneur en personne. — Bref, le tribunal du comté, s'amoindrissant de plus en plus, devient un tribunal inférieur relativement à celui du seigneur territorial; l'appel des jugements rendus par l'un peut être porté devant l'autre, et le plus souvent le

premier est privé de la juridiction criminelle que le second se réserve exclusivement.

Que devint sous le régime féodal la juridiction suprême de l'empereur? Que devinrent aussi les tribunaux supérieurs institués par Charlemagne? La réponse est facile. L'empereur ne cessa point, en sa qualité de chef de l'Etat, d'être le juge suprême, et de surveiller l'administration de la justice. Bien que les seigneurs territoriaux eussent acquis la juridiction, ils ne la possédaient qu'à titre de fief, et ils l'exerçaient en leur nom, sans doute, mais sous la suzeraineté de l'empereur.

L'institution du *missaticum* disparut promptement après la mort de Charlemagne; mais l'autorité, les fonctions du *missus*, passèrent entre les mains des ducs, chefs militaires, qui s'étaient attribué le gouvernement des provinces dont ils commandaient les forces. Les ducs absorbèrent la juridiction des comtes palatins et exercèrent même comme lieutenants de l'empereur, dans leurs *placita*, la juridiction suprême réservée à celui-ci sous la constitution carolingienne. La puissance des ducs s'étant écroulée, leurs prérogatives furent recueillies par certains seigneurs territoriaux désignés sous le nom de princes; alors les tribunaux supérieurs dans lesquels présidait le duc eurent des destinées diverses. Les uns se confondirent avec les tribunaux des seigneurs territoriaux, les autres furent donnés en fief par l'Empereur. Dans ces derniers, la justice continua d'être rendue au nom du chef de l'Etat; mais leur autorité fut loin d'être aussi considérable que sous les ducs; ils devinrent des tribunaux inférieurs subordonnés à ces tribunaux d'un ordre plus élevé que,

suivant les époques, on désigna par les noms de Cours de justice, Chambres de justice impériale.

Ce résumé succinct des changements subis par l'organisation judiciaire de l'Allemagne sous le régime féodal va nous suffire pour mettre en relief les particularités qui se rencontrent dans la Westphalie. Les seigneurs territoriaux établirent aussi leur puissance dans cette province, mais il y eut cela de remarquable que les hommes libres de l'ancienne circonscription du comté demeurèrent sujets immédiats de l'Empire et conservèrent un juge particulier qui leur rendait la justice au nom de l'Empereur. Ce juge s'appelait franc-comte, et le tribunal auquel il présidait s'appelait franc-tribunal. Le seigneur territorial put à la vérité devenir propriétaire à titre de fief du franc-comitat, comme dans d'autres provinces il l'était devenu du comitat, et l'englober dans ses possessions; mais au lieu d'investir lui-même le franc-comte de la juridiction, il était tenu de le présenter à l'empereur ou au duc, lieutenant de l'empereur, pour que ceux-ci conférassent l'investiture. L'archevêque de Cologne, ayant obtenu le duché de Westphalie, après la chûte du duc de Saxe, Henri-le-Lion, ses successeurs devinrent plus tard chefs des francs-tribunaux et conférèrent eux-mêmes l'investiture aux francs-comtes.

Ces francs-tribunaux, qui avaient conservé fidèlement les formes de l'ancienne procédure germanique, et maintenu contre les seigneurs territoriaux l'intégrité de la juridiction des comtes carolingiens, se transformèrent dès le XII.e siècle en tribunaux vehmiques. Nous ne pouvons raconter en détail l'histoire de cette tranformation opérée

et complétée durant le cours des XIIe et XIIIe siècles. Il nous suffira de dire que les francs-tribunaux, objet de jalousie et d'impatience pour les seigneurs territoriaux, virent, par l'influence de ceux-ci, diminuer le nombre des hommes et des biens libres de leur ressort; qu'ils abandonnèrent la juridiction civile pour se renfermer exclusivement dans la juridiction criminelle, et n'échappèrent à une ruine complète qu'en se régénérant au moyen d'une association connue dans l'histoire sous le nom de Sainte-Vehme ou d'association des francs-juges. Il faut le reconnaître, l'état politique de l'Allemagne seconda puissamment les francs-tribunaux dans cette régénération. Si l'on parcourt l'histoire du XIII.e siècle et spécialement de l'époque qui précède l'avènement de l'empereur Rodolphe, on rencontre partout la guerre intestine et l'anarchie. Lorsque les seigneurs ne combattent point au dehors, ils s'arment au dedans les uns contre les autres pour les plus frivoles querelles, et le plus fort écrase le plus faible. Le peuple désarmé gémit sous l'oppression des grands, sans pouvoir se défendre. Dans ces temps désastreux les tribunaux sont frappés d'impuissance; les crimes contre la paix publique, les attentats contre les personnes se multiplient, et cependant les juges n'osent en condamner les auteurs, ni exécuter les condamnations prononcées. Au milieu d'un tel désordre, plus sensible encore en Westphalie que dans les autres provinces, les francs-tribunaux se donnèrent pour mission d'y apporter un remède et de fortifier l'autorité impériale en établissant en son nom une justice secrète et inévitable qui pût atteindre les coupables non seulement sur le territoire westpha-

lien, mais encore sur toute la surface de l'Empire. Les empereurs, on le conçoit aisément, accueillirent avec empressement l'appui qui leur était offert; ils devinrent eux-mêmes membres de l'association des francs-juges et protégèrent puissamment les tribunaux qui s'y rattachaient.

Le nom de Vehme, donné à l'association, nom dérivé d'un mot de l'ancien allemand *vehmen*, qui signifie condamner, bannir, maudire, caractérise déjà la rigoureuse justice que cette association se proposait pour but.

Pour être reçu franc-juge, il fallait être homme libre, né d'un légitime mariage. On exigeait encore une réputation intacte et une capacité suffisante. — Par des motifs qu'il sera bientôt facile de comprendre, l'association excluait les ecclésiastiques et les femmes. Son caractère chrétien lui commandait aussi l'exclusion de quiconque ne professait pas la religion du Christ.

L'honneur était le fondement de cette association, et sa devise, *Dieu, le Roi et le droit*, explique assez les nobles sentiments qui animaient ses membres. Plusieurs écrivains du moyen-âge, leur rendant une pleine justice, les ont ainsi qualifiés : *graves et recti amantes, dilectissimos integerrimos que viros, nobiles, legales et virtuosos, gravissimos ac vitæ et morum probitate insignes, ex omni Germaniâ.*

On conçoit qu'une association composée de tels hommes, et poursuivant le but que nous avons signalé, dut se propager rapidement sur toute la surface de l'Allemagne : dans le XIV.e siècle elle compta jusqu'à cent mille membres ; les comtes, les princes, les nobles de toute sorte s'y affilièrent, l'empereur lui-même en fit partie, et nous

voyons, en effet, qu'en 1429 Sigismond fut reçu franc-juge au franc-tribunal de Dortmund. Remarquons bien, Messieurs, que si les francs-juges pouvaient être fournis par toutes les provinces de l'Empire, les tribunaux vehmiques, au contraire, ne devaient exister qu'en Westphalie, et que nul n'était reçu valablement franc-juge hors de la terre westphalienne.

La réception du franc-juge se faisait solennellement aux jours ordinaires des séances du tribunal. Le candidat, la tête nue, devait s'agenouiller devant le franc-comte, et prêter sur l'épée le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle au tribunal secret, de le défendre contre moi-même, contre l'eau, le soleil, la lune, les étoiles, le feuillage des arbres, tous les êtres vivants, et tout ce que Dieu a créé entre le ciel et la terre ; contre père, mère, frères, sœurs, femme, enfants, tous les hommes enfin, le chef de l'empire seul excepté ; de maintenir les jugements du tribunal secret, de les exécuter, aider à exécuter, et de dénoncer au présent tribunal, ou à tout autre tribunal secret les crimes de sa compétence qui viendront à ma connaissance ou que j'apprendrai par des gens dignes de foi, afin que les coupables y soient jugés comme de droit. Je promets de plus que ni l'attachement, ni la douleur, ni l'or, ni l'argent, ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs, ni parents, ni aucune chose que Dieu ait créée, ne pourront m'engager à enfreindre ce serment, étant résolu de soutenir dorénavant de toutes mes forces et de tous mes moyens le tribunal secret dans tous les points ci-dessus mentionnés. Ainsi Dieu et ses saints me soient en aide ! »

Le serment prêté, on révélait au franc-juge les signes à l'aide desquels les associés se reconnaissaient entr'eux et notamment une certaine phrase qui devait leur servir de mot d'ordre. La divulgation de cet arcane aux personnes étrangères à l'association était interdite sous peine de mort. Chose merveilleuse, un mystère profond l'enveloppe encore aujourd'hui. On connaît les initiales des mots, mais tous les efforts des savants ont abouti à cette seule découverte. En 1825, époque où Wigand publiait son livre sur les tribunaux vehmiques, il affirmait que des membres encore vivants du franc-tribunal de Gehmen dans le pays de Münster, avaient obstinément refusé de révéler le mot d'ordre des francs-juges, quoique cependant les francs-tribunaux eussent été supprimés en 1811 par la législation française.

Cette particularité, Messieurs, mérite bien de fixer l'attention : elle prouve l'importance que les associés attachaient à leurs devoirs, et leur respect religieux pour ce serment. Si dans un temps où l'institution des francs-tribunaux, irrévocablement abolie, n'avait plus qu'une valeur historique, le serment était encore fidèlement et inutilement gardé, jugez, Messieurs, quelles devaient être sa puissance et sa sainteté, lorsque les tribunaux vehmiques décidaient de la vie des hommes et portaient une responsabilité si terrible.

On a vu que les francs-tribunaux Westphaliens, héritiers de la juridiction de l'ancien placitum du comte, possédèrent primitivement la compétence en matière civile et en matière criminelle ; que dans la suite leur compétence en matière civile ayant cessé, ils se bornèrent à exercer

la juridiction criminelle sous le nom de tribunaux vehmiques. Suivant une tradition fort ancienne, remontant sans doute au temps de Charlemagne et motivée par les rigueurs exercées par ce prince à l'égard des Saxons en faveur du catholicisme, certains crimes et surtout ceux commis contre la religion devaient être déférés aux francs-tribunaux. A mesure que la Sainte-Vehme accrut sa puissance et son autorité, sa compétence s'élargit et s'appliqua (ce sont les expressions mêmes d'une formule authentique) *à tout ce qui se faisait contre les dix commandements de Dieu et le saint Evangile, contre la foi chrétienne, contre Dieu, l'honneur et le droit.*

Bien que cette formule par sa généralité puisse comprendre tous les crimes et tous les délits, cependant il est constant que dans la pratique, les sentences des francs-juges ne réprimaient qu'un certain nombre de cas déterminés. La nomenclature ne se déduit pas nettement des documents historiques que l'on possède : elle varia sans doute suivant les tribunaux et suivant les époques. Toutefois, pour en donner une idée, nous citerons ici les cas vehmiques, définis par un chapitre des francs-juges tenu en 1490. En première ligne apparaissent les crimes proprement dits contre la religion, puis viennent le vol, le viol, le rapt des enfants nouveau-nés, le vol de grand chemin, le meurtre secret ou public, l'empiètement sur le champ d'autrui, le sacrilége des juifs. Pour tous les cas reconnus vehmiques, il n'y avait qu'une seule peine, la mort, et le tribunal qui la prononçait s'appelait tribunal secret, non point en ce sens que les juges dussent tenir leur réunion dans un lieu ignoré de tous, mais

parce que les seuls associés étaient admis au tribunal et qu'il importait que la sentence, pour recevoir son exécution, ne fût pas divulguée aux non-associés.

L'accusation devant le tribunal vehmique pouvait être portée contre les associés, ou contre les non-associés.

S'il s'agissait d'une accusation contre un associé, elle pouvait émaner, soit d'un associé obligé par son devoir et son serment à dénoncer le crime parvenu à sa connaissance, soit de l'associé lésé personnellement par le crime commis. Le franc-comte, président du tribunal, écoutait l'accusation et faisait immédiatement décider par les francs-juges si le fait énoncé constituait un cas vehmique. Intervenait-il une décision affirmative, alors on rédigeait une citation pour appeler l'accusé devant le tribunal. Le libellé de cet acte énonçait d'abord l'objet de la plainte et ordinairement le nom du plaignant. Puis il devait désigner clairement les nom et prénoms de l'accusé, à peine de nullité. Il fixait en outre le jour de la comparution de telle sorte qu'un délai de quinze jours précédât ce moment fatal. Si, sur la première citation, l'accusé faisait défaut, il en était donné une seconde subordonnée au même délai; enfin si cette seconde n'était pas obéie, le plaignant lançait la troisième après laquelle le jugement devait intervenir. Ainsi l'associé défaillant ne pouvait être condamné qu'après un délai total de six semaines et trois jours. Le non-associé, dont nous nous occuperons plus tard, était beaucoup moins favorisé : il jouissait du même délai, mais ne recevait qu'une citation. Cet acte était, en général, porté à l'accusé par un ou plusieurs huissiers du tribunal,

ayant aussi la qualité d'associés. L'huissier devait se livrer à la recherche de l'accusé, mais s'il s'agissait d'un vagabond dont il fût impossible de trouver la demeure, le messager du tribunal pouvait déposer la citation dans quatre carrefours, situés chacun à l'un des quatre points cardinaux, et insérer dans chaque copie une pièce de monnaie impériale indiquant que l'acte émanait d'un franc tribunal, jugeant au nom de l'empereur. Lorsque l'accusé était un seigneur puissant, la mission de l'huissier s'entourait de périls. Il ne pouvait aborder celui qui s'enfermait dans les murailles de son château-fort, ou bien il avait à craindre que l'accusé, accompagné de ses hommes d'armes ne vînt à sa rencontre et ne l'empêchât, par des violences, d'avertir le tribunal que la citation avait été donnée. Pour éluder de tels obstacles, l'huissier se glissait la nuit dans le voisinage du château, attachait la citation au verrou de la porte, détachait trois petits éclats de bois des poteaux, comme témoignage de l'accomplissement de sa mission, puis il criait au veilleur de nuit: « veilleur, j'ai apporté pour ton maître une lettre envoyée au nom du roi, je l'ai attachée à la porte du château. » Cela dit, il s'enfuyait en toute hâte.

Le jour de la comparution est arrivé. Le franc-comte monte sur le siége élevé qui domine les bancs des francs-juges; devant lui est placée une épée nue, symbole de la haute juridictiou criminelle, et présentant aussi par sa forme l'image de la croix; à côté de l'épée se trouve la corde tressée avec de l'osier; cette corde, qui, au rapport de Tacite, servait chez les anciens Germains à donner la mort aux traîtres et aux transfuges, cette corde est l'u-

nique instrument de supplice au moyen duquel s'exécutent les condamnations du tribunal vehmique.

Le franc-comte fait asseoir autour de lui les francs-juges. On sait que suivant la constitution carolingienne le nombre des Scabins appelés au *placitum* pour y prononcer sur le droit devait être au moins de sept; les francs-tribunaux avaient conservé cette règle de procédure; mais elle devint superflue, après que se fut formée l'association vehmique; en effet l'assemblée, toujours suffisamment nombreuse, se composait souvent de plusieurs centaines de francs-juges.

Les francs-juges siégeant au tribunal ont la tête nue et le visage découvert pour indiquer qu'ils ne veulent céler aucun droit ni aucune injustice; ils ne portent ni armes ni cuirasse, afin que l'accusé n'éprouve aucune terreur : seulement il leur est permis de laisser le manteau court sur leurs épaules. A ces prescriptions touchant le costume, nous en ajouterons de plus sérieuses. Ainsi les francs-juges doivent être à jeûn quand ils remplissent leurs fonctions au tribunal; ils doivent veiller scrupuleusement sur eux-mêmes pour s'interdire tout mouvement de colère et de passion.

Le tribunal une fois formé, deux cas peuvent se présenter dans l'affaire sur laquelle il s'agit de prononcer après la triple citation. L'accusé comparaît ou bien il est absent, il fait défaut. Au premier cas, voici la marche de la procédure : si l'accusé, sur l'exposé de l'accusation fait par le franc-comte, répond qu'il a commis le crime, à l'instant le plaignant interpelle les francs-juges en ces termes : « Un tel a-t-il mérité une peine, et quelle peine

a-t-il mérité ? » Les francs-juges délibèrent, et la peine de mort prononcée par eux est immédiatement subie par le condamné. On lui passe au cou la corde d'osier et on le pend à l'arbre le plus voisin.

Si l'accusé nie le fait qui lui est imputé (c'est toujours de l'accusé associé que nous parlons) il peut se purger de l'accusation en jurant qu'il n'est point coupable. Suivant un ancien weisthum, il pose deux doigts sur la pointe ou sur la croix de l'épée, et, s'adressant au franc-comte, dit ces paroles : « Seigneur comte, je jure que je suis innocent du fait qui m'est reproché par le plaignant : que Dieu et les saints me soient en aide ! » Ce serment achevé, il prend un denier croisé, le jette devant le franc-comte, sort du tribunal et continue librement son chemin. — L'homme libre, dans l'ancienne communauté germanique, jouissait du privilége de se justifier par serment de l'accusation portée contre lui ; mais sa justification n'était complète qu'autant que plusieurs membres de la communauté, désignés sous le nom de *Consacramentales*, *conjuratores*, l'accompagnaient au *placitum* et juraient après lui qu'il était innocent. Le franc-juge associé peut se dispenser du secours des conjurateurs, sa dignité paraît si éminente, son honneur est chose si sainte et si précieuse, que sa seule parole, jetée dans la balance de la justice, suffit pour neutraliser l'accusation. Il y aura pourtant des circonstances dans lesquelles le tribunal ne s'abandonnera point aveuglément au serment de l'accusé, et exigera que ce serment soit corroboré par celui d'un certain nombre d'associés ; ainsi, par exemple, l'accusé a été surpris en flagrant délit et s'est ensuite

échappé : il comparaît sur la citation et offre le serment. Eh bien alors, il est loisible à l'accusateur de contredire ce serment en affirmant lui-même et en faisant affirmer par deux témoins associés que la parole de l'accusé est mensongère. Pour ne pas succomber sous cette triple affirmation, l'accusé doit nécessairement y opposer le serment de six conjurateurs, et si l'accusateur produit encore quatorze personnes qui jurent avec lui, l'accusé ne peut triompher dans sa défense qu'à la condition de neutraliser ces quatorze serments par ceux de vingt et un conjurateurs.

On croira facilement que dans la position d'un pareil accusé, la condamnation devait être bien rarement évitée; car nous l'avons déjà fait sentir, le serment de l'associé n'était pas une affaire de forme; ce serment, c'était l'honneur même du franc-juge présenté comme garantie, comme gage de la vérité; quand donc l'accusateur produisait à l'appui de sa plainte des témoins associés, une présomption puissante de culpabilité naissait dans la conscience des autres francs-juges, et leur défendait d'assister l'accusé comme conjurateurs.

Parlons maintenant du cas où l'accusé, désobéissant à la citation, ne comparaissait pas.—Le plaignant renouvelle son accusation et demande encore une fois aux francs-juges si le fait dont il s'agit est un crime vehmique; après une réponse affirmative, il prouve la régularité des citations, l'observation des délais, puis il prie le franc-comte d'appeler à haute voix l'accusé, pour qui le moment de se justifier est arrivé. Un moment de silence succède à l'appel inutile du magistrat : alors le plaignant demande

pleine justice. Les francs-juges décident qu'il affirmera par serment la culpabilité de l'accusé, et que ses conjurateurs jureront à leur tour que le serment prêté par lui est pur et sincère. Ces prescriptions accomplies, le franc-comte prononce la condamnation vehmique, sorte d'anathême civil dont la formule suivante explique le sens et la portée. « Je condamne cet homme, disait le franc-comte, et le mets au ban de l'empire ; je le déclare privé de sa liberté, déchu de tous ses droits ; il n'aura ni asile, ni refuge, et je lui interdis les quatre éléments que Dieu a donnés à l'homme. Je maudis sa chair et son sang. Que son corps, laissé sans sépulture, devienne la proie des corbeaux et de tout ce qui vit dans l'air, que son âme appartienne à Dieu, s'il veut bien la recevoir ! » — L'accusateur, soit qu'il eût dénoncé le crime à cause de son devoir, soit qu'il en eût été lui-même victime, était, en général, chargé d'exécuter la condamnation. A cette fin, il recevait une expédition de la sentence, revêtue du sceau du franc-comte et de ceux de sept francs-juges. Parvenu à découvrir le condamné, il tâchait de s'adjoindre au moins deux francs-juges auxquels il communiquait la sentence et les sommait de l'aider dans l'exécution. Ceux-ci, enchaînés par leur redoutable serment, étaient obligés de s'emparer du malheureux condamné, quelles que fussent avec lui leurs relations de parenté ou d'amitié ; ils le pendaient à l'arbre le plus proche et passaient leur chemin. Seulement pour indiquer clairement que sa mort était le résultat d'une sentence de la Sainte-Vehme et non celui d'une attaque de brigands, les exécuteurs laissaient au supplicié tout ce qu'il portait sur son corps et fichaient

un couteau dans l'arbre. Le nombre de trois requis pour l'exécution s'explique aisément. Il fallait d'abord une force suffisante pour vaincre la résistance que pouvait opposer le condamné; puis il importait que plusieurs francs-juges attestassent que l'exécution de la sentence avait été régulière.

Nous allons encore voir apparaître le nombre de trois francs-juges dans une procédure particulière, la plus terrible et la plus brève de toutes celles du tribunal vehmique, la procédure qui avait lieu en cas de flagrant délit. Les weisthümer des francs-juges définissent le flagrant délit par cette formule pittoresque : *La main levée, l'éclat qui frappe les yeux, la bouche empoisonnée.* — Un homme est aperçu faisant le geste du crime qu'il accomplit : *c'est la main levée.* — Un meurtre a été consommé, un vol a été commis, sans que l'acte même du crime ait été surpris; mais l'épée nue brille encore, le poignard est ensanglanté, l'or, l'argent volé, reluit, *c'est l'éclat qui frappe les yeux.* — Enfin le criminel confesse le crime qu'il vient de commettre, ou bien il s'en vante avant qu'on ne lui en demande l'aveu : *c'est la bouche empoisonnée.* — Dans toutes ces diversités du flagrant délit, si trois francs-juges réunis ont pu en être témoins et s'emparer du coupable, ils le condamnent à l'instant même et procèdent à son supplice. Les auteurs de cette justice improvisée, foudroyante, sont exempts de toute responsabilité; ils n'ont pas d'autre obligation que celle d'avertir le franc-comte que leur conduite a été conforme aux lois de l'association vehmique.

Nous avons annoncé que la juridiction des tribunaux

vehmiques n'atteignait point uniquement les associés, mais qu'elle s'étendait aussi sur les non-associés. Lors donc qu'un non-associé avait commis un crime vehmique, ou lorsque, après avoir été traduit devant son juge ordinaire, soit en matière criminelle, soit même en matière civile, il ne donnait point satisfaction à l'associé plaignant, dans ces divers cas, il pouvait être cité par l'associé devant le tribunal vehmique. Ce tribunal prétendait suppléer à l'impuissance des autres tribunaux de l'empire, et regardait comme dévolue à sa compétence toute cause où les poursuites de l'associé n'avaient produit aucun résultat. La situation du non-associé devenu justiciable des tribunaux vehmiques était véritablement déplorable. En effet, il ne pouvait comparaître au tribunal secret, dont les seuls francs-juges devaient franchir l'enceinte, et pendant longtemps on le condamna sans le citer et sans l'entendre, sur la simple accusation dirigée contre lui par un franc-juge. — Mais au xv.e siècle, c'est-à-dire à l'époque où commençaient à se manifester les nombreux abus des tribunaux vehmiques, il s'éleva une réclamation universelle contre la procédure injuste suivie à l'égard des non-associés, et il fut décidé qu'à l'avenir les non-associés seraient cités et entendus dans une séance publique du tribunal, la condamnation devant être ensuite prononcée dans une séance secrète, s'il y avait lieu. Cette innovation permit sans doute au non-associé de se défendre avec succès dans certains cas exceptionnels; mais en général elle fut inefficace et n'atteignit pas le but bienveillant des réformateurs. Le non-associé, remarquons-le bien, se trouvait toujours placé en présence d'un

accusateur ou d'un plaignant associé. Tandis que ce dernier soutenait l'accusation avec l'aide de ses conjurateurs, le non-associé, au contraire, n'était point admis à se justifier par son serment ni à produire des conjurateurs comme l'eût fait un franc-juge ; la lutte entre lui et son adversaire n'était donc point égale, ou plutôt il n'y avait point de lutte: le non-associé ne combattait pas, il succombait.

Vous pouvez apprécier maintenant, Messieurs, l'ensemble de l'institution vehmique : vous en comprenez les abus, vous en devinez aussi les utiles résultats. L'association, redoutée dans tout l'empire, présente partout par ses affiliés, paralysait les desseins coupables et ne laissait aucun criminel, si puissant qu'il fût, jouir de l'impunité. Qu'un prince ou qu'un comte s'armât contre l'empereur ou résistât au jugement émané d'une cour de justice impériale, le tribunal vehmique citait le rebelle et l'écrasait sous le poids de sa sentence. Ce que des armées n'auraient pu faire, l'association l'exécutait au moyen de quelques hommes liés par un serment; tel grand feudataire qui avait pu braver dix mille lances périssait par la corde d'osier.

Cependant, Messieurs, la justice tant décriée des tribunaux vehmiques avait aussi ses garanties indulgentes et sa miséricorde. Vous avez remarqué dans la procédure le rôle tout passif du franc-comte : il assiste au procès plutôt qu'il ne le dirige; il se borne à entendre l'accusation, à recueillir les serments, à prononcer la condamnation résultant de l'avis des francs-juges. Du reste, sa fonction n'a rien d'inquisitorial, rien de menaçant pour

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1846-1847.

LU DANS LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1847,

PAR Mr. J. GARNIER, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'usage que vous avez introduit chez vous de rappeler chaque année et de reproduire en public l'ensemble de vos travaux, impose à votre secrétaire l'obligation de vous présenter, dans une analyse succincte, tout ce qui a pu contribuer à l'intérêt de vos séances.

Je vais, en remplissant ce devoir, tacher de n'omettre rien d'essentiel pour faire comprendre le but de nos études, et faire en sorte de me concilier la bienveillance de l'auditoire qui veut bien nous encourager par sa pré-

sence, sinon par le mérite de ce compte-rendu, du moins par sa briéveté. Puisse cet aperçu prouver que notre marche ne s'est point ralentie et que nous n'avons été ni rétrogrades, ni stationnaires.

La série nombreuse d'ouvrages que nous avons reçus dans le cours de cette année des académies et des associations littéraires et historiques avec lesquelles nous avons établi des rapports, nous donne la certitude que nos travaux n'ont point été sans intérêt; nous en avons eu une nouvelle preuve dans les demandes qui nous ont été adressées par de nouvelles sociétés, et dans le concours d'hommes distingués qui ont voulu s'y associer.

Ces recueils composent déjà une remarquable collection que M. le Ministre de l'instruction publique continue d'augmenter, et que M. le Ministre de la guerre vient d'enrichir du magnifique travail que publie sous ses auspices la commission exploratrice de l'Algérie.

Nous rappelons à dessein cette correspondance, car elle démontre que notre coopération est reconnue, et que, dans le concours des travailleurs, nous pouvons aussi compter notre zèle et nos efforts.

M. le Préfet a sollicité pour nous du Conseil général une allocation plus considérable que par le passé; si nous regrettons que l'état des finances n'ait point permis au Conseil d'accueillir cette demande, nous sommes heureux de cette circonstance solennelle pour exprimer à ce magistrat toute notre reconnaissance pour ce nouveau témoignage de sympathie.

L'administration municipale nous a continué le secours qu'elle destine à l'accroissement du musée. Malheureuse-

ment les collecteurs et les marchands que le prix toujours croissant des objets antiques tient pour ainsi dire à la piste de toutes les découvertes, font à la collection que nous formons une concurrence qui rend plus qu'insuffisante une allocation qui ne permet l'achat que d'un petit nombre d'objets ; ajoutons le regret de les voir s'entasser obscurément dans un local sans nom où il n'est possible d'en apprécier ni le mérite ni le prix.

C'est surtout cette année que cette insuffisance s'est fait sentir, alors que le pays est sillonné par de grands travaux, que la ville creuse et remue des masses de terre : mais il n'a point tenu à nous de retirer de ces terrassements, de ces excavations, tout ce que l'archéologue pouvait en attendre.

Heureusement nous avons eu dans l'ingénieur en chef du chemin de fer de Boulogne, M. Bazaine, un généreux coopérateur qui n'a laissé passer aucune occasion d'enrichir notre musée des trouvailles faites sur la ligne qu'il dirige. Aussi ne croyons-nous pouvoir donner un plus digne essor à notre gratitude que dans une assemblée qui réunit l'élite de nos concitoyens.

Un événement important a signalé cette année, je veux parler de la création du Comité de Clermont (Oise). Vous dire qu'il compte dans son sein M. Le Dict-Duflos ; M. Em. Woillez que vous avez vu s'éloigner de vous avec tant de regret ; M. Eug. Woillez, qui accompagne d'un texte si savant les beaux dessins qu'il exécute avec tant d'habileté pour la description archéologique du Beauvoisis, c'est vous dire qu'il y a là des éléments de vie et de prospérité. Nos collègues seront dignement secondés par leurs

nouveaux collaborateurs, et nous en avons déjà la preuve dans le projet de communication qu'a soumis au Comité M. Feret ; déjà même il en a donné le spécimen dans quelques notices biographiques consacrées à F. d'Argillières, Le Caron Charondas et Pierre Delaistre dont les noms ont jeté tant d'éclat sur le siége présidial du bailliage de Clermont.

M. Le Dict-Duflos s'est occupé de cette question : « Faut-il, dans la fabrication des vitraux, imiter les vitraux anciens ou suivre les progrès des arts et du dessin ? » En examinant les diverses modifications qu'ont reçues les verrières entre le XII.e et le XVII.e siècle, l'auteur fait remarquer la liaison et l'homogénéité qui règne entre les conceptions des peintres verriers et des architectes, et arrive à cette conséquence qu'on ne pourrait sans anachronisme adapter des vitraux d'un style déterminé aux baies d'une autre période antérieure ou postérieure.

Les peintres verriers devront donc étudier dans les restaurations qui leur seront confiées, le genre de peinture et de composition le plus en rapport avec l'ensemble de l'édifice, dussent-ils sacrifier une inspiration aux règles de l'harmonie sans laquelle le beau ne saurait exister. Dans les constructions modernes, l'artiste restera de son siècle pour l'ordonnance, la composition, la correction du dessin, mais en s'accommodant, pour les combinaisons des couleurs et des teintes, avec les encadrements et le caractère dominant du monument qu'il doit décorer.

Un cimetière gallo-romain découvert près de St.-Leu-d'Esserent a été décrit par M. Woillez ; une voie romaine qu'ont fait mettre à nue les travaux exécutés dans le

parc de Fitz-James, a été étudié, et le Comité ne négligera aucune occasion de veiller sur les monuments, de les conserver avec conscience et pureté. Aussi nous ne doutons point qu'il ne dépasse bientôt le programme modeste qu'indique la devise qu'il a choisie : *Tantùm prodesse.*

Le Comité de Compiègne n'a point été inactif, et nous aurions à vous signaler de nombreuses communications. Nous nous bornerons aux plus importantes, sans rapporter ici les discussions qui se sont engagées au sein du Comité pour éclaircir les points douteux relatifs à l'enceinte ancienne de la ville et aux modifications qu'elle a subies dans le cours des siècles.

M. de Bicquilley a retrouvé dans sa propriété une nouvelle ogive qui lui a donné la faculté de rétablir aussi complètement que possible le deuxième château dont l'origine remonte à Charles-le-Chauve, et où Saint-Louis, qui en fut le dernier seigneur, fonda le couvent des Bénédictins détruit en 1791, et l'Hôtel-Dieu d'aujourd'hui.

M. Magdelaine a vivement intéressé par ses lectures d'une excursion en Bretagne et d'une visite au château de Pierrefonds.

MM. de Breda et Caillette-l'Herviller, par la communication de pièces nombreuses concernant l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire du pays.

Vous devez à ce dernier une notice sur l'ancienne Porte-Chapelle de Compiègne, sur un établissement romain dans la forêt et sur le fort Charlemagne du Mont-Gannelon, près Clairvoix. Les uns, avec M. Grave, regardent ce point

comme un camp romain ; d'autres, avec M. de la Pylaie, comme un camp gaulois ; l'auteur le considère comme un retranchement bâti par Charlemagne pour arrêter les barbares, et dont il aura donné le commandement au capitaine dont il a gardé le nom.

M. l'abbé Dupont a fait part de ses recherches sur l'histoire de la Croix de saint Ouen et du monastère de ce nom dont la fondation remonte à 640, et qui, ruiné par les Anglais en 1360, fut remplacé par un simple prieuré qui s'est lui-même transformé en une ferme en 1792.

Enfin, M. de Cayrol, qui ne partage point l'opinion émise par M. le docteur Colson sur une médaille de Julia Mammaea, opinion dont la société n'est point solidaire, car en insérant dans son recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, elle en laisse aux auteurs la responsabilité toute entière, M. de Cayrol a combattu M. Colson avec des arguments empruntés aussi à l'histoire et aux usages ; repoussant toute idée d'une image allégorique d'un culte que le sénat, à cette époque, répudiait, il a soutenu que l'on ne pouvait voir dans la médaille autre chose que l'enfant emmailloté que tous les auteurs ont décrit sur les pièces de cette princesse.

Le Comité de Noyon ne vous a point envoyé ses procès-verbaux ; mais nous savons que ses séances ont été remplies par plusieurs lectures.

M. Dantier a tracé la biographie du pape Innocent VI, qui, sous le nom d'Etienne-Robert, occupa le siége épiscopal de Noyon en 1338, avant d'occuper celui de Clermont, et de passer en Italie avec le titre de cardinal évêque d'Ostie.

Les découvertes d'objets antiques faites dans les environs n'ont point été négligées. Les objets ont été recueillis et ont fourni la matière de plusieurs notices.

Les tombes qui décorent la cathédrale ont été étudiées aussi, sous le rapport de l'art, par un jeune ecclésiastique plein de zèle et de talent.

Le Comité de Beauvais, désirant donner aux travaux de plusieurs de ses membres plus d'extension et embrasser l'étude du pays sous toutes ses faces, a modifié quelque peu sa position, sans cependant changer en rien les rapports qui l'unissaient à nous. Réunis à ceux d'une société formée pour l'étude des sciences naturelles, les membres des deux corps se sont fondus en un seul, concourant tous deux, avec des attributions distinctes, vers un but commun, l'accroissement d'un musée richement doté, qui prend chaque jour de nouveaux développements.

M. Daniel a terminé son travail sur Beauvais, et les descriptions détaillées qu'il a données des monuments qui n'ont été connus que de nos pères, et dont la génération actuelle conserve à peine le souvenir, ont inspiré plus d'un regret sur la perte de tant de nobles créations de l'art et de la foi.

Le même membre a rappelé l'origine des fêtes religieuses et civiques et quelques usages des feux de la St.-Jean que la Révolution abolit et que depuis l'on a vainement tenté de faire reparaître. Nous lui devons aussi une notice sur un tombeau romain découvert à Beauvais.

M. Mathon a entrenu le Comité de la découverte d'un squelette, de vases et de médailles de la même époque, faite aux environs de Neufchâtel.

M. Dupont-White a lu, sous le titre *les Antiquaires de Beauvais*, un chapitre écrit avec le talent que vous connaissez à l'historien de la Ligue à Beauvais. Il y recherche les causes qui ont donné à cette ville une suite si nombreuse d'archéologues, de numismates, d'historiens, et les rapporte à deux motifs : les traditions locales qui racontaient aux bourgeois de la classe desquels ils sont tous sortis, les triomphes et le patriotisme de leurs pères ; puis l'aisance que le commerce avait apportée et les loisirs si propres à l'étude qu'avait créés pour eux la fortune. Il a fait également connaître deux poètes de Beauvais du XVI.e siècle, qui ne méritent pas l'obscurité dans laquelle ils sont restés jusqu'aujourd'hui.

Dans deux lettres sous le titre d'Archéologie musicale, M. de St.-Germain a développé des aperçus pleins de finesse et de goût sur la musique d'église qu'il voudrait voir ramener à son admirable simplicité.

M. Paringault a rappelé, dans une courte notice, les mérites de Restaut comme grammairien et comme légiste.

Le directeur enfin, M. Danjou, a plusieurs fois payé aux personnes généreuses qui se plaisent à enrichir le Musée, le tribut d'éloge auquel elles ont droit, et dans de courtes mais savantes notes, fait connaître l'origine et l'usage des objets. En même temps plusieurs membres s'empressaient de déposer aux archives des dessins, des plans, des cartes, sage prévoyance à laquelle nos neveux devront de connaître plus d'un monument que le temps, la nécessité ou la spéculation aura fait disparaître.

Si nous parcourons les travaux des membres libres, nous aurons aussi à nous féliciter de leurs communica-

tions. Si elles ne sont pas nombreuses, elles annoncent, pour la plupart, des travaux sérieux, et à ce titre ne sont que plus recommandables.

M. Darsy a continué son exploration de la tombelle de Bresle près Gamaches ; il a constaté l'ordre et la composition des couches, décrit les objets qu'il y a rencontrés, lesquels consistent en fers de flèche, boucles de ceinturons, ossements d'hommes et d'animaux, mais tellement oxidés qu'il est encore impossible de se prononcer sur la destination de ce monticule. Recouvre-t-il les mystères d'une religion expirante, les restes d'un chef, les débris d'une légion ou de quelque parti gaulois écrasé dans la lutte ?

M. Corblet nous a fait part de la suite de ses recherches sur la langue picarde et les modifications qu'elle a subies dans les différentes localités de la province ; mais le parallélisme de cet idiôme et du Wallon qu'il nous a présenté, les étymologies, les rapprochements, les rapports qu'il a signalés par de nombreux exemples avec la langue latine, celte, germanique, tout curieux qu'ils sont, ne sont point susceptibles d'analyse.

Quand nous avons, dans l'intérêt de votre collection, sollicité des renseignements sur les sceaux des villes de l'ancienne province que nous étudions, sur les médailles qui rappellent les évènements qui s'y sont passés, les jetons des corporations qui existent ou ont existé, le papier-monnaie mis en circulation dans les départements du Nord, l'appel que nous avons fait n'a point été méconnu. Nous avons encore à remercier des notices qu'ils nous ont fournies, nos collègues de Beauvais et de Compiègne, et

surtout M. Adam, maire de Boulogne, qui s'est empressé de faire rédiger par la commission du Musée, un travail complet sur les sceaux de la ville, de 1286 à l'époque actuelle, et sur les médailles frappées pour le camp et la colonne de la grande armée. — Nous devons aussi une mention toute particulière à M. Lagrené, juge à Melun, pour le catalogue qu'il a dressé des assignats de petites fractions émis dans les villes, bourgs et villages du nord de la France, soit par les municipalités, soit par des associations patriotiques, de philanthropie ou d'industrie; soit enfin par de simples particuliers, sous le nom de bons de confiance et des caisses patriotiques. Ce travail est d'autant plus précieux pour nous que l'auteur, qui possède la plus belle collection qui existe de ces monnaies, était l'autorité la plus compétente que vous puissiez consulter.

L'archiviste de la ville de Rouen, M. Richard, a payé son tribut en nous envoyant la copie de quelques pièces extraites des archives municipales de cette ville, relatives au siége d'Amiens. Nous mentionnerons entr'autres une lettre du Roi Henri, du 15 juillet 1597, ordonnant la levée d'une taxe de 33,333 écus et 1/3 pour aider au siége, et le récit d'un *Te Deum* chanté et de feux allumés à la nouvelle de la délivrance de la ville.

Citons encore la description d'un manuscrit de la bibliothèque de Melun ayant pour titre : *Sensieuvent les cronicques des Evesques ayant esté Evesques de Cambray avec plusieurs autres histoires* par M. Demarsy, qui croit ce volume écrit par Jean Pamèle, l'un des chanoines de cette église métropolitaine.

En même temps M. Demarsy nous a fait part du grand travail qu'il vient de terminer sur les monnaies de plomb des innocents et des fous. Les nombreuses pièces qu'il a réunies et celles qui lui ont été confiées par M. Rigollot, lui ont donné d'ajouter près de 150 types nouveaux à ceux que M. Rigollot avait décrits, de compléter la description de plusieurs que le mauvais état de conservation n'avait permis d'expliquer qu'imparfaitement ; enfin de les classer chronologiquement pour les diverses localités auxquels ils ont appartenu.

M. Bourlon s'est occupé d'éclaircir la question de savoir quelle est la divinité dont le culte a été le plus répandu dans la partie de la Belgique Romaine qui forme la Picardie. M. Bourlon, après avoir rappelé les usages des anciens peuples, les documents de la tradition et de l'histoire, les monuments, l'influence des Romains sur les pays qu'ils avaient conquis, regarde Hesus ou Mars comme le dieu le plus universellement adoré ; et le culte de St.-Martin, substitué à celui de cette divinité, est pour lui comme un témoignage de plus en faveur de Mars avec lequel Mercure et Isis paraissent spécialement avoir partagé les honneurs.

Enfin, un numismate chez lequel la science et la réputation ont devancé l'âge, M. A. de Longperrier, conservateur du musée égyptien du Louvre, nous a adressé un mémoire sur quelques monnaies inédites de Picardie. L'absence de de noms d'hommes sur les deniers de plusieurs villes a été, on le sait, un fait profitable pour la science. Le désir de les classer a excité l'esprit d'investigation, fait étudier le style de fabrique et préparé les plus intéressan-

tes découvertes. On est arrivé en effet à ce point de pouvoir dire d'un ensemble de monnaies qu'il appartient à tel ou tel siècle, abstraction faite de la lecture des légendes. Ces principes dirigent l'auteur dans un travail qui a pour objet quelques monnaies de Gautier III, comte d'Amiens; de Foulques II, évêque d'Amiens; Foulques II, abbé de Corbie, et de Louis VII, de Compiègne, trouvées à Rome en 1844 avec un amas considérable de deniers français et étrangers appartenant à des évêques et des prélats qui ont vécu dans la première moitié de XI.e siècle.

A cette occasion, l'auteur propose une restitututionà la numismatique de l'abbaye de Corbie. La Société a publié une petite maille sur laquelle on lit *Laurebie*, M. de Longperrier y lit *Caurebie*, nom écrit en français par analogie de son, substitution de voyelle qui n'étonnera point et qui rappelle certains deniers de Philippe-Auguste.

M. Rigollot avait attribué à S. Médard de Soissons une médaille inexpliquée ayant pour type une lance et la légende *Sebastianus*. M. de Longperrier confirme cette attribution au moyen d'une nouvelle médaille portant le chef de S. Médard. Il n'y a donc plus à hésiter, et peut-être faudra-t-il déposséder aussi S. Quentin pour attribuer à Soissons celle qui porte les mots *uno sit* qui pourrait bien n'être que la fin du mot *coronatus*, épithète qui s'applique également au martyr S. Sébastien.

Ici, Messieurs, commence la série de nos travaux. Vous y verrez que le Comité central a donné l'exemple de l'activité aux sections qui le secondent avec une si noble émulation.

M. Hardouin nous a retracé la vie chevaleresque de notre collègue, M. le comte de Boubers. Caractère vif, enthousiaste, allié à une exquise urbanité, type de cette vieille noblesse que ni le temps, ni le cours des idées n'avait changée. Il nous le montre dans l'adversité et dans l'exil, puis protestant contre un ordre de choses qu'il avait appelé et qui trompait ses espérances, puisant ensuite dans les études dont il avait nourri sa jeunesse, cette sympathie pour les progrès littéraires et les tendances historiques auxquelles il s'était associé.

M. Bouthors nous a fait connaître le travail dont s'occupe M. Bimbenet, son collègue d'Orléans, sur l'université de cette ville dont la nation picarde faisait partie. C'est ainsi qu'à propos de travaux exécutés loin de nous, s'éclaircissent des points peu connus de notre histoire et que chaque jour se justifie l'utilité des associations et l'importance de ces recueils de documents qui pourront plus tard se résumer en une histoire.

Cette observation s'applique également à l'examen qu'a fait M. Guerard des mémoires de la Société royale de Douai, et à propos desquels il nous a donné quelques renseignements nouveaux sur le personnage Jean de Hinguette que recouvrait une pierre du musée de cette société, et que nous avons le droit de réclamer comme ayant illustré notre antique province.

Cependant, M. Bouthors n'a point négligé le beau travail qu'il a entrepris sur les coutumes, et dont l'exiguité de nos ressources nous force d'ajourner l'impression; ses études sur l'organisation de la famille, dont il a détaché un fragment pour cette séance, vous prouveront

encore une fois la fécondité d'un travail en apparence stérile. Ainsi d'une gangue informe la science sait extraire et fournir à l'art les éléments les plus purs et les plus précieux.

M. Guerard a continué son historique de l'église de Saint-Germain ; ses congrégations, ses chapelles, ses coutumes particulières sont autant d'épisodes qu'il a rendus nouveaux par l'usage ingénieux qu'il a su faire de ses nombreuses recherches.

M. l'abbé Jourdain a appelé notre attention sur l'église de Saint-Germer-en-Brai, l'une des plus intéressante de la Picardie sous le double rapport de l'histoire et de l'art. D'abord, il décrit la chapelle, modèle exact de la Sainte-Chapelle de Paris, comme elle l'objet de la sollicitude du gouvernement ; mais à côté des espérances d'une restauration qui rendra à ce chef-d'œuvre du siècle de saint Louis son ancienne splendeur, il a exposé ses craintes de voir l'église abbatiale, remarquable par la magnificence de ses proportions et la richesse de ses détails, tellement délaissée que bientôt peut-être elle écrasera de ses ruines l'église restaurée. Nous nous sommes associés au vœu émis par l'auteur du mémoire, et nous avons réclamé contre ce vandalisme passif auprès de MM. les Ministres de l'intérieur, des cultes et des travaux publics.

Le même membre a vivement captivé notre attention par le parallèle qu'il a établi entre le portail de la cathédrale de Bourges et celui d'Amiens. Les sculptures examinées au point de vue de l'art et de l'iconographie, ont donné lieu à des rapprochements aussi savants qu'ingénieux.

Au-dehors comme au-dedans de la ville, dans toute l'étendue de notre circonscription, nous avons veillé, et dans plus d'une circonstance nous avons vu les bons effets de l'influence morale que nous avons acquise.

Les Commissions nommées n'ont point négligé les restaurations de la Cathédrale et les ont suivies avec sollicitude. Celles des peintures s'exécutent d'après leurs conseils, celles des vitraux seront également soumises à notre surveillance. L'artiste auquel les premières sont confiées travaille avec zèle et le désir de bien faire, c'est la meilleure garantie que nous puissions demander. Nous espérons que si quelques parties appellent la critique, si nous devons donner quelques avertissements, on ne méconnaîtra point le sentiment qui les aura dictés.

Je mentionnerai seulement le travail de M. Dufour sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens dans les travaux du débarcadère. Il a donné à l'auteur l'occasion de traiter d'une manière neuve ce sujet et d'ajouter deux nouvelles pierres à la liste de celles qui étaient déjà connues. Ce travail, inséré dans notre dernier volume, a été déjà l'objet des rapports les plus favorables.

Je termine ici ce compte-rendu déjà trop long, et ne parlerai point des discussions qui s'engagent dans chacune de nos séances sur les divers objets offerts au Musée, ni de l'examen des mémoires des Sociétés avec lesquelles nous correspondons. Ces travaux ont trouvé chez nous des rapporteurs, nous ne dirons point toujours habiles, mais toujours justes et consciencieux. Souvent ils nous ont fourni les éléments nécessaires à la solution de questions qui s'agitaient parmi nous, et en nous tenant au

courant des découvertes et des travaux entrepris dans l'intérèt des études historiques nous pouvons ainsi tenter de les faire avancer.

Nous avons fait cette année plusieurs pertes qui, s'il y avait des compensations pour les affections du cœur, auraient été réparées par le concours de zèle, de talent et de science qu'ont apporté les membres que nous avons nouvellement admis. Car nous pouvons nous féliciter de compter parmi eux des hommes qui ont fait preuve à l'avance de la puissante coopération qu'ils peuvent apporter à notre institution.

Enfin, si nous avons souvent à regretter que la faiblesse de nos ressources financières ne nous permette pas d'atteindre, aussi vite que nous le désirons, le but vers lequel nous tendons, nous pourrons du moins nous en consoler en songeant que jusqu'ici notre constance et notre activité sont parvenues à vaincre les obstacles qui nous étaient opposés.

Un mot encore sur une entreprise dont la Société a conçu la pensée et dont l'exécution fut arrêtée par des retards indépendants de sa volonté. La Commission de la statue à élever à Du Cange, avait apporté dans ses engagements toute la franchise et la loyauté qui conviennent au caractère des hommes dont elle se compose, elle n'a donc pas cru devoir céder à des exigences injustes et déloyales, elle a demandé aux tribunaux la levée des embarras qu'on lui suscitait, sa requête a été entendue. La Société va donc hâter l'exécution d'une œuvre presque achevée, et l'an prochain nous inviterons nos concitoyens, qui ont secondé notre pensée avec tant d'empressement, à lui donner, en

assistant à l'inauguration, la solennité que demande une fête civique qui sera l'accomplissement d'une œuvre de patriotisme et de justice, et à nous une nouvelle preuve de cette sympathie qui fait notre force, et à laquelle nous tâcherons de répondre par notre zèle et notre persévérance.



RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE 1847,

PAR M. J. GARNIER.

(Lu à la séance publique du 18 juillet 1847.)

MESSIEURS,

Il y a deux ans, le Président de la société avait choisi pour texte de son discours, dans notre séance solennelle, les services rendus aux lettres et aux sciences par les corporations religieuses. Il avait surtout signalé une congrégation plus que toute autre féconde en grands hommes, dont les prodigieux travaux sur l'histoire et les antiquités de la France seront toujours, quelques progrès que fasse désormais la science, des monuments impérissables de l'érudition la plus vaste et la mieux digérée.

La Picardie voyait avec orgueil sur la liste des Bénédictins qui ont tant fait pour l'histoire, les noms de deux

de ses enfants ; dom Bouquet et dom Grenier. La précieuse collection des historiens des Gaules dont il publia neuf volumes, a fait au premier un nom immortel. La masse de matériaux relatifs à l'histoire de la Picardie laissée par le second, lui avait à peine valu une mention de la part des biographes.

La société qui, la première, a mis au jour l'importance de cette riche compilation, mine féconde où ne cessent de puiser ceux qui s'occupent de l'histoire locale, non contente de faire connaître l'auteur par ses œuvres, considéra comme un devoir de reconnaissance de tirer de l'obscurité le nom de cet actif et laborieux disciple de saint Benoist.

C'est dans ce but qu'elle proposa pour sujet de prix à décerner en 1847 : *Une Notice sur la vie et les travaux de dom Grenier.*

Un seul mémoire vous a été présenté; et vous n'avez point été étonné de cette absence de concurrents. C'est qu'il ne s'agissait point de la biographie d'un personnage illustré par une vie pleine d'événements, par l'austérité et l'éclat de ses vertus, ni d'un de ces historiens d'élite dont la profondeur des pensées, la nouveauté du système, appelait l'examen et la critique littéraire, mais plutôt d'une œuvre de patience et de labeur, d'un travail de mosaïste.

L'auteur devait, en effet, à l'aide de pièces éparses dans de nombreux cartons, d'éléments sans liaison, sans dépendance, composer un tableau où les faits exposés et suivis selon l'ordre des temps, nous apprissent ce qu'était dom Grenier, la marche de ses études, le terme où elles se sont arrêtées, et le but qu'il se proposait.

Le mémoire que nous avons à examiner se divise en onze chapitres, dans lesquels l'auteur expose successivement ses recherches sur les premières années et la fin de dom Grenier, les travaux historiques exécutés avant lui en Picardie, principalement par dom Caffiaux, les recherches personnelles de dom Grenier, l'état de rédaction de son histoire, le sort de ses manuscrits ; il essaie enfin d'établir quel était le véritable plan de l'ouvrage, et propose une analyse et une classification méthodique des matériaux qui composent la collection, en rapport avec ce plan.

Permettez-moi de vous retracer en peu de mots la vie de dom Grenier ; cette analyse, empruntée au mémoire, nous fournira les moyens d'apprécier le travail de l'auteur ; nous avons pensé d'ailleurs que cette esquisse d'une biographie nouvelle; ne serait point sans intérêt.

Pierre-Nicolas Grenier, né à Corbie le 10 novembre 1725, était fils de M.e Nicolas Grenier, procureur au comté de Corbie et de dame Marie-Anne Caussin, fille de M. Caussin, commis aux aides. Après avoir terminé ses études au collége de l'abbaye, il entra comme novice, en 1743, à Saint-Faron-de-Meaux où l'avait appelé le prieur dom Dehen, son compatriote. Le 8 mai de l'année suivante il prend l'habit. Deux ans après il passe à Saint-Nicaise de Reims où des lettres de sous-diaconat lui sont délivrées. Il y demeure jusqu'à la fin de 1748, et va passer sept ou huit jours à Saint-Médard de Soissons où il reçoit le diaconat, et ne quitte cette abbaye que pendant quelques jours, pour se faire ordonner prêtre à Paris, le 17 avril 1753. C'est à cette époque que dom Grenier entreprend ses travaux historiques, compose son histoire de

Corbie, et jette les fondements de la collection qu'il a laissée, et dont un religieux de Saint-Martin de Pontoise, dom Giot, qu'il avait connu à Reims, lui a peut-être donné la pensée, quand, l'engageant à étendre le cercle de ses études, il lui démontrait que l'histoire particulière n'a d'utilité qu'autant qu'elle fait partie de l'histoire générale. De 1757 à 1761, le jeune religieux est établi à Saint-Germain-des-Prés, après avoir passé quelques temps aux Blancs-Manteaux, noviciat littéraire où se plaçaient les sujets sur lesquels on avait fondé le plus d'espérances.

En 1763, dom Pardessus renonçant au titre de collaborateur de dom Caffiaux, dom Grenier que ses études avaient distingué, est appelé à le remplacer avec le titre d'historiographe de Picardie. Aussitôt il se hâte de se rendre à Corbie pour y prendre connaissance des travaux de son prédécesseur. Peut-être cette activité qui dévorait dom Grenier isolé d'abord et sans influence, aurait été longtemps sans succès, si l'abbesse de Panthemont, M.me de Béthisy dont il venait de dresser la généalogie, ne lui eût aplani les voies par ses puissantes recommandations.

Bientôt le gouvernement rendu à la paix songe à réaliser le projet conçu par Secousse, Foncemage, Sainte-Palaye, de fonder un recueil de chartes et de diplômes, et de les publier comme avait fait Rymer pour l'Angleterre. M. Bertin est chargé du soin de cette entreprise littéraire dans lesquelles le secondent si bien le savant Brequigny, et Moreau, son secrétaire, et à laquelle les bénédictins s'empressent d'offrir leur coopération. Dom Grenier n'est point oublié; le contrôleur général le sollicite de fournir les

monuments d'histoire et de diplomatique qu'il a recueillis, et on lui assure le paiement des copies qu'il pourra faire exécuter. Dom Grenier saisit avec ardeur une mission si en rapport avec ses goûts. Il s'assure des collaborateurs actifs pour la province de France que le dépositaire général D. Et. le Picard le charge d'explorer.

Ses recherches habilement dirigées fournissent d'abondantes moissons, aussi le ministre ne cesse-t-il de le féliciter, de le recommander aux intendants, et ceux-ci s'empressent-ils de lui faire ouvrir les chartriers et les archives de toute la province dont il parcourt chaque année une partie, jusqu'en 1789, sans prendre de repos, sinôn quand la maladie ou la saison le force d'interrompre ses courses ; alors il profite de ses loisirs pour mettre en ordre les richesses nouvelles qu'il a réunies. En même temps il était l'un des membres les plus actifs du comité des chartes. Paléographe, diplomatiste, archéologue, rien n'échappe à ses investigations ; il s'entoure de toutes les lumières, puise à toutes les sources, entretient d'une extrémité à l'autre de la province des relations avec tout ce quelle renferme d'hommes voués comme lui aux études historiques, et qui de toutes parts répondent à l'appel qu'il leur a fait ; aussi ses cartons sont-ils doublement précieux, soit qu'on y cherche l'histoire des faits et des choses, ou bien celle des hommes et de leurs travaux.

Ici s'arrêtent les renseignements sur dom Grenier, malgré les recherches incroyables auxquelles s'est livré l'auteur pour compléter sa notice. Dom Grenier a-t-il, après la suppression des monastères, été se retirer dans quelque abbaye d'Allemagne? A-t-il péri inconnu dans

ces jours de crise où l'ami n'osait nommer un ami immolé, ou bien a-t-il suivi son supérieur dans les prisons, et terminé sa carrière par un acte de dévouement; ce sont autant d'hypothèses que soumet l'auteur, et qui toutes présentent le même degré de probabilité.

Cette première partie du mémoire a paru à votre commission ne rien laisser à désirer sous le rapport des faits; elle ne saurait assez louer toute la patience qu'il a fallu pour coordonner tant de notes sans ordre, ni la scrupuleuse exactitude avec laquelle l'auteur a cherché à éclaircir les points douteux, n'épargnant ni course, ni voyage, quand les documents écrits manquaient, pour interroger les souvenirs des vieux frères du savant bénédictin et de tous ceux qui de loin ou de près avaient pu avoir quelque relation avec ses amis ou sa famille.

On ne peut exiger dans une notice de ce genre un ordre d'idée, un enchaînement de phrases, un style soutenu comme dans un éloge, cependant la commission eût désiré, avec un style plus égal, un peu plus de concision; ce dernier défaut qui s'explique, du reste, par le désir qu'avait l'auteur, en traitant un sujet nouveau, de fournir des preuves à l'appui des faits ou de montrer l'intérêt qui s'attachait aux travaux de dom Grenier, peut facilement disparaître en rejetant en notes quelques lettres et citations. Cette disposition aurait l'avantage, en abrégeant le récit, de permettre d'en suivre plus facilement la marche, sans faire perdre une foule d'épisodes et de documents qui peignent l'écrivain et donnent la mesure d'un zèle et d'une ardeur qui ne se sont jamais démentis.

L'histoire des MSS. de dom Grenier est habilement

éclaircie. Dom Grenier n'était point mort avant la suppression des couvents, autrement ses papiers eussent été réunis à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, tandis qu'ils forment un fonds en dehors ; ils avaient été laissés dans la chambre qu'il occupait, sous la garde des bibliothécaires. Lors de l'incendie du 2 au 3 fructidor an II, qui menaça de détruire tous les trésors renfermés dans ce précieux dépôt, la chambre de dom Grenier ne fut point atteinte, on ne songea même point à sauver les papiers. Ils furent ensuite transportés à l'hôtel de Richelieu en trente-deux paquets qui y restèrent oubliés jusqu'en 1803 ou 1804 que M. Mouchet, ancien collaborateur de Saint-Palaye et de Bréquigny, en entreprit le dépouillement et dressa deux tables, l'une alphabétique, l'autre par paquets. Enfin, en 1834, l'un de nos collègues commença et publia en 1839, dans le 2.e volume de nos Mémoires, un pouillé que l'on peut regarder à juste titre comme le premier travail qui ait fait connaître cette collection, puisque l'œuvre de M. Mouchet n'est point accessible au public, mais seulement à quelques privilégiés, malgré les idées libérales que paraissent émettre Messieurs de la bibliothèque royale.

L'activité prodigieuse de dom Grenier en faisait le seul historiographe réel de Picardie. Dom Caffiaux n'était que de nom son collaborateur ; il était d'ailleurs de son côté occupé de son Trésor généalogique dont sa mort interrompit la publication après le 1.er volume. Aussi dom Mongé et dom Caffiaux ne peuvent-ils être considérés que comme les promoteurs des recherches qu'effectua notre compatriote, dont ils avaient dressé le plan, et auxquelles assuré-

ment leur puissante influence fut d'une incontestable utilité.

Dom Grenier n'a publié qu'un Avis en 1777 et en 1786 le prospectus de la Notice historique de Picardie qui paraît être la préface de l'ouvrage qu'il annoncait en six volumes in-4°. Mais il réunit peu de souscriptions, et on le comprendra sans peine, si l'on pense que les esprits, à cette époque, étaient plus occupés du présent et de l'avenir que du passé; et que l'agitation qui se préparait était peu favorable à des productions de la nature de celles qu'annonçait notre bénédictin. Toutefois on ne trouve guère dans la collection qu'une introduction complètement rédigée, une histoire de Corbie à laquelle il avait consacré ses premières études; les histoires des cités d'Amiens, de Beauvais, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Laon, Noyon, Boulogne, une notice sur les Belgæ et la Belgica II, paraissent aussi avoir été assez avancées, mais sont loin d'être complètes. Les développements que l'auteur du mémoire donne à l'exposé du plan que dom Grenier se proposait de suivre, ont paru justes à votre commission. Le travail, pour la forme et l'ordre, devait se rapprocher des notices de Danville et d'Hadrien de Valois, mais il devait être surtout historique; il différait de l'ouvrage du P. Wastelain en ce qu'au lieu d'un simple tableau, il donnerait l'histoire détaillée de la 2.e Belgique et de la 2.e Belgique seulement; le plan était celui que dom Caffiaux avait indiqué; l'ouvrage enfin renfermait surtout les titres et les monuments authentiques de l'histoire.

Nous n'essaierons point de suivre l'auteur dans les détails des faits qu'il a répandus à profusion et toujours

puisés aux véritables sources, ni dans l'examen qu'il a fait de l'introduction à l'histoire dont l'idée lui paraît avoir été empruntée par Dom Grenier à Dom Plancher, son collègue. Mais nous nous arrêterons à la classification des matériaux que l'auteur a tentée. Ce travail est loin d'être sans mérite, mais la Commission pense qu'il était susceptible de plus de développements qu'il n'en a reçus. Il était facile à l'auteur qui a compulsé les pièces, d'indiquer pour chaque partie l'importance du travail exécuté, la valeur des matériaux, et de montrer quelles pièces, en assez grand nombre, sont la copie d'ouvrages imprimés. Un autre travail dont l'utilité se fait déjà sentir eût été une concordance du nouveau et de l'ancien classement, lequel complétant le pouillé de M. Dufour, le rendît pour ainsi dire un catalogue perpétuel. L'auteur aussi eût pu apprécier plus hardiment, au point de vue critique, le le travail achevé de Dom Grenier; mais peut-être a-t-il craint de diminuer la valeur de son héros.

On ne trouve point, en effet, chez Dom Grenier cette pénétration, cet esprit d'analyse, cette sagacité, cette hauteur de vue qui donne tant de prix aux travaux des historiens modernes. La philosophie de l'histoire n'est point l'œuvre des Bénédictins. Connaître d'abord, juger ensuite, telle est la marche que pour eux devait suivre l'histoire, c'est aussi celle qu'elle a suivie. Ils ont donné, établi les faits vrais, jusque dans leurs moindres détails, ils ont entassé, accumulé les preuves qui, trop souvent avant eux, avaient été altérées ou dénaturées par les préjugés ou la mauvaise foi; c'est le grand, l'immense service qu'ils ont rendu. Les faits établis, on a pu en chercher les rapports,

observer les lois qui les régissent, et amener l'histoire à la forme scientifique que nos tendances historiques lui ont aujourd'hui donnée.

Les omissions que nous venons de signaler et que l'auteur, pressé par le temps, a sans doute déjà reconnues, seront faciles à réparer, s'il veut livrer son travail à l'impression. L'auteur a plus d'une fois montré qu'il connaissait exactement ce qu'étaient les études historiques à cette époque, qu'il n'ignorait point les divers travaux entrepris sur la Picardie, et qu'il pouvait apprécier le point de départ de l'écrivain, les emprunts qu'il a pu faire, la valeur propre et réelle de son œuvre.

Aussi votre Commission, appréciant une étude sérieuse, pleine de précieux détails que l'on dédaignera peut être, parce qu'on est près des sources, mais qui satisferont les curiosités les plus exigeantes et seront les éléments indispensables de toute notice destinée à faire connaître le savant Bénédictin et le trésor inestimable qu'il a légué à la Picardie et dont la valeur croîtra chaque jour, comme le prix de tout ce qui est solide et durable, votre Commission a jugé le mémoire digne du prix qui avait été proposé.

Cette décision, adoptée par la Société, a fait rompre le cachet portant la devise de l'auteur, et la Société a été doublement heureuse d'applaudir à un travail recommandable à plus d'un titre, et à un enfant de la Picardie. L'auteur du mémoire est M. Damiens, d'Abbeville, professeur au Collége royal de Reims.



OBSERVATIONS

SUR

DES NOMS DE POTIERS ET DE VERRIERS ROMAINS

RECUEILLIS A AMIENS,

PAR M. CHARLES DUFOUR,

MEMBRE RÉSIDANT.

De tous les objets antiques que l'on découvre à Amiens, il n'en est point assurément de plus communs et de plus humbles que ces fragments de vases en terre rouge, dite de Samos et dont les Romains faisaient un si fréquent usage pour leurs besoins domestiques.

Ces débris, par les ornements en relief dont la plupart sont revêtus ou par l'éclat d'un vernis qui a pu résister à plus de quinze siècles d'enfouissement, excitent souvent les regrets de l'archéologue qui, en pareille matière, ne se fait jamais philosopbe que pour déplorer la fragilité des choses humaines. Mais le vase est-il brisé,

que l'on doit en recueillir avec soin les morceaux, soit pour en saisir la forme, soit pour constater de quelle fabrique il est sorti. On sait en effet que les potiers romains étaient dans l'usage de marquer leurs œuvres d'une estampille qu'ils appliquaient généralement au fond du vase, et quelquefois aussi sur la paroi extérieure.

Cette circonstance m'a déterminé à recueillir les terres cuites fragmentées et sigillées que les travaux ont mis à jour, soit lors de la construction du débarcadère, soit dans les déblais qui ont été entrepris pour combler le bastion de Longueville, et, dans la pensée qu'il ne peut être sans intérêt de publier tous les cachets de potiers trouvés dans une même localité, je crois devoir donner dès à présent la liste de ceux qui me sont passés entre les mains. Quelques auteurs et notamment MM. Grivaud de la Vincelle (1), et de Caumont (2) ont déjà fait paraître de pareilles nomenclatures. Au moment où je rédigeais cette note, M. Smith mettait également au jour la liste de toutes les empreintes recueillies à Londres (3). L'utilité de semblables observations ne peut donc être deniée un instant et, en entrant dans la même voie, j'aurai à consigner quelques faits qui se rattacheront plus particulièrement à l'histoire d'Amiens sous la période gallo-romaine.

(1) Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat. Paris, 1807, voir la planche VIII de l'atlas.

(2) Cours d'antiquités monumentales, Paris, 1831, t. II, p. 190.

(3) Collectanea antiqua. N.os x et xi. — Etchings of ancient Remains. London, 1848, p. 148. — C'est à l'obligeance de mon estimable collègue, M. Garnier,, que je dois la traduction française du mémoire inséré dans cette collection.

N.° D'ORDRE.	CACHETS MARQUÉS SUR DES POTERIES ROUGES.			LOCALITÉS OU LES MÊMES EMPREINTES ONT ÉTÉ TROUVÉES.	
I.	OF.	ABAL.		Londres.	
II.		ACVITA.		id.	
III.		AETERNI.	M.	id.	
IV.		ALBINVS.		id.	
V.		F.·ALBINI.	OF.	id.	
VI.		ALBVCI.		id.	
VII.		ALBVCI.	MA.	id.	
VIII.		ALBVCI.	OF.	id.	
IX.	OF.	ANN.		?	
X.	OF.	APRO.		Londres.	
XI.		ARDACI.		id.	
XII.		ATEI.		Paris.	
XIII.	OF.	ATICI.		Londres.	Tours.
XIV.		AVNIM.		?	
XV.		AVCO. IM.		?	
XVI.		BANOLVCCI.		Londres.	
XVII.	OF.	BASSI.		id.	Bavay. Paris.
XVIII.		BELINICI.		id.	Paris.
XIX.		BVTRICI.		?	
XX.		CALETINI.		?	
XXI.		CALVI.		Londres.	
XXII.	OF.	CALVI (3). (*)		id.	
XXIII.		CASSTVSCAV.		id.	
XXIV.		CATIANI.	M.	id.	
XXV.	OF.	CESEN.		?	
XXVI.		COSRVF.		?	
XXVII.		CIIRTI.	MA.	Londres.	
XXVIII.		CINNANI (2).		id.	
XXIX.		CRICIRONVS.		?	
XXX.		DIVICATVS (3)		Londres.	
XXXI.		DRAVCI.		id.	
XXXII.		DVROTIX.		?	

(*) Le chiffre arabe signale le nombre d'échantillons semblables, trouvés à Amiens.

N.° D'ORDRE.	CACHETS MARQUÉS SUR DES POTERIES ROUGES.	LOCALITÉS OU LES MÊMES EMPREINTES ONT ÉTÉ TROUVÉES.
XXXIII.	FAV.NTINVS.	?
XXXIV.	GABRINI. M.	?
XXXV.	G.EN.IT.OR. F.	Londres.
XXXVI.	OFF. GER.	id.
XXXVII.	IMIO.	?
XXXVIII.	IIMIA.	?
XXXIX.	IMANN.	Londres.
XL.	OF. IVON.	?
XLI.	IVNI. M.	?
XLII.	LICINVS.	Londres. Tours. Paris.
XLIII.	LOGIRN. M.	Londres.
XLIV.	LOGIRNI.	id.
XLV.	MACRINI. M.	Londres. Bavay.
XLVI.	MALLEDV	?
XLVII.	MALLIACI.	Londres.
XLVIII.	MARCELLVS. F.	Bavay. Le Châtelet. Londres.
XLIX.	MARCELLINI. F.	Londres.
L.	OF. MERC.	Londres. Le Châtelet.
LI.	MERCA (2).	id.
LII.	MERCATOR.	id.
LIII.	METTI. M.	Londres.
LIV.	MICCIO.	id. Le Châtelet.
LV.	OF. MOL.	?
LVI.	MVXTVLLI.	Londres.
LVII.	MVXTVLLI. M.	id.
LVIII.	OF. NIGR.	id. Bavay. Tours. Paris.
LIX.	OSBI MANVS.	Londres.
LX.	PATERCLVS. F.	id.
LXI.	PATRICI.	id. Bavay.
LXII.	PATRICI. M.	id.
LXIII.	PAVLLVS.	Paris.
LXIV.	PECVLIARIS. F.	Londres. Paris.
LXV.	PINNA. F.	?

N.° D'ORDRE.	CACHETS MARQUÉS SUR DES POTERIES ROUGES.	LOCALITÉS OU LES MÊMES EMPREINTES ONT ÉTÉ TROUVÉES.
LXVI.	OF. PONEI.	?
LXVII.	OF. PRIM.	Le Châtelet. Paris. Londres.
LXVIII.	OF. PRIMI (2).	Tours. Bavay.
LXIX.	PVTRIV.	?
LXX.	RIIGALIS.	Londres.
LXXI.	RIATVF.	?
LXXII.	RISPI. M.	?
LXXIII.	RISPI. MA.	?
LXXIV.	OF. RVFI (2).	Londres. Bavay. Paris.
LXXV.	RVFDOM.	?
LXXVI.	OF. SAB.	Londres. Paris. Le Châtelet.
LXXVII.	OFF. SAB.	Magny (Calvados).
LXXVIII.	SACIRI. OF.	?
LXXIX.	SACIRO. F.	?
LXXX.	SENICI.	Londres.
LXXXI.	SENITA.	?
LXXXII.	SEVERI.	Tours. Paris. Le Mans.
LXXXIII.	OF. SEVER.	id.
LXXXIV.	OF. SEVERI.	id.
LXXXV.	OF. SEVE.	id.
LXXXVI.	SIICVN. M.	Le Mans.
LXXXVII.	OF. SILVIN.	Bavay.
LXXXVIII.	SOLANI. OF.	?
LXXXIX.	VESPONI.	Londres.
XC.	VICTORNVS. F.	?
XCI.	OF. VIT.	Le Châtelet. Londres. Paris.
XCII.	VITA (3).	id.
XCIII.	OF. VITA (2).	id.
XCIV.	OF. VITAL (3).	id.
XCV.	VITALIS (2).	id.
	?	
XCVI.	IIXIXII.	?
XCVII.	IXIИII.	?

Les vases en terre rouge, que l'on trouve à Amiens, sont de deux espèces différentes ; l'une, d'une terre très-fine, revêtue d'une glaçure de la nuance de la cire à cacheter ; l'autre, au contraire, qui ne paraît revêtue d'aucune couverte, est d'une terre moins bien préparée, d'un rouge moins vif et que l'action du feu a légèrement fendillée. La première est généralement marquée, la seconde ne l'est pas, du moins je ne connais encore aucun échantillon de cette nature qui soit estampillé. Aussi, c'est sur la poterie de la première espèce que j'ai relevé les 97 cachets que renferme le tableau qui précède et qui se rapportent à 77 noms différents ; car il est des sigles qui ne constituent qu'une variété dans l'estampille, et que j'ai du cependant reproduire. C'est ainsi que MERC et MERCA désignent évidemment MERCATOR ; de même VITA n'est qu'une abréviation du nom propre VITALIS.

En regard de chaque nom, j'ai pris soin d'indiquer la localité où déjà il en avait été trouvé de semblable. Cette indication n'est point inutile pour constater que le même nom se trouve souvent à des distances fort éloignées.

Parmi ces cachets, il en est 31 qui, dans mon tableau, ne sont accompagnés d'aucune mention, et tout me porte à croire qu'ils sont inédits. Je n'ose cependant rien affirmer à cet égard ; quelques-uns ont pu être publiés isolément dans le *Recueil des Antiquités* de Caylus ou dans des mémoires qui rendent compte de découvertes archéologiques et dont le nombre est tellement considérable qu'il n'est guère possible de les rassembler. Ce sont les listes publiées par MM. Grignon (1), Grivaud de la Vincelle,

(1) Voir les Bulletins des fouilles faites au Châtelet, près Saint-Dizier.



de Caumont et Smith que j'ai tout particulièrement consultées et lorsque dans leurs nomenclatures, je ne trouve aucun des cachets que je considère comme nouveaux, je crois rester dans le vrai en me fondant sur ce qu'elles n'en contiennent aucun de semblable.

Comme je tiens à me renfermer dans les limites d'une simple note, je me bornerai à de très-courtes observations sur ceux de ces cachets qui présentent quelques particularités, ou qui ont besoin d'être expliqués dans leurs abrêviations.

Le n.° I est l'abrégé du nom propre ABALVS. Dans la collection de M. Price, M. Smith a trouvé OF. ABALI.

Les C des majuscules romaines ne se distinguent que faiblement des Q : cependant je persiste à lire ACVITA sur le n.° II, bien que dans le catalogue anglais, je rencontre OF AQVITANI. Cette légère différence ne m'empêche pas d'attribuer ces deux cachets au même potier.

AETERNI est écrit ainsi sur le fond du vase qui m'a fourni le n.° III : MINЯƎTƎA. J'ai remarqué la même interversion sur d'autres poteries, ces exceptions ne sont cependant pas communes.

Le n.° VI est écrit en belles majuscules sur la gorge d'un vase orné, que j'ai trouvé dans la collection de M. F. Mallet.

APRO est là pour APRONIS, cité dans le catalogue de Londres.

en 1772 et 1774. Les marques de potiers qui ont été recueillies au milieu de cet emplacement romain ont été reproduites, par M. Grivaud de la Vincelle, dans ses *Antiquités du Luxembourg*, p. 165.

M. de Caumont a trouvé sur un vase l'empreinte ARSACVS. M. Smith a lu sur d'autres ARACI et ARDAC; ces divers cachets me paraissent se rapporter à celui que je donne sous le n.° XI.

ATEI est un des noms les mieux marqués de tous ceux que je publie; il est imprimé au milieu de deux petits cercles concentriques, tracés très-régulièrement au fond d'une coupe.

ATICI, sur le n.° XIII.—à Londres et à Tours, ATTICI. Il y a donc dans notre échantillon une de ces omissions dont fourmillent les marques de potiers.

Le n.° XIV a le plus grand rapport avec une empreinte recueillie dans les fouilles du Luxembourg, et publiée ainsi par M. Grivaud de la Vincelle: ANVNIM. Ce savant antiquaire en faisant remarquer que ce nom n'est point dans les auteurs, le fait dériver du grec *ανωνυμος*; d'où vient notre mot *anonyme*.

Je ne veux point hasarder de version pour le n.° XV, dont le sens m'échappe par suite d'une lacune qui existe dans le cachet; la découverte d'un échantillon mieux conservé suffira pour le rétablir.

Le *figulus* ou potier dont l'estampille figure au n.° XVII du tableau, a écrit son nom tantôt au nominatif, tantôt au génitif. Dans la liste de M. de Caumont, je lis BASSVS, et dans celles de Londres et de Paris, BASSI. Plusieurs potiers ont ainsi varié leur marque; il en est d'autres, au contraire, qui ont adopté l'un ou l'autre de ces deux cas. Le génitif est le plus généralement usité.

Dans l'estampille BVTRIV recueillie à Londres, le C a été oublié, à en juger par le cachet BVTRICI que je

publie. Le potier se nommait donc BVTRICVS et non BVTRIVS, comme M. Smith a dû tout naturellement le supposer.

N.° XXIII. — CASSTUS pour CASTVS. Cette correction m'est suggérée par la liste de l'antiquaire anglais. Quant au sigle CAV, dont les deux dernières lettres sont accouplées, c'est une abréviation du nom propre CAIVS.

Le cachet COSRVF renferme également l'*agnomen* et le *nomen*. Sur les poteries du Châtelet, M. Grignon a lu COS. RV: F.. A Londres, M. Smith a découvert des vases ainsi marqués : COSI.R — COSIRVFIN. Ces cachets, bien qu'écrits différemment me semblent désigner le même individu. Le sigle COS est assez commun dans les inscriptions latines. A Marseille on a trouvé un cachet en cuivre portant M. COS. CHRESIMI, et on a traduit COS par COSSVTIVS. Ne doit-on pas lire plutôt COSIVS, comme semblent le commander les deux estampilles que donne M. Smith.

Dans les noms de potiers, les deux II majuscules équivalent à l'E. CIIRTI, n.° XXVII, doit donc se lire CERTI. — Même observation pour le n.° LXX : RIIGALIS au lieu de REGALIS, et pour le n.° LXXXVI : SIICVN pour SECVNDI.

Les deux cachets CINNAMI que j'ai trouvés à Amiens, sont imprimés en beaux caractères, sous la rangée d'oves qui couronne les parois ornées de deux coupes fragmentées ; et chacun d'eux est écrit à l'envers : IMANNIↃ (1). J'ignore si la même particularité se reproduit dans les

(1) Les sujets qui composent ces reliefs ne sont point les mêmes, ces deux coupes avaient cependant des proportions parfaitement égales, qu'il m'a été facile de rétablir à l'aide du seul fragment qui soit conservé de chacune d'elles. Leur diamètre était de 0 m. 23 c.

poteries de Londres où ce nom a déjà été rencontré.

Dans son *Traité des Arts céramiques*, M. Brongniart (1) émet cette opinion que les vases rouges n'ont jamais été considérés comme vases de funérailles, parce que, dit-il, on n'en trouve pas dans les tombeaux. C'est une erreur qu'il importe de ne point laisser s'accréditer. L'une des coupes qui m'ont donné le cachet DIVICATVS, a été trouvée dans un tombeau ; la découverte à Amiens du cimetière de la Citadelle en a produit plusieurs autres, qui toutes avaient été placés auprès des morts comme un dernier hommage rendu à leur mémoire. Dans les sépultures de Neuville-le-Pollet, sur lesquelles j'aurai à revenir dans un instant, des vases en poterie rouge ont été également recueillis.

L'empreinte GALRINVS du catalogue anglais ne se rapporterait-elle pas à GABRINI, que je donne sous le n.° XXXIV ? La lecture des estampilles est souvent si laborieuse, les caractères en sont marqués généralement avec si peu de netteté, qu'il n'est pas toujours facile d'en saisir la forme. L'emploi de la loupe, pour suppléer à l'insuffisance de l'œil nu, laisse encore bien des doutes dans l'esprit. Ce qui me fait penser qu'il y a erreur, c'est que le cachet que je publie avec une entière certitude, est d'une bonne conservation, et que déjà M. Smith a lu GABER sur un vase. GABRINVS serait alors un diminutif de ce nom propre.

La ponctuation dans GENITOR est curieuse ; elle diffère de la même empreinte trouvée à Londres, et dont chaque caractère est séparé par un point.

(1) Tom. 1.er, p. 432.

IMANN n'est point gravé en relief, mais bien en creux et en caractères très-faibles, sur une bande rectangulaire, que l'on peut facilement confondre avec les feuillages qui décorent ce tesson.

Le fragment de vase qui porte l'estampille, n.° XLIV, a cela de remarquable qu'il a conservé sous le pied un nom propre, MARINVS, gravé à l'aide d'un couteau ou d'un stylet. Bien qu'il figure dans le catalogue des estampilles de Londres, ce nom doit désigner le propriétaire auquel le vase entier a appartenu. Autrement je ne comprendrais pas comment LOGIRNVS aurait marqué à l'intérieur le vase sorti de sa fabrique, et qu'un autre potier l'eût également marqué au pied, avec la main. Cette particularité ne saurait être expliquée ; j'aime mieux voir dès-lors dans le nom tracé à la base de ce vase, celui de l'habitant d'Amiens qui en était propriétaire. En tous cas, ce *spécimen* de l'écriture romaine est précieux ; les caractères sont en majuscules, et très-lisibles ; le trait gauche de l'A et le trait principal de l'R sont allongés et dépassent le corps de l'écriture. Ces caractères ont beaucoup d'analogie avec ceux des chartes karlovingiennes.

Les n.os LVI et LVII sont écrits différemment : dans l'un, tous les caractères sont des majuscules ordinaires et bien espacées ; dans l'autre, on rencontre des copulations qui embarrassent la lecture. L'empreinte que M. Smith reproduit ainsi MVXIVIIIM, se réfère assurément au même potier MVXTVLLI M. ; le savant anglais paraît cependant en douter, comme l'indique le signe dubitatif (?) dont il fait suivre ce cachet sur son catalogue.

OSBI MANVS forme l'un des plus intéressants cachets de tous ceux que je publie. C'est en effet le premier sur lequel le mot MANVS est écrit en toutes lettres. Le sigle M que l'on trouve ordinairement à la fin des estampilles de potiers, a été interprété avec raison par tous les antiquaires comme l'initiale du mot MANV. De même, OF placé au commencement est l'abréviation d'OFFICINÆ, et F précédé du nom propre signifie FECIT. Mais M. Brongniart, dans son *Traité des Arts céramiques*, ne s'est pas contenté de cette version, et il traduit le sigle M par *Magnarii* (du magasin de.....) Cette explication manque de preuves, et il faut s'en tenir, comme le démontre fort heureusement le cachet d'Osbus, au sens que les antiquaires ont toujours attaché à ce sigle.

Le n.° LXIV présente une copulation. Le P qui est écrit à l'envers est accouplé à l'E. Du reste cette empreinte est entièrement conforme à celle que M. Grivaud de la Vincelle a fait graver, pl. VIII, n.° 76 de ses *Antiquités du Luxembourg*.

C'est sur la gorge d'un vase que je lis en gros caractères PVTRIV. Les erreurs sont tellement fréquentes dans les cachets de potiers, qu'il ne m'étonnerait pas que cette estampille et celle de BVTRIV, publiée par M. Smith, ne désignassent le même *figulus*.

Le n.° LXXV n'est pas facile à expliquer. RVFDOM n'est pas un nom latin ; ne doit-on pas le lire ainsi : RVFVS DOMITVS ou RVFI DOMV. Comme c'est la première fois que le mot DOMV serait substitué à celui de MANV, je n'ose insister dans une version qui ne s'appuie sur aucun exemple. L'archéologie est avant tout une science

d'observation ; un fait ne peut être admis, qu'autant qu'il puise son autorité dans un corrélatif.

Un des vases découverts à Londres présente cette estampille SENI.A.M. ; elle a la plus grande analogie avec celle que je donne sous le n.° LXXXI : SENITA. Ce n'est point le premier nom que je trouve au féminin et qui permettrait de conjecturer que, sous l'époque romaine, les femmes exploitaient aussi des fabriques de poterie. J'ouvre l'excellent catalogue de M. Smith, et j'y remarque les noms : AVCELIA—CALMVA—CARVSSA—CEREA—COSIA—CRACISA—CRACVNA—LOSSA—LVPPA—PATNA—RACVNA—RIVICA. Sans doute tous ces noms pourraient être rendus au masculin, en ajoutant la terminaison TVS; on lirait ainsi: AVCELIA-TVS, CALMVA-TVS, etc. Je ne puis, à cet égard, présenter qu'une simple conjecture que de plus savants apprécieront.

Le nom marqué au fond du vase est le plus souvent renfermé dans un rectangle, formant une bande appliquée sur le cercle qui en détermine le centre. En examinant avec soin les dépressions qui existent sur le trait de ce cercle, j'ai facilement reconnu que le cachet était imprimé après que cet ornement avait été tracé soit au tour, soit à la main. Cette superposition rend parfois la lecture d'une estampille fort douteuse, car il est des caractères qui se confondent entièrement avec la ligne circulaire, et peuvent donner lieu à des versions fort embarrassantes. Aussi je ne publie que les noms que j'ai pu lire avec une entière certitude.

On trouve quelquefois le nom du potier sur le fond extérieur du vase, bien que généralement il soit mar-

qué à l'intérieur. Cette différence ne me paraît point avoir été signalée ni expliquée, ne serait-ce pas parce que la raison en saute aux yeux ? Il est évident en effet que le fabricant ne recourait à la partie extérieure, que lorsque les parois relevées en forme de goulot interdisaient la lecture à l'intérieur. S'il moulait une patère, une coupe, un plat, l'évasement faisait disparaître l'obstacle, et alors le cachet était imprimé en dedans. Cette disposition qui permettait de mettre ainsi le nom plus en évidence devait être plus généralement adoptée parmi les potiers, dont elle remplissait mieux le but.

Toutes les appellations que je publie sont latines ; une seule cependant ne l'est pas, et il est important de le remarquer, car elle a le mérite d'être gauloise. C'est là une particularité qui se rencontre rarement dans la poterie sigillée. Ainsi les 75 cachets réunis par M. de Caumont, dans son *cours d'antiquités monumentales* ont tous la terminaison latine. Le savant M. Smith donne une liste de 603 cachets formant environ 480 noms et dans cette intéressante nomenclature, la plus longue qui ait été composée jusqu'à présent, on trouve à peine dix dénominations qui soient incontestablement gauloises. Grivaud de la Vincelle a cru trouver l'explication de cette rareté dans l'interdiction faite aux étrangers sous l'empire romain de latiniser leurs noms. Aussi dans les poteries du Châtelet qui étaient fort nombreuses, n'a-t-on trouvé que ces trois cachets gaulois, DIVIX, VEXIVIX, et BITVRIX. Celui de DVROTIX est le premier de cette nature qui ait été recueilli à Amiens. C'est dans le cabinet de M. Fernand Mallet, que j'ai pu faire cette précieuse découverte. L'es-

tampille dont les caractères sont tracés avec une grande netteté n'est point appliquée au centre du vase dont le seul fragment, qui soit conservé, accuse la forme d'un plat. Elle a été imprimée dans le champ et sur le bord d'un grand cercle dont l'un des côtés est ainsi coupé à angle droit.

On a contesté longtemps à la Gaule le mérite d'avoir produit ces beaux vases dont les formes gracieuses et les figures pleines de goût et de finesse, causent une si vive satisfaction au collectionneur assez heureux pour les recueillir intacts. Que les sujets des reliefs aient été généralement empruntés à l'Italie, cela me semble assez vraisemblable, mais ce que je ne puis admettre, c'est que cette partie de l'empire romain aurait seule fabriqué la poterie dite samienne. On a découvert en France et notamment dans les environs de Strasbourg et de Lyon, plusieurs fours de potiers, sur l'emplacement desquels on a recueilli des moules portant les dessins en creux. M. Artaud a même pu s'en servir pour former des vases entièrement semblables, à la couverte près, à ceux que l'on remarque dans tous les cabinets d'antiquités romaines. La question d'origine des vases rouges se trouve donc tranchée d'une manière concluante par la découverte des moules (1).

Mais ceux qui ont entrepris d'éclaircir ce point d'archéologie, ne pouvaient-ils donc tirer un argument également

(1) Quelques particularités que j'ai remarquées dans les déblais de Guérinville et que je me propose de publier, me permettent de penser que sous l'époque gallo-romaine, on fabriquait de la poterie rouge à Amiens aussi bien qu'à Paris, où des fours à poterie ont été découverts, lors de la construction de l'église Sainte-Geneviève. (Voir le *Recueil d'antiquités de Caylus*, tom. 3, p. 420.

puissant des dénominations gauloises que je signalais il y a un instant. Les poteries marquées des cachets de DIVIX, BITVRIX et DVROTIX, n'ont-elles pas été évidemment fabriquées dans les Gaules; certes les romains n'auraient pas permis aux gaulois d'exercer leur industrie en Italie, puisqu'ils leur interdisaient même de latiniser leurs noms pour les tenir éloignés des charges de l'empire.

Une nouvelle observation vient encore confirmer l'attribution que je crois devoir faire à la Gaule, relativement à la fabrication de ces vases. Dans le catalogue de M. Smith, je trouve le nom BRITANNVS. Cette appellation toute locale et tirée de la province que ce potier habitait, est extrêmement remarquable. C'est là une particularité qui a échappé à la sagacité de l'archéologue anglais, et qui me paraît de nature à modifier son opinion. En présence d'une estampille qui porte avec elle ce cachet incontestable de nationalité, il ne saurait denier à la grande Bretagne la part qui lui revient certainement dans l'art de mouler les vases rouges, alors surtout, qu'il les admet déjà comme une production de la Gaule et de l'Espagne (1). Martial, d'ailleurs, dans une de ses épigrammes, nous apprend que de son temps il se fabriquait en Bretagne des cuvettes ou bassins, auxquelles il donne le nom de *bascauda* et qui étaient très-estimés à Rome, puisqu'on

(1) Pline cite la ville de Sagonte, en Espagne, comme fournissant une terre excellente pour la fabrication des coupes. Liv. XXXV. Il paraît que le talent du fabricant ne répondait pas toujours aux bonnes qualités de cette terre, car Martial plaisante l'avocat Sabellus qui avait reçu une cruche d'argile grossièrement travaillée au tour par un potier espagnol. Liv. IV., Epig. XLVI.

les y considérait comme une production indigène (1).

L'empreinte que je viens de signaler me fournit l'explication de deux cachets publiés par M. de Caumont, et dans lesquels il a cru trouver l'indication du lieu où les vases avaient été fabriqués. Je veux parler des estampilles VAPVSO et CABILLO. La supposition du savant antiquaire ne s'appuye, il faut bien le dire, sur aucun exemple. Pour faire admettre une pareille exception à la règle générale, il aurait fallu citer un certain nombre de faits qui auraient pu servir de fondement à cette interprétation toute nouvelle. Mais on n'en connaît aucun. Pourquoi donc ne pas considérer ces cachets comme des dénominations propres, purement locales, abréviatives de VAPVSONVS et CABILLONVS (2). Ces noms rappelleraient alors comme celui de BRITANNVS, déjà cité, et ceux de LATINVS, AQVITANUS et GERMANVS, que je remarque dans le catalogue anglais un *cognomen* tiré de la localité que le potier habitait.

M. Smith a également essayé de voir dans l'inscription qu'il rapporte LVGVDVS FACTVS le lieu de fabrication du vase, marqué de l'autre côté RIPANVS TIBERF. Mais comme il le reconnaît lui-même, cette version aurait été une exception à la formule générale ; aussi ne considère-t-il

(1) Barbara de pictis veni bascauda Britannis ;
Sed me jam mavult dicere Roma suam.
Mart. lib. XIV., Epigr. XCIX.

(2) Je n'ai pu découvrir à quelle localité se rapporterait le mot VAPVSO. Je raisonne donc ici dans l'hypothèse de M. de Caumont, que ce serait un nom de lieu. Quant à CABILLO, la version que je propose désignerait un habitant de Châlons.

ce cachet que comme un nom propre. Je partage d'autant mieux son sentiment que deux autres variétés de la même inscription donnent LVGVDV et LVGVDI, tandis que dans la première hypothèse il aurait fallu LVGDVNO.

Pour compléter tout ce qui se rattache aux empreintes de potiers, je dois citer une lampe en terre cuite que possède M. F. Mallet, et qui a été trouvée à Amiens. Sa base porte en relief la marque FORTIS, que je cherche vainement dans le catalogue de Londres, comme sur les poteries du Châtelet et du Luxembourg. Ce nom serait-il donc nouveau ?

Une amphore, trouvée à Amiens, dans le quartier St.-Louis, est également sigillée sur une de ses anses. Les caractères, bien qu'en relief, sont à peine lisibles ; je crois cependant les reproduire exactement : QTIFLXN, c'est-à-dire QVINTI FELIX MANV. Une anse conservée au Musée, et qui est détachée du vase auquel elle appartenait, porte cette inscription : MÆLAI. L'anse est assurément la partie de l'amphore la plus sujette aux accidents. Aussi ces vases sont-ils généralement dégarnis de cet accessoire, lorsqu'on les rencontre dans les fouilles.

Je passe maintenant à une autre nature d'estampilles. Dans le mémoire très-remarquable qu'il vient de publier, M. Smith ne parle point des cachets qui sont marqués sur les vases en verre. Son silence permet-il de conjecturer qu'en Angleterre la terre rouge serait seule sigillée ? je ne le pense pas. M. de Caumont, qui s'est livré à des recherches très-consciencieuses sur tout ce qui se rattache à l'étude des vases gallo-romains, ne fait non plus aucune mention de fioles en verre,

qui auraient conservé le nom de leur fabricant. L'omission commise par ces deux savants antiquaires peut s'expliquer par l'extrême rareté des cachets de verriers. Peut-être aussi n'a-t-on pas eu la pensée de considérer la base de quelques-unes des fioles en verre qui sont recueillies au milieu des ruines d'emplacements romains; qu'on les observe avec attention à leur partie inférieure, et sans doute que cet examen permettra de saisir des signes fort peu sensibles, généralement très espacés, et d'un relief insignifiant, mais qui n'en sont pas moins des majuscules romaines. Je dois faire remarquer cependant que je n'ai encore rencontré de noms de fabricants que sur des verres qui affectent une forme toute particulière. C'est celle d'un barillet terminé par un goulot qui se rattache par une anse carrée à la partie renflée du vase. Les cercles parfaitement marqués, en haut et en bas de ces fioles, ne laissent aucun doute sur l'intention du fabricant qui, bien évidemment, a voulu figurer un tonneau.

Voici les caractères que je suis parvenu, mais non sans peine, à relever sur ces vases en verre :

I. FROT.
II. FROTI.
III. FRONT.
IV. FRONTI.
V. FRONTINIANAFQVA.
VI. PROMEΘEVFROTI.
VII. COMIOR FRON.

C'est le verrier FRONTVS qui se trouve désigné dans toutes ces inscriptions. Le n.° v est extrêmement remarquable; ses caractères sont tracés dans un ordre circu-

laire, mais sans aucune ponctuation, qui puisse signaler la tête de la légende. Cette difficulté vaincue, la version : F*abri*QVA FRONTINIANA se présente tout naturellement à l'esprit. Ce cachet est le seul à ma connaissance où le nom propre soit transformé en adjectif, et où le mot *Officina* soit remplacé par le mot FABRIQVA, qui dans la bonne latinité s'écrivait par un C (*fabrica*); mais sous le bas-empire son orthographe s'est altérée et a passé dans notre langue française.

Le n.° VI mérite également de fixer l'attention : le nom propre est accolé à un mot qui semble appartenir à la langue grecque; l'emploi du théta (Θ) m'avait tout d'abord fait penser que PROMEΘEV était l'adjectif προμηθεος, qui signifie *habile, prudent.*

Mais les recherches que j'ai faites à ce sujet m'ont mis sur la trace d'une interprétation qui donne à cette estampille le plus grand intérêt.

On sait que dans la mythologie grecque, Promethée, avant de monter au ciel, forma un homme du limon de la terre. Cette croyance, admise chez les Romains, passa dans le langage figuré des poètes qui, par allusion aux formes variées à l'infini que peut prendre un morceau d'argile, comparèrent l'art du potier à la toute puissance de Promethée.

C'est dans ce sens que Juvenal, à l'occasion de ce fameux turbot, présenté à l'empereur Domitien, et que celui-ci voulait couper, met dans la bouche de Montanus ces paroles :

. . . . Testa alta paretur,
Quæ tenui muro spatiosum colligat orbem.

Debetur magnus patinæ subitusque Prometheus.
Argillam atque rotam citius properate; sed ex hoc
Tempore jam, Cæsar, figuli tua castra sequantur (1).

Lorsque Lubia dissimule son âge, en ne faisant remonter sa naissance qu'au consulat de Brutus : *ce n'est point la vérité*, lui dit Martial, *à voir ta vieillesse, on dirait que tu es l'argile même qu'a façonnée Promethée.*

Ficta Promethæo diceris esse luto (2).

Ces citations suffisent, je pense, pour éclaircir le sens de l'estampille que je publie. PROMEΘEV, sur le barillet du Musée d'Amiens, est mis là par synecdoche pour désigner un potier fort habile (3). Nul doute dès lors que les œuvres de Frontinus n'aient été fort estimées, puisqu'elles lui ont valu le nom même de Promethée.

(1) « Que l'on fabrique un bassin assez profond et qui soit assez large » pour le recevoir tout entier dans ses minces parois. Ce grand œuvre » exige l'art et l'activité d'un nouveau Promethée. Que l'on prépare au » plus tôt et la roue et l'argile. A compter d'aujourd'hui, César, que des » potiers suivent toujours votre camp. » Traduction de Juvenal par Dusaulx, édition Panckoucke, Sat. IV, p. 129.

(2) Martial, liv. X, ép. XXXIX, édition Panckoucke.

(3) Dans son édition de Juvenal, M. Lemaire, pour expliquer le passage que j'ai cité à l'occasion du turbot, donne cette définition : *Prometheus, peritus figulus, qualis fuit Prometheus*. V. pag. 276. Plus loin, il rappelle que dans l'antiquité le nom d'Hyacinthe était donné aux jeunes gens qui étaient aimés, de même que l'on appelait Promethée un potier fort adroit : *Hyacinthos, formosos et amabiles, ut Prometheus, pro figulo perito*. Tom. I, pag. 409, n.° 110.

Dans cette marque comme dans la plupart des cachets, il y a suppression d'une lettre ; l'S de *Prometheus* a été omis; le nom devait être en effet écrit au nominatif. De pareilles omissions se rencontrent dans les n.os I et II, où on lit : FROT — FROTI pour FRONTI ou peut-être FRONTINI.

Que signifie le mot COMIOR du n.o VII? Ne serait-ce pas le comparatif de *Comis* (affable, poli)? Cette qualification, qui attesterait le caractère accommodant de *Frontinus*, pourrait être considérée comme un *cognomen* servant à distinguer sa fabrique de celle de *Prometheus Frontinus*. Ces variantes dans les cachets que je publie, permettent en effet de supposer que plusieurs verriers du nom de *Frontus* et *Frontinus*, se livraient à la fabrication des fioles en forme de barillets.

Dans les fouilles qu'il a fait exécuter à Neuville, près de Dieppe, M. l'abbé Cochet, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie, a recueilli huit vases en verre entièrement semblables aux fioles qui m'ont fourni ces diverses empreintes. Cette forme de barillets lui a paru spéciale aux environs de Dieppe. Mais à Amiens, elle se rencontre fréquemment sur les points de la ville qui ont été consacrés aux sépultures. Le cimetière gallo-romain de la Citadelle, le Blamont et les tombeaux du quartier Saint-Louis, en ont présenté de parfaitement identiques. Le cercueil en plomb, décoré du monogramme du Christ que l'on a découvert, il y a douze ans, au faubourg de Beauvais, et dont je ne cesserai de déplorer la perte, renfermait un vase en forme de petit baril, mais en terre blanche et d'une dimension plus grande que celle

de nos barillets en verre. Je connais actuellement plus de vingt-cinq vases de cette forme qui, en l'espace de six à sept ans, ont été découverts ici ; elle n'a donc pas été seulement en usage dans la ville de Dieppe, comme le fait supposer l'observation de M. l'abbé Cochet.

Sur les fioles en verre de Neuville-le-Pollet, on a lu tantôt FRO — FRON — FRONIN ; ces initiales ont amené MM. Cochet et Deville à les attribuer à Froninus ; l'ellision du T devait nécessairement leur suggérer cette version ; mais les barillets que possède le Musée d'Amiens, et sur l'un desquels le nom du verrier est tracé sans abréviation, détruisent cette attribution en démontrant que tous ces vases sont sortis de la même fabrique, celle de Frontus ou Frontinus.

Je soupçonne fort ce verrier d'avoir moulé également des vases en poterie rouge ; car dans le catalogue de M. Smith, je retrouve ces trois estampilles qui me semblent lui appartenir : FRONTINVS — O. FRONTI — O. FRONTINI.

Pour ces vases en barillets, l'inspection seule des noms que je signale suffirait pour convaincre qu'ils ont été soufflés dans un moule, comme le démontre le trait en saillie qui coupe la fiole dans le sens de sa hauteur en deux parties égales.

Les recherches que je publie n'embrassent sans doute pas l'ensemble de tous les cachets qui ont été trouvés à Amiens. L'antique cité d'Ambianum, qui formait une des villes les plus importantes de la seconde Belgique, a dû en produire une grande variété. Mais il faut considérer que depuis deux ans seulement, je me suis appliqué à ce genre

d'étude, et que les ouvriers n'ont eu le soin de ramasser ces fragments informes de poterie ou de verre que leur pioche rencontre sur plusieurs points de la ville et notamment dans la partie Sud-Est, que lorsqu'ils ont été prévenus du placement facile qu'ils en trouveraient (1).

On n'ignore sans doute pas d'ailleurs que les fonds de vases en terre rouge ne portent point tous d'estampille. J'ai même reconnu qu'à Amiens ils ne sont généralement marqués que dans la proportion de 1 à 5, c'est-à-dire que sur cinq vases intacts ou fragmentés dans leur partie inférieure, il en est un seul qui fasse connaître la main qui l'a moulé. M. Smith observe avec raison à ce sujet que les vases sans relief sont ceux qui le plus souvent sont estampillés; il est vrai aussi que ce sont les plus communs dans nos contrées. Les coupes ou poteries dont les parois sont décorées de guirlandes, de chasses au lion, au sanglier, ou de figures humaines, ne portent de cachet que sur leur gorge; il est toujours imprimé comme sur les amphores en majuscules; les caractères en sont seulement mieux espacés et par cela même plus lisibles.

Le Musée d'Amiens, recueillant avec soin ces morceaux de poterie rouge qui paraissent insignifiants, s'est écarté de la règle adoptée par quelques collections de la même nature qui dédaignent d'assurer un asile à ces débris mu-

(1) La quantité considérable de tessons en terre rouge que l'on a trouvée dans les terrassements du débarcadère et de Guérinville témoigne du luxe qui régnait sur la table des *Ambiani*, car on le sait, la terre de Samos formait, dans l'antiquité, la vaisselle la plus riche : *Samia etiamnum in esculentis laudantur.* Pline, tom. 20, liv. xxxv, p. 68, édition Panckoucke.

tilés de l'art céramique dans la Gaule. Il est effectivement des villes où l'on se fait un point d'honneur de ne recevoir que des vases d'une parfaite conservation ; on tient à n'exhiber aux regards d'un public indifférent que des objets qui puissent flatter sa curiosité, et on ne considère pas qu'avec de pareils scrupules on soustrait à la science les éléments d'une histoire qui est encore à faire. Un recueil de toutes les estampilles de potiers trouvées dans une même localité fournirait de précieux renseignements à l'historien, dont la pensée tend toujours à remonter aux époques les plus reculées de la vie d'un peuple. Il n'est certes pas d'études plus instructives et qui puissent fournir plus de faits à l'histoire ; la forme des caractères, la variation qu'ils ont subie, les copulations et interversions que l'on remarque dans les cachets, l'introduction de lettres grecques, les consonnances helléniques substituées aux terminaisons latines, tels sont les principaux points que je crois devoir signaler à l'attention des archéologues.

Un dictionnaire de tous les noms de potiers qui renfermerait l'indication des parties de l'ancien empire romain où ils ont été recueillis, ainsi que les variétés d'estampilles appartenant au même personnage, suggérerait également des observations fort intéressantes sur cette branche si considérable de l'industrie gallo-romaine (1). Peut-être parviendrait-on, à l'aide de ces éléments, à découvrir le lieu où tel potier avait établi son atelier. On pourrait aussi arriver à quelques conjectures sur la direc-

(1) Dès la fondation de Rome, le commerce des potiers avait pris une telle extension, que Numa institua pour eux un collége spécial. *Ob quæ Numa rex septimum collegium figulorum instituit.* Pline, liv. XXXV.

tion des relations commerciales que les cités de la Gaule entretenaient, comme sur la faveur qu'elles accordaient aux produits les plus renommés de l'art céramique.

Il faudrait aussi rechercher à quelle fabrique appartiennent les vases les plus remarquables par les sujets en relief qui décorent les vases en terre rouge. S'il est vrai que l'Italie ait fourni aux potiers gaulois les dessins qu'ils reproduisaient, il est incontestable cependant que la Gaule avait un art qui lui était propre, mais dont les règles ne sont point encore déterminées. Comment ensuite l'imagination de ses artistes n'aurait-elle pas eu à suppléer souvent dans la fabrication de la poterie sigillée, aux lenteurs et aux difficultés de communication avec l'Italie ?

En attendant que le travail dont je me borne à constater l'utilité soit un jour entrepris, je pense pouvoir tirer de la série de cachets que je publie, les inductions suivantes :

1.° Dans les vases en terre rouge, trouvés à Amiens, le nom du potier est généralement au génitif ;

2.° Les estampilles VITALIS et MERCATOR étant celles qui ont fourni le plus d'échantillons, j'en conclus que ces potiers sont ceux dont les produits jouissaient dans cette cité d'une plus grande vogue.

Des découvertes ultérieures pourront sans doute modifier ces propositions ; mais je ne les présente aujourd'hui, au point de vue de l'histoire locale, que pour bien faire saisir l'intérêt d'une étude qui me paraît avoir été négligée, et qui cependant au fur et à mesure qu'elle aura été étendue à toutes les anciennes cités de la Gaule, fournira, sans contredit, de précieuses indications pour leurs annales.

RECHERCHES

SUR L'ÉPOQUE OU L'ON A COMMENCÉ A SE SERVIR DE LA LANGUE VULGAIRE DANS LES ACTES PUBLICS,

ET SUR LES PREMIÈRES CHARTES ÉCRITES EN CETTE LANGUE, EN PICARDIE;

PAR M. DORBIS,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

Parmi les questions qui furent adressées aux membres de la Société des Antiquaires de Picardie pour être soumises à la discussion, lors de la séance générale annuelle du 18 juillet 1847, il en est une dont la solution intéresse vivement les personnes qui s'adonnent à l'étude de l'origine de la langue picarde, celle de savoir *à quelle époque on a commencé à se servir de la langue vulgaire dans les actes publics, et quelles sont les premières chartes écrites en cette langue, dans la Picardie?* Cette question,

qui se trouvait la dernière du programme, n'ayant pu être discutée faute de temps, fut ajournée à l'année suivante. Depuis, la Société ayant décidé, en juin dernier, qu'il n'y aurait pas de séance générale en 1848, nous nous sommes empressé de nous rendre au désir de plusieurs de nos collègues qui nous ont engagé à ne pas différer d'avantage la communication de notre travail sur ce sujet ?

Les recherches multipliées que nous avons faites parmi les chartes qui composent l'importante collection dont le dépôt est confié à notre garde, ont été pour nous l'objet d'une attention sérieuse. Elles se sont principalement étendues sur les archives ecclésiastiques, comme étant les plus anciennes et les plus fécondes en documents historiques. Quoique le temps nous ait manqué pour donner à ces recherhes toute l'étendue qu'on aurait pu désirer, nous avons néanmoins pensé que les matériaux que nous avions recueillis, étaient suffisants pour former notre conviction sur l'époque présumée à laquelle on a commencé à employer le langage vulgaire dans les actes publics en Picardie. Nous croyons donc pouvoir émettre l'opinion que ce n'est que vers 1240 que les premières chartes françaises ont été écrites dans notre province, et qu'il n'existe aucun document authentique de cette nature antérieur à cette époque. Cette opinion se trouve confirmée par M. le docteur Le Glay, dans l'excellente notice qu'il publia en 1837 sur cette matière. Voici comment s'exprime ce savant paléographe sur la question qui nous occupe :

« Le latin, idiome habituel du clergé et de la magis-
» trature, idiome universel et peu variable, dut rester

» encore maître du terrain des affaires publiques, lors » même que le roman avait envahi la conversation et la » littérature. Les protocoles étaient tous formulés en » latin, il n'y avait qu'à en faire l'application aux affaires » qui se présentaient, chaque terme avait sa significa- » tion bien déterminée, chaque expression avait sa place » et sa valeur parfaitement convenues; en un mot, le » *style* diplomatique était adopté avec force de chose » jugée.

» De son côté, l'idiome roman, fils dégénéré de la lan- » gue latine, eut longtemps une destinée précaire et » aventureuse. D'abord incertain dans son vocabulaire et » sa syntaxe, il dut inspirer peu de confiance à la gent » méticuleuse et formaliste des hommes d'affaires; ceux » qui l'employèrent les premiers furent considérés comme » des novateurs hardis, dont les essais hasardeux étaient » de nature à compromettre les intérêts de leurs clients.

» Les laïcs, pour qui le latin était devenu inintelligi- » ble au XIII.e siècle, qui parlaient, chantaient et lisaient » la langue romane, donnèrent l'exemple de l'emploi de » cet idiome pour les transactions écrites. En effet, c'est » dans les diplômes souscrits par des seigneurs ou de » simples particuliers, plutôt que dans les chartes pure- » ment ecclésiastiques, qu'il faut chercher les premières » traces de la langue romane appliquée aux transactions » diplomatiques. »

En consultant les auteurs qui ont écrit sur cette matière, tel que Raepsaet, *Analyse des Droits des Gaules et des Belges;* Poutrain, *Histoire de Tournay;* Gachard, archiviste général de la Belgique, *Analectes Belgiques*, et

M. le docteur Le Glay, on voit que tous sont d'accord pour reconnaître que les rois de France se laissèrent devancer par les seigneurs flamands pour l'adoption du langage vulgaire dans les diplômes, et qu'on rédigeait des actes français à Courtray avant de le faire à Paris. M. le baron de Reiffenberg appuie cette opinion avec beaucoup d'autorité dans sa belle introduction de *Philippe Mouskes*, lorsqu'il s'exprime ainsi :

« Les comtes de Flandre, pairs de France, et dont la » domination s'étendait sur ces pays où l'on parlait la » langue française, se considéraient eux-mêmes comme » Princes français. Autour d'eux, on n'entendait guère » que le roman, et grand nombre de leurs chartes, même » pour les provinces de Flandre, furent rédigées en fran- » çais ; c'était le langage de l'aristocratie, rien ne sentait » mieux son gentilhomme que de s'en servir. »

Nous voyons dans l'intéressante notice de M. le docteur Le Glay, où nous avons recueilli une partie des documents que nous avons l'honneur de vous soumettre, que la plus ancienne charte française qui existe en original, aux archives de la province de Liège, est, au dire de M. Gachard, un compromis du 19 avril 1233 entre Jean II, évêque de Liège, et Gautier II, seigneur de Malines, sauf, ajoute-t-il, un diplôme de l'année 1223 conservé aux archives de la ville de Tournay, portant nomination d'arbitres pour statuer sur un différent entre l'église de Tournay et les échevins de cette cité, au sujet du poids de la ville. Il paraitrait qu'il se trouve aux archives du département du Nord deux chartes de cette même année 1223, et une autre portant la date de 1221, qui passe pour

être le document le plus ancien écrit en français dans les provinces du Nord ; c'est une convention entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Tenremonde, au sujet des terres d'Alost et de Tenremonde.

On est donc porté à croire, d'après cet exposé, qu'il n'existe aucun diplôme français antérieur à 1221 dans nos provinces du Nord. Henri de Valois corrobore cette opinion, lorsqu'il dit (*Valesiana*, 194), qu'avant 1220, il n'existe pas de chartes françaises, *chartas, seu litteras præceptave et diplomatica regum et alia eâ linguâ nulla fere reperias ac nusquam ante annum* 1220, *a quo tempore plurima extant.* Si quelques auteurs ont été d'un avis opposé, tels que Borel, préface de son Trésor, qui fait remonter à l'an 940 le premier acte écrit en français, et il mentionne à cette date une bulle d'Adalberon, évêque de Metz ; et Carpentier, histoire de Cambrai, qui donne le texte d'une charte du seigneur d'Haucourt, du mois de juin 1133 ; il est à peu près certain que ces pièces ne sont que des traductions faites dans le cours du XIII.e siècle des chartes latines d'une date antérieure, comme cela se pratiquait assez communément à cette époque.

Les archives du département de la Somme ont été compulsées par nous avec un soin scrupuleux, pour trouver l'existence de documents de cette nature. Nos recherches se sont principalement étendues sur les fonds les plus importants qui composent nos richesses historiques, tels que ceux de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Corbie et du chapitre de l'église cathédrale d'Amiens. Malgré l'abondance des chartes du XIII.e siècle apparte-

nant à ces deux établissements religieux, nous n'en avons trouvé qu'un très-petit nombre écrites en langue vulgaire, ce qui prouve qu'à cette époque l'idiome français était loin d'être généralement adopté dans les actes publics, même pour les conventions faites entre les laïcs et le clergé.

Voici le résultat de nos investigations sur le sujet qui nous occupe : les diplômes les plus anciens écrits en langue vulgaire remontent à l'année 1247; nous n'en avons trouvé que treize à partir de cette date jusqu'à 1278, c'est-à-dire pendant une période de 31 ans. Comme ces pièces sont de nature à offrir beaucoup d'intérêt aux personnes qui désirent savoir comment on s'exprimait en français à cette époque, nous allons donner ici la copie textuelle des six premières chartes, et nous procéderons ensuite à l'analyse des autres.

N.° 1. Charte du mois d'avril 1247, portant confirmation par Robert de Boves de la concession de la vicomté, justice et avourie de Bonnay en faveur de l'abbaye de Corbie. (Armoire 4, liasse 13, n.° 1.)

« Jou Robers chevaliers sires de Bovc fach asavoir atous chaus ki ches letres verront ke comme il fust contens entre Raoul de Helli chevalier men homé dune part et Religieus home Raoul par le grace de diu abe de Corbie mon signor et le couvent de chel meesme liu dautre part de le viscomte de le justice et del avouerie que li devant dis Raous clamait a Bonnai enkemin et hors kemin en le vile et dehors le vile si comme ches coses devant dites sestendent lesqueles coses li abes et li couvens devant dis

disoient keles apartenoient aaus et nient au devant dit Raoul. En le fin par le consseil de prudomes et de boenes gens li devant dis Raous a otroie et done al abe et au couvent devant dis atenir parduraulement teil droiture com il avoit ne pooit avoir en ches coses devant dites ensi com eles sestendent ne poeent estendre et par chest don et par chest otroi que li dis Raous a fait al abe et au couvent devant dis ali dis Raous rechut del abe et deu couvent devant nomes xxx lib. de parisis et apromis et creante que de ches coses devant dites li devant dis abes ne le glise de Corbie par lui ne par autrui de se part seront travellie ne moleste a nul jour mais et toutes ches coses si com eles sont devant devisees voeil jou et gre et otro si coume chil de cui li devant dis Raous les avouoit atenir. Et por chou que che soit ferm et estaule jai baillie ches presentes letres al abe et au couvent devant dis seelees de men seel ale requeste deu devant dis Raoul men home en lan del incarnation M. et CC et quarante et soit ou mois davril. »

Cette charte sur parchemin existe en original ; l'écriture en est fort belle. Au bas se trouve appendu par un lac en soie verte le sceau de Robert de Boves, mutilé en partie, représentant sur une face un cavalier l'épée au poing, et sur l'autre les armes de Robert.

N.° 2. Charte du mois de décembre 1247, contenant vente par Robert, seigneur de Boves, en faveur de l'abbaye de Corbie, de tout ce qu'il possèdait à Thennes. (Armoire 3, liasse 125, n.° 2.)

« Jou Robers chlrs sires de Bove fach savoir a tous

cheaus ki ches letres verront ke jai vendu par loial vente a religieus home Raoul par le grace de dieu abe de Corbie et au couvent de chel meesme lieu canke jou avoie a Thanes et es apartenanches de chel meesme lieu en toutes coses. pour IX chens lib. de parisis VI lib. et X sols et VIII deniers mains dont jai rechut plain paiement lesquels coses jou tenoie en fief deu devant dit abe et del eglise de Corbie En teil maniere que li XVII oste ke li abes devant dis et leglise avoient au pont de Thanes me demeurent et le tere dehors le pont de hanes duskes as mallieres ensi com les bonnes le demonstrent salve le crestiente del Eglise devant dite. et che ki apartient à le crestiente. et salves les dimes et sauf chau que canke li home deu pont de Thanes ont hors de leur manoirs et de leur cortix ki sont bonne remaint en le signerie et en le justice de le devant dite eglise et sauf le moelin ki demeure au devant dit abe et al eglise et a leur parchoniers. Le quel moelin il tenront as us et as costumes kil lont tenu. Et si est asavoir que tout chil deupont de Thanes doivent molre a chel moelin et sil avenoit cose quil molusssent a autre moelin le devant dite eglise ou li quemandemens del eglise porroit prendre le ferine comme le sine et les kevax tenir et cheaus ki le ferine porteroient et menroient por teile amende avoir com il ont use. ou teile amende com on deveroit par le loi deu pais se li usages nestoit seus. se chou nestoit por defaute de moelin ou il navoient tant atendu com il deussent. Et si est asavoir que li kemins me demeure ensi com il est bonnes et les mallieres devant dites. ne autre kemin jou ne puis faire ne clameir dedens le tereoir de Thanes ne ne poet on faire kemin par mi Thanes. Et est asa-

voir que les mallieres devant dite sont kemuns aaisement as homes del Eglise devant dite et asmiens. Ne la ne puis jou faire herbergage ne. ostise doneir ne enblaeir par coi li home devant dit soient destorbe de leur aaisemens. Et en ches mallieres si com eles sont bonnees et eu kemin devant dit si com il est bonnes me demeure toute justiche et toute signerie. Et se carete ne autre cose ki travers me doive aloit ne passoit par mi Thanes jou ou mes quemandemens le poons sivir et arresteir por lamende deu travers sans plus Et si est asavoir que chil de Thanes ne poeent aleir manoir au pont de Thanes. ne chil deu pont de Thanes a Thanes. Et li home deu pont de Thanes poeent aleir es mares de ches meesmes lix pour herbe soier sans plus tout le jour dusca soleil escoussant et se hors de ches eures i estoient pris ne trouve ne seu cascuns daus ki iseroit trouves seroit enkeus en amende envers leglise devant dite dusca lx sols de parisis. Et enquelconques eure il seroient trouve poisson prenant ne rosel soiant en lieu ou il neust les ij pars herbe chil ki trouves iseroit seroit enkeus envers chele meesme Eglise en lamende devant dite. Et est asavoir que chil de Thanes poeent aleir par mes travers as us et as costumes quil isoelent aleir et poet leglise devant dite tourbeir les mares devant dis et doneir masures ase volente. et li kemins puis les quarrieres en amont ki bonnees sont tant com litereoirs deleglise devant dite dure doit avoir lx pies dele et los anchienes voies ki sont eutereoir de Thanes demeurent enlestat ensi com eles sont bonnees Et en ches voies qui sont hors deu kemin devant nome et hors des mallieres a leglise devant dite toute signorie et toute justice et che que jai au pont

de Thanes tiegn jou del Eglise de Corbie aveec men autre fief. Et por chou que ches convenenches soient fermes et estaules jai confreme ches letres de men seel en lan del incarnation notre signeur mil et cc et quarante et seit eu mois de decembre. »

Ce diplôme, écrit sur parchemin par une main fort habile, est parfaitement conservé ; le sceau de Robert de Boves qui était au bas de cette pièce a été coupé ; on y voit encore le lac en soie verte auquel il était appendu.

N.° 3. Charte du mois d'octobre 1248, contenant vente par Bernard sire de Querrieux et son épouse à l'abbaye de Corbie, du droit de gaule à Bonnay. (Armoire 4, liasse 13, n.° 2.)

« Jou Bernars chevaliers sires de Kierriu et Jou Beatris feme le devant dit Bernart faisons asavoir a tous chaus ki ches letres verront que nous le gaule que nos aviemes a Bonnai. et toutes les coses ke nous aviemes ne poions avoir enchele meesme vile et es apartenanches avons vendu iretaulement par loial vente a religieus home Raoul par le grace de diu abe de Corbie et au couvent de chel meesme liu de cui nos teniemes les coses devant dites. et de cheste vente avons nous rechut plain paiement del abe et deu couvent devant dis. Et avons creante par nos fianches ke nos contre cheste vente jamais ne venrons par nos ne par autrui. ne labe et le covent devant dis ne molesterons ne ferons molester par la coison de le vente devant dite et leur emporterons loial warandise envers

tous chaus ki adroit et aloi envolront venir. et atoutes ches coses tenir et warder fermement atous jours obligons nos. nous et nos oirs. Et pour chou que che soit ferme et estaule avons nos confreme ches letres de nos seaus en lan del incarnation M. CC et XLVIII eu mois doctembre. »

Cette charte écrite sur parchemin en beaux caractères, est bien conservée ; elle était revêtue de deux sceaux fixés au moyen de lacs en soie rouge ; le premier, celui de Bernard sire de Querrieux existe encore quoique fortement endommagé ; le second, qui devait être celui de la dame Béatrix, épouse du sieur Bernard, a été enlevé.

N.° 4. Charte du mois de mars 1249, portant vente par Jean, maire d'Aubigny, en faveur de l'Abbaye de Corbie, de 9 journaux 5 verges de terre en quatre pièces au terroir d'Aubigny. (Armoire 4, liasse 6, n.° 1.)

« Jou Jehans maires daubeigny fach asavoir a tous chiaus ki sont et ki avenir sont ki ches letres verront ke jai vendu par loial vente a mon seigneur lige labe de Corbie et au couvent de che meesme lieu hyretaulement et pardurau-lement por quarante et wit lib. de parisis et douze deniers dont jai rechut plain paiement noef jorneus et chienc verges de tere ki siet el tereoir daubeigni en quatre pieches dont le premier siet encoste le tere ki fu Eurri Testefort. le seconde encoste le tere Thumas Darras. le tierche encoste le tere Sare de Turmile. le quarte encoste le tere Huon de foilloi. Et jou Berte feme le devantdit Jehan et jou Adeluye mere de chelui Jehan chele vente volons et greons et

otroions et avons promis et creante par nos foy et nos sairemens Nous Jehans B et Adeline que contre cheste vente desore en avant ne neurons par nos ne par ame de no part. ne les devandis abe et le couvent ne leur Eglise ne autrui de leur part de cheste vente par nos ne par autrui de no part ne travellerons ne molesterons ne ne ferons molester ne travellier. Lequel vente Jou Jehans maires devandis sui tenus a warandir selonc les us et les coustumes del pais. Et en tesmoignanche et en perduraule fermete de cheste cose me sires liges li abes de Corbie devantdis de qui jou tenoie en fief le tere devant nonmee a me requeste a pendu sen seel a ches presentes letres avoec le mien. Che fu fait en lan del incarnation notre seigneur M et CC et XL noef el mois de march. »

Au bas de ce diplôme d'une écriture cursive sur parchemin, se trouvaient deux sceaux fixés au moyen de lacs en soie verte : le premier, qui est celui de l'abbé de Corbie, existe encore ; le second, qui devait être celui de Jean, maire d'Aubigny, a été enlevé.

N.° 5. Charte du mois de Mars 1256, portant vente par Bernard Rœnaux en faveur de l'abbaye de Corbie, de tout le revenu qu'il tenait de ladite abbaye au terroir de Bouzencourt. (Armoire 2, liasse 31, n.° 1).

« Jou Bernars Roeneaus fix Jehan roenel de Corbie et Joue maroie feme le devant dit Bernart faisos asavoir a tous chaus qui ces lettres verront et oiront que nous avons vendu iretaulement et par loial vente a houmes religieus

labe et le couvent de le glise de Corbie toute le rente que nous aviemes et teniemes deu devandit abbe et le couvent eutereoir de bousencort den coste Kierriu si est asavoir en demis terages en le siste garbe et en tous autres pourfis enquelconques maniere nous les teniemes del abbe et du couvent devant dis. Et ceste vente nous lavons fait por vi^{xx} lb. de parisis et ij muis de fourment deu quoi nous avons rechut plain paiement. et par v jorneus et I. quartier de tere qui siet eu val de noiele le quele tere est apelee communement li cans saint pierre. de le quele tere li devant dis abbes et li couvens nous ont mis entenance atenir iretaulement et parduraulement nous et nos oirs del abbe et deu couvent devant dis aplain houmage. Adechectes (sic) jou maroie tout le droit et toute laction que jou avoie ne pooit avoir enle devant dite rente vendue par nou diretage deskeance. de founoiture de dounison a mariage ne en autre maniere de me propre volente et sans contraignement de miliu avoc le devant dit abbe et le couvent et avoc leurs successeurs quitement et delivrement jou ai resigne et leur ai quite com de men propre iretage. Et si avons promis et prometons jou Bernars et maroie par foi et par sairement de nos cors que en le devant dite rente vendue desoiemais nule cose par nous ne par autrui nos ne clamerons ne ferons reclamer. nel abe et le couvent devant dis ne leurs successeurs seur le devant dite rente vendue en plait de crestiente ne de conte ne en autre maniere nous ne travellerons ne ferons travellier. Adechectes (sic) toute ceste vente si com ele devisee par devant jou Bernars et maroie devant dis soumes tenu et avons creante et fianchie a warandir as devant dis abbe et li couvent et a leur successeurs as us et

as coustumes dou pais. Et pour chou que toutes ces convenances et aparli demeurent et soient fermes et estaules a tous jours. nous avons mis nos seaus a ces presentes letres en lan del incarnation M. CC et chinquante et sis eumois de march. »

A cette charte sur parchemin d'une écriture cursive, étaient appendus deux sceaux avec lacs en parchemin; celui de gauche a été enlevé, celui de droite existe encore quoique brisé en plusieurs morceaux.

N.° 6. Charte du mois d'avril 1258, contenant vente par Guy dit Camp d'Avaine, seigneur du Plaissier, de la chatellenie de Corbie en faveur de l'abbaye dudit lieu. (Armoire 1.re, liasse 26 n.° 3)

« Je Guis Cans davaine chevaliers sires du Plassie jadis Castelains de Corbie fach savoir a tous chaus ki ches Presentes letres verront et orront. que jou ai vendu et escangie et quite a tous jours iretaulement par loial markie et par loial escange et par lassentement de Agnes me fame a homes Religieus. Jehan par le grace de dieu Abe de Corbie et au couvent de che meisme lieu : toute me Castelerie de Corbie lequele je tenoie en fief du devant dit Abe et del Eglise de Corbie. Chest asavoir toutes les justiches ke jou avoie a Corbie. Les Cambaiges. les Estalages. les issues des vins. les fouees. les droitures des vins. les forages. les droitures ke li Bouchier et li Boulengier de Corbie me devoient et toutes autres droitures ke toutes autres gens me devoient en le devant dite vile

de Corbie. et tous les chens et tous les chenseus ke je avoie en le devant dite vile. et men manoir ke je avoie en le devant dite vile de Corbie. tout ensi conme il se conporte et les homages et les arriere homages. ki muevent et issent de le devant dite castelerie. et apartienent et apartenir poent a le castelerie devant dite. et toutes les segnouries ke jou avoie et pooie avoir ki apartenoient et apartienent et apartenir povent a le Castelerie devant dite. en toutes issues et en tous pourfis ki isunt et ki escair et avenir i poveent et quanque li devant dis abes et li couvens de Corbie me devoient iretaulement par le raison de le castelerie devant dite. Pour. sis. chens. et quarante chiennc. lb. de paresis. dont jai rechut plain paiement. et pour. vint et quatre. muis de ble. quatre deniers desous le mellieur. et quarante muis davaine bone et loial. arendre chascun an ami et a mes hoirs. conduis et paies ame maison au plaissie. ale mesure de mondisdier si conme on vent et acate enchele meesme vile de mondisdier. Et doit li devant dis bles. et le devant dite avaine estre paie chascun an entre le toussains. et le Candeliere ensievant apres. Et est asavoir ke se li devant dis bles ke on volroit paier ne valoit. quatre deniers desous le mellieur et debas estoit : il seroit prisies et faïs souffisans en deniers ou en ble par le pris del maieur. et de ij eskevins de mondisdier. dedans le Candeliere devant dite. Et est asavoir ke jou et mi hoir tenrons en fief iretaulement des devant dis abe et del Eglise de Corbie. les devant dis. vint et quatre muis de ble. et les quarante muis davaine. a plain homage sans ligee. et toutes ches coses devant dites et faites jou devant dis Guis chevaliers et Agnes

29.

me fame avons fianchie et creante et pramis atenir et awarder en bien et en pais loiaument et fermement et awarandir as devant dis Religieus Abe. et le couvent et leglise de Corbie. as us et as coustumes du Castel de Corbie. Et sil avenoit ke par defaute de me warandison. ne pour acoison de mi ou dame de me part. li devant dis Abes et li couvens iavoient cous en damages : jous devant dis. Guis. tous cous et tous damages rainsnaules kil iaveroient eu : leur fus tenus arendre et arestaulir par leur plain sairement sans plus faire encontre : et sans autre prueve traite avant. par labandon de toutes mes coses. Et a toutes ches coses devant dites tenir et warder en bien et en pais fermement et loiaument ai jou obligie et oblige et mi et mes hoirs. Et pour chou ke che soit ferm et estaule. et en tesmongnanche de toutes les devant dites coses. jou ai mis et pendu men seel aches presentes letres. Che fu fait en lan del incarnation nostre Segneur ihesucrist. M. et CC. et LVIIJ eu mois davril. »

Ce diplôme écrit sur parchemin par une main fort habile, est très-bien conservé ; le sceau de Guy Camp d'Avaine a été enlevé avec le lac qui le retenait de manière à occasionner une déchirure au bas de cette pièce.

Les autres chartes écrites en langue vulgaire dont nous ne donnons ici qu'une analyse succinte, sont :

N.° 7. Août 1263. Vente par Mathieu dit Maire et sa femme, en faveur de l'abbaye de Corbie, de la mairie de Ville sur Corbie. (Armoire 5, liasse 58 n.° 3).

N.° 8. Octobre 1266. Vente par Jean de Poulainville à Huen Waubert, de 10 journaux de terre à Méricourt qu'il tenait en fief de l'abbaye de Corbie. (Armoire 3, liasse 54 n.° 1).

N.° 9. Janvier 1267. Vente par Barthelémy de Moiliens, gendre d'Enguerrand de Picquigny, au chapitre d'Amiens, d'une rente de 15 livres 10 sols parisis, sur les esterages d'Amiens.

N.° 10. Janvier 1267. Ratification de la vente ci-dessus par Enguerrand de Picquigny.

N.° 11. Février 1267. Lettre d'amortissement des 15 livres 10 sols parisis, donnée par Jean de Picquigny, Vidame d'Amiens.

N.° 12. Avril 1277. Vente par Henri de Hallencourt, sire de Famechon, à Nicolas Duquarel, citoyen d'Amiens, du clos, habitation et cens du fief de Conty, relevant de l'évêché d'Amiens.

N.° 13. Février 1278. Transaction entre le chapitre d'Amiens et les Mayeur et Echevins de ladite ville, au sujet des *castiches* ou ouvrages sur les ponts.

Nous avons pensé qu'il était inutile de parler ici des chartes françaises d'une date postérieure, pour ne pas dépasser les limites de la question proposée : ce que nous tenons à constater, dans le but de fixer l'opinion des paléographes sur le sujet qui nous occupe, c'est l'emploi peu fréquent du langage vulgaire dans les actes publics en Picardie, à partir de la seconde moitié du XIII.e siècle. Nous invoquerons, à l'appui de cette assertion, le témoi-

gnage de Lemoine, achiviste paléographe de beaucoup de mérite, auquel nous devons la classification si bien raisonnée des établissements religieux du premier ordre dans notre province, et dont les travaux d'inventaire, rédigés vers la fin du siècle dernier avec une lucidité qui fait aujourd'hui l'objet de notre admiration, prouvent qu'il devait être expert dans l'appréciation de cette question; lorsqu'il dit, dans son traité de diplomatique pratique, que l'on n'a commencé à rédiger les actes publics en français que vers l'an 1240, et que le plus ancien titre roman qu'il ait eu sous les yeux, est une notification de 1259.

En nous prononçant, ainsi que nous venons de le faire, sur l'époque approximative vers laquelle on a commencé à se servir de l'idiome français dans les actes publics en Picardie, nous n'avons point entendu comprendre dans cette catégorie une autre sorte de monuments historiques qui, au premier coup-d'œil, sembleraient appartenir aux actes portant une date certaine, et, par conséquent, seraient susceptibles d'entrer en ligne avec les diplômes et autres titres publics, nous voulons parler des inscriptions et des épitaphes portant un millésime. Nous reconnaissons que ces sortes de monuments ont dû précéder les actes que nous venons de signaler, et qu'ils forment une série à part qu'il ne nous appartient pas de traiter.



COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

ANNÉE 1846.

DIGNITAIRES.

Président : M. GUERARD.

Président honoraire : M. NARJOT ✵, préfet du département de la Somme.

Vice-Président : M. Aug. BREUIL.

Secrétaire-Perpétuel : M. J. GARNIER.

Secrétaire annuel : M. l'abbé JOURDAIN.

Trésorier : M. DORBIS

COMMISSION DU MUSEE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste).
Administrateur : M. Cheussey ❋.
M. Dufour (Charles).
M. l'abbé Duval.

ANNÉE 1847.

DIGNITAIRES.

Président : M. Breuil.
Président honoraire : M. Narjot ❋, préfet du département de la Somme.
Vice-Président : M. l'abbé Jourdain.
Secrétaire-Perpétuel : M. J. Garnier.
Secrétaire : M. l'abbé Duval.
Trésorier : M. Dorbis.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste).
Administrateur : M. Cheussey ❋.
M. Dufour (Charles).
M. l'abbé Duval.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Fondateurs. Le Prince (Auguste), propriétaire.
De Clermont-Tonnerre (marquis) ❋, ancien colonel d'état-major, membre du conseil-général de la Somme.

Fondateurs. Rigollot, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.

Bouthors (Alexdre), greffier en chef de la Cour royale.

Guerard (François), conseiller-auditeur à la Cour royale.

Le Serurier ✻, conseiller à la Cour royale.

De Betz (comte), vice-président de la Société des Amis des Arts du département de la Somme.

De Grattier (Adolphe), conseiller à la Cour royale.

Duthoit (Aimé), sculpteur.

1836. 8 juin. Cheussey ✻, architecte du département, membre de l'Académie d'Amiens.

» 14 déc. Salmon, ancien avoué au tribunal de première instance.

1837. 20 déc. Dufour (Charles), avoué à la Cour royale.

id. Bazot, notaire.

1838. 11 avril. Garnier, professeur, conservateur de la bibliothèque communale, membre de l'Académie d'Amiens.

1839. 13 déc. Breuil (Auguste), juge-de-paix, membre de l'Académie d'Amiens.

1840. 12 fév. Lemerchier ✻, docteur en médecine, membre honoraire de l'Académie d'Amiens, ancien maire.

id. Deberly, avocat à la Cour royale.

id. Dorbis, conservateur des archives du département de la Somme.

id. Bisson de la Roque, juge au tribunal civil.

» 10 juin. Lefebvre ✻, ingénieur en chef des mines.

1843. 11 janv. Duval (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale d'Amiens.

id. Jourdain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale d'Amiens.

1845. 12 janv. Forceville-Duvette (Gedéon), propriétaire.
» 12 fév. Tillette d'Acheux (Frédéric), propriétaire.
» 10 déc. Mallot (Joseph), avocat à la Cour royale.
1847. 13 janv. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

1846—1847.

Directeur : M. Danjou.

Membres : MM.

Daniel, docteur en médecine.
Danse ☼, président du tribunal civil, ancien député.
Danse-Desaunois ☼, chef d'escadron en retraite.
Delacour, juge d'instruction.
De Salis, propriétaire.
Desjardins, imprimeur.
Daniel (Edouard), avocat.
De Boury (baron), inspecteur des postes.
Devimeux, avoué.
Fabignon, juge au tribunal civil.
Gibert ☼, receveur-général des finances.
Le Mareschal (Alex.), propriétaire.
Leroy, docteur en médecine.
L'Épine, juge au tribunal civil.
Lequesne ☼, maire de la ville.
Mansard, propriétaire.
Moisset, négociant.
Moisand (Constant), imprimeur.
Martin (Auguste), propriétaire.
Pinard (l'abbé), vicaire de St.-Etienne.

Paringault (Eugène), docteur en droit, juge suppléant au tribunal civil.
Ricard, (Stan.), avocat.
Ricard (Auguste), avocat.
Velland (Michel), propriétaire.
Varlet (Etienne), ancien juge-de-paix.
Vuatrin (Auguste), propriétaire.
Weil, architecte du département.
Woillez (Emmanuel), contrôleur des contrib. indirectes.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

1846—1847.

Directeur : M. de Cayrol ✻ ✻, ancien commissaire de guerre, ancien député.

Membres : *MM.*

Caillette l'Herviller (Edmond).
De Breda (Ernest), propriétaire.
De Bicquilley (baron) ✻, ancien capitaine d'artillerie.
De Crouy, ancien notaire.
Dupont (l'abbé), vicaire de St.-Jacques.
Du Pille (baron), propriétaire.
Obry l'abbé, curé de Saint-Pierre.

COMITÉ DE NOYON.

1846—1847.

Directeur : M. Mony ✻, propriétaire, ancien maire de la ville de Noyon.

Membres : *MM.*

Beguery, entrepreneur de ponts et chaussées.

Boyeldieu, supérieur du petit séminaire.
Crémery, suppléant du juge-de-paix.
Dordigny aîné, propriétaire.
De Roucy (Frédéric), propriétaire.
Harlay, membre du conseil d'arrondissement de Compiègne.
Lequeux, propriétaire à Noyon (Oise).
Méniolle de Cyzancourt ❋, adjoint au maire.
Richart ❋, docteur en médecine.
Thieble (l'abbé), curé de Noyon.

COMITÉ DE CLERMONT.

1847.

Directeur : M. Ledict-Duflos, président du tribunal civil.

Membres : MM.

Bellanger, architecte de la ville de Clermont.
Bulard, curé de Cambronne.
De Blois, curé-doyen.
Feret (Ed.), suppléant de justice de paix, bibliothécaire honoraire.
Woillez (Emmanuel), receveur des contributions indirectes.
Woillez (Eug.) docteur en médecine.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

Aubert de Montovillers ❋, sous-préfet de Montdidier.
Bazin (Charles), avocat, à Mesnil-Saint-Firmin (Oise).
Bigant ❋, conseiller à la Cour royale de Douai.

Blin de Bourdon (vicomte) ✻, ancien préfet, député de la Somme, au Quesnel (Somme).

Boistel (Amédée), avocat, à Arras (Pas-de-Calais).

Bourgeois (l'abbé), curé-doyen de Grandvillers (Oise).

Buteux, maire, membre de l'Académie d'Amiens, à Fransart (Somme).

Barthélemy (Charles), homme de lettres. Paris.

Bourlon (l'abbé), professeur au petit-séminaire. Versailles.

Cauvel de Beauvillé (Félix), procureur du roi, à Doullens.

Cauvel de Beauvillé (Victor), substitut du procureur du roi, à Montdidier.

Chandon ✻, membre du conseil-général de la Somme, maire, à Montdidier (Somme).

Corblet (l'abbé Jules), membre de plusieurs sociétés savantes, à Roye (Somme).

Cadeau d'Acy, membre de la chambre des députés. Villers-aux-Érables (Somme).

Carnegy de Balinhart (John-Allan), officier de cavalerie de S. M. Britannique. Samer (Pas-de-Calais).

De Cossettes (Edouard) ✻, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

De Courval (vicomte), au château de Pinon (Aisne).

De Contencin ✻, sous-préfet de l'arrondisement de Cambray (Nord).

De Gaudechart ✻, propriétaire à Warluis (Oise).

Delannoy (l'abbé) ✻, curé-doyen du canton de Gamaches (Somme).

Du Liège, attaché à l'ambassade de Bavière, à Condé-Folie (Somme).

Demarsy, substitut du procureur du roi, à Abbeville (Somme).

De la Ferronnayes (vicomte), propriétaire à Boury (Oise).

Duroselle (Ed.), négociant au Hâvre.

Du Neuf Germain (l'abbé), vicaire à Montdidier (Somme).

Dusevel (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

De Valicourt, avocat à Némours (Seine-et-Marne).

D'Estourmel (marquis) ❋, propriétaire, à Suzanne, près Bray, (Somme).

Des Courtils, (comte de Merlemont), propriétaire à Merlemont (Oise).

Daudin, maire, membre du conseil d'arrondissement, à Pouilly (Oise).

Darsy, notaire à Gamaches (Somme).

Dantier (Alphonse), professeur à Paris.

De St.-Germain, inspectéur des monuments historiques, à Evreux (Eure).

De Wasserwas ❋, (baron), propriétaire à Thiepval (Somme).

De Givenchy (Louis), secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

De Thieulloy (Julien), propriétaire à Bovelles (Somme).

De Mailly (comte) ❋, propriétaire à Paris.

Du Maisniel de Liercourt (comte) ❋, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

De Malezieux, propriétaire à Senlis (Oise).

De Rosny (Eugène), ancien capitaine du génie, membre

de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Lozembrune, près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

De Schulemburg (comte), au château de Tilloloy (Somme).

De Caix de St.-Aymour (baron Oswald), chevalier de plusieurs ordres, à Paris.

Debrie (Isidore), homme de lettres. Breteuil (Oise).

Damiens (Pierre-Charles), professeur de l'Université, Paris.

Dumoulin, propriétaire à Paillart (Oise).

De Linas (le chevalier), membre des comités historiques. Arras.

Estancelin ❋, ancien député de la Somme, à Abbeville (Somme).

Fossé Darcosse, imprimeur à Soissons.

Gaultier de Rumilly, député de la Somme, à Fleury (Somme).

Godeboeuf, architecte à Paris.

Gonnet (Auguste), avoué, membre du conseil-général de la Somme, à Péronne (Somme).

Graves ❋, chef de division à l'administration des forêts, Paris.

D'Hinnisdal (comte), à Régnières-Ecluse (Somme).

Hardouin (Henri), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Paris.

Harbaville, conseiller de préfecture, membre de l'Académie d'Arras, à Arras (Pas-de-Calais).

Hermand (Alexandre), membre des sociétés des Antiquaires de la Morinie et de la Normandie, à St.-Omer.

Houbigant, membre du conseil-général de l'Oise, au château de Nogent-lès-Vierges, près Creil (Oise).

Herbault, architecte à Amiens.

LEGRAND (Gustave), notaire à Carlepont (Oise).
LABOURT, ancien procureur du roi, à Doullens (Somme).
Le SERURIER, chef de division au ministère des finances, à Paris.
LEGROS, juge-de-paix à Auneuil (Oise).
MELLEVILLE, membre de plusieurs sociétés savantes, à Laon.
MOILLET, avoué, à Péronne.
MOREL DE CAMPENELLE ✻, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société des Antiquaires de France, à Abbeville (Somme).
PADÉ (l'abbé), ancien directeur du petit séminaire, à Saint-Riquier (Somme).
PAFFE, propriétaire à Estay, commune d'Appilly (Oise).
PETIT, propriétaire, à Quercy-sur-Serre (Aisne).
RAVIN, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).
RICHARD (Charles), archiviste de la ville de Rouen.
ROZE (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).
ROGER, sous-préfet, à Ploermel (Morbihan).
SAUVAGE, architecte, à Paris.
TATTEGRAIN, président du tribunal civil, à Péronne.
TERRAL (Abel), peintre, à Paris.
VIVENEL (Antoine) ✻, architecte, entrepreneur général de l'Hôtel-de-Ville de Paris.
WOILLEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Monseig. AFFRE, archevêque de Paris.
D'ALLONVILLE (comte) O. ✻, ancien préfet de la Somme, à Marolles-en-Brie.

DAUTHUILLE, chanoine titulaire de la cathédrale d'Amiens.

DUNOYER ❄, ancien préfet de la Somme, conseiller d'Etat, à Paris.

DUROYER (Frédéric) ❄, secrétaire-perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

DE SALVANDY, C. ❄, membre de l'Académie française, membre de la chambre des députés, ministre de l'instruction publique, à Paris.

DE SAINT AIGNAN (vicomte), O. ❄, ancien préfet de la Somme.

DE KERCKHOVE-VAN-DER-VARENT (baron) ❄, président de l'académie d'archéologie de Belgique (Anvers).

Monseig. GIGNOUX, évêque de Beauvais.

Monseig. MIOLAND, évêque d'Amiens.

MERCIER ❄, préfet du département de l'Oise.

MARTIN, O. ❄, recteur honoraire de l'Académie d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

BARD (le chevalier Joseph), membre de plusieurs sociétés savantes, à Baune (Côte-d'Or.)

BARRAUD (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'archéologie au séminaire de Beauvais.

BOUCHER DE PERTHES ❄, directeur des douanes, président de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

BOURGNON DE LEYRE, conseiller à la Cour royale, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Potiers (Vienne).

BRESSEAU, propriétaire à Poix (Somme).

BRETON (Ernest), membre de la société royale des Anti-

quaires et de l'Institut historique de France, etc., à Paris.

Brun-Lavaine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turcoing (Nord).

Bazaine, ingénieur en chef directeur du chemin de fer d'Amiens à Boulogne.

Bogaerts (Félix), professeur, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'archéologie de Belgique, Anvers.

Bimbenet, greffier en chef de la Cour royale, Orléans.

De Boubers-Abbeville (comte) ❋ ❋, propriétaire, au château de Long (Somme).

Chalon (Renier), président de la société des bibliophiles belges, directeur de la Revue numismatique belge, à Bruxelles.

Cartier, directeur de la Revue numismatique, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-Loire).

Champollion-Figeac ❋, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

Caudron, sculpteur, à Paris.

Cochet (l'abbé), aumônier du collége royal de Rouen.

Colson (Alex.) ❋, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

Cousin (Louis), ancien procureur du roi, à Dunkerque (Nord).

Damis, agent-voyer, à Amiens.

Dancoisne, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

De Cagny (l'abbé), curé, à Ennemain, près Péronne (Somme).

De Caumont (Arcisse) ❋, correspondant de l'Institut,

membre des Sociétés des Antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc., etc., à Caen (Calvados).

De Hautecloque (le baron) ✻, ancien maire, à Arras.

Delaquérière, négociant, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de l'Institut, à Blois (Loir-et-Cher).

Déroussen (l'abbé), curé-doyen, à Domart-en-Ponthieu.

De Saulcy ✻, capitaine, directeur du musée d'artillerie, membre de l'Institut, à Paris.

D'Estienne (comte de Lioux) ✻, colonel au 21.e régiment d'infanterie légère, à Noyon (Oise).

Dinaux (Arthur), membre de plusieurs sociétés savantes, à Valenciennes (Nord).

Douchet (Louis), médecin, à Amiens.

De Coussemaker, juge-de-paix, à Bergues (Nord).

De Wal, docteur en droit, avocat-général près la haute cour militaire, à Utrecht (Hollande).

Dethorey-Pillot, archiviste du département, à Grenoble.

Duchalais, employé au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.

De le Bidart de Thumaide (le chevalier), premier substitut du procureur du roi, à Liège.

De Kerkhove-de-Varent (Eugène), docteur en droit, secrétaire de l'ambassade belge, à Paris.

De Kayser ✻, peintre, directeur du musée, à Anvers.

De Ladoucette (baron) O ✻, membre de la chambre des députés, secrétaire-perpétuel de la Société Philotechnique, à Paris.

De l'Escalopier (comte) ❋, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'arsenal, membre de la société royale des Antiquaires de France, à Paris.

De Longpérier (Adrien), conservateur du musée égyptien du Louvre, à Paris.

De Reiffenberg (baron) ❋, membre de l'Académie royale, bibliothécaire du Roi, à Bruxelles (Belgique).

De Roisin (baron) ❋, docteur en droit, docteur en philosophie, à Bonn (Prusse rhénane).

De la Pilaye (baron), membre de plusieurs sociétés savantes, Paris.

Friant (l'abbé), curé-doyen, à Hornoy (Somme).

Foucart ❋, professeur à la faculté de droit, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

Galoppe d'Onquaire (homme de lettres) Montdidier.

Godin, archiviste, à Arras.

Gilbert ❋, membre de la Société royale des Antiquaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

Hennebert, professeur à l'Athenée, archiviste de la province, à Tournay (Belgique).

Jubinal (Achille), professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier.

Louandre père, membre de la société d'Emulation, conservateur de la bibl. communale, à Abbeville (Somme).

Lelewel (Joachim), professeur, ancien président de la diète polonaise, à Bruxelles (Belgique).

Legros, médecin à Marquais (Somme).

Marion, ancien notaire, licencié en droit, à Paris.

Ménard, proviseur du collége royal, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Moet de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ile-et-Vilaine).

Mancel, conservateur de la bibliothèque communale, Caen (Calvados).

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).

Paris (Louis), archiviste de la ville de Reims.

Paris (Paulin) ✻, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

Piers (Hector), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Omer.

Pilate-Prévost, membre de plusieurs société savantes, à Douai.

Raoul-Rochette ✻, conservateur du cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

Rédet, archiviste du département de la Vienne, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Rivery ✻, capitaine au corps royal du génie, sous-directeur de l'école égyptienne, à Paris.

Roach Smith, secrétaire de la société numismatique et de la Société des Antiquaires, à Londres.

Santerre (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Beauvais, vicaire général à Pamiers (Arriège).

Serrure (C. P.), professeur d'histoire à l'Université de Gand (Belgique).

Tailliar ✻, conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

Villeroy, chevalier de l'ordre grec du Sauveur, ingénieur du roi, à Athènes (Grèce).

VOL, imprimeur, à Compiègne (Oise).
YONGE AKERMAN (John), secrétaire de la Société numismatique, à Londres.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).
Institut historique de France, à Paris.
Comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique, à Paris.
Société royale des Antiquaires de France, à Paris.
Société de l'Histoire de France, à Paris.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
— de l'Ouest, à Poitiers.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
— de Montpellier.
— de la Touraine, à Tours.
— d'Avranches (Manche).
— du département de l'Aisne (Laon).
Commission d'histoire du département du Nord, à Lille.
Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde, à Bordeaux.
Commission des beaux-arts de Vienne (Isère).
Académie des sciences, arts, commerce, agriculture et belles-lettres du département de la Somme, à Amiens.
Académie des sciences, arts, commerce, agriculture et belles-lettres de Rouen.

Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Société académique de Saint-Quentin.

Société royale d'Emulation d'Abbeville.

— de Cambrai.

Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai.

Société royale d'agriculture et des sciences physiques et naturelles de Lyon.

Société de statistique des Deux-Sèvres, à Niort.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Société académique d'Arras.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société libre d'Emulation de Rouen.

Société académique, agricole et industrielle de Falaise.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, à Perpignan.

Athénée du Beauvaisis.

Société archéologique de Béziers.

— et historique du Limousin, à Limoges.

Société Eduenne, à Autun.

Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.

Société archéologique de Sens (Yonne).

Comité archéologique de Soissons (Aisne).
Société archéologique de Soissons (Aisne).
Société havraise d'études diverses. Hâvre.
Société d'Emulation du département de l'Allier (Moulins).
Académie royale du Gard, à Nisme.
Société d'agriculture, des sciences et des lettres d'Indre-et-Loire (Tours).
Société d'agriculture, des sciences et des lettres de la Haute-Saône (Vesoul).
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
— des lettres et des arts de Metz.
Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Gueret.
Académie de Reims.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Commission royale d'Histoire de Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société des arts et des sciences d'Utrecht (Hollande).
Société royale des Antiquaires de Londres.
Association britannique pour la conservation des monuments, à Londres.
Société de Numismatique de Londres.

REVUES CORRESPONDANTES.

Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique, publiées à Valenciennes.
L'Institut (journal des Sociétés savantes), publié à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours prononcé par M. GUERARD, président de la Société des Antiquaires de Picardie, dans la séance publique du 28 juin 1846 1

Rapport du secrétaire-perpétuel, M.r J. GARNIER, sur les travaux de l'année 1845—1846, lu à la séance publique du 27 juin 1846. 23

Rapport sur les mémoires envoyés au concours de 1846, lu dans la séance publique du 28 juin 1846, par M. HARDOUIN. 47

Description de quelques monnaies de Picardie, par M. Adrien de LONGPÉRIER 67

Notice historique et archéologique sur le village d'Orville et sur ses dépendances, par M. l'abbé BOURLON 83

Iconographie des plantes aroïdes figurées au moyen âge en Picardie, et considérées comme origine de la fleur de lis de France, par le docteur Eug. WOILLEZ. 115

Les clôtures du chœur de la cathédrale d'Amiens, par MM. JOURDAIN et DUVAL. 161

Pages.

Lettre de M. Danse, sur son voyage archéologique en Picardie, en 1758, publiée avec notes par M. Le Mareschal 257
De l'apparition de l'ogive dans les monuments religieux de l'ancienne Picardie, par le docteur Eug. Woillez. 279
Notice sur l'ancienne abbaye du Lieu-Dieu, par M. l'abbé Cochet. 303
Inventaire de quelques papiers provenant du château d'Heilly, par M.r J. Garnier. 311
Discours prononcé par M. Breuil, président, à l'ouverture de la séance publique du 18 juillet 1847. 357
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1846—1847, lu dans la séance du 18 juillet 1847, par M. J. Garnier, secrétaire-perpétuel 381
Rapport sur le concours de 1847, par M. J. Garnier, lu à la séance publique du 18 juillet 1847. . 399
Observations sur des noms de potiers et de verriers romains recueillis à Amiens, par M. Ch. Dufour. 409
Recherches sur l'époque où l'on a commencé à se servir de la langue vulgaire dans les actes publics, et sur les premières chartes écrites en cette langue en Picardie; par M. Dorbis 435
Composition du bureau pour l'année 1846. . . 453
— pour l'année 1847. . . 454
Liste des membres composant la Société des Antiquaires de Picardie, au 31 décembre 1847 . . 454

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

